**L'ECHARP**

**ENTENTE DES CERCLES D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU ROMAN PAÏS**

**EN PARTENARIAT AVEC**

**LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DU BRABANT WALLON – FWB**

**ET**

**LE CENTRE ALBERT MARINUS**

**VOUS PRÉSENTE CE NUMÉRO DE LA REVUE « LE FOLKLORE BRABANÇON »**

**CRÉÉE PAR ALBERT MARINUS ET PUBLIÉE (*VOIR DATE DU N°*) PAR LE SERVICE DE RECHERCHES HISTORIQUES ET FOLKLORIQUES DE LA PROVINCE DU BRABANT**

**NUMÉRISATION RÉALISÉE EN 2022 PAR WILFRED BURIE, ECHARP**


**Bibliothèque Centrale du Brabant Wallon – FWB**

Place Albert Ier, 1 - 1400 Nivelles
+32 67/893.589
bibcentrale.mediation@cfwb.be
www.escapages.cfwb.be

**Echarp**

Entente des Cercles d'Histoire et d'Archéologie du Roman Païs
+32 479/245.148
echarp@gmail.com
www.echarp.be

**Centre Albert Marinus**
Musée communal de Woluwe -Saint-Lambert
40, rue de la Charrette
1200 Bruxelles
+32 2/762.62.14
fondationmarinus@hotmail.com
www.albertmarinus.org



Avec le soutien de la Province du Brabant Wallon

X^e Année, n^os 55 - 56
Août - Octobre 1930

Numéro spécial du FOLKLORE BRABANÇON

— édité à l'occasion de l'EXPOSITION d' —

# ANDERLECHT

## HISTOIRE
## ART
## ARCHÉOLOGIE
## FOLKLORE

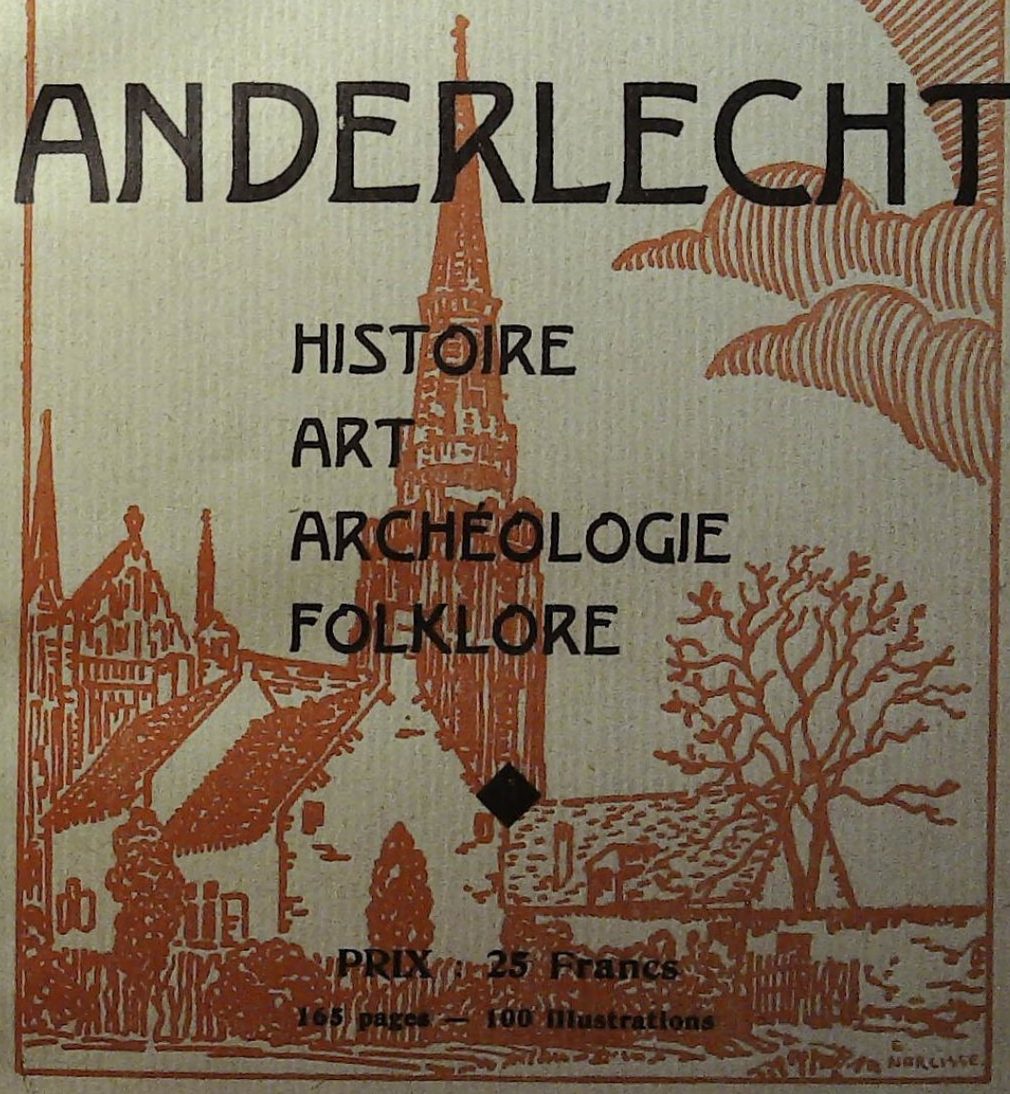


Service des Recherches historiques et folkloriques
du Brabant, 12, Vieille-Halle-au-Blé, Bruxelles.

X^e Année, n^os 55 - 56
Août - Octobre 1930

Numéro spécial du FOLKLORE BRABANÇON

— édité à l'occasion de l'EXPOSITION d' —

# ANDERLECHT

## HISTOIRE
## ART
## ARCHÉOLOGIE
## FOLKLORE

◆

**PRIX : 25 Francs**

165 pages — 100 illustrations

Service des Recherches historiques et folkloriques
du Brabant, 12, Vieille-Halle-au-Blé, Bruxelles.

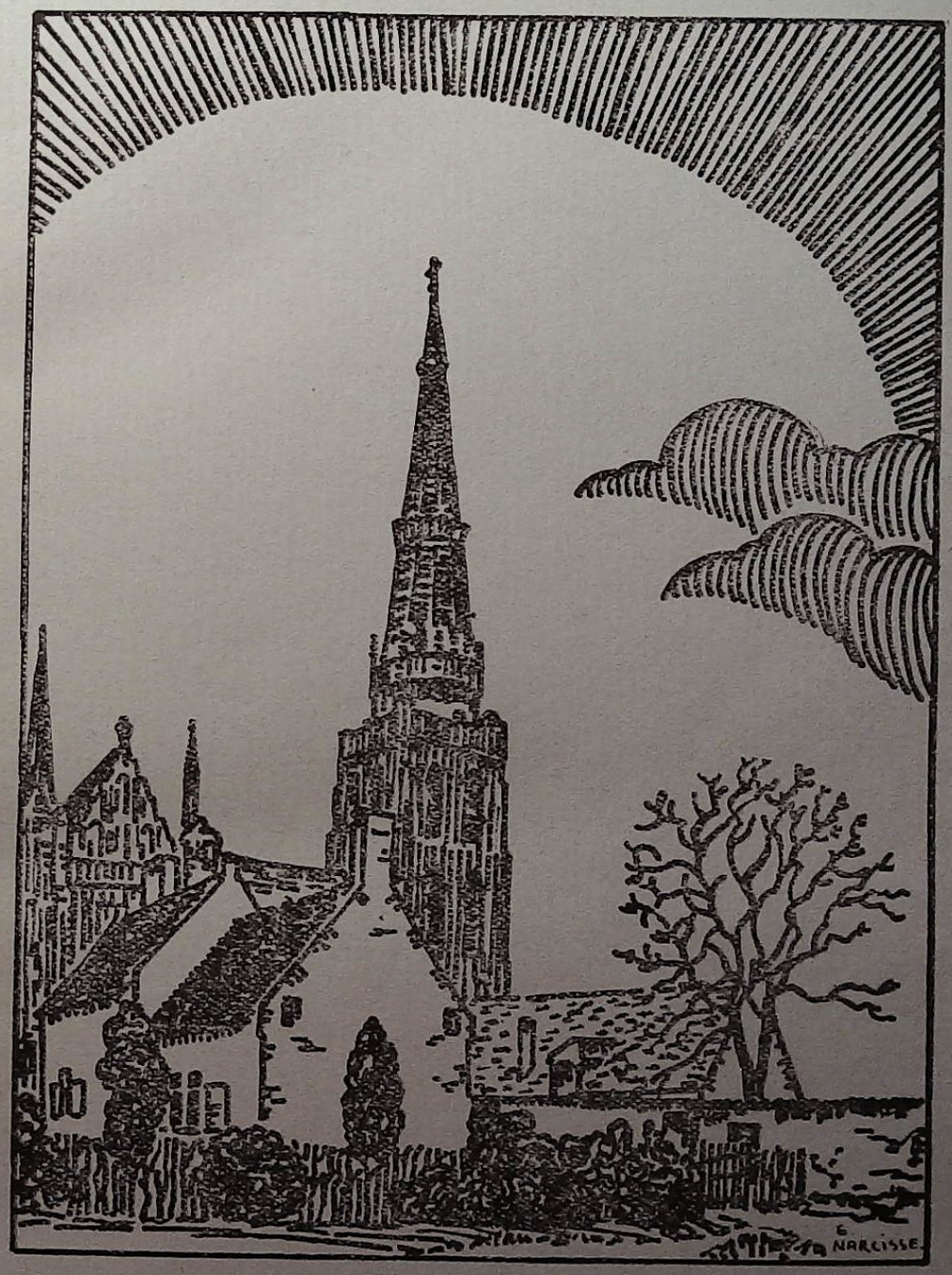


**L'Église et le Béguinage d'Anderlecht.**

(Dessin de E. Narcisse.)

(Les Armoiries d'Anderlecht
dessinées par E. Narcisse).

Vieilles Maisons à Anderlecht. (Dessin de E. Narcisse.)

# Préface

*Il y a différentes façons de concevoir la monographie d'une commune.*

*Une seule personne, après avoir profondément étudié son passé, lui consacre un ouvrage où elle en raconte l'histoire depuis la fondation jusqu'à nos jours.*

*C'est la forme classique des travaux de ce genre. Notre but n'est pas ici de présenter un ouvrage classique. Nous continuons la série de nos volumes spéciaux conçus comme le furent ceux sur* Léau *et sur* Nivelles.

*Nous faisons un inventaire de ce que la commune envisagée contient d'intéressant, de particulier, soit en monuments, soit en souvenirs historiques, soit en œuvres d'art, soit en personnages importants, soit en pratiques ou coutumes populaires, etc. Cet inventaire terminé, nous nous adressons à des spécialistes, archéologues, historiens, critiques d'art, numismates, sigillographes, toponymistes, folkloristes, etc., et nous leur demandons une étude sur ce que la commune présente d'original dans leurs domaine spécial.*

*Ce procédé à l'avantage de réunir des études de gens compétents, parlant en connaissance de cause de questions qui leur sont familières. Elle permet de donner des développements à ce qu'une localité contient vraiment de particulier, développements qui seraient disproportionnés dans une histoire générale.*

*Une série de monographies brabançonnes risquerait de contenir de nombreuses répétitions. Limitons-nous donc dans*

*nos numéros spéciaux destinés à faire connaître successivement nos villes et communes du Brabant, à ce que chacune renferme de bien caractéristique. Le procédé, nous en convenons, n'est pas sans présenter à son tour des inconvénients.*

*Les études contenues dans un même volume ne sont pas de mérite égal; on y rencontre parfois quelques redites, chaque collaborateur, pour les besoins de son exposé, éprouvant la nécessité de rappeler des choses déjà développées par d'autres; mais soulignant ce qui constitue pour sa thèse un élément, un détail de première importance.*

*Visant ici à la vulgarisation, ce défaut n'est pas grave. Nous cherchons surtout à attirer l'attention du grand public sur les souvenirs curieux du passé, à souligner ce qu'ils ont de beau, afin d'apprendre aux habitants à les voir et à les aimer.*

*La commune d'Anderlecht, préparant en 1930 une exposition historique et folklorique qui promet, c'est à cet important faubourg de la capitale que nous consacrons cette année un numéro spécial.*

*Trop rares encore sont les administrations communales qui songent à entretenir le culte du passé dans l'esprit de leurs administrés et à sauver de la destruction, quand on peut le faire sans entraver le progrès, les vestiges qui nous en ont été conservés. Anderlecht possède un coin vétuste et peu connu où les bâtiments du vieux Béguinage sont toujours debouts. On va y installer une exposition et nous croyons bien que l'administration communale voit plus loin que l'organisation d'une exposition temporaire. Elle serait disposée, sachons-lui en gré, à lui conserver la destination permanente de Musée communal.*

*A l'occasion d'une exposition, on fait des découvertes; chacun remue ses vieilleries et que de choses curieuses on ne réunit pas! Pourquoi, après quelques semaines, tout disperser? Chaque exposition de ce genre peut laisser l'embryon d'un petit musée. Elle est aussi l'amorce de travaux qui demandent à être poursuivis, complétés, achevés; qu'il est souhaitable de voir se développer et se perfectionner. Une exposition n'est que le commencement d'un geste utile et profitable. La lecture de ce volume donnera certainement aux lecteurs l'impression que les études sur la toponymie d'Anderlecht, son folklore, son histoire ecclésiastique, l'inventaire de ses œuvres d'art, la vie de ses enfants célèbres,*



*ne sont que les débuts de travaux plus importants. Si, après l'exposition, un centre d'activité reste vivant, les savants qui ont écrit des études seront incités à les développer. Les personnes qui ont consacré leurs temps à la préparation de l'exposition se sépareront à regret et assisteront, le cœur navré, à la dispersion de tout le contenu. Laissez à leur disposition le local et les quelques objets que de généreux donateurs y abandonneront et vous maintiendrez en même temps un centre d'études, vous aurez parachevé l'œuvre d'un jour. Dans ce local, les amateurs se réuniront, avec plaisir, avec amour, ils dresseront une bibliographie de tout ce qui a été écrit concernant la commune, tâcheront de réunir archives, bibliothèques et collections; ils s'attacheront à l'œuvre. D'une entreprise petite et provisoire, vous aurez fait ainsi œuvre grande et durable. Se sentant secondés, aidés, encouragés, les savants développeront leurs travaux commencés sur l'histoire de ce faubourg.*

*L'appui des pouvoirs publics, la garantie qu'ils offrent aux particuliers, ne manquera pas non plus d'encourager ceux-ci à faire des dons personnels qui viendront enrichir sans cesse les collections formées. Et qui sait si un courant d'enthousiasme ne se créera pas dans la commune qui aura eu ce geste avisé et si, dans un avenir prochain, ce petit Musée, modeste à ses débuts, ne deviendra pas un lieu que l'on visite, un établissement réputé et qui contribuera à la bonne renommée et à la prospérité locale? Quand on offre aux initiatives l'occasion de s'épanouir, que de belles, bonnes et grandes choses elles ne réalisent parfois pas!*

*Puisse-t-on surtout conserver à cette entreprise son caractère élevé!*

*Félicitons les initiateurs de cette exposition. Félicitons l'administration communale de l'aide qu'elle leur a accordée et remercions-la personnellement de nous avoir aidé également à la publication de cet ouvrage.*

*Remercions les collaborateurs qui ont accepté que nous mettions leur science à contribution et les artistes qui ont prêté leur talent à la réalisation de ce travail.*

*Ce faisceau de bonnes volontés, de beaux dons et de grande science nous permet de présenter à nos lecteurs un volume dont ils apprécieront certes tout l'intérêt.*

Albert Marinus.

# Courte Introduction historique

Anderlecht, une grande commune industrielle et agricole aux portes de Bruxelles, occupe au point de vue de la population le 7e rang du pays. Grâce à la grande fertilité de son sol en pente douce vers le midi et grâce à sa situation aux bords de la Senne, son territoire a été habité depuis des milliers d'années. On a trouvé dans son sol des vestiges nombreux des âges préhistoriques, de l'âge de la pierre polie comme de celui des métaux. Une villa, centre d'une vaste exploitation agricole, y fut établie par les Romains. Au déclin de la puissance romaine, elle fut dévastée et incendiée par des barbares nomades à la recherche d'une meilleure patrie. Sur ses ruines, les Francs fixés dans le lieu établirent au VIe et au VIIe siècle, le cimetière qu'on a découvert vers 1890 et qui contenait une bonne centaine de tombes riches en armes et parures.

Au moyen-âge, Anderlecht fut le lieu de résidence d'une famille noble très ancienne, les seigneurs d'Aa qui, forts de leurs nombreux vasseaux, jouèrent un rôle considérable dans le Brabant. Vers le milieu du XIIIe siècle, la puissante famille de Walcourt, originaire du Namurois, s'allia à celle d'Aa et domina dans le pays jusqu'en 1379.

Sous la protection des seigneurs d'Aa il se forma, depuis les temps les plus reculés, un chapitre de chanoines choisis parmi les plus instruits, vivant en commun dans une grande maison en face de l'église Saint-Pierre. Grâce à ce chapitre, Anderlecht devint un centre religieux qui, surtout au XVIe siècle, brilla d'un vif éclat et attira les plus grands écrivains et savants de l'époque, parmi lesquels le grand humaniste de génie, Erasme. C'est dans la maison du chapitre que vint mourir en 1012, Guidon, de retour d'un pélerinage à Jérusalem. Ce saint patron de la commune est l'objet d'un culte fervent, particulièrement pendant la semaine de la Pentecôte et l'occasion d'une procession fort belle et fort pittoresque qui parcourt les rues du centre. C'est également au chapitre qu'Anderlecht est redevable de sa belle collégiale Saint-Pierre en style gothique construite à

l'époque bourguignonne et remarquable par une crypte très curieuse qui, de l'avis de certains auteurs, remonte à l'an 800.

Le plateau de Scheut qui domine le centre, fut en 1356 le théâtre d'une bataille sanglante entre les Brabançons et l'armée du comte de Flandre, Louis de Maele, qui entra à Bruxelles en vainqueur. Le même endroit devint, au siècle suivant, un lieu de dévotion célèbre à la suite de miracles qui s'étaient opérés autour de l'image de Notre-Dame.

Au début du XVII[e] siècle, le duc d'Aumale, le célèbre capitaine de la Ligue, ayant refusé de se soumettre à Henri IV, dut se réfugier en Belgique et se construisit une belle maison de campagne à Anderlecht, au milieu d'un des trois grands étangs creusés le long du ruisseau de Broeck. Il attira dans son voisinage les Minimes qui, avec son appui, y élevèrent leur couvent et s'y consacrèrent aux soins des malades.

Les guerres de l'ambitieux Louis XIV furent néfastes pour la commune. A différentes reprises, ses habitants furent rançonnés et réduits à la misère. Le 11 août 1695, le maréchal de Villeroy, commandant 60,000 Français, vint prendre position à Anderlecht où il fixa son quartier-général au couvent des Minimes. Pendant 48 heures, ses batteries, établies sur les hauteurs de Scheut, bombardèrent et incendièrent tout le centre de la capitale.

Sous la Révolution française, une bataille fut livrée sur notre territoire, du côté de la Roue, entre l'avant-garde française, commandée par Dumouriez en personne, et le prince de Wurtemberg à la tête d'un corps de 9,000 hommes; elle brisa la dernière résistance de l'Autriche. La République érigea Anderlecht en commune distincte et autonome, séparée de la cuve de Bruxelle et en fit le chef-lieu d'un grand canton municipal; peu après, elle abolit le chapitre et les Minimes, ferma l'église Saint-Pierre et y organisa des réunions et des fêtes républicaines. Elle déchaîna la guerre des paysans dans le canton et provoqua, à deux reprises, la mise du chef-lieu en état de siège.

Jusqu'à cette époque, Anderlecht était resté une commune essentiellement agricole offrant aux promeneurs bruxellois ses belles vallées de la Senne et du Broekbeek, munies de nombreuses guinguettes. Depuis 1790, la fabrication et l'impression du coton s'y étaient implantées et prirent un grand



développement. Le creusement du canal de Charleroi, entre les années 1826 et 1831, donna de l'extension à l'industrie mais bouleversa entièrement la commune, détruisant les belles promenades et isolant quelque peu le faubourg de Cureghem. Peu à peu les usines, fabriques et ateliers de toute nature se sont étendus au delà de l'antique village.

Les grands travaux en vue de l'élargissement du canal avec creusement de deux bassins formant port d'intérieur donneront un nouvel essor à ce mouvement industriel.

La population s'accrut rapidement: de 2040 qu'elle était en 1800, elle monta à 6.000 en 1846, à 14.000 en 1870 pour atteindre 48.000 habitants en 1900 et plus de 77.000 en ce moment. Vers les années septante fut créé le quartier de Cureghem avec ses larges rues formant agglomération avec la ville.

Sous l'impulsion d'une administration éclairée, les quartiers nouveaux, les monuments publics, les établissements d'enseignement se sont multipliés dans la commune qui, avec une légitime fierté, montre son académie de musique, son école de dessin et d'industrie, ses écoles moyennes et professionnelles, ses écoles primaires et gardiennes.

G. VANDENBERGHE.

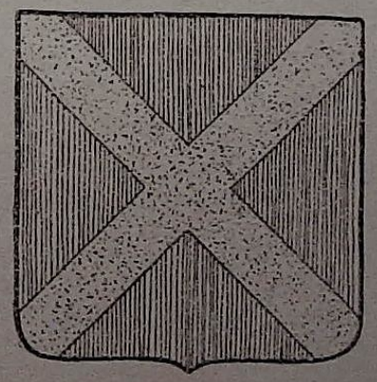

Ecusson encastré dans la façade de l'Hôtel-de-ville.
(Dessin de E. Narcisse.)

# Anderlecht depuis les temps préhistoriques jusqu'au moyen-âge.

Longtemps avant la conquête de notre pays par les Romains, près du centre actuel d'Anderlecht, vécut une population qui a laissé des traces caractéristiques de sa présence. C'est vers le quatrième millénaire avant notre ère que ces hommes s'étaient fixés pour une durée plus ou moins grande dans les campagnes de la rive droite de la Senne. Si l'on en juge d'après les objets que les archéologues ont recueillis, cette occupation aurait été peu dense : quelques débris d'outils en silex taillé, deux ou trois fragments de haches polies, une meule dormante en arkose, voilà les seuls témoins certains (1). Ce ne sont vraisemblablement que des débris perdus; jamais jusqu'à présent, on n'a décrit de foyer qui déterminât sans conteste l'emplacement d'une habitation préhistorique. Cependant, le site favorable doit avoir exercé son attrait sur les gens de l'époque : facilité de chasser et de pêcher, terrain relativement fertile et faculté de se retirer dans des marécages bien à l'abri de toute incursion hostile.

C'est pourquoi je ne serais point étonné qu'on découvrit un jour un habitat préhistorique, dans les bas-fonds, près de la rivière. Comme, en de nombreux sites connus à l'étranger, les néolithiques auraient fort bien pu vivre dans des agglomérations lacustres dont les restes seraient maintenant enfouis sous plusieurs mètres d'alluvions. Ne peut-on pas espérer que les grands travaux, qui remuent le terrain si profondément aux environs de la localité, remettront un jour à nu ce qui a disparu depuis tant de siècles? Il suffirait de la rencontre fortuite de vieux pilotis pour donner à cette hypothèse un fondement plausible et guider les recherches.

On n'a trouvé aucun vestige de l'âge du bronze; seul un

(1) Ces trouvailles sont énumérées par Ch. Dens dans les *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. XX, 1906, pp. 237-238. J'y ajoute un objet indéterminé en pierre, qui fit partie de la collection De Deyn à Ninove, et qui fut exposé à Bruxelles lors du Congrès archéologique de 1891. (*Annales de la Fédération historique et archéologique, Congrès de Bruxelles*, 1891, t. I, p. 559).



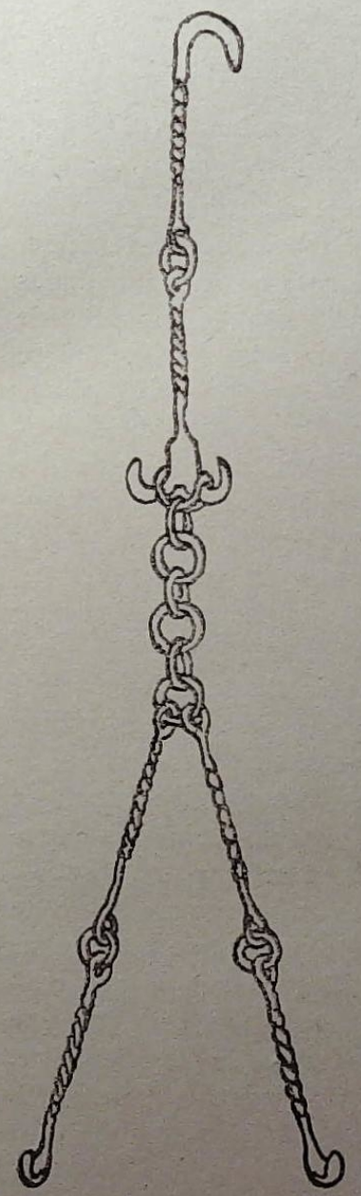

Crémaillère en fer.

fragment de vase que je ne connais que par un croquis (2) pourrait, à la rigueur, se rapporter à cette époque tout autant qu'à la période suivante, celle du fer. C'est, en tout cas, bien peu pour qu'on ose affirmer la continuité de l'occupation du site. Il faut beaucoup plus que des fragments épars, pour permettre semblable conclusion ; l'hypothèse n'est en soi que très plausible.

Au second âge de fer, c'est-à-dire trois siècles tout au plus avant la domination romaine, l'endroit appelé « Champ de Sainte-Anne » dut accueillir de nouveaux occupants. Dans les terrains des briqueteries où furent tout ensemble découverts la villa romaine et les sépultures franques, on mit au jour, à une profondeur de 1 m. 75, en dessous par conséquent du niveau habituel des antiquités romaines, une couche de terre noircie d'environ 1 m. de diamètre, reste probable d'un foyer, où gisaient des tessons de poteries d'un type fruste et une crémaillère en fer qui fut heureusement conservée (fig. 1) (3).

(2) *Ann. Soc. Arch. Brux.*, t. XX, 1906, p. 238 et pl. VI ; 4.

(3) *Ibid.* p. 238 et pl. VI, fig. 10 ; les poteries : pl. VI, fig. 6-9. — Je n'ose pas me prononcer sur les vases attribuées par Dens au néolithique (pl. VI, fig. 1-3). Je crois le n° 2 beaucoup plus récent. — Pour les origines préhistoriques d'Anderlecht, je crois utile d'attirer aussi l'attention sur les légendes relatives aux lutins et [illegible]mes qui, dans la croyance populaire, peupleraient le « Busselen[illegible]ters, Hist. des env. de Brux. t. I, p. 2). Ces légendes son[illegible]de pour l'archéologue.

Cette crémaillère (4) est unique en Belgique; elle est articulée, c'est-à-dire composée de branches torses indépendantes et reliées entre elles par des anneaux. On connaît des objets similaires à l'étranger, notamment en Suisse et en Allemagne. Si les rapports concernant la découverte n'étaient pas aussi affirmatifs, je serais tenté, je l'avoue, de rajeunir quelque peu cette curieuse pièce en l'attribuant à l'époque romaine.

Plusieurs crémaillères de ce temps sont en effet identiques à la nôtre et seules à reproduire exactement le dispositif de l'anneau plié qui s'accroche à l'extrémité en forme d'ancre de la tige supérieure.

La colonisation de notre pays par les Romains se fit, suivant les endroits, d'une manière plus ou moins rapide. Le long des grandes voies stratégiques et à proximité des principaux nœuds routiers, l'attraction était plus intense et les populations autochtones s'assimilèrent plus rapidement les nouvelles modes venues du Sud, en se mêlant aux gens de toutes conditions que les conquérants entraînaient à leur suite. Le site d'Anderlecht n'était guère favorisé à ce point de vue; aucun fleuve ne baignait ses environs pour y faire prospérer un établissement important. Quant aux chaussées, s'il est exact qu'un *diverticulum* ou voie secondaire venant de Ninove vers Bruxelles et coupant, près de Lombeek-Notre-Dame, le grand chemin de Bavay à Assche, passait sur le territoire de la commune actuelle (5) rien ne prouve que cette artère soit fort antique. Elle ne dut être créée que pour relier quelques villas naissantes et, dans l'état actuel de nos connaissances, je ne vois rien qui oblige à lui assigner une origine antérieure à la fin du premier siècle de notre ère. L'avenir nous apprendra peut-être du nouveau à ce sujet.

Le « *Champ de Sainte-Anne* » d'Anderlecht était, avant que les constructions modernes ne vinssent changer son aspect, un terrain en pente douce, exposé au Midi, et aboutissant aux prés marécageux des bords de la Senne. L'exploitation du sol par les briquetiers, à la fin du XIX[e] siècle, attira l'attention des archéologues sur cette partie de la commune. Des murailles encore enduites de plâtras multicolores, des débris de toiture, tuiles faîtières ou plates de fortes dimensions, des carreaux céramiques et de grandes briques

(4) *Ibid.*, t. XXXI, 1923, pp. 132-138.
(5) *Revue d'histoire et d'archéologie*, t. I, p. 276.



plates, des tessons de poteries et quelques objets en métal révélèrent l'existence d'une villa de l'époque romaine. La Société d'Archéologie de Bruxelles chargea plusieurs de ses membres de surveiller les travaux; c'est ainsi que l'on releva, au fur et à mesure de l'enlèvement des terres, un plan assez fragmentaire de l'habitation et de ses dépendances.

Un hypocauste, dispositif de chauffage par l'air chaud qui circulait sous le pavement supporté par de petits piliers, était indispensable, sous notre climat, à toute demeure convenable. On ne manqua pas d'en découvrir les restes. Les tuiles et les briques avaient, semble-t-il, été fabriquées sur place et cuites en deux fours que l'on crut identifier. Aménagé avec un certain luxe, le corps de logis principal avait, en annexe, un petit bâtiment destiné aux bains chauds. En résumé, ce séjour procurait au propriétaire le confort désirable.

MARS,
statuette provenant des fouilles d'Anderlecht.

Une villa était, comme nos anciennes abbayes et même certaines de nos grandes fermes d'aujourd'hui, un ensemble qui pouvait se suffire grâce à ses ressources variées. Celle d'Anderlecht, fort bien située, ne manqua point d'être florissante. Son occupant était-il, comme d'autres colons établis en Belgique, quelque ancien soldat libéré du service? On n'a, à cet égard, aucune certitude. Une statuette de Mars, trouvée au « *Champ de Sainte-Anne* », permet cependant de faire allusion au métier des armes quitté pour d'autres travaux plus pacifiques. L'œuvre (fig. 2), haute de 128 millimètres, représente le dieu nu, debout et coiffé d'un casque empanaché ; la lance autrefois tenue de la main droite est perdue ; le bras gauche est abaissé. Cette image est un pro-

Cette crémaillère (4) est unique en Belgique; elle est articulée, c'est-à-dire composée de branches torses indépendantes et reliées entre elles par des anneaux. On connaît des objets similaires à l'étranger, notamment en Suisse et en Allemagne. Si les rapports concernant la découverte n'étaient pas aussi affirmatifs, je serais tenté, je l'avoue, de rajeunir quelque peu cette curieuse pièce en l'attribuant à l'époque romaine.

Plusieurs crémaillères de ce temps sont en effet identiques à la nôtre et seules à reproduire exactement le dispositif de l'anneau plié qui s'accroche à l'extrémité en forme d'ancre de la tige supérieure.

La colonisation de notre pays par les Romains se fit, suivant les endroits, d'une manière plus ou moins rapide. Le long des grandes voies stratégiques et à proximité des principaux nœuds routiers, l'attraction était plus intense et les populations autochtones s'assimilèrent plus rapidement les nouvelles modes venues du Sud, en se mêlant aux gens de toutes conditions que les conquérants entraînaient à leur suite. Le site d'Anderlecht n'était guère favorisé à ce point de vue; aucun fleuve ne baignait ses environs pour y faire prospérer un établissement important. Quant aux chaussées, s'il est exact qu'un *diverticulum* ou voie secondaire venant de Ninove vers Bruxelles et coupant, près de Lombeek-Notre-Dame, le grand chemin de Bavay à Assche, passait sur le territoire de la commune actuelle (5) rien ne prouve que cette artère soit fort antique. Elle ne dut être créée que pour relier quelques villas naissantes et, dans l'état actuel de nos connaissances, je ne vois rien qui oblige à lui assigner une origine antérieure à la fin du premier siècle de notre ère. L'avenir nous apprendra peut-être du nouveau à ce sujet.

Le « *Champ de Sainte-Anne* » d'Anderlecht était, avant que les constructions modernes ne vinssent changer son aspect, un terrain en pente douce, exposé au Midi, et aboutissant aux prés marécageux des bords de la Senne. L'exploitation du sol par les briquetiers, à la fin du XIX[e] siècle, attira l'attention des archéologues sur cette partie de la commune. Des murailles encore enduites de plâtras multicolores, des débris de toiture, tuiles faîtières ou plates de fortes dimensions, des carreaux céramiques et de grandes briques

(4) *Ibid.*, t. XXXI, 1923, pp. 132-138.
(5) *Revue d'histoire et d'archéologie*, t. I, p. 276.



plates, des tessons de poteries et quelques objets en métal révélèrent l'existence d'une villa de l'époque romaine. La Société d'Archéologie de Bruxelles chargea plusieurs de ses membres de surveiller les travaux; c'est ainsi que l'on releva, au fur et à mesure de l'enlèvement des terres, un plan assez fragmentaire de l'habitation et de ses dépendances.

Un hypocauste, dispositif de chauffage par l'air chaud qui circulait sous le pavement supporté par de petits piliers, était indispensable, sous notre climat, à toute demeure convenable. On ne manqua pas d'en découvrir les restes. Les tuiles et les briques avaient, semble-t-il, été fabriquées sur place et cuites en deux fours que l'on crut identifier. Aménagé avec un certain luxe, le corps de logis principal avait, en annexe, un petit bâtiment destiné aux bains chauds. En résumé, ce séjour procurait au propriétaire le confort désirable.

MARS,
statuette provenant des fouilles d'Anderlecht.

Une villa était, comme nos anciennes abbayes et même certaines de nos grandes fermes d'aujourd'hui, un ensemble qui pouvait se suffire grâce à ses ressources variées. Celle d'Anderlecht, fort bien située, ne manqua point d'être florissante. Son occupant était-il, comme d'autres colons établis en Belgique, quelque ancien soldat libéré du service? On n'a, à cet égard, aucune certitude. Une statuette de Mars, trouvée au « *Champ de Sainte-Anne* », permet cependant de faire allusion au métier des armes quitté pour d'autres travaux plus pacifiques. L'œuvre (fig. 2), haute de 128 millimètres, représente le dieu nu, debout et coiffé d'un casque empanaché ; la lance autrefois tenue de la main droite est perdue ; le bras gauche est abaissé. Cette image est un pro-

duit assez peu artistique fabriqué dans une officine gauloise du deuxième siècle (6).

Je n'ai pu, faute de temps, songer à réunir tous les objets romains provenant de la villa d'Anderlecht pour dater celle-ci d'une manière acceptable, connaître l'époque de son origine et de sa fin. Beaucoup de débris ont été négligés qui nous apporteraient maintenant de précieuses indications. Je me bornerai donc à signaler les documents utiles à la chronologie, en renvoyant, pour les menues trouvailles, à la publication qui en fut faite autrefois (7).

Une fibule (sorte d'épingle de sûreté) en bronze avec incrustation d'argent (8) remonte probablement au début du deuxième siècle. C'est l'objet qui me paraît le plus ancien.

Les marques de potiers, qui furent sommairement décrites, sont les suivantes :

LVPPAF (*ecit*) — Luppa était un potier de Lezoux (Puy-de-Dôme, France) de la fin du deuxième siècle ou du début du troisième;

AVITIMA (*nu*). — J'attribue cette marque au potier Avitus de Lezoux, qui travaillait au deuxième siècle;

ALBVCI. — Cette estampille, qui figure sur un fragment de vase orné d'une scène érotique en relief ,est également celle d'un potier de Lezoux qui travaillait à l'époque d'Hadrien et d'Antonin;

MERC... — Ce fragment peut se rapporter au potier Mercator d'Heiligenberg (Alsace), du deuxième siècle et début du troisième, comme aussi au potier Mercatus de Lezoux, de la fin du premier siècle. Je crois pouvoir opter pour la première attribution.

Les rares monnaies découvertes sont d'Othon (68-69 ap. J.-C), d'Hadrien (117-138) et de Faustine (+175).

Avec ces quelques matériaux, il serait assez imprudent de vouloir établir une chronologie définitive. J'estime cependant que rien n'empêche d'assigner à la villa d'Anderlecht une existence assez éphémère. Fondée à l'extrême fin du premier siècle ou au début du deuxième, elle pourrait très

(6) *Ann. Soc. Arch. Brux.*, t. XII, 1898, p. 215.
(7) *Ann. Soc. Arch. Brux.*, t. XX, 1906, pp. 241-256.
(8) *Ibid.*, t. XX, pl. VIII, fig. 1.



bien avoir été détruite dès le dernier quart du même siècle, lors d'une de ces razzias dont le nord de l'Empire devint le théâtre à cette époque.

Ce fut le sort, semble-t-il, de plusieurs établissement de la région, à Tirlemont par exemple. Il faut cependant se garder d'établir un jugement sur des matériaux trop peu nombreux et, dans le cas qui nous occupe, une découverte, fort ancienne celle-la, nous prouve qu'après le milieu du troisième siècle, vers 261, un habitant de la contrée, effrayé par l'approche des barbares qui avaient franchi le Rhin et se répandaient en Gaule, enterra précipitamment son pécule dans l'espoir de le reprendre après la tourmente. En 1589, un cultivateur trouva à Anderlecht, au lieu-dit « *Aveld* » (champ d'Aa), un trésor de monnaies romaines en argent cachées dans un vase. Tout fut dispersé, mais un contemporain nous a laissé un inventaire sommaire; il nous apprend que les monnaies les plus récentes, celles qui permettent de déterminer la date de l'enfouissement, étaient à l'effigie de Valérien (+263), Gallien (+268) et Postume (+267) (9).

On n'a pas découvert le lieu où les colons romains d'Anderlecht déposaient les restes incinérés de leurs morts. Vu la courte existence que j'attribue à l'établissement, ce cimetière ne dut pas avoir une bien grande importance. Les tombes furent, comme de coutume, creusées non loin de la villa, près du chemin.

Un texte de 1307 nous donne une indication qui est probablement relative à un tumulus aujourd'hui nivelé; il mentionne près d'Anderlecht, dans la campagne vers Neerpede, la terre dite « *De Tombe* » (10). On a voulu identifier ce lieu au *Champ de Sainte-Anne* où, comme on va le voir, furent découvertes de nombreuses sépultures franques (11). Je pense plutôt que cette dénomination *De Tombe* ne peut s'appliquer qu'à un tumulus encore apparent lorsque fut donné ce nom; les nécropoles franques portent souvent d'autres noms caractéristiques.

(9) Blanchet, *Les trésors de monnaies et les invasions germaniques*, 1900, p. 262.

(10) Wauters, *Hist. des env. de Brux.*, t. I, p. 2: «*Apud Anderlech,... in campo ubi itur versus Neerpede prope terram dictam de Tombe* ».

(11) *Ann. Soc. Arch. Brux.*, t. XX, 1906, p. 237.

période romaine. On constate ici, surtout parmi les objets les plus anciens, l'abondance de ces parures en argent, parfois doré, serties de plaques ou de cabochons en grenat et autres matières, le tout relevé par l'application de filigranes. On voit encore apparaître des figures plus ou moins réelles d'oiseaux de proie, et des motifs dont le sens précis nous échapperait, si nous ne savions qu'ils sont l'aboutissement d'éléments décoratifs toujours recopiés et transformés. Tous ces objets, toute cette ornementation, les moyens techniques eux-mêmes, furent couramment employés par les barbares qui se répandirent en Gaule. L'ensemble est le résultat d'une élaboration lointaine, qui se fit sur les bords de la Mer Noire, chez les Scythes et les Sarmates, dès avant l'ère chrétienne. Au cours de leurs migrations, les Goths, qui s'établirent dans la Russie méridionale actuelle aux premiers siècles de notre ère, s'assimilèrent si bien ce style, qu'ils le répandirent à profusion lorsqu'ils pénétrèrent dans les provinces romaines du Danube, de l'Italie et de la Gaule. C'est par leur entremise que le Nord de la Gaule et le reste du monde germanique connut ces formes et ce décor surprenant pour les occidentaux et qui, ajoutons-le, n'ont rien de spécifiquement franc.

Bijou franc.

Les objets les plus anciens et procédant de cette technique étrangère, qui furent découverts en Belgique, dans les régions brabançonnes et leurs voisins, ne remontent guère au delà de l'an 500. C'est dans l'Aisne, en Picardie, en Normandie, que l'on rencontre leurs précurseurs. Par exception, le tombeau de Childéric (+481) découvert à Tournai, renfermait un certain nombre d'objets qui montrent encore les relations, surtout aussi les différences, entre l'art des barbares et la tradition antique (14).

Les bijoux d'Anderlecht nous reportent à une date plus récente, je l'ai déjà dit. Sans insister sur le caractère des divers objets, je crois devoir signaler que certains d'entre

(14) Voir Babelon, *Le Tombeau de Childéric, Mémoires des Antiquaires de France*, t. LXXVI, 1924, pp. 1-112.



eux dénotent des échanges évidents entre le monde franc et les régions du Nord. Ce sont ces urnes dites « saxonnes » de forme globulaire ou carénées, ornées de côtes ou de hachures obliques, et s'écartant nettement des types céramiques francs, biconiques et décorés au poinçon ou à la roulette (15). Ce sont encore ces fibules dont la tête est faite d'une plaque rectangulaire et que l'on retrouve fréquemment en Scandinavie et dans le Sud de l'Angleterre. Tout cela démontre un mélange dans la population franque d'Anderlecht (16).

Bijou franc.

Une monnaie, tiers de sou d'or, qui paraît remonter au début du VIIIe siècle, indique que le cimetière recevait encore à cette époque des sépultures du type païen (17). Cela me porte à croire que les quelques tombes sans mobilier, découvertes en groupe, sont nettement chrétiennes et marqueraient une étape plus récente encore dans l'évolution des rites funéraires. La nécropole d'Anderlecht doit donc avoir servi assez avant dans le VIIIe siècle.

Bijou franc.

On aura constaté une lacune entre le milieu du IIIe siècle, date approximative de l'enfouissement du trésor romain, et la deuxième moitié du VIe siècle, époques des plus anciennes sépultures franques du *Champ de Sainte-Anne*. Cette lacune est presque générale en Brabant. Est-ce dire que la région demeura déserte pendant tout ce temps ? Cette proposition ne peut être admise. Reculons l'évacuation

(15) G. Cumont, *Ann. Soc. Arch. Brux.*, t. XXI, 1907, pp. 136 ss.
(16) Voir note 13 plus haut.
(17) G. Cumont, *Ann. Soc. Arch. Brux.*, t. XIII, 1899, pp. 341-346.

du pays après le milieu du IVe siècle, moment où nous savons que les francs étaient établis en Toxandrie, c'est-à-dire en Campine, et menaçaient de plus en plus les frontières de l'Empire.

S'il est évident qu'un noyau de population plus ou moins romaine resta dans le pays, il est impossible d'admettre qu'il n'y eut pas, dès avant le VIe siècle, une infiltration germanique en Brabant, pénétration que n'empêchait aucun obstacle naturel.

Ce n'est donc pas sur des objets qui montrent une influence plutôt méridionale que nous pouvons nous baser pour dater les étapes de l'avance de populations venues du Nord (18).

Quels sont donc les restes laissés par les habitants de cette période intermédiaire?

Il est, je l'avoue, bien difficile de le déterminer d'une manière précise. Je ne serais pas étonné que plusieurs débris céramiques, décrits autrefois comme proto-historiques, remontent tout au plus à cette époque d'indigence.

Une autre lacune à combler est la période qui s'étend entre le VIIIe et le XIe siècle, jusqu'au moment où les textes mentionnent les premiers seigneurs d'Anderlecht. On ne pourra cependant pas nier qu'à ce moment la population était en voie d'accroissement.

Cette période est fort pauvre pour l'archéologue . les sépultures sont difficiles à dater parce qu'elles ne renferment plus d'objets; les habitations primitives, construites en matériaux légers à l'emplacement de nos villages actuels nous sont inconnues. Il faut un hasard providentiel pour faire des constatations utiles. Parfois, quand les circonstances sont favorables, les anciens châteaux, construits à l'écart du séjour populaire, peuvent être identifiés. C'étaient de vastes enclos, protégés par des fossés, des levées de terre et des palissades, dans lesquels s'élevait une habitation du seigneur, le donjon pourvu souvent de défenses spéciales. De temps à autres, ce donjon se dressait sur une éminence artificielle, une *motte*, dans un terrain marécageux et difficilement pratiquable pour des assaillants éventuels. C'est sous un de ces aspects que nous devons nous représenter le château d'Aa dont les seigneurs sont mentionnés dès la première moitié du XIe siècle.

(18) Ceci n'est qu'une opinion personnelle et en contradiction avec la théorie de Des Marez, *Le problème de la colonisation franque*, 1926.



Où était-il exactement situé? Wauters (19) croyait reconnaître son emplacement dans une grande pâture dite *de Gemeynte* ou *la Commune*, également appelée *de Borcht* ou *le Château*. C'est dans cet endroit, au Nord de l'ancien moulin d'Aa, qu'il serait intéressant de faire quelques recherches.

Je vois, en effet, sur un plan remontant à 1811, à l'Est de la chaussée de Mons et au Sud du hameau de Veeweyde, un grand rectangle de terrain délimité par quatre chemins, celui de Veeweyde à Poxcet et celui d'Aa notamment. Il n'est pas impossible que ces chemins délimitent l'ancien domaine seigneurial. C'est probablement le lieu dit *Borcht*, cité par Wauters.

Une particularité intéressante encore est l'existence ancienne, du côté d'Aa, d'une chapelle de Saint-Martin, où le clergé d'Anderlecht venait chaque année à l'époque des Rogations. Elle était complètement isolée au XVIIe siècle et fut démolie au siècle suivant. La procession traditionnelle et le vocable de Saint-Martin sont deux indices de haute antiquité et méritent d'attirer l'attention.

Le grand rectangle de terrain que j'ai signalé pourrait bien être l'emplacement d'une *curtis* franque, et la chapelle disparue marquerait une agglomération antérieure au développement du village d'Anderlecht.

Quelques sondages bien faits pourraient nous édifier sur ce point.

Jacques Breuer.

(19) Hist. des env. de Brux., t. I, p. 71.

La Senne venant du moulin d'Aa se divise en deux branches.
(Dessin de Julia Van Damme.)

# La Seigneurie d'Aa.

(TRADUCTION)

Le château de la puissante et noble famille d'Aa s'élevait à Anderlecht. A partir du 11e siècle, donc 200 ans avant l'origine de la seigneurie de Gaesbeek, on trouve cette famille établie sur notre territoire.

Comme il n'y avait pas de noms de famille à cette époque reculée, il a été difficile de dresser exactement son arbre généalogique et, à défaut de documents, il a été totalement impossible de remonter à son origine.

Les premiers noms connus : Folcard, Onulphe, Rainilde, Steppo, Walter, Franco, Siger van Aa, ont, à n'en pas douter, une consonnance germanique. Bientôt ces noms furent remplacés par des noms chrétiens.

Il est établi que les seigneurs d'Aa étaient parmi les plus puissants du Brabant et qu'ils ont joué un rôle prépondérant à la cour des ducs de Brabant et à l'Hôtel de ville de Bruxelles.

La « court » féodale des seigneurs d'Aa comptait comme vassaux beaucoup de nobles de moindre rang dont les manoirs étaient disséminés sur un immense domaine, car les possessions des seigneurs d'Aa s'étendaient sur Anderlecht, Leeuw-Saint-Pierre, Huyssinghen, Tourneppe, Rhode-Saint-Genèse, Audenaken, Vlesenbeek, Itterbeek et Dilbeek. Dans presque tous ces villages ils avaient droit à la dîme. Au



13e siècle ils possédaient dans les deux Lennick et à Lombeek-Notre-Dame plus de terres et de droits que les seigneurs de Gaesbeek. Leur domaine s'étendait même jusqu'en Flandre, à Pollaer et à Zantberg. D'ordinaire ils se faisaient appeler seigneurs d'Aa, parfois aussi seigneurs de Bruxelles ou de Pollaer. Leur puissance et leur prestige étaient si grands qu'à Leeuw ils étaient représentés par un bailli, à Aa et à Lennick par des maires.

**Le château d'Aa.** — Avant le creusement du canal, il y avait, dans l'angle formé par la rue des Loups et la rue d'Aa, limité au nord par la rue actuelle des Colombophiles et à l'ouest par la « Dweersstraat », un grand pré qui portait le nom de « gemeynte ou borcht » (chateau-fort).

C'est là que Wauters situe l'ancien château d'Aa, tandis que d'autres supposent qu'il se trouvait à l'endroit de la fabrique d'Aa, entre les deux bras de la Senne, où l'on a découvert, au milieu du 19e siècle, les fondations d'un ancien bâtiment. A l'un de ces deux endroits, derrière de larges fossés pourvus d'un pont-levis, se dressait au moyen-âge la sombre silhouette d'un château en style roman, dont le massif donjon, pourvu de créneaux, s'apercevait au dessus de la cîme des arbres. C'était le manoir, la « court » féodale des seigneurs d'Aa. Autour de cette « court », dans les châteaux et dans les fermes dont plusieurs ont disparu, leur maire et quelques vassaux se tenaient, toujours prêts à les servir.

**Les moulins d'Aa.** — De l'autre côté de la Senne, à une courte distance, se trouvait une chapelle, où la famille seigneuriale avec sa suite de vassaux et de serviteurs assistait à la messe. Le chemin passait sur de petits ponts, à proximité de quatre moulins à eau, les moulins banaux d'Aa.

De leur château les seigneurs voyaient du côté du nord, dans la direction de la rue actuelle du Réséda, le groupe de leurs moulins à vent en action.

De l'endroit le plus rapproché du château et des moulins à eau, des routes partaient dans trois directions différentes vers l'ancienne route de Hal à Bruxelles : la rue actuelle de Walcourt, la rue des Loups, qui était le prolongement de la très ancienne route de Lennick et la rue d'Aa.

L'histoire de la seigneurie d'Aa est liée à celle du duché de Brabant et de la ville de Bruxelles. La famille d'Aa était

mêlée à tous les grands événements; dans toutes les guerres du duché elle suivait la bannière du Brabant. Des actes anciens mentionnent qu'elle fit donation de grandes propriétés à des institutions chrétiennes.

Ces donations princières à des couvents et à des églises avaient entamé quelque peu leurs grandes possessions, mais c'est surtout le partage de leurs domaines qui a brisé leur puissance. Nous n'avons donc pas à retracer l'histoire d'une souche, mais celle de trois branches.

**La baronnie d'Anderlecht et de Crainhem.** — De bonne heure, au milieu du 11e siècle déjà, une première branche s'était séparée de la souche.

Siger, deuxième fils de Folcard II et de Rainilde, en était le chef et fut le premier des barons d'Anderlecht qui ont été mentionnés souvent dans l'histoire du chapitre à cause de leurs donations et interventions.

Par l'extinction des descendants mâles, les biens des barons d'Anderlecht passèrent à la famille alliée de Crainhem. Ces biens comprenaient la petite seigneurie de Boesdael (un fief de 14 bonniers à Neerpede) et la *ferme de Crainhem*, qui était située sur le « Scher » ou scaervelt, dite auparavant «Passchaersvelt » et qui a disparu déjà en 1500. Finalement la seigneurie de Crainhem était devenue insignifiante; Otton de Mey, chanoine du chapitre, la céda en 1428 aux percepteurs de la ville de Bruxelles.

Un autre partage, qui eut lieu 200 ans plus tard, donc au milieu du 13e siècle, eut des conséquences plus importantes. A cette époque, la seigneurie fut réellement partagée en deux parts inégales. La châtelaine, Mathilde van Aa, héritière d'une très grande partie de la seigneurie, épousa Thierry de Walcourt, du pays de Namur et vint habiter au château d'Aa, la vieille résidence de la puissante famille d'Aa. De cette façon, la maison de Walcourt fut transférée ici et pendant plus d'un siècle, jusqu'en 1379, elle joua dans notre région un rôle important, sur lequel nous reviendrons bientôt.

**Deuxième seigneurie d'Aa.** — Le neveu de Mathilde, du nom de Léon, fils de son frère Walter II d'Aa, devint le chef de la deuxième branche de moindre rang, qui alla se fixer ailleurs en conservant fidèlement le titre de seigneurs d'Aa. Si les possessions de cette famille n'étaient pas comparables à celles de Mathilde et de son époux de Walcourt,



elles comptaient cependant des biens importants à Anderlecht, Dilbeek, Itterbeek, Vlesenbeek, Gaesbeek, Leeuw et Tourneppe, dont les droits suzerains s'élevaient encore à six ou sept cents florins par an en 1758. Son rôle fut effacé. Nous apprenons pourtant que Jean van Aa se conduisit si héroïquement à Woeringen en 1288, avec son neveu Gerard d'Aa ou de Pollaer, qu'il fut fait chevalier sur le champ de bataille par Jean I.

Les successeurs de Jean d'Aa n'appartinrent pas longtemps à sa lignée. Par voie d'héritage et aussi par des ventes, les biens de la deuxième famille d'Aa passèrent à des nobles lignées étrangères, qui prirent toutes le titre de seigneurs d'Aa, jusqu'à ce que cette seigneurie fut achetée par Thomas Schockaert pour être unie à la baronnie de Gaesbeek.

On n'a pas encore pu établir où se trouvait le château ou la « court » de la deuxième famille d'Aa. Selon toute vraisemblance, c'était également dans la vallée de la Senne, plus près de Cureghem, à hauteur de Bistebroeck. Le légende raconte — et feu Marchant aimait à le répéter — que le pont construit sur la Pede, devant la ferme ter Biest, donnait anciennement accès à un vieux château, qui avait disparu avec le temps. On sait cependant avec certitude que quelques années après la vente de «la court d'Aa», qui eut lieu en 1479, les seigneurs d'Aa habitèrent la ferme ter Biest jusqu'en 1617.

**Seigneurie de Walcourt.** — Maintenant que nous avons suivi les barons d'Anderlecht et Crainhem sur le chemin de Neerpede et les seigneurs de la deuxième lignée d'Aa à Bistebroeck, nous pouvons retourner au hameau d'Aa, où nous avons laissé, dans l'ancien château-fort, les puissants seigneurs de Walcourt, comme les héritiers de la puissance et de l'autorité de la première famille d'Aa.

Nous ne pouvons songer à citer tous les faits d'armes des seigneurs de Walcourt.

Disons cependant que Tierry II se distingua par sa bravoure à Woeringen, comme porte-étendard de l'escadron du duc Jean I. A cause de tous les combats auxquels il prit une part glorieuse, il reçut le surnom de Stradiot, mot par lequel on désignait un officier de cavalerie grec ou albanais.

Le duc Jean I lui alloua une rente viagère de douze cruches de vin à prendre dans la ville d'Anvers.

**La bataille de 't Nelleken.** — De même que son père, Thierry III acquit, comme guerrier, une grande renommée. Dans maint combat il avait porté les armes contre les Flamands; ceux-ci, à leur tour, attaquèrent le Brabant en 1334. Ils dévastèrent le château d'Aa, auquel ils mirent le feu et ils poursuivirent leur œuvre de destruction sur le domaine de Walcourt à Lennick. Une légende, qui est certainement exagérée, évalue leur nombre à 20.000.

Thierry III, avec 26 nobles, se mit à la tête des Bruxellois et, animé par l'esprit de vengeance, il alla attaquer les Flamands qui avaient pris position sur les hauteurs du hameau de te Nelleken, sous Lennick.

Les Flamands, protégés par des cuirasses, ne pouvaient être atteints qu'au visage. « Frappez-les à la figure » tel était le mot d'ordre de Thierry de Walcourt.

Après un combat long et sanglant, les Flamands furent mis en déroute. Le nombre de ceux qui furent atteints à la figure fut si grand que des siècles plus tard on avait encore l'habitude de dire, en guise de moquerie à quelqu'un qui apparaissait avec le nez meurtri ou un œil bleu : il vient de Te Nelleken!

**Les Bruxellois à Aa.** — Un autre fait remarquable doit être cité ici; il se passa six ans plus tard et témoigne de la façon énergique dont la ville de Bruxelles défendait ses privilèges.

Parmi les vassaux de Thierry III de Walcourt, un nommé Blankaerde avait obtenu du duc Jean III de Brabant qu'un citoyen de Bruxelles lui fût livré. Blankaerde l'enferma dans la prison d'Aa et le fit mettre à mort. Nous avons appris par l'histoire qu'un citoyen de la ville ne pouvait être jugé que par le tribunal des échevins, ses juges naturels. Le fait qui s'était passé à Aa était donc la méconnaissance des droits les plus sacrés de la ville. Il suscita une vive émotion chez kaerde et ses agents fussent bannis à perpétuité du duché. protestèrent énergiquement auprès du duc. Malgré le grand prestige de Thierry III, ils exigèrent et obtinrent que Blankaerde et ses agents fussent bannis à perpétuité du duché. Et non satisfaits de cette première mesure, les Bruxellois vinrent à Aa, détruisirent la tour de Blankaerde, où se trouvait le cachot. Ils se rendirent maîtres des biens de Blankaerde pour les offrir à titre de dédommagement à la famille de la victime.



Thierry III était mort à Stavoren en luttant contre les Frisons; son fils Jean de Walcourt n'avait pas hérité des brillantes qualités de son père. Après la bataille de Scheut en 1356, à laquelle il participa, il alla faire sa soumission au vainqueur et garantir l'exécution de ses exigences.

On voit cependant sa tombe monumentale en pierre schisteuse noire à gauche dans le chœur de notre église Saint-Pierre. Lui, qui se montra si peu guerrier revêtu de sa cuirasse.

Jean de Walcourt laissa une fille, Marie, la dernière descendante de la famiile. Elle épousa Guillaume d'Abcoude, d'origine hollandaise. En 1381, elle céda tous ses biens à son beau-frère, Sweder d'Abcoude, seigneur de Gaesbeek, en échange de possessions en Hollande.

La seigneurie de Walcourt avait cessé d'exister; elle fut incorporée à celle de Gaesbeek, qui, par ce fait, devint la plus puissante du Brabant; ce fut la cause du meurtre de 't Serclaes.

**Le sort d'Aa.** — Le château d'Aa resta vide et la châtelaine et son noble mari passèrent leurs derniers jours en Hollande. En 1440, il existait encore, sous la dénomination de « Oudt Hoff » (l'ancienne court). En 1612, ce n'était plus qu'une ruine, quand l'Italien Cantagalina en fit une esquisse; au siècle suivant il avait disparu.

La chapelle resta cependant ouverte après le départ des seigneurs. D'après des dispositions testamentaires, des messes devaient y être célébrées à perpétuité. Le chapitre les avait réclamées, parce que la chapelle se trouvait dans leur paroisse, mais les seigneurs de Gaesbeek les donnèrent au curé de leur village.

Pendant 250 ans on vit, deux fois par semaine, un prêtre faire le long chemin de Gaesbeek à Aa, chemin qui, en hiver, était parfois très mauvais. Les curés successifs en firent leurs doléances à l'évêché, ajoutant que la chapelle d'Aa était peu fréquentée et inaccessible au temps de la crue des eaux. En 1612 l'évêque consentit à ce que les messes fussent célébrées à Gaesbeek, à l'exception d'une qui, tous les mois, devait être dite à Aa. Cela prit fin aussi. Un seigneur de Gaesbeek fit démolir la chapelle au 18e siècle et comme dédommagement un peu tardif et incomplet, il donna aux chanoines du chapitre les miettes de la table, c'est-à-dire les

matériaux provenant de la démolition, pour en réparer une aile de leur maison.

**Anderlecht près de Gaesbeek.** — Anderlecht appartint donc partiellement, à partir de 1379, à la seigneurie de Gaesbeek; aux grandes solennités, on voyait donc apparaître ces puissants seigneurs, leurs nobles dames et leur suite dans le chœur de l'église Saint-Pierre.

A l'installation de chaque nouveau baron de Gaesbeek, celui-ci était solennellement reçu comme protecteur par le chapitre et conduit à l'église en grande cérémonie. Nous possédons la relation de l'installation solennelle de Philippe d'Egmont, fils de Lamoral, comme seigneur protecteur du chapitre.

Ce seigneur de Gaesbeek arriva à Anderlecht avec une suite brillante, le 15 décembre 1589. Dans le cortège avaient pris place : de Goegnies, gouverneur de Bruxelles; messire de Gavere, seigneur de Beauraing, messire Steeland, bailli du pays de Waes; le seigneur de Goyck, messire de Busleyden; le bourgmestre de Bruxelles, Berleghem; l'amman de la dite ville Vandeven; le chevalier Brecht; M^me^ de Court; la belle Francesina, M^me^ de Bours, sœur du seigneur de Beveren; Champagny, M. de Mavreville.

Devant lui et son épouse marchaient, à droite, son intendant des écuries, Simois, dit gentilhomme d'Istre, l'épée à la main, et à gauche le bailli Spruyt, portant la verge de la justice.

Les habitants d'Anderlecht allèrent à la rencontre du cortège. Vingt-quatre parmi eux portaient des flambeaux. Ils étaient suivis des chanoines qui avient mis leur surplis brodés d'or et étaient devancés par la croix et les bannières. L'abbé de Dieleghem les accompagnait. Le clergé salua leur noble protecteur héréditaire, chanta un *Te Deum* et le conduisit à l'église, où le service divin commença immédiatement. Avant l'évangile, le doyen vint faire lecture du statut du chapitre; après la messe Philippe d'Egmont jura de maintenir les droits et privilèges du chapitre.

La solennité se termina par un banquet, qui fut servi au doyenné.

Parmi les seigneurs de Gaesbeek, nous devons citer la famille de Horne. Elle donna de grands capitaines à tous les princes et l'un d'eux, Arnold de Horne, chambellan de l'archiduc Philippe le Beau, fut enterré dans le chœur de l'église, en 1505. Le mausolée en plâtre, à droite dans le chœur, le rappelle. Le célèbre comte d'Egmont était seigneur de Gaesbeek, de même que plus tard René de Renesse, Prosper de Lalaing, Philippe de Bergues, seigneur de Grimbergen.



**Restauration de la seigneurie de Walcourt.** — En 1687, la seigneurie de Gaesbeek fut disloquée et vendue en quatre lots. Ce que Marie de Walcourt avait possédé à Anderlecht fut acquis par Corneille de Man, conseiller des Etats du Brabant qui, à sa mort en 1700, laissa ces biens à son fils, messire François-Joseph de Man, chanoine du chapitre de la cathédrale d'Anvers. Celui-ci les légua vers 1740 à son neveu Jean-Baptiste de Man, seigneur des deux Lennick; ils passèrent ensuite aux descendants de celui-ci. Ces de Man habitaient à Saint-Quentin, à l'entrée du village, un château qui depuis de longues années est la propriété de la famille Velge.

Si les de Man étaient des successeurs éloignés de la puissante famille de Walcourt, qui avait disparu, ils prirent néanmoins le titre de seigneurs de Walcourt. Ils n'avaient pas d'importance; leur domaine se composait exclusivement de terres; les autres possessions avaient été vendues l'une après l'autre.

C'est ainsi qu'en 1731, les beaux moulins d'Aa étaient devenus la propriété du marquis de Wemmel, qui voulut les rendre obligatoires pour tous les habitants de la paroisse. Mais cette prétention fut rejetée par les Etats du Brabant. De tous les droits suzerains qui, dans les siècles passés, avaient rehaussé le prestige des seigneurs d'Aa et de Walcourt, il n'était resté que ceci : c'est au nom du noble et gracieux seigneur de Walcourt qu'à Anderlecht les avis officiels étaient publiés et que se jugeaient les rixes qui se produisaient à l'occasion de la kermesse. Lui seul avait le droit de pêche dans la Senne, de même que le droit au vingtième denier de toute succession, lequel droit fut porté à la moitié pour les étrangers et les institutions religieuses.

Les de Man étaient très orgueilleux. Dans le chœur et dans la procession de notre église Saint-Pierre, ils voulaient avoir le premier rang, avec préséance sur l'amman de Bruxelles,

qui représentait le souverain. Les Etats du Brabant repoussèrent cette prétention et la Révolution française mit fin à cet orgueil des nobles, en abolissant même, dans notre pays, en 1795, les titres de noblesse.

G. Vanden Berghe.

Aa

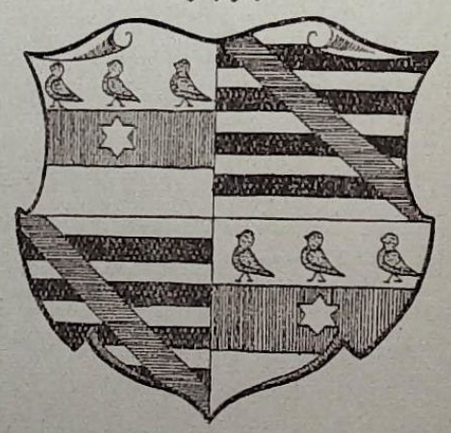

Armoirie du hameau d'Aa à Anderlecht.
(Dessin de E. Narcisse.)

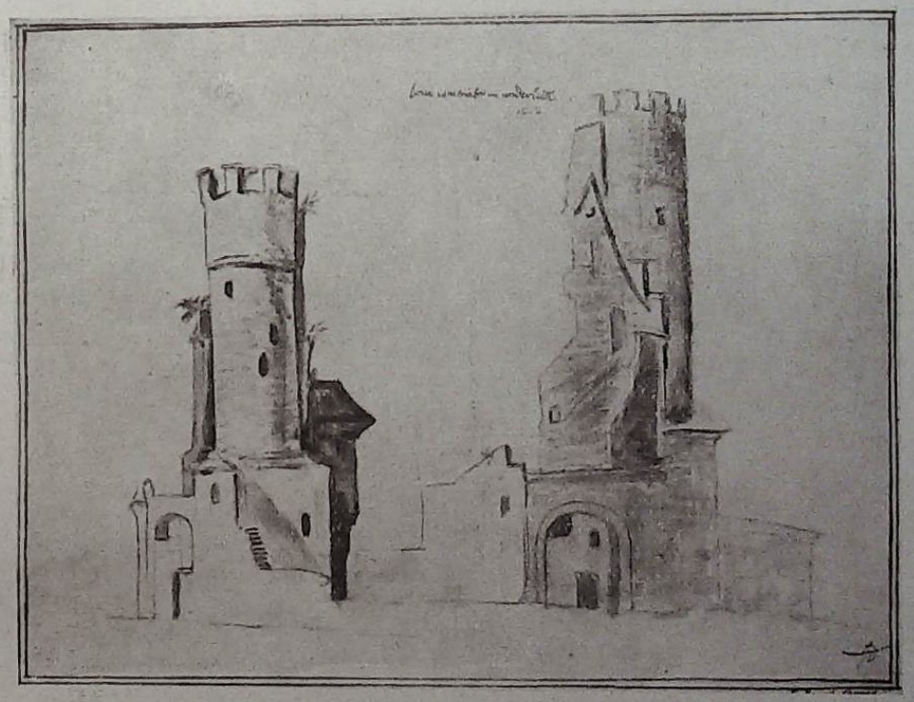

Ruines du Château d'Aa, en 1612,
d'après l'artiste italien Remigio Cantagalina,
de passage à Anderlecht à cette époque.

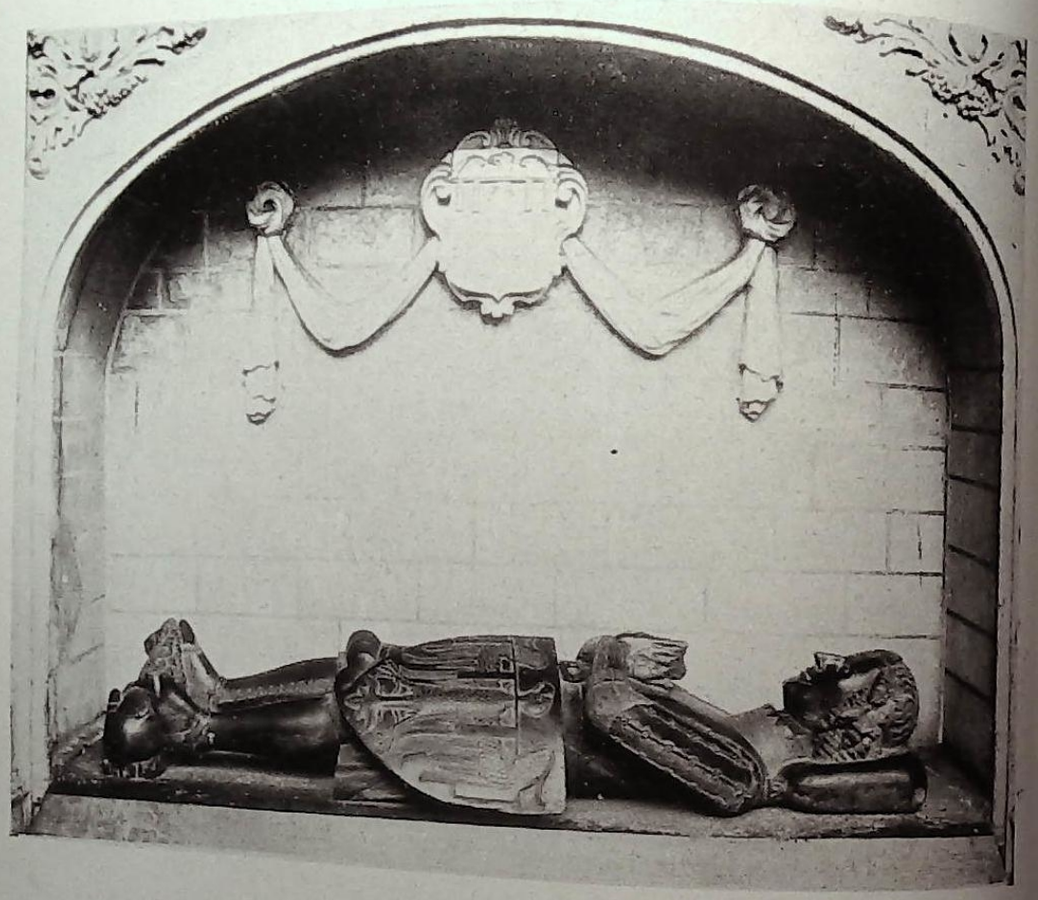

Effigie funéraire de Jean de Walcourt, seigneur d'Aa, (XIVe s.).
Eglise St-Pierre d'Anderlecht.

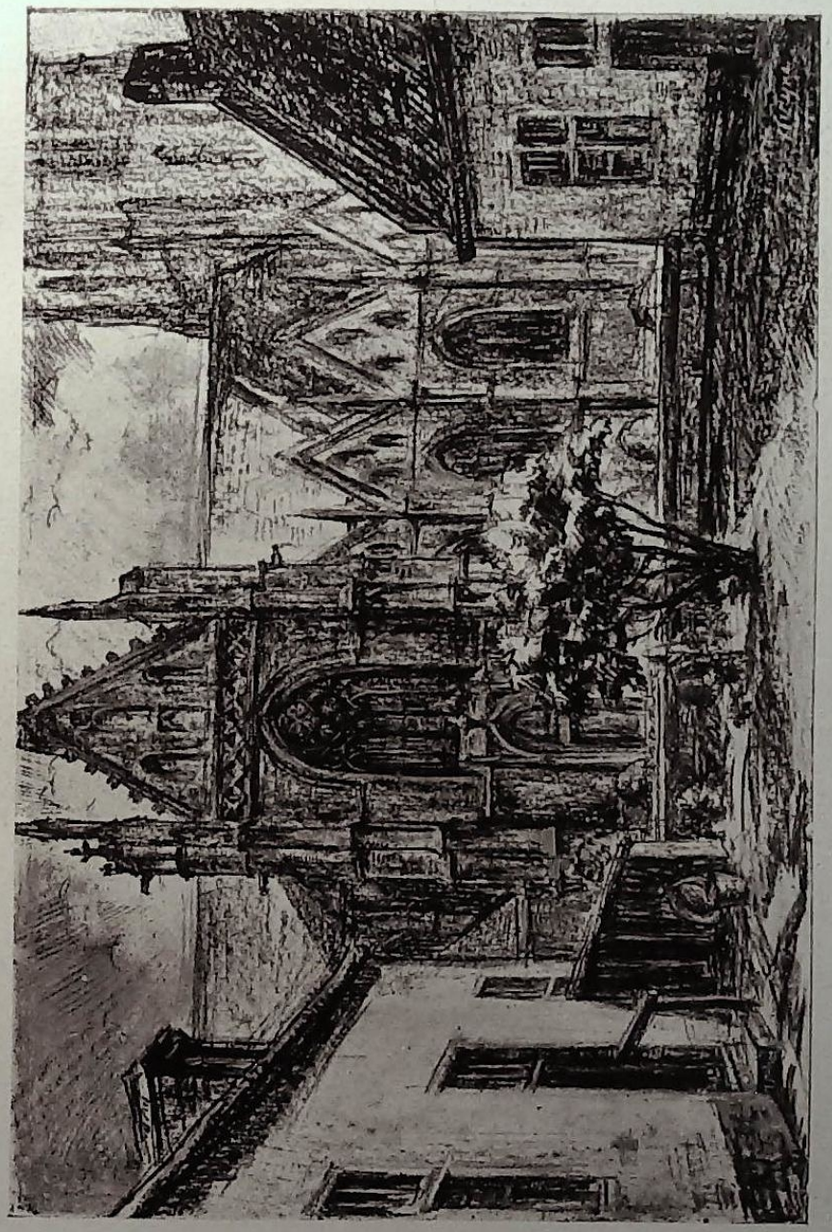

Le Béguinage et l'Eglise d'Anderlecht.
(Dessin de Pirynis.)

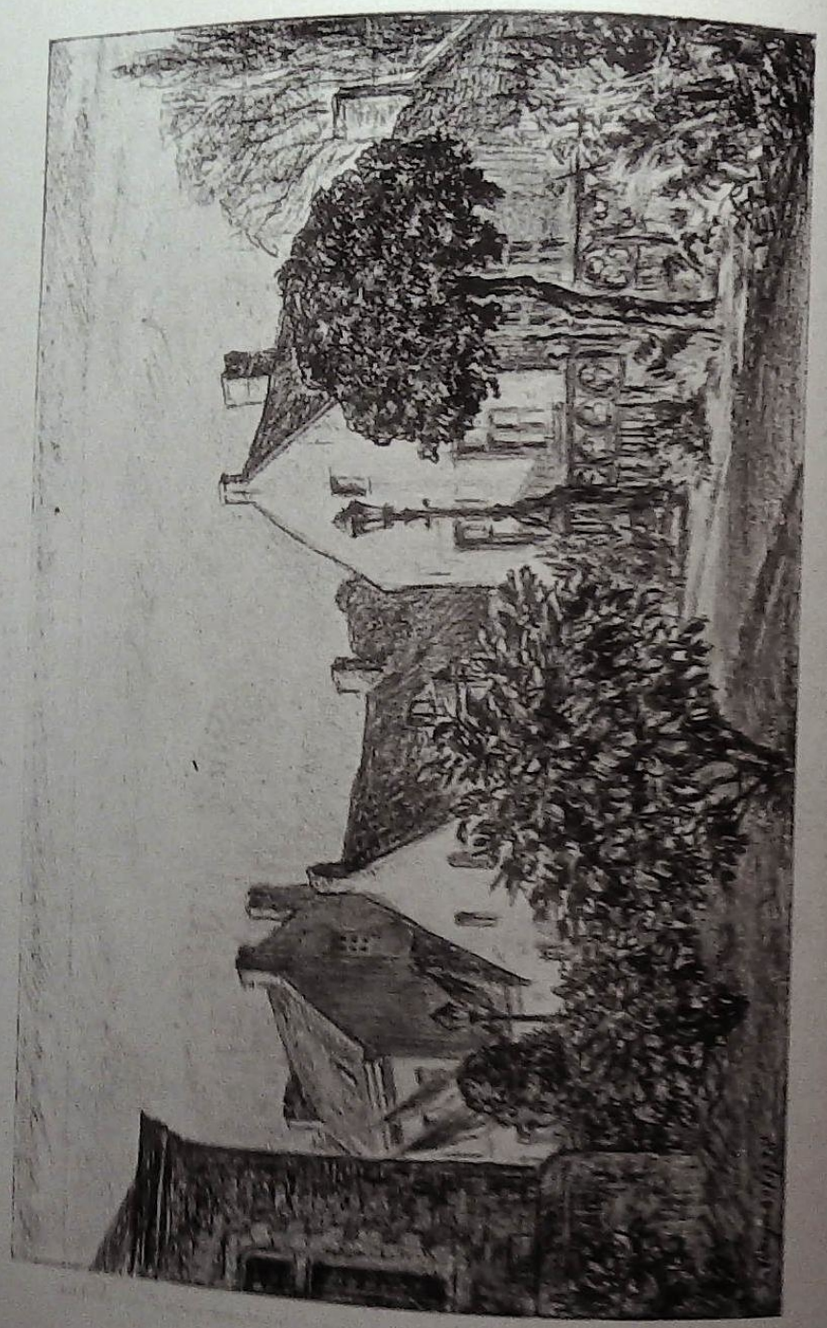

La cour du Béguinage.
(Dessin de Pirsyns.)

# Le Béguinage d'Anderlecht

Le chapitre de l'église Saint-Pierre d'Anderlecht eut à pourvoir, depuis le XIII[e] siècle, à la direction d'un petit groupement de pieuses femmes, réunies sous la forme d'un béguinage.

C'est le doyen du chapitre, Guillaume qui, mû par des sentiments de profonde piété, fonda cette institution en juin 1252; il donna une partie de terrain et vendit une autre à la condition que les béguines payassent au chapitre un cens annuel de deux deniers (1). Des locaux furent rapidement édifiés sur les terres cédées par le donateur, au nord de l'église collégiale (2).

Le règlement du béguinage (3) approuvé par le chapitre des chanoines les 23 juin et 9 juillet 1611 — il reprenait des ordonnances plus anciennes — signale que le nombre des nonnes ne dépasse pas huit. Le chapitre admet des postulantes « van levenen ende van alsulcken oude dat daer niet voer te sorghen ».

Les béguines élisent librement une maîtresse que le chapitre confirme et investit dans sa charge. Celui-ci dirige la communauté, il peut accorder aux nonnes de s'absenter pendant deux jours de leur enclos. De droit, le doyen du chapitre est curé des béguines et, de ce fait, c'est lui qui leur donne la communion pascale (4). Les chanoines désignent un prêtre attaché à l'église (5) pour exercer les fonctions de chapelain et receveur du béguinage; cet ecclésiastique s'occupe de la formation spirituelle des nonnes, il tient les comp-

(1) A. Miræus, *Opera diplomatica et historica*. Bruxelles, 1732. T. II, p. 998.

(2) Les bâtiments furent reconstruits en 1634 et subsistent à l'heure actuelle ; ils abritent les collections du Musée communal d'Anderlecht.

(3) Archives Générales du Royaume (AGR.) à Bruxelles, fonds *Archives ecclésiastiques* (*arch. eccl.*) n° 268. Le document est intitulé: « Den ouden regulen van den Begeynen tot Anderlecht ».

(4) AGR, *Arch. eccl.*, n° 254.

(5) C'est le chanoine non résident, de Man, qui fut nommé recteur du béguinage le 5 janvier 1707. (*Archives de la Cure d'Anderlecht*, actes capitulaires, fol. 80). Au XVIII[e] siècle, les recteurs exerçaient leurs fonctions pendant deux ans.

tes de l'institution qu'il présente annuellement, pour examen et approbation, au chapitre (6). En entrant au béguinage, la postulante prête serment de soumission et d'obéissance au pape, à l'archevêque de Malines, au chapitre d'Anderlecht; elle promet de mener une vie réglée, d'accepter les remontrances que lui infligerait la maîtresse du béguinage et les corrections du chapitre, statuant en cas grave (7). Après quoi, elle paye dix escalins de gros de Brabant au chapitre, trois deniers à chacune de ses consœurs et le double à la maîtresse (8).

Les béguines, revêtues d'un uniforme noir à peine différent des habits laïques (9), récitent l'office à l'église, elles y ajoutent cinq *pater* et cinq *ave* à l'intention de leurs bienfaiteurs, plus, depuis 1474, trois *ave* à la mémoire d'insignes protecteurs de la vie religieuse d'Anderlecht, Jean Elselaer et Marguerite Suweels (10). Le temps laissé libre par la prière est consacré à l'entretien des bâtiments du béguinage, à des travaux d'aiguilles, notamment pour les chanoines (11). Ceux-ci, en retour, faisaient divers dons annuellement au béguinage (12).

Il convient de signaler l'activité particulière d'une béguine, Isabelle de Wit (13). Cette nonne avait des aptitudes spéciales pour les ouvrages de main et le dessin, elle attira dans sa cellule quelques enfants, les instruisant et leur enseignant le cathéchisme. Le nombre de ses élèves s'accrut rapidement, d'autant plus que, depuis 1783, les fillettes n'avaient plus de maîtresse d'école et vivaient, suivant une expression caractéristique de l'époque, « onder de slavernye van onwetenthijd ».

(6) AGR, *Arch. eccl.*, n°s 270-271. Les comptes du béguinage vont de 1460 à 1790.

(7) AGR, *Arch. eccl.*, n° 11. (Statuts du chapitre de 1603, chapitre 25). Le 16 mars 1726, le chapitre dut exclure une béguine « propter iteratas inobedientias et actiones irregulares ».

(8) WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. I, p. 68.

(9) A. RYCKEL, *Vita S. Beggæ*. Louvain, 1631, p. 200.

(10) WAUTERS, *op. cit.*, t. I, p. 68.

(11) AGR, *Arch. eccl.*, n° 272, Marie Heymans, qui fut servante du chantre du chapitre, en devenant béguine, se vit confier la charge de sacristine de la chapelle de Saint-Guidon. (ARCHIVES DE LA CURE, actes capitulaires du 26 juin 1632, fol. 157).

(12) WAUTERS, *op. cit.*, t. I, p. 68.

(13) Sur ce qui suit voir un dossier intitulé: « Mémoire concernant l'école publique d'Anderlecht, 1785 », conservé aux ARCHIVES DE L CHEVÊCHÉ, à Malines.



Emu par l'affluence d'enfants au béguinage, le chapitre interdit à Isabelle de Wit de continuer son apostolat. Les échevins de la commune s'insurgèrent contre cette décision, la béguine elle-même présenta au chapitre, par l'intermédiaire du chanoine écolâtre, une requête tendant à autoriser son enseignement. Quelques personnes allèrent jusqu'à proposer de fonder des bourses pour la création d'une école de filles; le pouvoir civil rappela le décret du Synode de Malines de 1607, qui impose aux chapitres le choix de maîtresses pour apprendre aux enfants à lire, écrire, coudre et diriger le ménage; il suggéra qu'il serait facile au chapitre d'exécuter cette prescription sans frais en nommant la béguine maîtresse d'école. Ces arguments eurent raison de l'obstination des chanoines. La cellule d'Isabelle de Wit, devenue trop petite, elle fut autorisée à installer sa classe dans une maison proche de l'église, mais en dehors de l'enclos béguinagial.

Les béguines avaient le droit de léguer leurs biens personnels à leur famille, à condition de payer une redevance au chapitre; en règle générale, leurs testaments étaient passés devant le doyen, les chanoines étant d'office exécuteurs testamentaires (14). On les enterrait à l'ombre de l'église, dans la partie du cimetière proche du béguinage (15); parfois, on trouve la sépulture de l'une ou l'autre à l'intérieur de l'église, comme c'est le cas pour Marie Van Gendt (16).

J. LAVALLEYE.

(14) AGR, *Arch. eccl.*, n° 272.

(15) Voici l'inscripion funéraire de l'une d'elle: « Hier leyt begraven Joanna Fosciaux, begeynten tot Anderlecht, die stierft den 18 febrü 1697 ». BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE, à Bruxelles. *Mss. Goethals*, 1544, fol. 72.

(16) Sa tombe se trouvait dans la nef nord, près du confessionnal du curé. « Hier legt begraeven de eersame Maria Van Gendt, in haer leven beghyne van desen hove, welcke in den ouderdom van 42 jaeren sterft, den 13 januarü 1742 ». BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE, à Bruxelles, *Mss. Goethals*, 1544, fol. 65.

# La Recluserie d'Anderlecht

La recluserie volontaire (1) dans un enclos adossé à une église, un monastère ou même une cellule contigüe à une église est une pratique courante au Moyen-Age; le reclus ou la recluse y vivait, aidé parfois d'un domestique ou d'une servante, retiré du monde, s'adonnant à l'oraison et la contemplation, conformant sa vie et sa spiritualité aux règles édictées par S. Augustin, S. François d'Assise, S. Dominique ou Ste. Thérèse (2). Certains ne s'astreignaient pas à suivre l'un ou l'autre législateur monastique, s'en remettant à la direction spirituelle du curé de l'endroit, comme ce fut le cas pour les recluses d'Anderlecht. Ces ermites vivaient d'aumônes ou, le plus souvent, de revenus annuels.

Très en honneur pendant le Moyen-Age (3), l'institution de la recluserie connut un renouveau de splendeur au début du XVII[e] siècle, tandis que s'épanouit la restauration religieuse des archiducs Albert et Isabelle. Des recluses, vïerges ou veuves, vécurent à l'ombre du clocher d'Anderlecht pendant ces deux périodes.

Un ermitage existait en 1380-1381 au cimetière, proche de l'église, car, à la date du 8 mai 1381, il est payé, sur l'ordre de la duchesse de Brabant, une aumône « cuidam matrone heremite commoranti supra atrium ecclesie Anderlectensis pro Deo » (4).

(1) Voir sur ce sujet l'intéressante étude de J. Asen, *Die Klausen in Köln*, dans *Annalen des hist. Vereins f. d. Niederrhein*, 1927, t. CX, p. 180-201.; également *Notes et documents relatifs aux ermitages adossés aux églises*, dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, 1868, t. V., p. 205-216 et L. Gougaud, *Etude sur la recluserie religieuse*, dans *Revue Mabillon*, 1923, t. XIII, p. 26-39, 77-102.

(2) Zimmerman. (*Les Saints déserts des Carmes déchaussés*. Paris, 1927, p. 19-21) édite une règle imposée aux reclus carmélitains au XV[e] siècle.

(3) « Peut-être n'y avait-il pas d'église à Liége au XIII[e] siècle, qui n'abritât quelque recluse à l'ombre de ses murailles », Demarteau, *La première auteur wallonne, la bienheureuse Eve de Saint-Martin*, Liége, 1896, p. 23.

(4) Archives Générales du Royaume, à Bruxelles, *Chambre des Comptes*, reg. 17144, fol. 122vo.



Vers les années 1600 à 1605, plusieurs recluseries furent construites à Bruxelles, près des églises de Notre-Dame des Victoires, au Sablon, de Sainte-Cathérine, de Notre-Dame de Laeken et d'autres (5). En juillet 1605, Elisabeth Parys présenta au chapitre une requête « exposante que, par singulière dévotion qu'elle portoit envers ladicte église et les sainctes reliques de Sainct Guido illecque gardées, elle estoit d'intention d'y faire bastir une cluse ».

Par acte capitulaire du 10 octobre 1605, le chapitre lui accorda un terrain au cimetière, près du béguinage, pour qu'elle y fasse édifier son ermitage. A cet octroi, il ajoutait quelques conditions, entr'autres que la recluse aurait à faire construire sa cellule avec le produit d'aumônes ou avec ses revenus, qu'elle était tenue à se nourrir, ainsi que sa servante, à ses frais; enfin le chapitre se réservait le droit de pourvoir au remplacement de la recluse ou de supprimer l'institution. L'enclos fut bâti en 1607.

Deux années plus tard, les clauses restrictives émises par les chanoines furent attaquées par la comtesse de Furstenberg, douairière de Boussu. Le cas fut porté devant l'archevêque de Malines; la comtesse prétendant avoir, pour elle et ses descendants, le droit de présenter des candidates à la recluserie à la mort d'Elisabeth Parijs, puisqu'elle avait fondé l'institution de ses deniers et qu'elle l'entretenait en payant chaque année 9 florins. L'autorité diocésaine donna raison à la demanderesse en septembre 1609; une nouvelle requête de celle-ci, datée du 13 octobre, prouve cependant que le chapitre ne s'était pas soumis à ce jugement.

Elisabeth Parijs eut des émules, les documents ont retenu les noms de Cathérine Speeckaert, d'Adrienne Vander Cammen, qui sollicita son entrée à l'ermitage le 18 avril 1637 (7) parce que la première recluse était malade depuis plusieurs mois. Elisabeth Parijs mourut aveugle, à l'âge de 73 ans, en 1648 et fut enterrée dans l'église, entre les autels de

(5) *Analectes, etc.*, 1867, t. IV, p. 324-325. — 1868, t. V, p. 205-216.

(6) Pour ce qui suit, voir Agr, *Arch. eccl.*, n° 182 et Archives de l'Archevêché, à Malines.

(7) Archives de la cure d'Anderlecht, actes capitulaires, fol. 237-238.

S. Adrien et de Ste Marie-Madeleine, dans le bas-côté nord (8).

Jacqueline de Bonnecroix, veuve du capitaine Jean Maguier, fut admise au noviciat de la recluserie le dimanche 17 décembre 1645 (9); pendant la grand'messe, elle reçut l'habit de recluse; après l'office, les chanoines conduisirent processionnellement la postulante à sa cellule. Elle ne fut admise à la profession que quatre années après, à cause de dettes qu'elle avait et ne se pressait pas de rembourser malgré les instances du chapitre. Sa servante, Marie-Madeleine Van Uden, fut reçue également à la profession le 10 novembre 1649; à cette occasion, les chanoines avertirent les recluses que, s'il fallait agrandir l'église du côté de la recluserie pour ajouter des chapelles, elles auraient à choisir un autre local.

Sentant le poids de la vieillesse, Jacqueline de Bonnecroix proposa au chapitre de lui donner une compagne. Une opposition énergique du corps des chanoines eut raison de multiples démarches de la recluse auprès de l'archevêque. Elle recourut, en désespoir de cause, au pouvoir civil, priant le marquis de Caracche d'imposer le choix d'une recluse au chapitre. Sans doute, les chanoines ne s'opposaient pas à sa demande pour des motifs personnels : les anciennes compagnes de la recluse, la population villageoise, le curé de la paroisse, le père correcteur du couvent des Minimes sont unanimes à la déclarer de mœurs irréprochables et capable de grandes austérités. On constate cependant, dans les actes capitulaires du 30 avril 1661, qu'une raison est l'inconvénient de la cohabitation de deux recluses, « idque ob inconvenientias plurimas quas experti sunt in cohabitatione duar reclusarum ». En fait, le chapitre voulait s'attaquer à l'institution elle-même...

Il délégua le doyen et le chanoine Rossens auprès de l'archevêque de Malines pour lui demander la suppr. la recluserie. La réponse fut sans doute temporisatr

(8) Son épitaphe portait: « Heir leyt begraven suster Parijs, eerbare is geweest d'eerste cluyseners tot Anderlecht 42 Sterft den 24 december 1648. Bidt voor die siele ». Bi Royale de Belgique, à Bruxelles. *Mss. Goethals*, n° 1544,

(9) Archives de la cure d'Anderlecht, actes capitulaires.

(10) Idem, actes capitulaires, 20 novembre 1649, fol. 97.



n'est qu'après la mort de Jacqueline de Bonnecroix, le 15 septembre 1664 (11) que la recluserie fut démolie par ordre du chapitre (12).

L'ermitage d'Anderlecht prospéra au XIV[e] siècle — les documents font défaut pour préciser les dates — et pendant près de 60 ans au XVII[e] siècle.

J. Lavalleye.

(11) Son épitaphe portait: « Hier leyt begraven de godtvruchtighe religieuse suster Jackomyn Bonacroy, weduwe van den Johan Maquier, cluyseners omtrent 20 jaren tot Anderlecht. Sterft den 25 September 1664. Bidt voor de siele ». Bibliothèque Royale de Belgique, à Bruxelles. *Mss. Goethals*, n° 1544, fol. 23. Elle fut enterrée dans la nef principale de l'église.

(12) Archives de la Cure d'Anderlecht, actes capitulaires, 27 septembre 1664, fol. 284-285.

# Les Statuts

# du Chapitre d'Anderlecht (1)

Les plus anciens statuts du chapitre d'Anderlecht dont il soit fait mention dans les documents d'archives datent de la fin du XIV[e] siècle (2). En 1649, le secrétaire du chapitre de Neufville donne une copie conforme d'extraits des statuts rédigés durant le décanat de Laurent de Als (mort le 29 mai 1395) : *Statuta ecclesiæ collegiatæ sancti Petri Anderlechtensis extracta ex antiquo libro capitulari dictæ ecclesiæ* (*communiter libro probendarum appellato*) *completente* 125 *folia pergameni seu memorando et compillato de sub temporis magistri Joannis Laurentii de Ast, decani et canonici ecclesiæ ejusdem, qui obiit anno Domini* 1395, *mense maio, die* 29. La même année, de Neufville cite des passages de statuts de 1414 extraits *ex libro antiquo capitulari qui communiter Plattenbroeck appellatur*. Les statuts de 1768 font allusion à une réglementation en date de 1439. Une nouvelle codification fut rédigée en 1477 par une commission composée du doyen Guillaume 't Swinnen, du chantre Nicolas de Dynter, des chanoines Paul Bout, Pierre Suweels, Werner de Mol, Jean Suweels, Henri Niclot.

Ces extraits montrent qu'à côté des questions de discipline ecclésiastique et spécialement d'usages liturgiques, la réglementation des problèmes économiques avait une grande importance : gestion des biens appartenant au chapitre, distribution des pains et des jetons aux chanoines, usage du produit des prébendes.

Les statuts de 1481 sont les premiers qui soient parve

(1) Ces notes sont extraites d'un travail que nous préparons l'histoire du chapitre d'Anderlecht.

(2) Pour ce qui suit voir Archives Générales du Royaume, à Bruxe les (AGR), *archives ecclésiastiques* (*arch. eccl.*), n° 11.

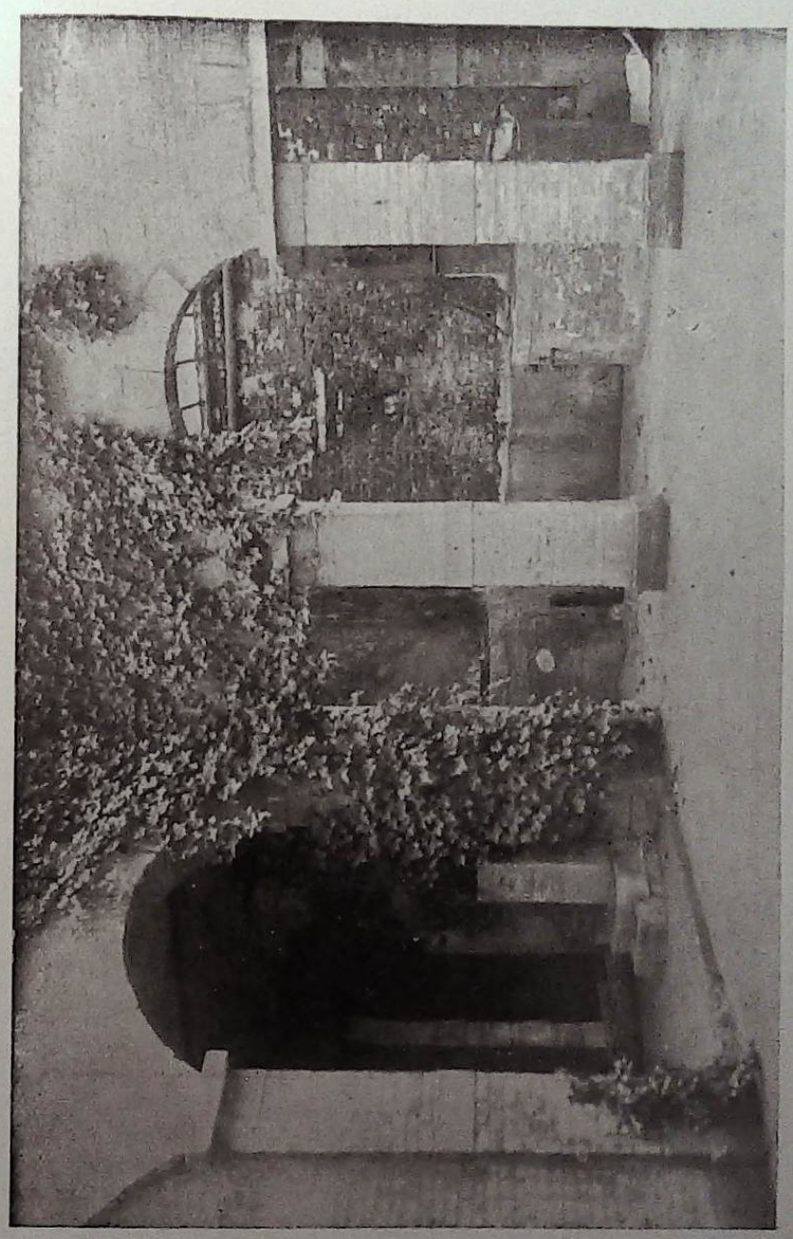

Vestiges de la Cour intérieure du Chapitre d'Anderlecht.

Adrien Goyens, d'Anderlecht,
qui devint pape sous le nom d'Adrien VI.
Tableau qui se trouve à la cure.

Un chanoine d'Anderlecht en costume de grand apparat.
Tableau qui se trouve à la cure.

La procession aux chevaux d'Anderlecht.

(Dessin original de Piryns.)



en leur entièreté (3). Il s'agit de la codification, arrivée à son plein développement, de tout ce qui concerne la vie canoniale sous ses multiples aspects, c'est l'amalgame de tous les textes consignés jusqu'à cette date. Les chanoines, réunis en chapitre général, adoptèrent cette réglementation le 10 juillet 1481; le patron laïc de l'église et l'évêque de Cambrai, ordinaire dont dépendait alors la communauté d'Anderlecht, l'approuvèrent à leur tour.

Ces statuts sont répartis en onze chapitres. Au titre premier, il est établi que le chapitre compte 18 prébendes ou canonicats dotés de biens, 11 à la collation du patron laïc, c'est-à-dire les seigneurs d'Aa, puis de Gaesbeek, 4 dépendant de l'autorité du duc de Brabant et 3 dont les nominations sont soumises au choix du Magistrat de Bruxelles. Le titre second donne les règles à suivre par un chanoine récemment désigné pour prendre possession de sa prébende. Faisant partie d'un collège destiné à chanter les louanges divines dans une église bien déterminée, il est naturel que la question de la résidence des chanoines soit d'importance capitale, cette matière fait l'objet du titre troisième. Au paragraphe suivant, les diverses fonctions du chapitre sont étudiées : le doyen, où le chef spirituel du collège, le chantre ou chanoine chargé de diriger les offices du chœur et de garder les archives, l'écolâtre ou chanoine ayant dans ses fonctions de surveiller et de promouvoir l'instruction de la jeunesse, le trésorier enfin, c'est-à-dire le chanoine qui gère les biens du chapitre et conserve le trésor à la sacristie de l'église. Les curés des églises d'Anderlecht, de Dilbeek et de Santberghe tiennent leur nomination du chapitre de Saint-Pierre, de même que les vicaires, les chapelains, les sacristains et tout le personnel subalterne attaché à l'église; le titre cinquième détermine les droits et devoirs d'un chacun. Tous les dignitaires et suppôts dépendant du chapitre, y compris les béguines, les maîtres d'école, doivent prêter serment devant le chapitre en prenant charge, les textes des diverses formules sont énumérés au paragraphe sixième.

---

(3) L'orignal (82 feuillets) se trouve aux Archives de la Cure d'Anderlecht. Il en existe une copie aux AGR, *arch. eccl.* 11.

Les deux titres suivants se rapportent à toutes les questions de discipline : honnêteté de vie à mener par tous ceux qui touchent au chapitre et peines à appliquer en cas de transgressions. Les usages liturgiques en honneur à Anderlecht sont codifiés au titre neuvième. Le chapitre subséquent traite des biens et possessions du chapitre, le dernier titre prévoit les changements à apporter aux statuts.

Le pape Innocent VIII ayant examiné ces règles les approuva pleinement en octobre 1484. La bulle par laquelle il fait savoir au chapitre son acceptation des statuts est très circonstanciée et précise. Il y rappelle que le chapitre d'Anderlecht est de fondation extrêmement ancienne (4) et qu'il doit une bonne partie de sa prospérité aux nombreuses marques de protection accordées par les ducs de Brabant et d'insignes bienfaiteurs. Il énumère les diverses manifestations de l'attention bienveillante de ses prédécesseurs sur le siège de Saint-Pierre. Enfin, avec toutes les clauses solennelles employées en cette circonstance, il déclare approuver les statuts et oblige tous les membres du chapitre à les suivre, et cela sous peine des pires censures ecclésiastiques.

Les statuts de 1481 furent en vigueur durant tout le XVI[e] siècle.

Le concile de Trente (1545-1563) ayant légiféré en matière canoniale comme en tout ce qui relève du domaine religieux, les autorités ecclésiastiques s'efforcèrent de faire adopter les principes émis par les Pères du Concile par tous les corps qui dépendaient d'eux, en particulier par les chapitres de chanoines. Cette soumission aux décrets nouveaux ne se fit pas sans heurts parfois, surtout de la part de ceux qui, oublieux de la dignité de leur charge, préféraient vivre dans l'indiscipline ou le relâchement (5).

Une étude approfondie des archives d'Anderlecht prouve que tel n'était pas le cas pour le chapitre de Saint-Pierre. Dès que l'archevêque de Malines s'occupa d'introduire les

(4) Le chapitre existait certainement au début du XI[e] siècle.
(5) Sur ce sujet, voir la très intéressante étude de M. l'abbé W *L'introduction des décrets du concile de Trente dans les et dans la principauté de Liége*. Louvain, 1929.



réformes du Concile dans son diocèse, les chanoines se hâtèrent de se conformer au désir de leur chef direct. C'est l'archevêque lui-même, Mathias Hovius, qui vint à Anderlecht pour exposer ses vues; on le sait, à Hovius revient l'honneur d'avoir travaillé réellement à réaliser effectivement les décrets conciliaires dans la province ecclésiastique de Malines (6).

Le 10 juin 1602, l'archevêque Hovius vint visiter le chapitre et résider à Anderlecht vraisemblablement, il y resta cinq jours. Il incita les chanoines à reviser leurs statuts pour les mettre en concordance avec les prescriptions du Concile; la nouvelle que le chapitre métropolitain de Malines s'y était conformé devait leur servir d'exemple. Avec les membres du chapitre, il étudia les décrets en vigueur puis, dans un document (7) qu'il communiqua aux chanoines le jour de son départ, le 15 juin, il insiste sur treize points au sujet desquels il croyait bon d'attirer l'attention. Faut-il déduire de ce texte que les chanoines devaient souvent être en faute, se montrer oublieux de telle ou telle obligation? Nullement, aucun manquement grave n'est signalé. L'archevêque emploie des formules générales, relève parfois de légers écarts et enfin s'efforce surtout de mettre en lumière les particularités de la nouvelle législation.

L'office divin et les messes doivent être dits suivant l'usage romain et non plus d'après les règles liturgiques locales. Les chanoines sont tenus de réciter une fois par semaine l'office de la Vierge en action de grâces pour les bienfaits des seigneurs d'Aa. Les distributions faites aux chanoines pour leur présence aux offices ne peuvent être diminuées, il faudrait même les augmenter. Pendant la grand'messe, on ne peut dire d'autres messes; aux jours de fête et dimanches, ce sont les chanoines qui chantent à tour de rôle la messe paroissiale. Les messes anniversaires et les messes votives doivent être célébrées rigoureusement par les vicaires et les chapelains. Si les revenus destinés à payer les frais de messes fondées depuis longtemps sont insuffisants, l'archevêque se déclare prêt à unir plusieurs fondations, de même que pour les revenus des chapellenies. Avant de rece-

(6) Willocx, op. cit., p. 282.
(7) L'original est conservé aux Archives de la Cure d'Anderlecht.

voir un chanoine, le doyen exigera de lui une profession de foi au chapitre ainsi qu'une attestation de soumission aux décrets du Concile de Trente et d'obéissance au Pape et à l'archevêque de Malines. Les chanoines absents pendant douze semaines ne sont plus considérés comme résidants; ils toucheront le produit de leur prébende mais ne participeront pas aux distributions supplémentaires. Les chanoines et les prêtres soumis à leur autorité doivent être tonsurés mais ne peuvent porter la barbe. Les décisions secrètes du chapitre ne peuvent être divulguées sous peine d'amendes; les excès et les défections doivent être punis.

Ce mémoire épiscopal servit de base aux chanoines pour remanier leurs statuts. Le texte nouveau fut arrêté au chapitre général du 27 janvier 1603. Après sa lecture, le doyen apposa le sceau du chapitre sur le document (8) et tous les chanoines le signèrent. Le titre rappelle le motif de cette codification : *statuta collegiatæ ecclesiæ Sancti Petri Anderlechtensis, decretis canonum et sacris Concilii Tridentini conformata.*

Les statuts de 1603 se répartissent en 8 paragraphes. En les comparant à la législation de 1481, on constatera qu'ils sont moins longs, mais plus précis, mieux ordonnés et agencés avec plus de logique. Ce titre premier concerne la réception de la dignité canoniale, des bénéfices attachés à la prébende; les offices des chanoines et les serments à prêter par chacun font l'objet du titre suivant.

La résidence des chanoines, les distributions à répartir aux offices, les cérémonies religieuses, la vie privée des ministres du culte sont étudiés en trois chapitres. La manière de tenir les séances du chapitre ainsi que l'étude de la compétence de cet organisme sont des points nouveaux de

(8) Ce document est conservé aux ARCHIVES DE LA CURE D'ANDERLECHT. Il est signé par le doyen Herman Vander Heyden, le chantre Philippe Vanden Bossche, les chanoines Corneille van Zeune, Guillaume Malcote, Luc d'Artois, Jude de Vaddere, Pierre Vander Balckt, Daniet Tumhout, Pierre Vande Velde, François Vander Straeten. Des copies de ces statuts existent aux AGR, arch. eccl., nos 11 et 12, ainsi qu'aux ARCHIVES ARCHIÉPISCOPALES DE MALINES. Dans la suite, le chapitre modifia quelques détails de ces statuts, le 9 mai 1692, le 22 mai 1698, le 11 mai 1716, le 8 janvier 1746.



même que ceux relatifs aux testaments et codicilles des chanoines défunts. Trois matières bien précisées en 1481 : les coutumes liturgiques locales, les droits et les devoirs des curés, les punitions à infliger en cas de manquements font défaut.

N'est-ce pas la preuve manifeste de l'excellent état des esprits et des cœurs des membres du chapitre d'Anderlecht à une époque cependant si troublée? Honnêteté des mœurs, désir d'abandonner des usages liturgiques particuliers pour adopter la liturgie unifiée de Rome.

J. LAVALLEYE.

Anderlecht

Ancien sceau du Chapitre d'Anderlecht.
(Dessin de D. Narcisse.)

# La Légende de Saint-Guidon d'Anderlecht

L'histoire et la légende furent assez négligents à l'égard de Saint-Guidon d'Anderlecht, à tel point que le chercheur impartial, utilisant les documents, qui nous restent, trouve difficilement de quoi se faire une conviction certaine au sujet des faits concernant sa vie.

Les biographies de Saint-Guidon (Wijen en flamand) se ramènent à deux textes originaux et même les deux peuvent se ramener à une source commune. La personnalité de l'auteur de cette biographie première de Saint-Guidon, sa compétence d'historien, sa probité professionnelle nous sont inconnues. Au surplus, dans son ensemble, la biographie même présente peu d'intérêt et constitue une vraie désillusion pour celui qui crut y apprendre les gestes et les paroles du Saint.

On place communément le décès de Guidon d'Anderlecht vers l'an 1012. Nous n'entrons point dans la discussion à laquelle cette date donne lieu.

Vers l'an 800, d'autres disent vers 914, fut fondé à Anderlecht un chapitre de chanoines. Sans doute ces clercs maniaient la plume. Il est dès lors étonnant que les contemporains de Guidon ne nous aient rien laissé au sujet de sa vie. La biographie originale du vénérable ne remonte qu'à cent ans après sa mort. D'aucuns ne lui attribuent point une si haute antiquité.

Je suis tenté de croire que Guidon passa quasi inaperçu aux yeux des hommes de son temps. Seuls ses voyages ont produit quelque sensation et cela encore dans un cercle restreint — à l'heure de sa mort.

Guidon étant décédé, on le mit en terre et on n'en parla plus durant quelque quarante ans.

Rien d'étonnant que des écrivains aient cru pouvoir confondre Guidon d'Anderlecht avec Victor ou Venautius latins ou encore avec Winand, vénéré en Germanie. Du flamand Wyen à Wynand, il n'y a pas loin. Sans doute hypothèse ne plait guère ni au sentiment ni à l'intérêt bançon.



Si on soustrait de la biographie de Guidon les lieux communs des vies ordinaires des saints et quelques thèmes de faits merveilleux trouvés souvent ailleurs, il reste peu de chose.

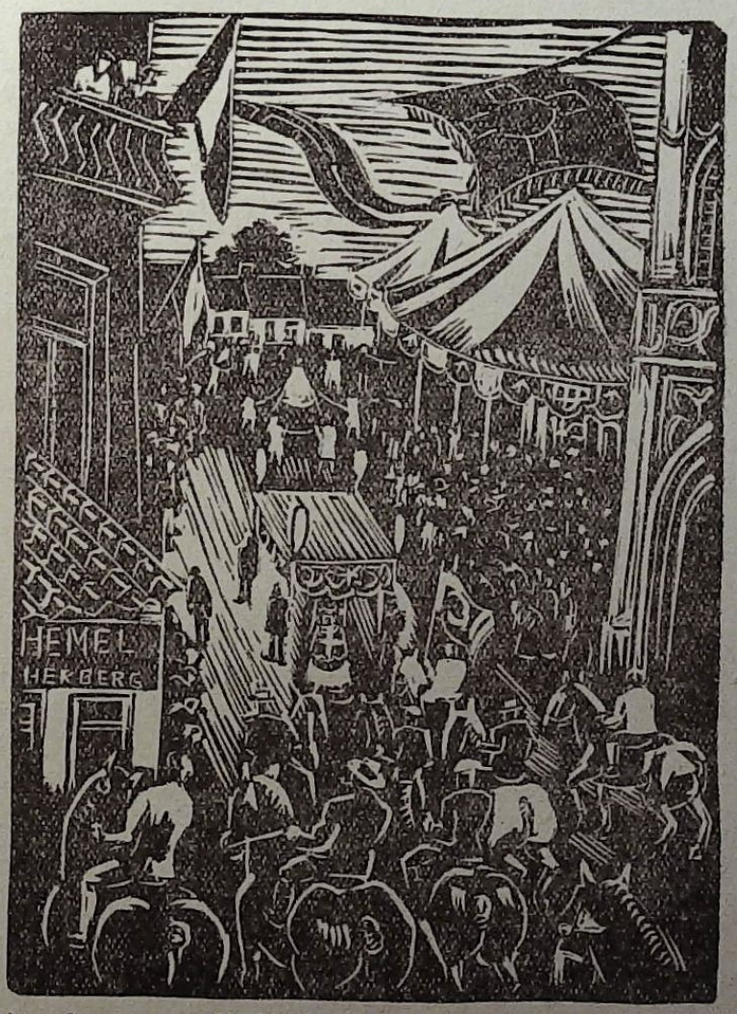


La procession aux chevaux d'Anderlecht.
(Dessin de Jan van Cleemput, pour la revue « De Kroniek ».)

Guidon serait né à Berchem-Sainte-Agathe ou à Anderlecht, de parents pauvres. Bien jeune il s'engagea au service d'un fermier en qualité d'ouvrier agricole. Son modique salaire, il le partagea avec ses parents indigents. Son maître nous apparaît comme le type du paysan avare. Singulières mœurs du temps, il se permit un jour d'interroger son valet sur l'usage de la croûte de pain qu'il gagnait et la lui redemanda.

Guidon quitta ce service pour prendre domicile à Laeken. Là le recteur de la chapelle de Notre-Dame lui présenta la charge de marguillier. Ce qui fut accepté. C'est avec soin que Guidon s'acquitta de ses fonctions. Sa régularité, son souci pour la propreté et la décence de l'édifice peuvent servir d'exemple à tous ceux chargés de semblable office. Malgré la modicité de son salaire, il parvint néanmoins à réaliser quelques économies. C'est pourquoi un indigène de Bruxelles le sollicita comme associé dans une petite entreprise commerciale : Guidon trouverait dans ce négoce des ressources plus abondantes pour ses bonnes œuvres. Naïf, le marguillier accepta la proposition. On fit l'acquisition de marchandises qui furent chargées sur une barque et l'on descendit la Senne. Mais le bateau échoua sur le sable. Guidon renonça à sa carrière nouvelle et revint à Laeken.

Cependant, depuis longtemps Guidon était travaillé par le goût des voyages. Toute son ambition était de visiter Rome et la Palestine. Bientôt il quitta son pays. Sa dévotion et l'amour des déplacements le retinrent plus de sept ans sur les routes d'Europe et d'Asie mineure.

De retour d'un premier voyage en Terre-Sainte, il rencontra à Rome Wonédulphe, doyen du chapitre d'Anderlecht, et ses compagnons. Le groupe décida de visiter Jérusalem. Guidon servirait de guide et d'interprète. Sur les pérépéties de ce voyage nous n'avons aucun détail. Au retour vers la patrie, Wonédulphe et ses compagnons moururent tous. C'est pourquoi Guidon arriva seul à Anderlecht. Exténué de fatigue et de privations, abattu par la maladie, il était devenu méconnaissable pour ses compatriotes. Il reçut l'hospitalité dans la chaumière d'un villageois indigent. Sentant sa fin s'approcher, Guidon donna quelques particularités sur ses pélerinages et la rencontre de Wonédulphe. A l'appui de son récit, il exhiba l'anneau d'or que le doyen lui avait confié. Informé de ces choses, le clergé accourut et fit transporter le mourant dans un modeste réduit de la maison décanale. Là le pélerin ne tarda point de succomber. On dit que sa mort était due à la dyssenterie : maladie commune des voyageurs miséreux. C'est au cimetière du village, entourant l'église, qu'il fut enterré. L'endroit précis est inconnu. En ces temps-là, les voyages en Terre-Sainte n'avaient pas encore dégénéré en nos contrées. Les pèlerins étaient entourés d'une certaine vénération. Dépourvu cependant de quelque nom illustre, de

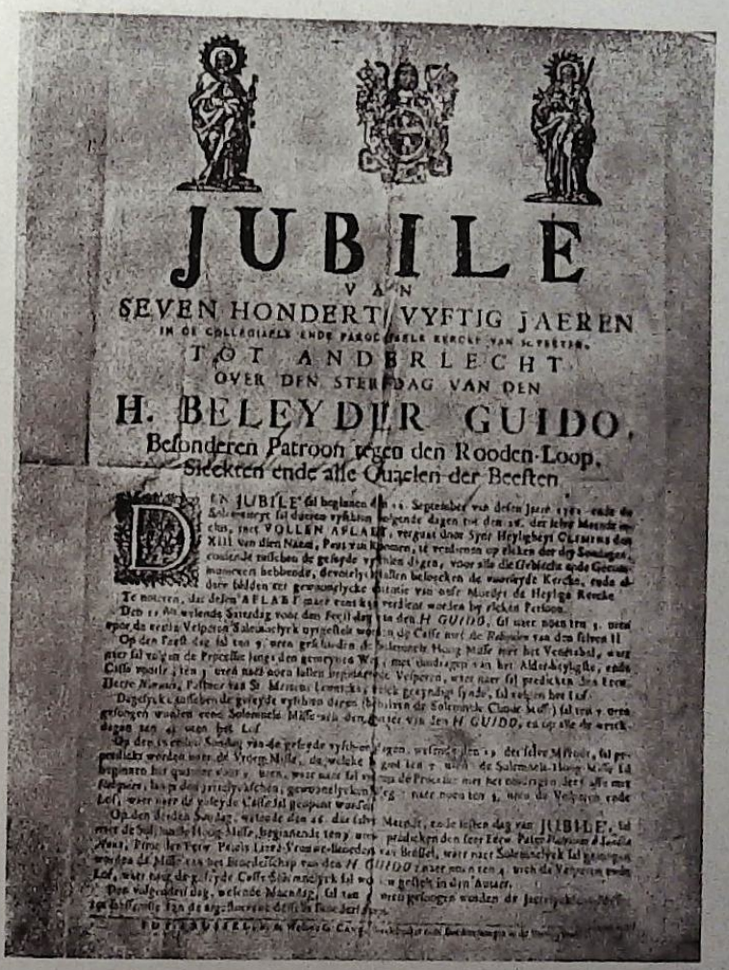
JUBILE
VAN
SEVEN HONDERT VYFTIG JAEREN
IN DE COLLEGIALE ENDE PAROCHIALE KERCK VAN S. PIETER.
TOT ANDERLECHT
OVER DEN STERFDAG VAN DEN
H. BELEYDER GUIDO,
Besonderen Patroon tegen den Rooden-Loop,
Siecktens ende alle Quaelen der Beesten

L'affiche du jubilé de Saint Guidon, en 1762.

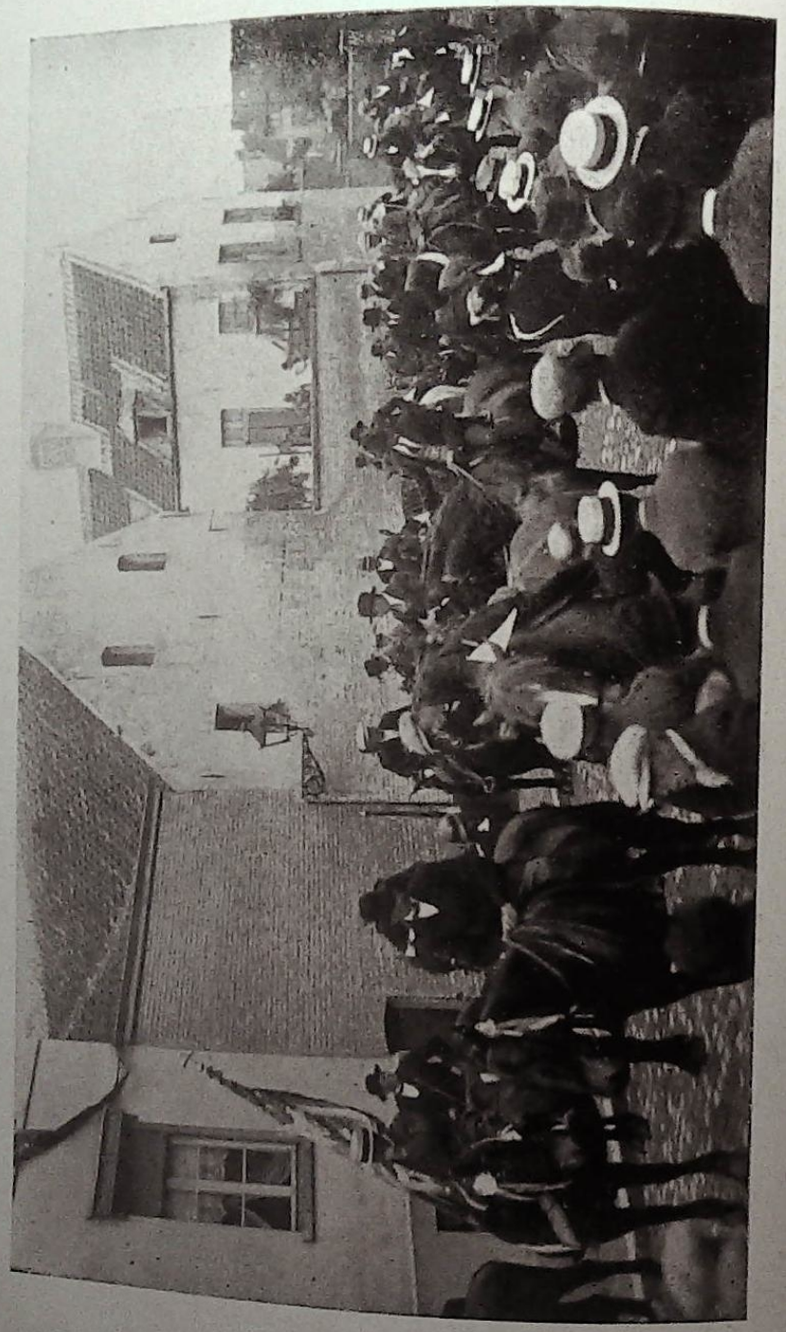

Formation du cortège des chevaux pour la procession de Saint Guidon, devant le Béguinage avant sa restauration.
(Cliché Baesens.)

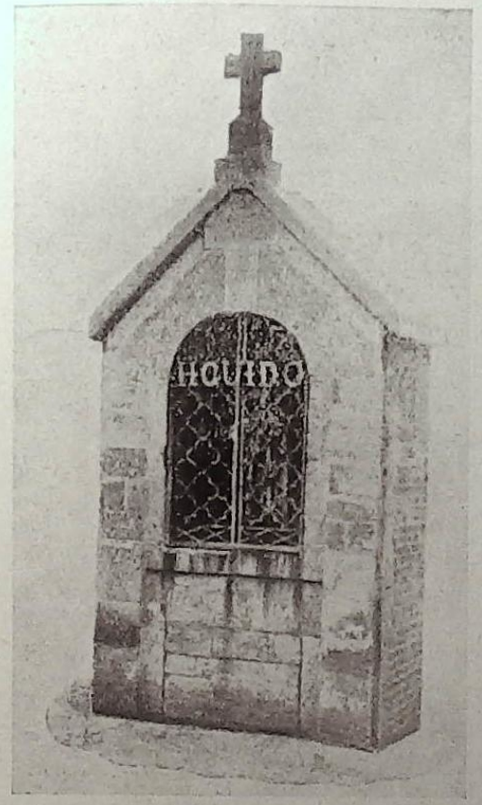


Chapelle bâtie, dit-on, à l'endroit où grandit le chêne de Saint Guidon, à Anderlecht.

Saint Guidon.
Groupe sculptural du XVII[e] siècle qui se trouve actuellement dans la chapelle dédiée au saint dans l'Eglise d'Anderlecht.

La Procession de Saint Guidon,
d'après le tableau de De Groux.



relations influentes, de famille, d'amis, Guidon ne bénéficia point de quelque manifestation de respect spéciale. Sa tombe fut, sinon oubliée, au moins privée d'entretien : « Passants et chevaux la foullaient; — « les bêtes, allant et venant de la pâture, s'y reposaient souvent ». C'est ce qu'affirment expressément tous les biographes de Guidon d'Anderlecht. Plus de quarante ans après sa mort, sa sépulture était laissée à l'abandon.

Pour celui qui s'intéresse aux origines du culte de Saint-Guidon, une date mémorable se place à cent ans après sa mort : celle du 24 juin 1112. Sur les instances du clergé d'Anderlecht, l'évêque de Cambrai, Odoart, vint reconnaître dans la tombe les restes du pèlerin indigent. A cette époque il y eut grande affluence de villageois et de paysans de la région. On était alors dans notre pays en pleine effervescence et exaltation pour la Terre-Sainte.

Cette démarche du clergé d'Anderlecht auprès de l'évêque de Cambrai, de la juridiction duquel dépendait le village, constitue une indication certaine de la vénération dont déjà Guidon était l'objet. En effet, le but de la visite de l'évêque était de se rendre compte du culte, de le contrôler et de lui prescrire des directives.

On peut se demander ce qui s'était passé entre l'an 1054 et l'an 1112, c'est-à-dire depuis l'état d'abandon constaté de la sépulture et l'exaltation des restes de Guidon.

Sans doute on parle d'une translation des restes qui aurait eu lieu entre 1078 et 1092; mais elle est contestée.

Un auteur affirme que le culte débuta à la suite d'un fait merveilleux. Mais comme le font observer les biographes, cet auteur n'indique point la source de son récit. Au surplus la nature du fait rapporté est telle qu'il conviendrait mieux de le placer sur une tombe maudite que sur celle d'un bienheureux. Nous y voyons une de ces multiples reminiscences païennes, recueillies dans les légendes des Saints. L'imagination fruste des peuples du moyen âge était fort portée aux choses tragiques et les dieux, parfois méchants, du paganisme n'étaient pas loin.

Jean Govrit, prêtre et chanoine d'Anderlecht, transcrit le récit comme suit :

« Plusieurs années après la mort de Saint-Guidon, quelques écrivains font monter le nombre à quarante-deux, son corps étant enterré en certain lieu, on passait communément sur

sa sépulture, même les bêtes allant et venant de la pâture s'y reposaient souvent, dont quelques-unes étaient tourmentées du démon si longtemps qu'elles crêvaient. On dit aussi que le cheval du seigneur d'Anderlecht, revenant un jour

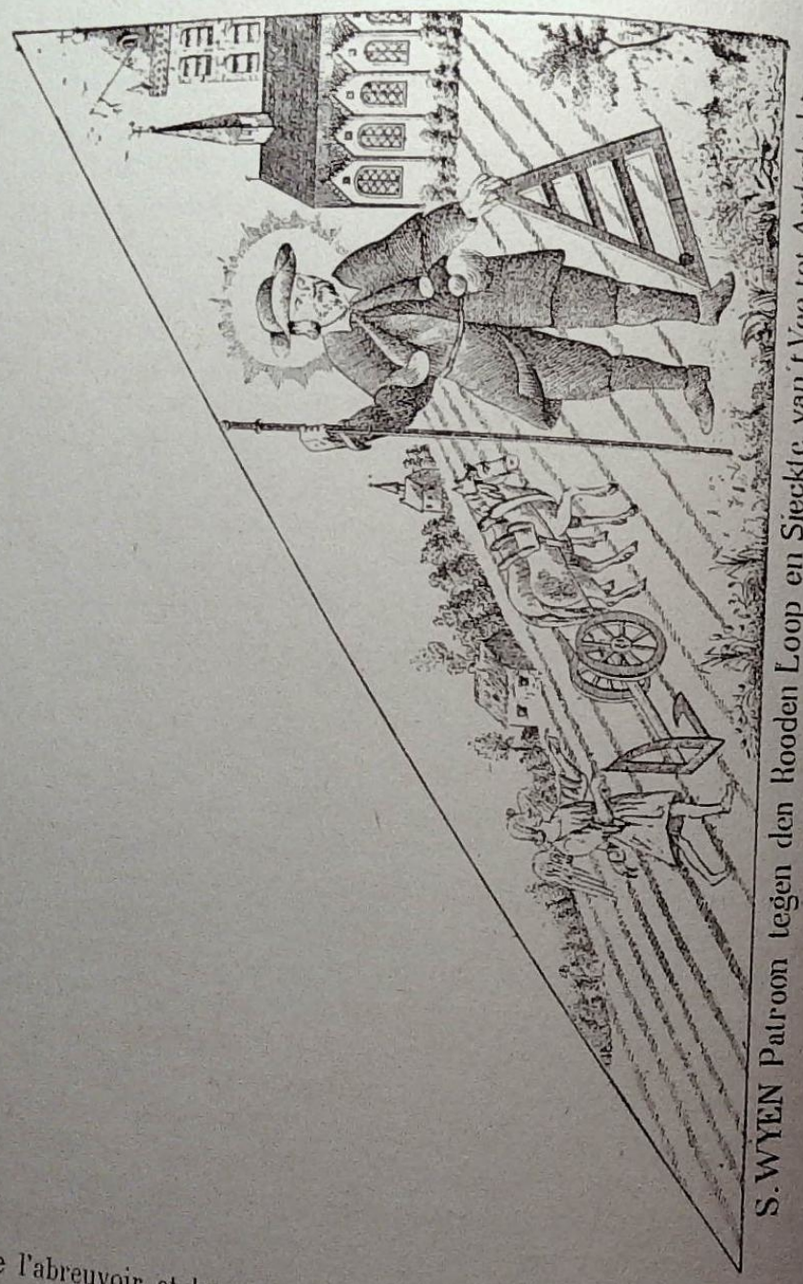

S. WYEN Patroon tegen den Roodenloop en Sieckte van 't Vee tot Anderlecht.

de l'abreuvoir et heurtant la sépulture du Saint du pied de derrière, devint enragé et se démenant mourut à l'instant ».

A la suite de ces faits, le seigneur d'Anderlecht fit entourer la tombe d'une haie. Ceci nous parait la première étape du culte. Mais l'occasion n'en peut être les accidents mentionnés



ci-dessus. Ces accidents étaient de nature à éloigner les villageois et non à leur inspirer une confiance affectueuse. D'ailleurs, l'interprétation de ces événements en tant que châtiments pour irrévérences commises par les bêtes inconscientes était par trop irrationnelle. Si irrévérence il y avait, l'autorité ecclésiastique locale en était responsable : à elle en effet incombait le soin d'entourer de respect la tombe d'un personnage reconnu être vénérable.

La vérité est que la mémoire de Guidon, si longtemps négligée, fut ravivée vers l'époque où les pélerinages vers la Terre-Sainte entraient dans notre pays dans leur seconde phase : la phase collective mais pacifique.

A ce propos, il importe de rappeler les stades différents par lesquels ont passé au moyen âge les voyages vers la Palestine.

On sait que dès les premiers siècles du christianisme, le souvenir de l'emplacement exact du tombeau du Christ s'est perdu. C'est pourquoi à présent cet emplacement est encore inconnu à Jérusalem. Toutefois, au cours des sièces suivants, de divers points de la chrétienté, les fidèles se portaient vers la ville sainte et le sépulchre présumé du Christ.

Le voyage était souvent long, pénible et périlleux pour les pèlerins de nos contrées. Aussi leur exploit, d'abord assez rare jusque vers le X^e^ siècle, les signalait à la pieuse admiration des populations. Ces hommes devenaient de vénérables personnages qu'on reçut avec égards dans les manoirs, les couvents et les hospices. Dévots ou pénitents, ils le méritaient généralement.

Vers l'an 1050, ces pélerinages entraient dans une phase nouvelle : la phase des grandes caravanes collectives que les nations plus proches de Palestine avaient inaugurées plusieurs siècles auparavant. Quelque personnage de marque en prenait la direction. On peut rappeler à ce propos le grand pélerinage de l'an 1066 entrepris par l'archevêque de Mainz, l'évêque d'Utrecht et autres. Sept mille personnes se pressaient à leur suite.

Ces grandes migrations conduisaient souvent à des désordres variés. Longtemps auparavant, Saint-Grégoire de Nysse, qui avait été lui-même à Jérusalem, dissuada des ouailles de prendre part à ces expéditions. A son avis ces foules de désœuvrés étaient pleines d'embûches.

C'est vers ce temps qu'il convient de placer le réveil de la mémoire de Guidon le pèlerin. Il était une de ces célébrités que les villages se découvrent tardivement. Leur zèle à l'égard du héros oublié était d'autant plus empressé. Les anciens montraient le lieu de sa sépulture. On exalta ses vertus, on commenta les péripéties de ses voyages et sa mort édifiante. Au sortir des services religieux, les fidèles s'arrêtaient devant son tombeau. Le seigneur du village y ajouta son hommage en faisant entourer la fosse d'une haie.

En face de la sépulture de Guidon on appuya au mur de l'église une petite chapelle : toutefois cette chapelle fut dédiée à la Vierge, non à Guidon.

Ce détail est digne d'attention, car il a son importance. Aux fidèles non convaincus du caractère de sainteté du défunt il permet l'équivoque. C'est un stade transitoire du culte.

En l'an 1094, les pélerinages vers la Palestine entraient dans leur phase militaire. Aux fatigues de la route, s'ajouteraient dorénavant les dangers des combats et de la guerre. C'était la croisade. Elle avait été provoquée par l'attitude du turc Ortok et de ses successeurs, qui firent la guerre aussi bien aux musulmans Fatimites qu'aux chrétiens. On sait que l'expédition de 1096 aboutit en 1099 à la prise de Jérusalem par les Croisés.

L'exaltation pour l'Orient gagna de plus en plus nos populations. Aussi la vénération pour Guidon d'Anderlecht en reçut un grand accroissement. Guidon grandissait au recul du temps. L'élan de dévotion était donné. Les villageois du Brabant, des Flandres et d'ailleurs s'amenaient au tombeau pour y exposer leurs nécessités et leurs misères. Beaucoup s'en retournaient soulagés et consolés. Sa qualité de valet de ferme valut à Saint-Guidon une clientèle spéciale. Il devint le patron local attitré contre les maladies du bétail. C'est un fait notoire que les saints guérisseurs d'animaux ont toujours eu des serviteurs fidèles et nombreux.

Mais la vieille église d'Anderlecht menaça ruine : les restes de Guidon furent transférés dans l'édifice nouveau construit en remplacement de l'ancien. Nous trouvons ici une nouvelle étape dans l'évolution du culte. Les ossements du pèlerin furent déposés sur un autel dédié à lui seul; la Vierge ayant son autel dans la même église.

A présent la gloire de Saint-Guidon suivra son développement normal. Au cours des siècles on verra princes et



lats, hommes de distinction et gens du peuple affluer, lors des grandes solennités, au tombeau du pauvre pèlerin.

La biographie de Saint-Guidon est émaillée de thèmes merveilleux si fréquents dans la vie des thaumaturges de toutes les croyances. Par exemple le thème du bâton qui refleurit, rapporté dans les vies de tant de personnages juifs, chrétiens, musulmans et autres, y trouve sa place. Ici cependant la tradition présente des variantes : c'est tantôt le bâton de Guidon, qui fut fixé en terre pour lui faciliter la prière; tantôt c'est le bâton de son maître que celui-ci plante dans le sol ou laisse tomber dans un mouvement d'admiration.

Nous lisons aussi le récit de la motte de terre changée en pain, de l'ange conduisant la charrue, de la colombe et de la lumière apparaissant dans la chambre mortuaire du Saint. Quant à l'ange en particulier, les écrivains n'ont jamais précisé son aspect. Les témoins auraient-ils cru le voir sous les dehors d'un ouvrier ordinaire ou sous les dehors que les écrivains et les peintres, païens ou chrétiens, européens ou asiatiques, se sont plu à donner à ses messagers célestes?

Dans les différentes biographies de Saint-Guidon, on rencontre plus le souci et le scrupule de ne rien négliger de la tradition populaire, que de transmettre les récits historiquement vérifiés.

De plus, donner un enseignement moralisateur, conforme aux idées du temps, semble avoir été le premier objectif des écrivains. Mais le but a été vite dépassé par le choix de sanctions très sévères et irrationnelles.

Déjà nous avons signalé l'aventure tragique arrivée aux animaux passant par-dessus la tombe de Guidon. Il faut y ajouter la mort dont furent punis deux ouvriers, plantant la haie autour du sépulchre et coupables d'avoir proféré quelque parole déplacée à l'adresse du châtelain, leur maître, ou du défunt.

Le bâton fleuri, dont il fut question plus haut, était devenu un chêne « dont les branches commençaient peu à peu à sécher. Les branches, en tombant, endommageaient les maisons qui étaient en dessous ».

Les voisins brûlaient ces branches, mais en peu de temps ils furent atteints de la dyssenterie et moururent misérablement. Le châtiment s'étendit même à toute une famille qui fut punie par ce fléau. Telle est la légende. On a l'impression de

se trouver ici devant la survivance païenne du culte d'un arbre.

Citons un autre exemple de châtiment exagéré. Un homme aveugle de Termonde ou des environs « après avoir fait sa prière pendant l'espace d'un jour au tombeau de Saint-Guidon, reçut la vue par son intercession. Mais, s'étant retiré ensuite d'Anderlecht pour retourner à son logis plutôt qu'il ne plaisait au Saint et sans la bénédiction du clergé, il devint aveugle peu de temps après, pour la deuxième fois ».

Guidon lui-même, durant sa vie, aurait subi une de ces punitions singulières. On sait qu'il quitta, dans une bonne intention d'ailleurs, son service de marguillier de la chapelle de Laeken. Cependant cela n'aurait point plu au ciel. C'est pourquoi son bâteau échoua dans la Senne et la perche dont il se serait servi pour le dégager resta attachée à sa main sans que rien ne peut l'en délivrer.

La faveur populaire s'est attachée à conserver la mémoire de Saint-Guidon à Anderlecht. A cet effet, plusieurs souvenirs furent localisés.

Saint-Guidon est-il né à Berchem-Sainte-Agathe ou à Anderlecht? En tout cas, une maison située non loin du couvent des Minimes, à Anderlecht, portait sur sa façade une statue de pierre du Saint. C'était la maison traditionnelle où il aurait vu le jour.

On peut suivre, depuis l'année 1538, les transactions successives qui eurent pour objet un champ situé à Anderlecht et portant le nom de champ ou verger de Saint-Guidon.

Dans l'ancienne maison décanale, devenue en 1855 la propriété de M. Hoorick Burg, on montrait au XVII[e] siècle un réduit de 7 pieds sur 4 où serait décédé Saint-Guidon.

Un champ situé près de Scheut était nommé le champ du miracle.

Il paraît que les serfs du doyen Wonédulphe, se disposant à l'ensemencer, l'auraient trouvé déjà couvert d'une riche moisson. D'aucuns pensent que ce champ fut labouré par l'ange en l'absence de Guidon.

Une source, coulant près de l'église d'Anderlecht, porte une inscription dédiée à Saint-Guidon. Là furent lavés ses ossements lors de la première translation du corps. En 1762 on montrait sur la route d'Anderlecht à Itterbeek l'emplacement où le bâton aurait fleuri et se serait développé en chêne. L'arbre avait été abattu et remplacé par une p[e]



chapelle. A côté de la chapelle on voyait un arbre issu d'un gland du premier chêne.

Quoi qu'il en soit de toutes ces particularités, de toutes ces anecdotes transmises par les masses populaires, il est certain que les habitants d'Anderlecht entretiennent depuis de longs siècles une vénération et un culte fondés sur la mémoire constante de la probité, la dévotion et l'austérité de vie d'un pauvre ouvrier agricole de la région.

F. MORTIER.

— *Vita S. Guidonis Confessoris apud villam Laken nuper conversati et apud villam anderlacum consummati.* Acta Sanctor. Sept. T. IV.

— *Surius. vita Sanctorum.* T. V.

— Vita S. Guidonis a Guillemano Scripta apud Sanderum : Chorographia Brabantiæ. T. III.

— Goris. — *Abrégé de la vie et des miracles de Saint-Guidon.* Confesseur. Brux. 1762.

— A. Wauters. — *Histoire des Environs de Bruxelles.*

— *Saint-Guidon.* 1012-1912. — Programme officiel illustré des Fêtes du IX centenaire de Saint-Guidon. — Anderlecht. Devroegh.

# L'architecture de l'église Saint-Pierre d'Anderlecht.

C'est la tour massive et finement décorée qui attire d'abord le regard; elle assure à tout l'édifice un semblant d'unité et une très réelle harmonie de lignes. Quatre étages trapus et de plan carré la composent : le premier est entièrement occupé, à l'occident, par un portail au tympan orné de statues; le second, par une large verrière en tiers-point comme on en trouve au centre de presque toutes les façades gothiques de Belgique. Les deux étages supérieurs, qui se dégagent de tous côtés des toitures, sont moins élevés que les précédents et s'ornent chacun de deux élégants remplages inscrits dans des baies en arc brisé. Une flèche octogonale, de pierre, lourdement sculptée, garnie de plusieurs balustrades ajourées pareilles aux couronnes d'une tiare, domine cette masse, et, sans parvenir à lui imprimer beaucoup d'élancement, la termine cependant avec élégance.

Le reste de l'édifice se caractérise par une parure également ouvragée qu'enrichit encore la tonalité dorée de ses pierres dilbeekoises. Au nord et au sud, de multiples pignons de grandeur et de décor divers marquent les travées et découpent leurs fleurons, leurs choux frisés et leurs pinacles sur le gris des toitures. Celles-ci n'ont guère d'élévation et ne laissent pas émerger les murs gouterots de la nef avec leurs curieuses fenêtres triangulaires qu'on n'aperçoit que de l'intérieur.

Le transept, aux solides contreforts d'angles, est percé, à ses deux extrémités, d'un petit portail de bonne ligne mais refait, et d'une grande verrière dominée par un pignon ajouré.

Le chœur est de plan allongé comme ceux des églises capitulaires, ses robustes contreforts à triple retrait permettent aux fenêtres d'occuper tout l'espace intermédiaire.

L'ensemble forme un beau travail bien achevé où rien de médiocre n'a été toléré. De nombreuses irrégularités de détails marquent les transformations et les additions qu'ap-

Porche latéral sud de l'Eglise Saint Pierre d'Anderlecht.

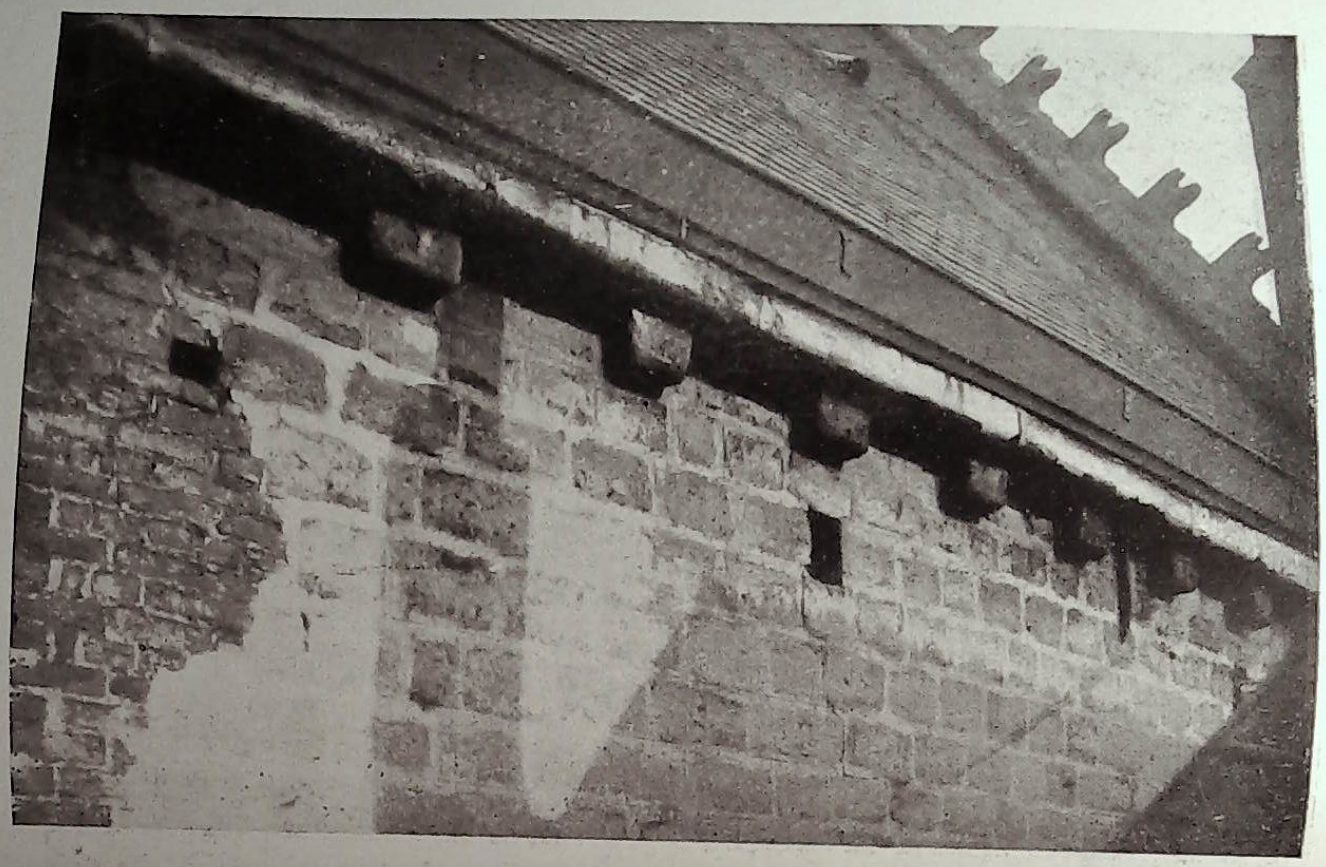

Transept sud de l'Eglise.

Corbeau de type grossier soutenant la corniche

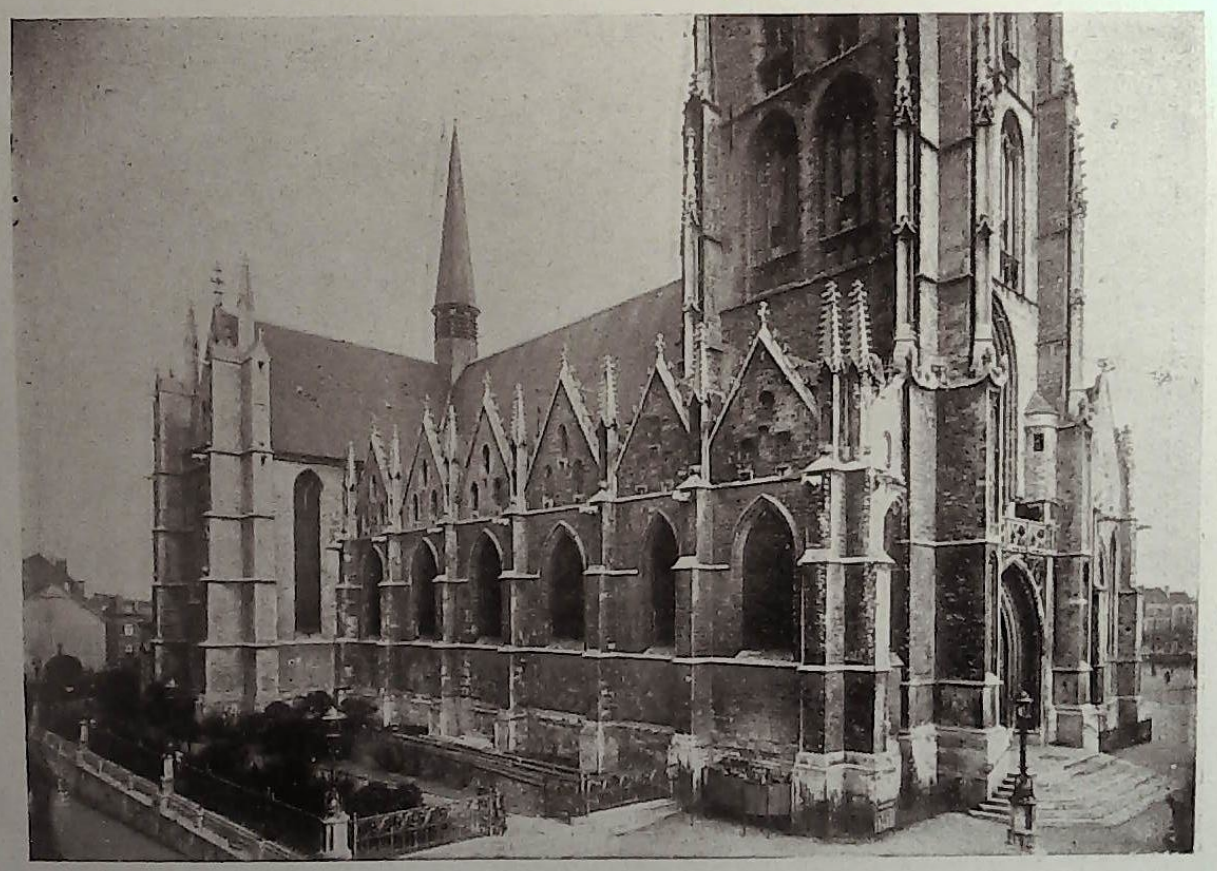

Vue générale de l'Eglise, côté nord.

Vue générale de l'Eglise, côté sud.



portèrent les âges, et nous aideront à retrouver la chronologie de l'édifice. Il ne subsiste que peu de documents écrits se rapportant à la construction de l'église, et, à part l'un ou l'autre, ceux-ci n'offrent pas de données précises et complètes (1). Les formes architecturales pourront peut-être suppléer à ces grandes lacunes. Nos plans terriers aideront à suivre l'histoire de la construction, et les photographies remplaceront avantageusement une description architectonique.

De l'ancienne église romane d'Anderlecht il subsiste, outre quelques murs englobés dans la construction du XIV^e^ siècle, une crypte spacieuse et de grand intérêt.

M. le Chanoine Lemaire et M. Leurs lui ont consacré une étude dans leurs volumes sur les *Origines du Style gothique en Brabant* (2), et la font remonter à la fin du XI^e^ siècle.

Ainsi que l'indique notre plan, elle se divise en trois

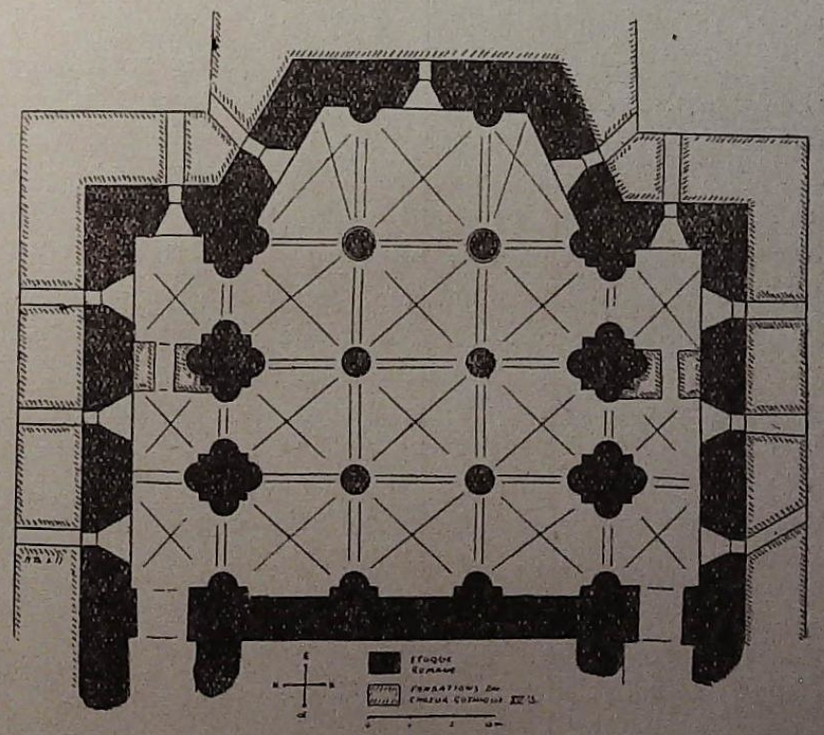

Plan terrier de la Crypte.

(1) On trouve la teneur de ces documents dans les ouvrages bien connus de Wauters et de M. G. Des Marez, que nous citons une fois pour toutes : *Histoire des Environs de Bruxelles*, 1855, t. I., p. 1-62, et *Guide illustré de Bruxelles*, t. II, *Les Monuments Religieux*, 3^e^ édit. 1928, p. 5-15.

(2) Vromant, t. I, 1906, p. 228 et t. II, 1922, p. 56.

nefs comme la plupart des cryptes romanes importantes et forme une véritable petite église souterraine munie de bas-côtés et d'un chevet polygonal. Les gros piliers latéraux sont ornés de demi-colonnes engagées qui, malgré leur rudesse, sont d'un bel effet dans la pénombre du sous-sol. Les nefs sont soutenues par six colonnes, les quatre premières à l'occident sont des monolithes de pierre bleue, les deux dernières, près du chevet, des piliers cylindriques de pierre blanche, moins grèles et moins élevés. Comme on l'a déjà fait remarquer, les quatre monolithes semblent bien être des matériaux de remploi; cependant les deux piliers maçonnés en moellons de pierre blanche ne prouvent pas qu'on aît manqué de monolithes lors de la construction; ces soutiens plus épais et plus trapus doivent marquer la séparation entre les nefs et le chœur de la crypte; nous retrouvons ces mêmes piliers à Nivelles et ailleurs.

Le plan de cette crypte et les restes de murs romans que nous signalerons plus loin, indiquent non seulement la forme du chevet de l'église primitive, mais aussi que celle-ci devait avoir des bas-côtés se prolongeant aux côtés du chœur et un transept saillant. Ce vieil édifice portait une tour occidentale qui subsistait encore à la fin du XV$^{e}$ siècle (1).

L'édifice actuel appartient dans son ensemble à l'époque gothique, mais elle ne fut pas construite d'un jet et l'on peut y distinguer de nombreuses campagnes depuis le XIV$^{e}$ siècle jusqu'au XVI$^{e}$. Pour la facilité de notre étude, nous la diviserons en trois grandes parties : le transept et la majeure partie des nefs, en second lieu le chœur, enfin la tour et ses chapelles latérales; ces trois groupes correspondent approximativement au XIV$^{e}$, XV$^{e}$ et XVI$^{e}$ siècle.

La plus ancienne partie gothique de l'église d'Anderlecht est le porche latéral sud qui, avant d'être englobé dans l'édifice actuel, s'ouvrait sur l'ancien bas-côté roman.

Plusieurs détails de construction et de décoration lui assignent une date s'approchant de 1350; on remarquera particulièrement les chapiteaux à double rang de feuillage qui interrompent les moulures du grand arc d'ouverture; le

(1) En 1434 on y bouchait une fenêtre, en 1499, les maîtres des travaux l'inspectaient officiellement et la décision de la reconstruire ne fut prise qu'en 1506.



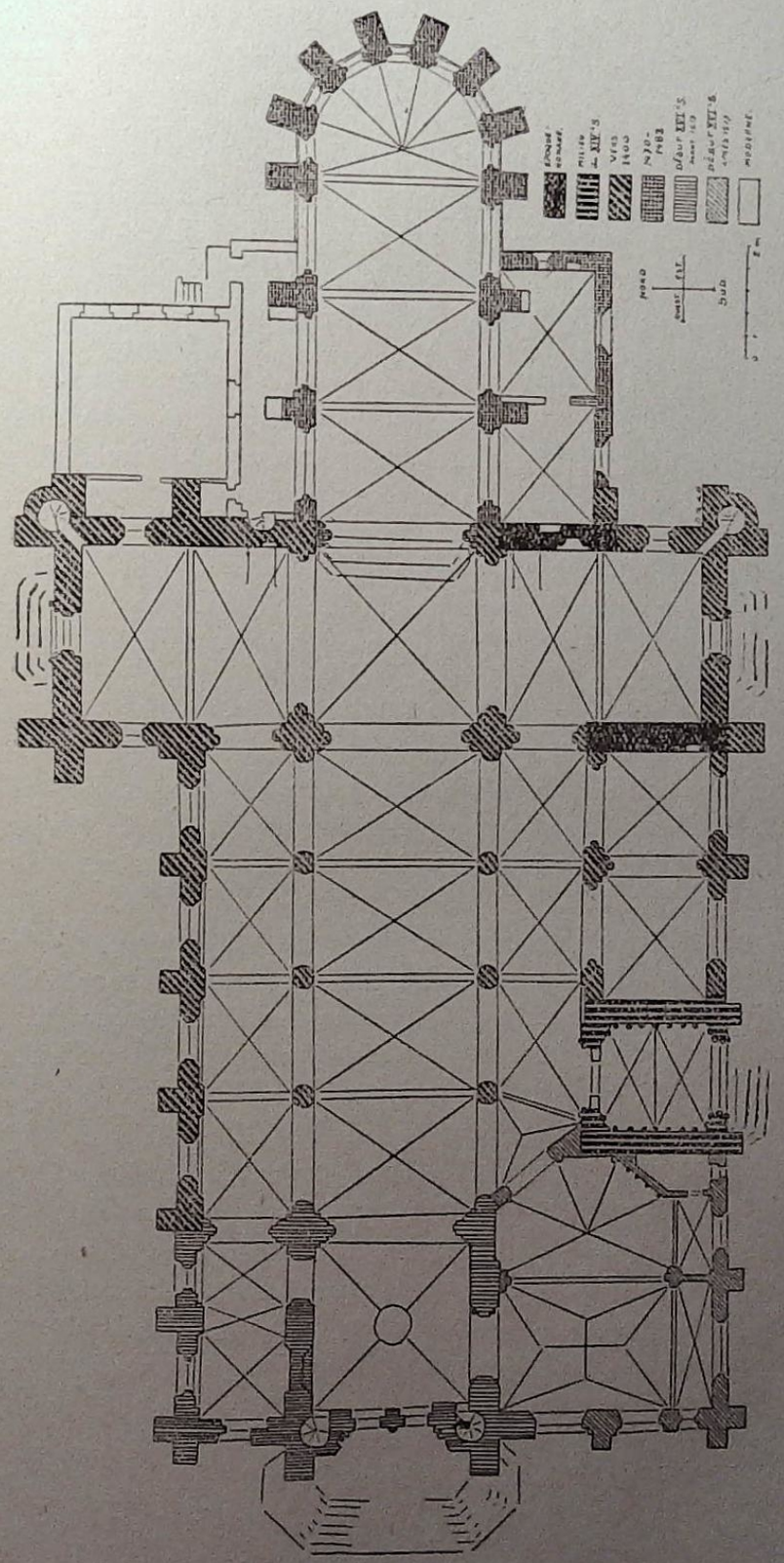

Plan général de l'Eglise, indiquant les différentes époques.

premier tore des bases de cet arc est applati, saillant et séparé des suivants; il rappelle encore la forme des anneaux du XIII^e siècle. Les arcatures des murs intérieurs sont fortement brisés et faits de nervures au profil encore arrondi, semblables à celles du faux déambulatoire de Hal. Un petit pinacle, bien caractéristique de l'époque, sépare chaque arcature de la suivante. L'examen des murs de l'édicule prouve qu'il est antérieur à tout ce qui l'entoure. La chapelle du Saint-Sacrement, contemporaine du bas-côté sud, s'appuie à l'ouest contre le mur du porche; la corniche moulurée de ce dernier est endommagée par les voûtes de la chapelle qui viennent y buter (la chose est visible dans les combles). Cette corniche prouve que le porche était jadis dégagé de ce côté. La porte aujourd'hui murée que l'on voit dans sa paroi est devait donc ne donner accès qu'à un réduit sans hauteur, sa dimension médiocre concorde d'ailleurs avec une destination de service sans importance. La chapelle de Saint-Guidon, à l'ouest, date du XVI^e siècle; le porche était donc dégagé de part et d'autre. Il est également antérieur au bas-côté sud dans lequel il débouche; en effet son axe ne concorde pas avec les travées de l'église mais il chevauche entre la troisième et la quatrième travée. Le bas-côté, d'ailleurs, ne doit pas remonter au-delà de la fin du XIV^e siècle et son mur sud vient buter contre le mur est du porche préexistant.

Cette élégante construction porte un étage percé d'une fenêtre en arc brisé, et rappelle par son plan, par son élévation et par sa décoration les porches semblables que nous rencontrons dans plusieurs églises brabançonnes, notamment au sud des églises de Hal, de Léau (1) et d'Oplinter.

Les trois nefs rappellent encore le XIV^e siècle par un grand nombre de détails, et l'on pourrait difficilement les reporter plus bas que les premières années du XV^e siècle (2).

Nous noterons particulièrement la sévère ordonnance des pignons du bas-côté nord avec leurs fenêtres encore étroites et décorées d'une simple ébrasure en chanfrein; les arcades de la nef manifestent la même simplicité : leur

(1) Actuellement transformé en sacristie.

(2) Nous sommes heureux de pouvoir citer à l'appui de cette affirmation l'autorité de M. le chanoine Maere, professeur à l'Un de Louvain, que nous remercions de ses nombreux conseils.



profil est fait d'un double bandeau chanfreiné comme les arcs de la nef de Hal; les chapiteaux sur lesquels ils retombent sont encore chargés de bouquets vigoureux et gras dont certains paraissent apparentés aux chapiteaux des Halles de Louvain. Le tailloir des chapiteaux est accusé par une gorge dans laquelle s'alignent des petites feuilles en forme d'étoiles. Les bases sont faites de deux tores bien fermes et de bonne époque. Les consoles qui soutiennent la retombée des nervures dans les bas-côtés ont la forme d'un trapèze aux lignes rigides; au XV^e siècle, nous trouverons, dans le chœur, des consoles similaires aux lignes déjà incurvées.

La nef centrale a dû subir cependant quelques transformations. Il serait possible que ses parties hautes fussent postérieures; aucune soudure pourtant ne manifeste la chose. La fenêtre en triangle curviligne, d'un effet si original à Anderlecht, existe en France et en Belgique dès le XIV^e siècle; l'église de Bethisy-Saint-Martin (Oise) en est un exemple. En Brabant, Lombeek-Notre-Dame en possède peut-être le premier specimen, au début du XIV^e siècle. Les petits triangles de Droogenbosch ne doivent pas être beaucoup plus tardifs (1). Il est vrai que ceux de Machelen, de Dieghem et de la Madeleine à Bruxelles sont plus récents; ils dérivent peut-être de ceux d'Anderlecht.

Le transept, aussi, porte en maints endroits les traces du XIV^e siècle finissant. Relevons le profil des arcs des fenêtres, simplement chanfreiné, comme dans le bas-côté nord. Les consoles, aux lignes rigides, portant la retombée des nervures, sont semblables à celles des nefs. Les petits portails extérieurs, pour autant que l'on peut encore en juger par les quelques pierres anciennes qui subsistent, rappellent la même époque. Les deux bras du transept sont solidement liés aux trois nefs et furent aménagés en même temps. Leurs murs épais doivent cependant compter plus d'un fragment appartenant à l'ancienne construction romane; le croisillon sud en tout cas, porte dans son mur oriental les restes bien visibles d'une fenêtre en plein cintre à échancrure et battée; la paroi occidentale du même croisillon contient l'ancien mur sur toute sa longueur et jusqu'au sommet, à preuve

(1) Le triangle curviligne se retrouve dans de nombreuses églises du pays de Gand et de Bruges, mais à l'état d'oculus isolé comme à Lombeek. Notons également l'église de Brou, en France.

les corbeaux, du type le plus grossier, qui soutiennent encore sa corniche. Les autres parties du transept n'ayant conservé aucun décor roman, ne peuvent être datées que par les formes gothiques dont elles sont revêtues aujourd'hui.

Entre le transept sud et le porche étudié plus haut s'intercale la chapelle du Saint-Sacrement.

Celle-ci s'appuie sur les murs extérieurs de ces deux parties et leur est postérieur. Elle date, à peu près, de l'époque du bas-côté voisin; on remarquera en effet que les arcades qui s'ouvrent sur les nefs sont exactement dans l'axe des travées bien que la chapelle se prolonge vers l'ouest au delà de la seconde travée pour atteindre le mur du petit porche; ses fenêtres aussi sont percées dans l'axe des travées, et les deux pignons qui les dominent sont décorés de trois niches identiques à celles des quatre premiers pignons du bas-côté nord. Cette chapelle ne peut donc remonter comme les nefs aux environs de l'année 1400 (1), et du point de vue architectural il n'y a aucune objection à considérer les célèbres fresques de ses voûtes comme pré-eyckiennes.

Le chœur est une construction d'un caractère tout différent. Ses larges verrières occupent tout l'espace laissé par les contreforts, depuis le sommet des voûtes jusqu'à la hauteur des anciennes stalles capitulaires. Le profil de leur ébrasure extérieure dessine un large cavet suivi d'un quart de rond; une mince moulure, courant sur le plat du mur, leur fait un encadrement. Les ogives des voûtes, se groupant par trois, descendent sur des dais à statues dont les consoles reposent sur un cordon horizontal qui fait le tour du sanctuaire. Cette disposition s'inspire peut-être, avec beaucoup de modestie, du chœur de Notre-Dame de Hal, mais les faces incurvées des consoles et des bases assignent à ce décor une date très postérieure. L'ensemble des détails architectoniques du chœur porte la marque du XV^e^ siècle très avancé.

Nous possédons d'ailleurs sur cette partie du monument quelques renseignements d'archives, précis, qui concordent avec les données de l'architecture. En février 1469, le chapitre prend la décision d'abattre tout le chœur roman sauf la crypte. Les travaux commencèrent immédiatement sous la

(1) Il est possible que la donation de 100 florins faite vers 1390 par Jean Gravia pour *le nouveau chœur de Saint-Guidon, au sud,* doive s'entendre de cette chapelle.



direction de Henri de Mol, dit Cœman, architecte de l'église depuis 1443. Celui-ci mourut presqu'aussitôt et Jean van Ruysbroeck, le célèbre architecte de la tour de l'hôtel de ville, le remplaça. En quelques années, lisons-nous, le travail fut achevé. Le chœur appartient donc entièrement à la seconde moitié du XV^e^ siècle. Une consécration solennelle de l'église eut lieu le 7 juillet 1482, date qui doit concorder avec l'installation du chapitre dans le nouveau sanctuaire.

Dans l'angle formé par le transept nord et le chœur, existait une ancienne construction large d'une couple de mètres et couverte jadis d'une toiture à double versant dont les rampants ont laissé leur dessin sur le mur du transept sous la forme d'une moulure; cette construction avait un étage auquel on accédait par un escalier à vis partiellement détruit aujourd'hui; la cellule de l'étage a disparu mais la légende veut qu'une recluse y ait habité. Elle aurait été en communication avec l'église par une étroite fenêtre, semblable à une meurtrière, dont on voit encore la trace au mur intérieur du transept.

Lors de la consécration de l'église en 1482, les travaux n'étaient pas achevés. L'architecte Jean van Everghem travaillait depuis 1479 et il restait encore à bâtir toute la partie occidentale, c'est-à-dire la chapelle des fonts qui prolonge à l'ouest le bas-côté nord, le clocher actuel et l'élégante chapelle de Saint-Guidon.

Les travaux ne furent cependant pas poussés rapidement, le manque d'argent et les troubles politiques ne favorisaient guère l'entreprise. Les dix-huit dernières années du XV^e^ siècle n'ont pas laissé de trace bien reconnaissables et il semble certain que le chômage fut à peu près constant. Trois années après la consécration, l'architecte mourait; il fut remplacé par Henri van Everghem. Un texte d'archive déclare qu'en 1487 on s'occupait de la chapelle des fonts (vontchoor), mais on ne dut pas y travailler beaucoup car sa construction actuelle paraît tout à fait solidaire du bas de la nouvelle tour qui n'existait pas encore (1). De nombreux documents permettent d'affirmer que le chapitre souffrit d'une profonde misère pendant toute la dernière partie du XV^e^ siècle.

(1) La tour romane, occupant sans doute le même emplacement que l'actuelle, subsistait encore en 1499.

Ce n'est qu'au début du XVI^e^ siècle que la prospérité et le courage renaissent. Avec l'année 1506 les travaux reprennent et l'on s'attache, disent les documents écrits, aux travaux de la tour et de la partie antérieure de la nef. Il faut probablement entendre par là les deux dernières travées du bas-côté nord formant la chapelle des fonts, la dernière travée de la nef touchant à la tour et peut-être certaines parties hautes. On remarquera, en effet, que les colonnes, engagées dans les piliers de la tour, diffèrent des précédentes tant par leurs chapiteaux à choux frisés que par les tores exagérément aplatis de leur base. Toutes les parties précitées ont leurs angles et leurs arcs coupés par des chanfreins incurvés, détail que nous ne retrouvons pas au XV^e^ siècle.

On travaillait à la tour depuis dix années déjà et celle-ci atteignait son deuxième étage lorsque Mathieu Keldermans, le célèbre architecte de l'hôtel de ville de Louvain, fut charge, par le chapitre, de continuer les travaux.

Contrairement donc à ce que l'on a pensé parfois, le grand artiste louvaniste ne conçut que les deux étages supérieurs de la tour. Le fait est suggéré déjà par les termes du contrat conservé aux archives de la paroisse, il est confirmé par les soudures et modifications de plan que l'on peut relever au second étage de la construction. Le contrat porte d'abord que l'architecte Keldermans et ses associés, Ooge et Cooman, ont à construire *le reste* de la tour (... *hebben te makene tresidu van den torre der voirseyde kercken van der Anderlecht*...), et ensuite qu'ils doivent, dans l'année, *exhausser* la tour de six pieds (... *ende den torren te hoogene sesse voeten in 't vierkant*...), ce qui suppose que celle-ci fût déjà amorcée.

L'examen de la construction montre à mi-hauteur de l'étage de la grande verrière occidentale une soudure aussi nette dans le plat des murs que dans les contreforts (1).

Le contrat avec Keldermans fut signé le 28 avril 1517, et les travaux durèrent une trentaine d'années. La voûte de la tour et le remplage de la grande verrière occidentale furent confiés, en 1527, à Josse Steewens et Michel Happart.

Keldermans construisit encore l'élégante et originale chapelle de Saint-Guidon. Celle-ci achève la symétrie apparente

(1) Visible, entre autres endroits, près des pignons de la chapelle de Saint-Guidon et aux contreforts Nord-Est.

La crypte de l'Eglise d'Anderlecht.

(Vue prise du chevet vers l'ouest.)

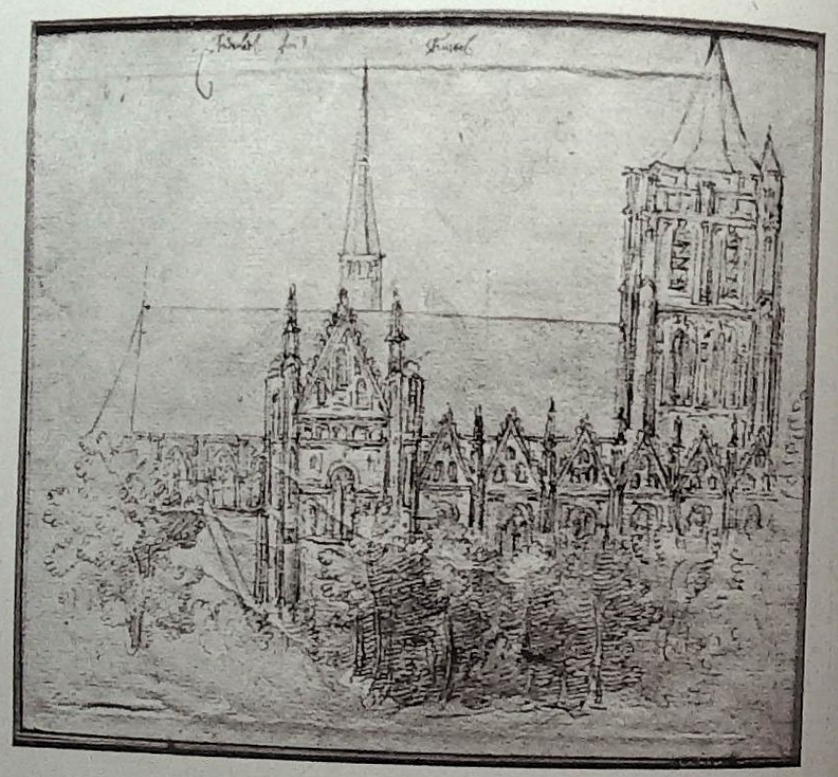

L'Eglise d'Anderlecht en 1612,
d'après l'artiste florentin Remigio Cantagalina,
de passage à cette époque à Anderlecht.

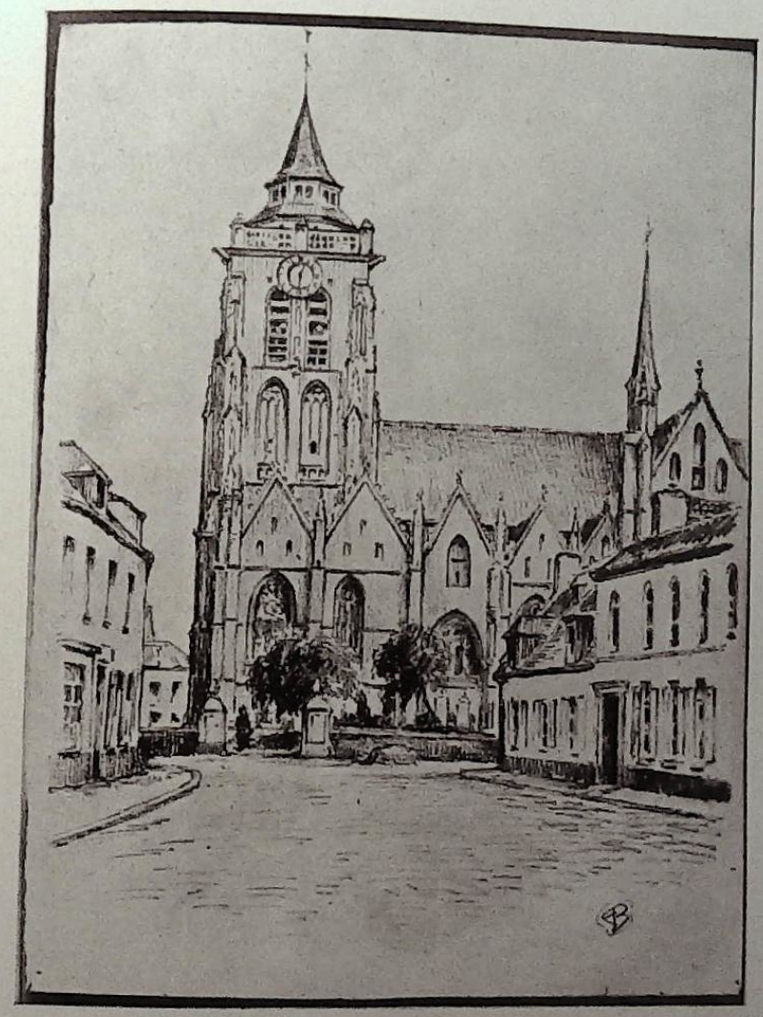

L'Eglise d'Anderlecht sans la tour,
reconstituée par l'artiste Bytebier, d'après des documents
antérieurs au XVI$^{e}$ siècle.

Eglise d'Anderlecht. — La tour.
Vue d'une rue avoisinante.
(Dessin original de Bytebier.)

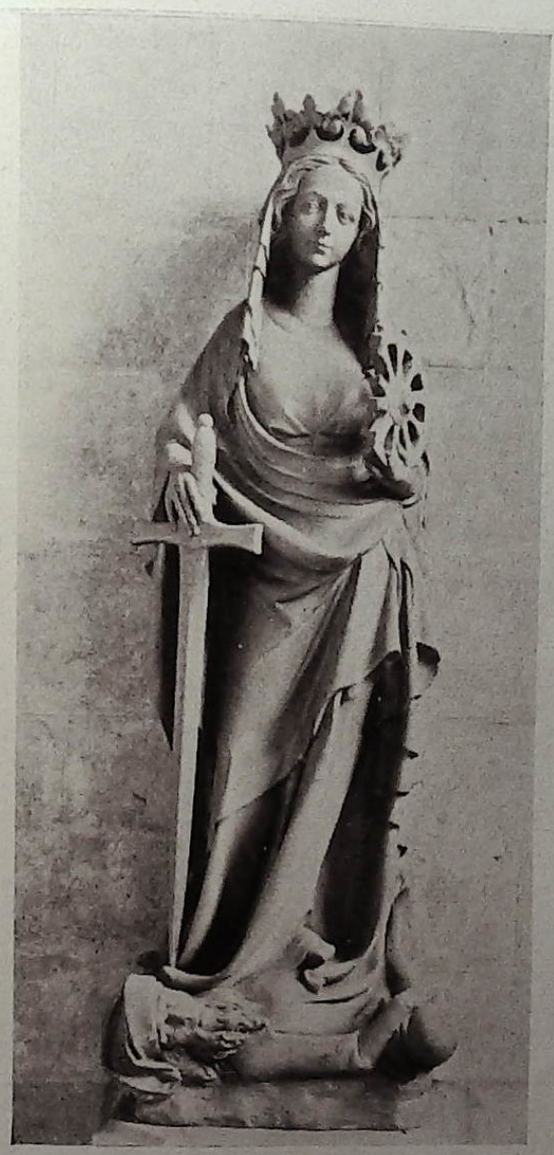

Sainte Catherine d'Alexandrie.
Sculpture brabançonne, second tiers du XIV^e^ siècle.
A été plusieurs fois restaurée.

Monument funéraire d'un chanoine. 1527.
Seuls les deux angelots dévêtus qui servent de culots aux montants de l'encadrement marquent un pas vers l'italianisme.
Ce monument était autrefois dans le transept sud.

Monument funéraire du chanoine Ditmar. + 1439.
L'Inventaire des Œuvres d'art du Brabant signale erronément ce morceau comme étant une adoration des mages.

Monument élevé en 1533 à la mémoire de Barthold de Barthoulz.

Monument funéraire d'Arnold de Hornes
et de Marguerite de Montmorancy.

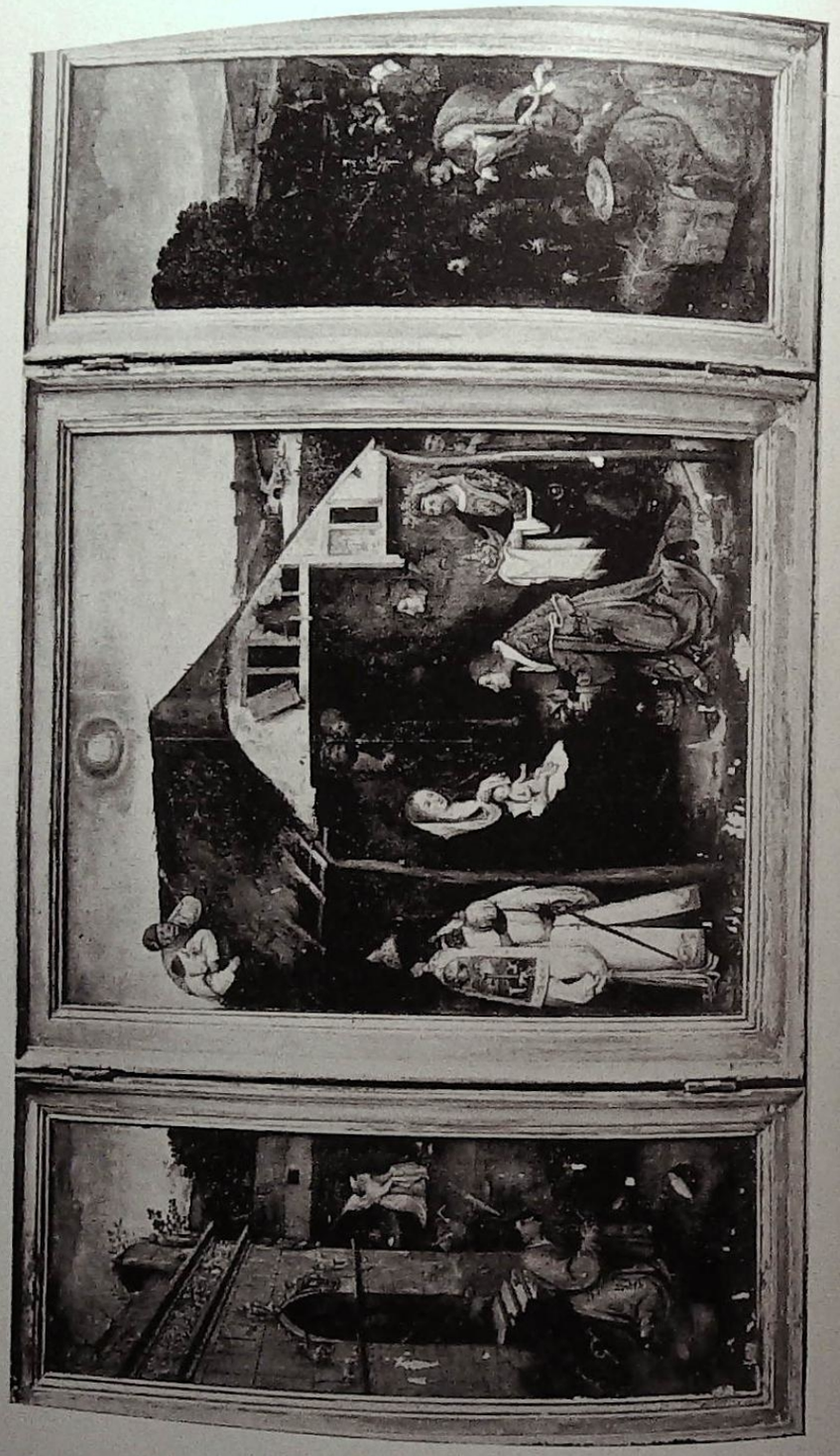

Eglise d'Anderlecht. — Triptyque. *Adoration des Mages.*
Attribué à Jérôme Boch.

Volets extérieurs du triptyque attribué à Jérôme Boch.

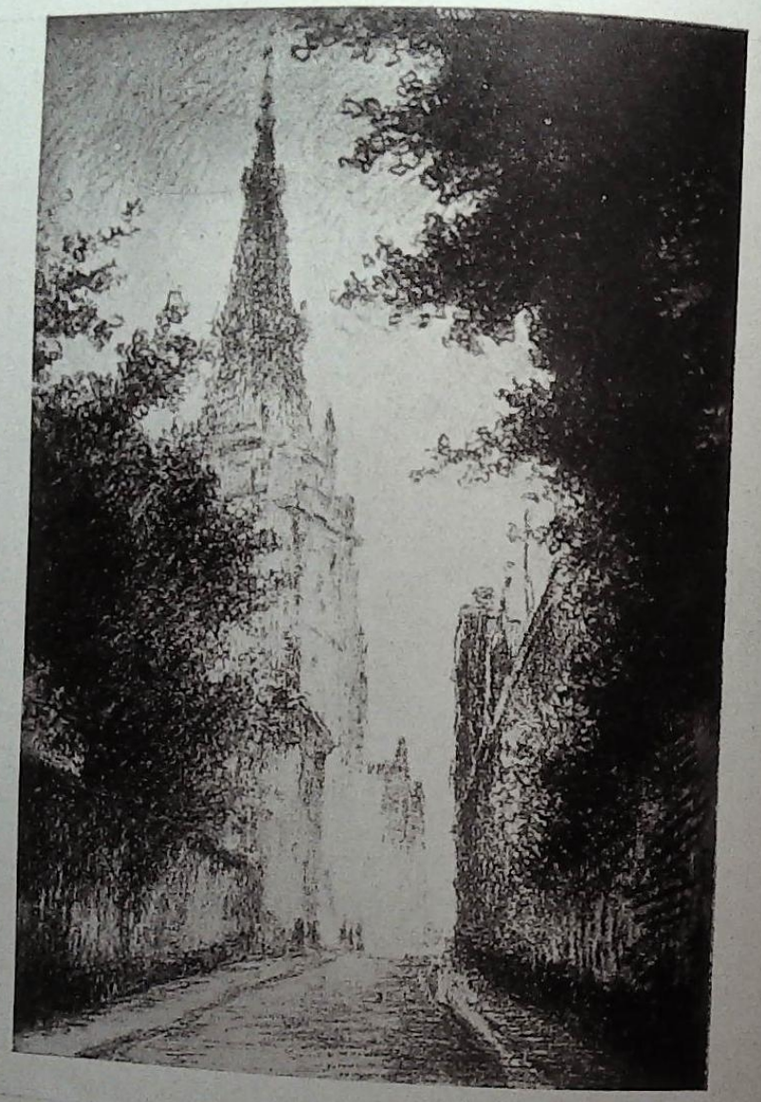

La tour de l'Eglise d'Anderlecht.
Vue d'une rue avoisinante.
(Dessin de Bytebier.)



de l'extérieur de l'édifice et, malgré son étrange forme, ne s'harmonise pas mal avec la distribution générale de l'intérieur. L'espace dont disposait l'architecte était à peu près carré, comprenant une longueur de deux travées et demi de bas-côté et une largeur égale à celle de ce bas-côté additionné d'une chapelle méridionale. Il fit de l'ensemble un sanctuaire unique.

Grâce à un chevet polygonal heureusement calculé et à deux petites travées formant un collatéral sud, l'artiste a réduit la largeur exagérée de la chapelle et facilité sa voûtaison.

A l'extérieur, la chapelle de Saint-Guidon est dominée par quatre pignons ornés de trois niches. Ces pignons s'efforcent, comme ceux de la chapelle des fonts, d'être identiques à leurs voisins de l'est, mais chaque époque est esclave de ses formes et l'on peut suivre la construction successive des quatorze pignons latéraux de l'église aux transformations des trois niches qui décorent chacune d'elles.

A la fin du siècle dernier, Van Ysendyck restaura l'ensemble de l'édifice, renouvela le décor des pignons et des portails, rafraîchit de nombreux arcs et contreforts, et construisit la flèche de pierre qui couronne la tour et qui fixe définitivement la silhouette cossue du beau sanctuaire de Saint-Guidon.

Abbé. M. THIBAUT,
Prof. à l'Institut Saint-Louis.

# Le mobilier de l'église Saint-Pierre, à Anderlecht.

Au premier abord le mobilier de l'église d'Anderlecht semble assez pauvre.

Il n'y a pas, là-bas, de ces stalles tumultueusement ornées, comme on en trouve à Vilvorde ou Grimberghen, de ces retables gothiques en bois sculptés, où tout un monde de figures s'agite et retrace la vie du Sauveur, de la Vierge ou des Saints, comme il en est à Léau ou Boendael. Point d'anciennes et reluisantes dinanderies dans le chœur et peu de fines orfèvreries dans la sacristie.

Pourtant la générosité des fidèles, la dévotion des paysans pélerins venant confier à saint Guidon leurs chevaux et leurs bœufs qui aident aux labours des lourdes terres brabançonnes et la piété des chanoines, réunis ici, en un fameux chapitre, dotèrent le sanctuaire d'œuvres d'art estimables.

Examinons celles-ci tour à tour : en consacrant notre attention aux sculptures, nous trouverons d'abord la fameuse effigie funéraire de Jean de Walcourt, seigneur d'Aa. C'est un morceau si intéressant par les détails qu'il donne du costume militaire, au XIV^e^ siècle, qu'un moulage en a été pris pour être exposé au Musée royal d'Armes et d'Armures, en la Porte de Hal.

Jean de Walcourt porte un haubergeon recouvert d'un surcot. Cette partie du vêtement, relativement souple, se complète par des plates, en métal rigide : aux poignets par des *avants-bras* ou *bracelets*, aux épaules, sur les cuisses, par des *cuissots*, aux genoux par des *genouillières* et sur les jambes par des *grèves*.

Le chevalier a les pieds couverts de *solerets;* son armement défensif se complète par un petit écu. Il avait une épée dont seul subsiste le pommeau circulaire.

Nous avons devant nous un excellent exemple des modifications apportées aux vêtements guerriers pendant la seconde moitié du XIV^e^ siècle.

On y voit la transition entre le costume, où la maille domine, et l'armure de plein fer du XV^e^ siècle.



L'image a été mutilée malheureusement et la tête est actuellement fendue en deux. Des heurts récents ont encore abîmé les mains et la pointe d'un pied; c'est désolant!

La minutie avec laquelle le sculpteur a rendu les parties du harnais contraste avec la manière conventionnelle dont il a traité le visage. Le masque qu'il a taillé est impersonnel, les traits réguliers n'ont pas d'accent; il ne s'agit pas d'un portrait, mais d'une effigie qui peut convenir à divers guerriers; en examinant la façon dont les boucles des cheveux sont détaillés par de petites spires régulières, on se rendra compte de ce manque de réalisme; l'imagier a créé ici un masque qui rappelle celui des *Kouroi*, ces jeunes hommes que les sculpteurs de l'Attique figuraient pour glorifier les dieux, les athlètes et les héros, au VI^e^ siècle avant notre ère. L'artiste chrétien du XIV^e^ siècle a refait les découvertes de ses prédécesseurs, son œuvre a de la naïveté, mais aussi de la fraîcheur.

Cet imagier était-il brabançon? Rien ne permet de l'affirmer, au contraire, la pierre qu'il employa, un beau marbre noir, dit de Theux ou de Dinant, indique son origine mosane. Les détails du costume se retrouvent figurés d'une façon à peu près semblable sur la célèbre lame funéraire des seigneurs de Heers que garde actuellement la galerie d'honneur aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire. La lame en laiton est également un travail du Val de la Meuse et remontant à la fin du XIV^e^ siècle.

Une autre sculpture du XIV^e^ siècle pare l'église d'Anderlecht; c'est une sainte Catherine d'Alexandrie, aujourd'hui reléguée avec une autre statue gothique, celle d'un évêque, dans la chapelle des fonts baptismaux. L'image montre la sainte debout, couronne sur la tête, portant comme vêtements une tunique, moulant le buste, et un manteau dont les pans, en tombant sur le côté, font des plis tuyautés. La sainte foule aux pieds non pas un mendiant (1) mais l'empereur Maxence qui la persécuta; elle tient une épée et une roue, pour rappeler son martyr (2). Ce morceau suggère immédiatement un rapprochement avec la célèbre sainte Catherine, de l'église Notre-Dame, à Courtrai, que les historiens de l'art donnent à Beauneveu. La chose a été signalée avec raison. Cependant

(1) G. Des Marez. *Guide illustré de Bruxelles*, Monuments religieux.

(2) Voyez *La Légende Dorée*, du Bienheureux Jacques de Voragine, traduction de Wyzewa, Paris, Perrin, 1925, p. 656 et suiv.

entre les deux images, la différence est notable, cela tient moins à une série de détails qu'au mérite respectif des deux œuvres. Certes la sainte Catherine d'Anderlecht est gracieuse; frêle de charpente, elle plaît par ses contours délicats, mais c'est une œuvre d'atelier ayant les défauts propres aux sculptures maniérées du second tiers du XIV^e^ siècle. On la compara à ce propos avec la Vierge de Gleize et le saint Aubain de Bellevaux (1).

La sainte Catherine de Courtrai au contraire, par l'ampleur de ses formes, la largeur du traitement des étoffes qui la couvrent, la noblesse imposante de ses gestes et de son expression, annoncent la génération de Claus Sluter. Elle est l'œuvre d'un grand maître, l'autre est d'un artiste probe et d'un talent sans élan qui doit plus aux qualités et aux défauts de son époque qu'à lui-même. Notons encore que le Musée de Lille possède une sainte Catherine en plusieurs points semblables aux statues dont je viens de dire quelques mots.

Le sanctuaire de saint Guidon conserve dans son transept nord trois bas-reliefs funéraires intéressants. Le plus ancien surmonte l'épitaphe du chanoine et médecin Ditmar, mort en 1439. Il montre ce personnage agenouillé aux pieds d'une vierge gracieuse maintenant avec peine un Enfant Jésus remuant. Les saints patrons et protecteurs du chanoine assistent à la scène, voilà : saint Guidon et saint Pierre, patrons d'Anderlecht et de son chapitre, puis sainte Waudru et saint Vincent dont la présence rappelle que Ditmar fut encore chanoine à Mons et à Soignies. Le relief a du mérite par la vérité des physionomies, la beauté des draperies d'étoffes épaisses aux plis harmonieux et profonds, l'œuvre sera comparée aux sculptures funéraires de Tournai, exécutées pendant la première moitié du XV^e^ siècle (2). Elle a pourtant quelque chose de plus personnel que ces ouvrages qui dénotent trop souvent un travail en série et les conventions d'atelier. La composition a encore un intérêt iconographique.

Saint Guidon s'y montre vêtu en pélerin, il est coiffé large chapeau et couvert d'un ample manteau, il tient

(1) Voyez notre ouvrage: *Sculptures conservées au Pays* p. XXVII et fig. 39 et 44.

(2) Grete Ring, *Beiträge zur Plastik von Tournai im 15 J* *Belgische Kunst-Denkmäler*, t. I, p. 269 et suiv.



bourdon et un livre; à ses pieds une tête de cheval et une tête de bœuf rappellent son rôle protecteur des écuries et des étables aux humbles habitants.

Saint Pierre porte ses clefs, il a les cheveux crépu et la barbe courte, comme le veut la tradition.

Saint Vincent est un trépident guerrier armé complètement de plates; il a l'élégante silhouette du saint Georges ornant un des deux retables de Jacques de Baerze, conservés à Dijon.

Sainte Waudru enfin se présente à nous portant le calice et la crosse et revêtue des habits propres aux moniales de son abbaye.

Non loin du monument Ditmar se trouve une autre sculpture funéraire, on y voit un Christ souffrant portant sa croix et rencontrant la Vierge.

Marie tombe en pâmoison, soutenue par saint Jean l'Evangéliste. Un chanoine agenouillé assiste à la scène avec saint Jean-Baptiste, son patron.

L'œuvre date du XVI^e^ siècle; elle est encore gothique par les architectures de style flamboyant qui l'entourent et le réalisme des personnages.

Il en est tout autrement pour le troisième relief; celui-ci perpétue le souvenir de Barthold de Barthoulz, mort à 13 ans, en 1532.

Ici l'italianisme triomphe, des colonnettes feuillagées à l'antique, des rinceaux, des grotesques, des cintres et des amours joufflus marquent l'emprise de la mode nouvelle; pourtant les formes du blason et les chardons qui l'enveloppent y perpétuent des traditions gothiques.

Le Renaissance encore imposa ses lois à l'auteur du monument d'Arnold de Hornes qui, dans le chœur, fait face à celui de Jean de Walcourt. L'œuvre ne fut pas exécutée immédiatement après la mort de ce seigneur, survenue en 1505, mais pendant le second tiers du XVI^e^ siècle, comme l'indique clairement le costume du personnage figuré et une foule d'ornement qui l'environnent. Elle fut restaurée en 1712.

Dans la nef de l'église on notera une Vierge de Pitié aux formes alourdies et un *Christ attendant la mort* (2), lui aussi dépourvu de beauté; ces images émeuvent plus par les

(1) Moulage aux Musées royaux d'Art et d'Histoire où d'ailleurs nombre parmi les sculptures d'Anderlecht ont été reproduites. Voir: *Catalogue des Moulages*, 2^e^ Ed. 1926.

(2) *Sculptures conservées au Pays mosan:* p. 111 et suiv.

souvenirs des élans de la piété populaire qu'elles provoquèrent et provoquent encore, que par les mérites des modelés et la profondeur des expressions. Ce sont d'ailleurs des sculptures archaïsantes, la première du XVI^e^ siècle, la seconde peut-être même du XVII^e^ siècle.

La chapelle de saint Guidon conserve une statue du patron des laboureurs, elle date du XVIII^e^ siècle et est d'un certain mérite, comme la chaire de Vérité placée dans la nef où, sous l'arc triomphal, est suspendu un Christ gothique.

Quant au saint Joseph, dont certains font grand cas, sans l'avoir regardé d'assez près sans doute, c'est un pastiche exécuté il n'y a pas de très nombreuses années, la chose est indiscutable quand on examine le morceau.

La sacristie montre, outre un lavabo crédence, des culs de lampe où figurent les évangélistes et des angelots gothiques d'une réelle plasticité et très décoratifs.

Des statues au portail, une Vierge, un saint Pierre et un saint Jacques aux belles draperies, un Christ portant sa croix, au transept nord, et quelques moindres images doivent être mentionnées au pourtour du sanctuaire. Citons encore, dans le jardin de la Cure, un Sauveur bénissant de vers 1500 environ; le morceau, quoique en pierre, devrait être replacé dans l'église car il souffre des intempéries.

L'église d'Anderlecht s'enrichit de vitraux au XVI^e^ siècle: il en existe encore un, assez complet, à droite en entrant dans le chœur, la fenêtre en face contient aussi plusieurs bons fragments.

Il serait utile de faire photographier ces verrières et de les publier. On les comparera à celles des chevets de Sainte-Gudule, de Notre-Dame, à Tongres, de la chapelle d'Enghien, dite *la Merveille*, et de l'église des S^t^ Heeren Elderen, qui sont contemporaines et traitées dans un style semblable.

Le sanctuaire de l'église St-Guidon fut aussi embelli par les peintres. Des fresquistes y mirent au XVI^e^ siècle une riche parure conservée en partie. Parmi leurs travaux il faut citer avant tout les anges des voûtes qui couvrent la chapelle du chapitre. Ces images ne sont pas préeyckiennes mais bien dans le style assoupli des italianistes contemporains de Charles-Quint (1).

(1) Les Fresques d'Anderlecht ont été copiées. Voir Rousseau. logue des Relevés, pp. 1-3. Exécuté par M. C. Tulpinck. Bruxelles



Le Jugement Dernier et l'énorme saint Christophe qui figurent sur le mur oriental dans le transept nord ne manquent pas d'intérêt iconographique (1). Diverses fresques précieuses s'écaillent, hélas, sur les murailles.

Des tableaux nombreux sont dispersés dans l'église, dans les sacristies et à la cure. Aux spécialistes d'analyser de près ces ouvrages: je me contenterai d'énumérer les principaux.

En première place, vient un saint Guidon, donné à De Crayer, la composition a une allure et un coloris dignes d'un grand maître, l'attribution se justifie par les qualités du dessin et l'harmonie des tons.

On acceptera plus difficilement l'attribution d'une adoration des mages à Jérôme Boch, le sujet figuré ici a été bien souvent repris, il en existe de nombreuses répliques dans les musées et les collections particulières.

Le tableau d'Anderlecht n'est pas le meilleur de cette série mais il intéresse par une foule de détails pittoresques : bergers curieux de voir les rois et leurs bagages, anges séchant les langes de l'Enfant, homme puisant de l'eau, motifs d'architectures et de sculptures où se mélangent les traditions gothiques et ultramontaines, etc.

Je signale aux connaisseurs des petits tableaux de la sacristie dont plusieurs ne sont pas dépourvus de mérite.

Le curieux étudiera aussi deux toiles suspendues à l'entrée de la nef; à droite vers le transept nord il trouvera un *Lavement des pieds* avec des figures naïves et, à gauche, la *Remise des pouvoirs à saint Pierre.*

Le transept sud garde deux tableaux : une *Sainte Famille* (XVII^e^) et une *Adoration des bergers;* la chapelle du chapitre conserve une procession où les chanoines cheminent, de vers 1650, et une *Adoration des mages*, d'un habile italianisant. Dans la chapelle de saint Guidon une troisième *Adoration* plaît par sa large facture et ses couleurs chaudes.

Le visiteur, après avoir déchiffré l'inscription d'un tableau donné par le Chanoine Timmermans (+ en 1643), s'arrêtera devant une suite de peintures naïves qui content l'*Histoire* du bon Guidon, aimé ici par les braves gens d'alentour.

Comte Joseph de Borchgrave d'Altena.

(1) Reproduction dans l'*Inventaire du Brabant.* Pour l'iconographie de Saint Christophe voir: *Sculptures conservées au Pays Mosan*, p. 162 et suivantes.

# Les Fresques de la légende de Saint-Guidon, à l'église Saint-Pierre d'Anderlecht.

Durant les travaux de réfection et d'embellissement effectués à l'intérieur de l'église Saint-Pierre, à Anderlecht, exécutés vers la fin du XIX[e] siècle, on découvrit des traces nombreuses de peintures murales, appartenant à diverses périodes de l'histoire.

Il ne peut être question de voir en elles des fragments d'une décoration générale de l'édifice, ou une idée directrice aurait été suivie.

Très visiblement, aucune loi d'unité n'a présidé à cette décoration. Chaque « tableau » se trouve là pour son propre compte et sans doute faut-il les considérer comme la matérialisation d'une prière, comme quelqu « ex voto » commandé par un pèlerin reconnaissant ou un paroissien pieux, plus que comme l'expression d'un désir artistique.

Les scènes d'inégales grandeurs comme d'inégales valeurs et d'inspirations différentes, sont éparpillées sans continuité et sans esprit d'ordre sur les murs des collatéraux et du transept. Quoi qu'il en soit, ces fresques, par leur nombre exceptionnel et leurs qualités remarquables, placent l'église Saint-Pierre parmi les plus intéressants monuments de notre pays, tant au point de vue artistique qu'historique.

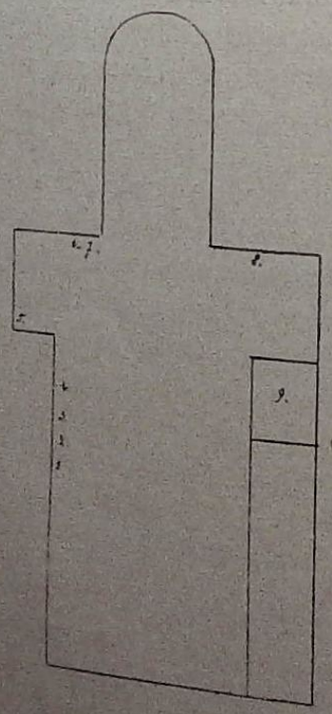

La présente étude s'intéresse principalement aux fresques de la Chapelle du Saint-Sacrement qui sont de beaucoup les plus importantes et les mieux conservées, mais il ne peut être question de passer les autres sous silence; il convient d'en donner une description d'ensemble.

Fresques de l'Eglise d'Anderlecht.
Martyr de saint Erasme.

(Toutes les illustrations des fresques que nous donnons ici sont reproduites d'après des dessins inédits de Tulpinck.)

Fresques de l'Eglise d'Anderlecht.

Saint Guidon avec un bourdon de pèlerin dans une main et un livre dans l'autre.

Fresques de l'Eglise d'Anderlecht.

Personnage debout avec livre et crosse ; à ses pieds, un priant.

Fresques de l'Eglise d'Anderlecht.

Martyr de sainte Wilgeforte.



## DESCRIPTION GENERALE

### Bras gauche de la nef.

Dans le collatéral gauche de la nef, comme l'indique le plan ci-joint, nous trouvons une série de quatre fresques d'à peu près égales grandeurs et qui se présentent actuellement dans un excellent état, mais qui ont été assez bien restaurées.

C'est d'abord (1) un tableau représentant le martyre de Saint-Erasme.

Au centre du premier plan, le Saint est représenté nu, couché sur une table basse à laquelle il est solidement attaché par de grosses chaînes.

Le bourreau lui a déjà ouvert l'abdomen et tient les chairs écartées pour aider deux de ses assistants, personnages de petite taille placés de part et d'autre de la table et tournant un treuil sur lequel s'enroulent les entrailles du Saint.

Derrière, trois personnages assistent à ce spectacle d'un air indifférent. Au centre un vieillard à barbe blanche, vêtu d'une longue robe jaune, tient un sceptre dans la main gauche. Les autres personnages sont vêtus l'un d'une tunique courte, l'autre d'une robe longue.

Cette scène se détache sur un fond d'architecture traité en grisaille, à gauche on distingue le pignon triangulaire d'une habitation et le sommet d'une petite tourelle commençant un long mur de ronde ou d'enceinte surmonté de créneaux.

Dans le coin inférieur de gauche se trouve un tout petit priant. C'est un ecclésiastique; sans doute le donateur.

Détail pittoresque, un petit chien au tout premier plan, devant la table, assiste à la scène.

L'air impassible des personnages, le visage sans douleur du Saint, l'ordonnance calme, la composition, obligent la comparaison avec le tableau de Th. Bouts, traitant le même sujet. (Eglise de Saint-Pierre, à Louvain).

Vient ensuite une peinture (2) représentant Saint-Guidon, couvert de son grand manteau de pèlerin. Il tient un bourdon dans une main (symbole du voyageur) un livre dans l'autre. Il est le seul personnage de la fresque, placé debout au milieu d'une pièce au sol pavé et dont les murs sont traités en fond rouge.

(1) Les chiffres entre parenthèses renvoient au plan général de la page 72 indiquant l'emplacement des fresques

La fresque suivante (3) représente deux personnages dans un intérieur pavé tout à fait semblable au précédent. L'un d'eux est debout, il tient une crosse dans les bras et un livre dans les mains. Une mitre est posée à ses pieds. L'autre personnage est à genoux devant lui; c'est un prêtre — probablement le donateur — en prière. Ce donateur est très petit. Un court manteau rouge est jeté sur sa robe blanche. De ses mains s'échappe un phylactère.

La dernière fresque du collatéral (4) est une représentation curieuse et assez rare. Une grande croix de bois est élevée au milieu d'un sol pavé. Et à cette croix est attaché un personnage féminin portant une couronne et ayant la tête entourée d'un nimbe. C'est Sainte-Wilgeforte, Sainte tenant une place assez considérable dans les légendes du Brabant. De fortes cordes tiennent le corps attaché aux poignets et aux chevilles, mais la forme des pieds n'étant pas indiquée, ces derniers liens ne semblent enserrer que l'étoffe de la robe autour du pieu vertical de la croix.

Les fresques qui précèdent semblent avoir été très fortement restaurées. Ces parties sont d'autant plus visibles à présent, qu'elles ne résistent pas très bien.

### Bras gauche du transept.

*La Sainte et le Chevalier* (5).

A gauche du portail du transept, une fresque, dont le style permet de la placer au XVI^e^ siècle, présente deux personnages de grandes dimensions et un personnage plus petit, le chanoine donateur agenouillé, vêtu de noir. Les personnages sont une Sainte et un Chevalier. A droite, la Sainte porte un bras coupé. Devant elle, le Chevalier, l'épée à la main, est revêtu de son armure, le casque orné de plusieurs plumes, du plus bel effet décoratif. Entre eux, un billot et une hache; derrière le Chevalier, un lion couché. Cette fresque est exécutée avec une grande délicatesse de coloris. Les figures traitées dans une fine harmonie de couleurs, se détachent en clair sur un fond rouge parsemé d'ornements plus foncés qui lui donnent l'aspect d'un fond de brocart.

Certains voient dans cette représentation Saint-Adrien et Sainte-Nathalie portant le bras de son époux. D'autres, Sainte-Alène et un Chevalier envoyé auprès d'elle par son



père, mécontent de sa conversion et ayant pour mission de l'amputer d'un bras. Dans le coin de droite on remarque encore très visible l'écusson du donateur (v. dessin).

Sur le mur du transept, vis-à-vis du collatéral gauche, deux fresques superposées remplissent presque entièrement la surface du mur, se présentant donc suivant une forme ogivale.

Cet ensemble part de la voûte et ne s'arrête qu'à 3 mètres du sol.

La fresque supérieure représente un Jugement dernier (6) suivant une composition partageant la surface en deux zônes horizontales : le ciel et la terre séparés par un étroit paysage bleuâtre.

En haut, le Christ trônant entre les anges, les vierges et les prophètes. Au centre et en avant, une grande figure, l'archange Michel, brandissant une balance d'une main, tenant une croix de l'autre, semble partager la foule des âmes, plaçant les élus à sa droite, les damnés en enfer à sa gauche. L'auteur a voulu placer des personnages au premier plan, devant Saint-Michel. Pour respecter les proportions il les indique sortant de terre à mi-corps.

La fresque qui se trouve sous la précédente représente une colossale figure de Saint-Christophe (7).

Le Saint est debout, occupant la hauteur totale de la fresque. Se servant comme bâton d'un arbre arraché, il traverse une rivière en portant l'enfant Jésus sur ses épaules. On découvre les deux rives et sur chacune des vestiges de construction et de végétation. Le Christ tient en main un globe surmonté de la croix (partie à peine visible à présent). Cette fresque est datée; sur une pierre d'une petite excavation, qui est peut-être une ancienne fenêtre murée, on lit en effet la date 1576.

Dans une étude de cette peinture, il serait peut-être intéressant de la comparer avec une fresque de Notre-Dame de Bréda, représentant, elle aussi, un Saint-Christophe, traversant une rivière, avec pourtant cette différence qu'il ne porte pas l'enfant, et aussi avec la fresque représentant Saint-Christophe à la Biloke, à Gand.

Bras droit du transept.

Sur le mur, faisant pendant au précédent, donc à côté de la fenêtre romane, se trouve une grande fresque de 3 m. de haut et représentant la Transfiguration (8).

En haut, à gauche, apparaît le Père éternel, bénissant. Au centre, le Christ debout, d'une main fait le geste de bénédiction et de l'autre tient le globe. Le Christ est représenté imberbe et nimbé. Il est vêtu d'un manteau blanc.

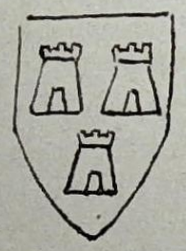

A gauche, le prophète Elie, à droite Moïse, tandis que dans la partie inférieure Pierre, Jacques et Jean, les Apôtres, sont en prière. En bas, un petit priant (un chanoine) à genoux, sans doute le donateur; à côté de lui, un écusson (voir dessin).

C'est une peinture faite sur mortier et non sur la pierre comme c'est le cas pour d'autres peintures de l'église. Sa coloration est douce et discrète, c'est une sorte de grisaille aux harmonies du plus bel effet décoratif qui se découpe sur un fond rouge.

Le Christ est une figure merveilleuse, d'une beauté remarquable par son attitude simple et noble, par la sobriété majestueuse des plis des draperies. Figure suave et limpide par la pureté de ligne. Sobriété mise en valeur aussi par l'attitude mouvementée, presque violente du groupe de personnages du bas de la fresque. Par cette beauté pastique, autant que par l'effet décoratif produit par le fond, on peut comparer les figures de cette fresque avec celles de la Tapisserie d'Angers. Cette fresque a été restaurée mais très discrètement et à peu d'endroits.

Le pilier du transept, vis-à-vis de cette fresque, est décoré d'une petite représentation de Guidon pélerin, se détachant sur un fond rouge parsemé de nombreuses herses. Au bas de la peinture quatre petits priants se tournent vers Guidon.

La décoration, de beaucoup la plus importante, est celle de la Chapelle du Saint-Sacrément.

Cet intérêt se justifie d'abord par la qualité même des peintures, puis par le fait que nous trouvons là un espace clos entièrement décoré. De plus, nous n'avons plus de petites scènes représentant un saint et un donateur ou un seul



sonnage se découpant sur le fond; mais ici toutes les fresques ont trait à la légende de Saint-Guidon; ce sont des «tableaux» représentant une suite de scènes qui placent des personnages divers dans un décor d'architecture ou de paysage. Ici nous trouvons un essai de recherche d'ambiance; peut-être trouverons-nous d'intéressantes tentatives de perspective.

Ces peintures sont actuellement en bon état, ayant été restaurées en 1894-1895 par Frans Meert, peintre bruxellois, chargé de ce travail par la Commission Royale des Monuments. Le problème qui se pose alors est celui de délimiter sur les fresques les parties anciennes. Après avoir donné une description totale de la Chapelle, nous essayerons de les découvrir en étudiant la technique employée.

Le mur de face A (voir fig. II) est entièrement peint et les scènes suivent la forme ogivale du mur (voir fig. III).

Les scènes sont placées suivant trois registres horizontaux superposés I, II, III.

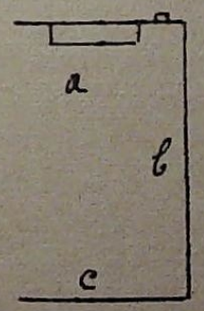


Figure II.

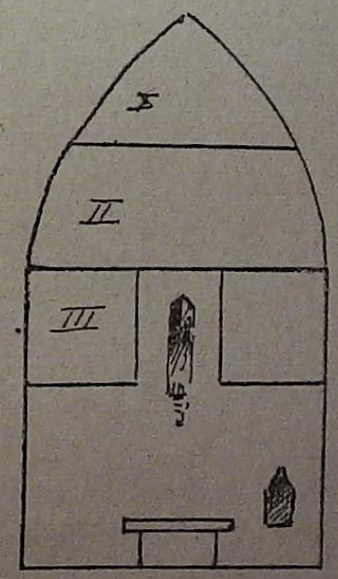


Figure III.

Plus bas, autour de l'autel, une peinture en imitation de tapisserie représentant un semis de fleurs sur fond rouge.

A droite de l'autel se trouve une piscine, excavation dans le mur, surmontée d'un arc gothique en pierre sculptée. Le mur qui fait face au précédent (le mur C de la fig. II), présente naturellement la même surface en ogive et est divisé

en registres horizontaux absolument identiques à ceux de A. Il n'est pas précédé d'autel et ne contenant pas de piscine, ni de niche, le semis de fleurs sur fond rouge s'étend sur toute la largeur du mur, en dessous du troisième registre. Ce semis, d'ailleurs, se continue sur toute la surface du mur B, depuis le sol jusqu'à la hauteur des fenêtres.

La voûte de la Chapelle est bordée de nervures qui y délimitent 8 panneaux, contenant chacun un ange musicien, ravissantes figures élégantes et gracieuses, enveloppées de voiles blancs, aux plis nombreux et se détachant avec bonheur sur un fond rouge foncé.

Ces fresques, les plus anciennes de l'église, furent sans doute exécutées dès la construction de la chapelle, aux environs de 1400. A elles seules, elles méritent une étude attentive autant par ce fait que par leur réelle beauté artistique qui nous les feront comparer avec les « Anges » de la Chapelle de Jacques Cœur, à Bourges.

Avant de passer à la description détaillée de chacune des peintures de la chapelle, il convient, pous en saisir convenablement le sens, de se rappeler dans ses grandes lignes la légende de Saint-Guidon, le « petit pauvre d'Anderlecht », dont la vie est contée dans une étude précédente.

*Caractéristiques de Saint-Guidon.*

Dans les « caractéristiques des Saints », le P. Cahier donne pour « Gui—Guy ou Guido d'Anderlecht » plusieurs symboles :

Des anges : en souvenir du miracle des anges venant remplacer Guidon à la charrue;

Un balais : pour rappeler les humbles services de sacristain;

Un autel : durant son enfance Guidon avait pris soin d'un autel de la Vierge;

Un bâton : rappelant le bâton planté en terre et devenu un gros chêne;

Bœuf ou cheval couché;

Une herse ou une charrue : pour les travaux des champs.



## DESCRIPTION DETAILLEE.

(Le mur derrière l'autel.)

### Registre supérieur I.

Cette fresque a la forme d'un triangle curviligne; seule la partie centrale présente une grande hauteur. Les trois quarts de la surface sont occupés par une architecture dont la partie antérieure a été enlevée, comme dans les fresques italiennes pour montrer l'intérieur de l'habitation.

Cette architecture se présente sous la forme d'une nef (au centre) et de deux bas côtés.

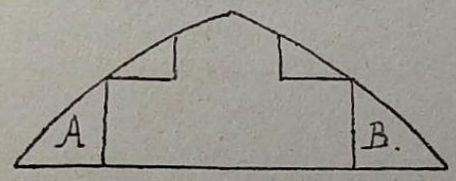


Il reste donc à gauche et à droite deux petites surfaces marquées A et B sur le dessin. Ces deux parties ne participent pas à la scène centrale et représentent des symboles ou des caractéristiques rappelant certains épisodes de la vie du Saint.

Celle de droite (B) représente un gros arbre, le chêne de Guidon, entouré d'une palissade ou d'une haie. De grosses branches claires sont marquées sur le fond vert de la touffe représentant le feuillage. La palissade faisant un rond tout autour de l'arbre est représentée en perspective; sa partie supérieure est un ovale et la face verticale antérieure est seule visible. Il y a donc là une tentative de représentation dans l'espace. Le fond pourtant est uni.

La partie gauche (A) représente un bateau à un mât dessiné avec des cordages. Il navigue sur une mer vert foncé et le ciel est un fond d'or. Ce bateau rappelle l'épisode de la ruine de Guidon.

Revenons à la partie d'architecture centrale. La profondeur est obtenue par des plans latéraux perpendiculaires au spectateur qui sont reliés dans le fond par un plan de front où se découpent des arcatures en plein cintre terminées par

des culs de lampe. Dans les murs latéraux une grande porte en plein cintre est établie et marque en perspective l'épaisseur du mur (fig. 5).

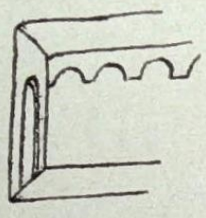

Dans la nef centrale, comme sous un arc triomphal, est placée une sorte de large table en bois sur laquelle est encore placé un siège portant la Vierge qui tient l'enfant Jésus du bras gauche et se penche vers la droite. La Vierge a un beau visage allongé. Elle et l'Enfant sont nimbés.

Dans chacun des bas côtés est agenouillé un priant; celui de droite, pour joindre les mains, a posé son bâton de pèlerin contre le siège de la Vierge. C'est sans doute Saint-Guidon; celui de gauche est plus richement vêtu. Peut-être avons-nous là la représentation de Wonédulphe. Il porte un grand manteau foncé qui l'enveloppe tout entier et est retourné sur le dos.

Cette composition est donc tout à fait symétrique, sauf la figure de la Vierge, qui, par son hanchement, se place dans la partie droite. Cette Vierge n'a rien de l'hieratisme, de la rigidité des figures de Vierges siennoises. Elle est tout à fait libre d'allure et son mouvement est très gracieux. Son manteau aux plis rares et peu profonds, la couvre jusqu'aux pieds.

### Registre central II.

Le registre suivant a la forme générale d'un trapèze aux côtés latéraux curvilignes et dont la petite base est la base du triangle du premier registre.

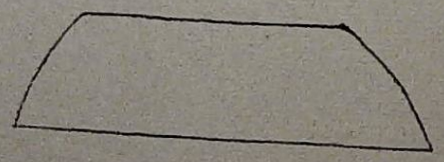

Ici il n'y a aucune séparation et toute la surface comprend une suite de formes architecturales où se meuvent de nombreux personnages. Les scènes représentent des épisodes du voyage de Guidon.

La moitié de droite, tout en n'étant pas nettement distincte

Fresques de l'Eglise d'Anderlecht.

Identification douteuse : saint Adrien et sainte Nathalie, ou sainte Alène avec un chevalier.

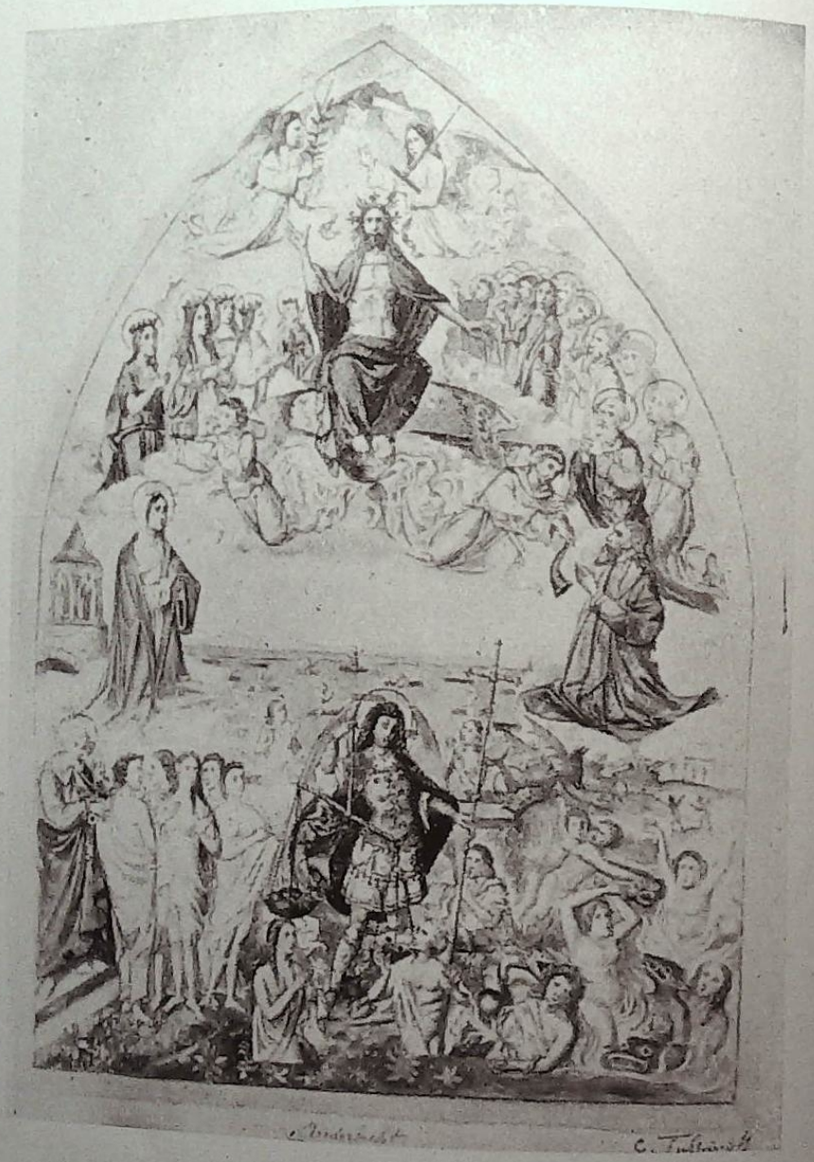

Fresques de l'Eglise d'Anderlecht.

Un jugement dernier.

Fresques de l'Eglise d'Anderlecht.

Saint Christophe.

Fresques de l'Eglise d'Anderlecht.

La transfiguration.



de l'autre, comprend pourtant une ordonnance particulière. Au centre une sorte d'édicule supporté par des piliers, présentant au premier plan un arc en plein cintre, est couvert par un plafond de planches dont on aperçoit une partie des lignes fuyantes. De chaque côté, un petit édicule, sorte de baldaquin en pierre avec des arcatures se terminant par des culs de lampe (fig. 7). Ces parties, elles aussi, sont

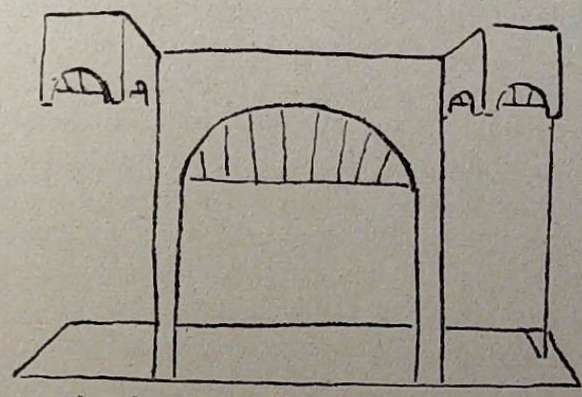

recouvertes de planches dont on aperçoit les joints entre les arcatures. Un fait à observer, c'est que les dessins de ces dais obéissent très sensiblement aux lois de la perspective, les lignes fuyant de telle sorte que le point de vue est situé au centre de la scène, au milieu de l'arcature. Les autres lignes contribuent à donner cette impression, car elles se dirigent approximativement vers le même centre. Les joints des planches du plafond et les arêtes du pavement suivent à peu près cette même direction, contribuant à donner à ce tableau une profondeur assez bien marquée.

L'architecture est en grisaille avec de fins détails de sculpture et des colonnettes à chapiteaux et à bases travaillés; elle se détache sur un fond d'or.

Les colonnes grêles et la forme des bases pourraient être comparées à celles qui soutiennent le petit temple de la « Purification » du Volet du retable de Melchior Broederlam et aux architectures des miniatures de l'époque. Cet ensemble d'architecture abrite cinq personnages.

Sous le daix de droite, un personnage féminin se tourne vers le coin droit pour parler à un pélerin qui se présente en partie dans l'habitation et partie sur le fond. Ce personnage porte le bourdon, la besace en bandoulière; il est nu tête, son chapeau, attaché au cou, est rejeté dans le dos. Son attitude humble et sa position en partie au dehors de la

maison font supposer que ce personnage représente Guidon, mendiant son pain durant son long voyage.

Le visage de la femme est assez bien semblable à celui de la Vierge; allongé et gracieux. De même, son attitude penchée la rappelle aussi. Elle a la tête enveloppée d'une longue draperie qui descend sur les épaules et retombe jusqu'à terre en un large pli en volute.

Sous l'arcade en plein cintre se trouvent deux personnages en conversation animée. L'un d'eux, habillé d'un long manteau aux larges manches pendantes, est coiffé d'un chapeau à larges bords qu'il porte sous la calotte. Ce personnage fait de la main droite le geste de bénédiction; il tient dans la gauche un long bâton.

Le personnage qui lui fait face est plus simplement vêtu. Il commence à s'agenouiller pour recevoir la bénédiction avec humilité. Nous avons sans doute là une scène représentant la rencontre à Rome de Wonédulphe et de Guidon.

Sous le dais de gauche, un personnage nu-tête, qui se tourne vers la droite, en s'appuyant des deux mains sur un bâton, contemple la scène du centre.

Le côté gauche du registre commence par la représentation de deux grosses tours de maçonnerie, qui sont en quelque sorte une séparation entre les deux parties de la fresque. Ces tours sont surmontées d'une sorte de clocher conique. Elles sont placées l'une derrière l'autre et ce détail est respecté en perspective; la base de la tour postérieure commençant un peu plus haut que celle de l'autre.

La scène représente une architecture qui rappelle celle de la partie supérieure du mur, une nef au centre et deux bas côtés. Mais ici les bas côtés sont d'inégale grandeur, celui de droite s'étendant davantage.

Sous l'arc triomphal se trouve un personnage assis, couvert d'un long manteau bleu; il est coiffé d'une tiare surmontée d'une croix. Son attitude est majestueuse et grave mais plus rigide que celle de la Vierge du registre supérieur.

Dans le collatéral droit, un pèlerin portant une besace en bandoulière est agenouillé et joint les mains. Dans la petite partie de gauche on ne distingue plus que vaguement la silhouette d'un personnage. Cette scène représente l'apogée du voyage de Guidon, à Rome, sa visite au Pape.

Cette partie est beaucoup moins intéressante que



précédente autant par la lourdeur des architectures que par la symétrie trop marquée de la composition et l'attitude trop rigide des personnages. Tandis que la partie de droite groupe des personnages en un ensemble animé et vivant, la partie de gauche ne présente que des figures séparées placées chacune dans une division de la surface.

L'architecture de droite détaillée et fine s'efforce de créer une profondeur; celle de gauche est plus lourde et la perspective y est peu marquée.

### Registre III.

Ce registre se compose de trois parties. Celle du milieu est étroite et comprend deux mêmes motifs d'architecture sur un fond de tapisserie.

La niche en pierre sculptée qui se trouve entre les deux motifs a été placée à une époque postérieure. Elle cache le fond de tapisserie.

A gauche et à droite de ce motif central se trouvent deux fresques de forme à peu près carrée. Celle de droite représente un intérieur déterminé par trois murs percés d'ouvertures en plein cintre qui s'ouvrent sur un fond d'or. La profondeur est donnée par deux murs latéraux et un mur postérieur placé de front.

La partie supérieure de la fresque est arrondie, peut-être pour ne pas montrer une trop grande surface du plafond, peut-être pour indiquer une partie du mur antérieur.

L'auteur de la fresque semble avoir voulu réserver cette forme aux intérieurs, car la fresque symétrique qui représente un paysage n'a pas les coins supérieurs arrondis.

La fresque de droite représente l'épisode du cheval foudroyé après avoir piétiné la tombe de Guidon.

A droite un groupe de quatre personnages. Au centre du groupe, le personnage principal vêtu d'une longue houppelande, se tourne vers la droite. Les plis de son vêtement sont simples et un peu raides. Les manches assez larges sont serrées à la hauteur du poignet. Ce personnage est coiffé d'une toque aux bords relevés agrémentée d'une plume qui revient en arrière au-dessus de la tête.

Sous la coiffure une large calotte descend le long de la figure et vient emprisonner le buste jusqu'à la hauteur des épaules.

lante; cette fresque possède une note plus haute en couleur; ce n'est plus cette harmonieuse grisaille où les teintes neutres se fondent et font le charme des fresques du mur précédent. Cette coloration plus brillante s'observe surtout dans toute la partie du mur qui est le mieux éclairé.

C'est ensuite au point de vue technique une couleur plus grasse, plus onctueuse, plus « en surface » de la pierre et surtout un modelé des chairs et des plis des vêtements plus développé, plus « fini ».

Ces caractères font supposer que s'il restait des parties anciennes de la fresque, elles sont peu nombreuses et que la presque totalité du mur est l'œuvre de Frans Meert. Un caractère qui concourt à admettre cette thèse, est *l'absolue* identité des registres II, identité qui va jusque dans le détail des deux grosses tours partageant le registre II. Cette reproduction textuelle tend à prouver que ce n'est pas l'œuvre de l'artiste primitif. Une différence dans l'ordonnance se serait certainement présentée au cours du travail.

Le registre I présente l'apothéose de Saint-Guidon et de Saint-Wonédulphe; au centre un Christ de Majesté. De chaque côté, entre la nef centrale et les bas côtés, un ange musicien. Dans les collatéraux à droite, Guidon, à gauche Wonédulphe agenouillés.

Le registre II raconte à gauche une guérison miraculeuse de Guidon et la partie droite représente le cortège de la translation des restes de Saint-Guidon, cortège qui se déroule de gauche à droite en passant entre les deux tours.

Dans le registre III, la fresque de gauche représente la guérison du soldat atteint de surdité et celle de droite montre les anges remplaçant Guidon à la charrue. Entre ces deux fresques, à l'endroit où se trouve la niche en pierre du mur opposé, se trouve une fresque représentant l'arbre sacré entouré d'une palissade en lianes tressées.

La peinture plus épaisse, la technique différente, la composition plus étudiée, nous font supposer que cette peinture est récente. L'examen de textes, ayant trait à ces peintures, viendront soutenir cette thèse.

A ce propos, deux documents peuvent nous servir. C'est d'abord une pièce des Archives de l'église Saint-Pierre, copie d'une demande de restauration (lue grâce à la bienveillance de M. le Curé). Ensuite le relevé de M. Tulpinckx, des tures monumentales en Belgique; recueil de dessins qui n



pas été publié mais déposé par l'auteur aux archives du Musée du Cinquantenaire.

Ni l'un ni l'autre de ces documents n'est daté. Mais celui de l'église Saint-Pierre, étant une demande de restauration, et celle-ci ayant été exécutée en 1894-1895, est certainement antérieure à cette date.

Cette demande mentionne l'état de délabrement des fresques du collatéral gauche. Or, les relevés de Tulpinckx représentent ces peintures dans leur état actuel et d'autre part nous montrent les fresques de Guidon non encore restaurées.

On peut donc, peut-être, placer ce travail à l'époque de la restauration de Saint-Pierre.

## DETERMINATION DES PARTIES ANCIENNES.

D'abord, dans le collatéral gauche, comme nous l'avons vu plus haut, il restait fort peu de chose. Il est très probable, d'après la position donnée dans le relevé, que les parties les plus importantes étaient la robe rouge de la Sainte en croix et une partie de la fresque représentant l'Evêque. D'ailleurs, l'uniformité du dessin et de la coloration des intérieurs, dans lesquels sont placées les trois dernières figures, faisaient prévoir que c'était là l'œuvre du restaurateur.

Dans le transept, la fresque du Chevalier est peu détériorée.

Des deux autres superposées, la première (donc le Jugement dernier) est encore en bon état. Mais de l'autre il ne reste que « la partie centrale ».

Donc, du Saint-Christophe, il ne subsistait que la figure du Saint et celle de l'enfant.

Dans le bras droit du transept, la fresque était encore en bon état, mais le mortier menaçait de tomber. Donc, ainsi que les traces de retouches nous l'avaient fait prévoir, la « Transfiguration » est presque entièrement ancienne.

Pour la chapelle du Saint-Sacrément, le rapport signale : « Sous la fenêtre de la première travée, sur une longueur de 4 m. 77 sur 1 m. 47 de haut, une peinture du siècle passé représentant le pélerinage de Saint-Guidon ».

Cette peinture n'existe plus, toute la partie du mur sous les fenêtres étant décorée du fond de tapisserie avec fleurs

et feuillages. Il est probable que lors de la restauration on a préféré abandonner cette peinture pour conserver le caractère de la chapelle.

Quant aux fresques du mur faisant face à l'autel, il n'en est question ni dans la demande de restauration ni dans le relevé de M. Tulpinckx. Il faut donc en conclure qu'il n'y avait pas de décoration sur ce mur ou qu'il n'en subsistait que de très faibles traces. Cette hypothèse est d'ailleurs conforme à l'étude de la technique. Les fresques de ce mur doivent donc être considérése comme étant entièrement de la main du restaurateur.

Pour ce qui concerne les fresques du mur de l'autel, en associant les renseignement du document de l'église, du travail de M. Tulpinckx et de l'étude technique des peintures mêmes, on peut déterminer à peu près les parties anciennes, malgré le peu de détails donnés par Tulpinckx qui se contente de dire : « Divers épisodes répartis en trois étages sous un grand arc brisé, en grande partie effacé ».

D'abord dans le registre I, toute la partie de droite, l'arbre, le bas côté droit avec Guidon, la tête de la Vierge, une partie du corps et le support sur lequel elle est assise.

Dans le registre II, la moitié de droite est ancienne également, les quatre premières figures étaient conservées. Celle du vieillard, sous le dais de gauche, était un peu effacée.

De la partie gauche, il ne subsistait plus qu'un pilier, la partie supérieure de la figure de Guidon et les sommets et les bases des deux grosse tours. Cela correspond bien à la remarque faite au sujet de la rigidité de la composition de cette partie gauche, rigidité et symétrie qu'on trouve dans l'ordonnance du mur faisant face à l'autel.

Dans la fresque droite du registre III, les figures étaient bien conservées, sauf celle du personnage le plus à droite.

La peinture représentant le miracle de la femme aveugle était aussi en bon état, sauf toute la partie du bas.

L'humidité avait rongé toute la partie inférieure du mur.

Les retombées des nervures sont décorées jusqu'au sol de feuilles vertes stylisées, au mouvement gracieux, s'enroulant

Fresques de l'Eglise d'Anderlecht.

Saint Guidon pèlerin, avec des herses comme décor

et dans le bas, quatre priants.

Un saint évêque.

Saint Guidon.

**N. B.** — Ces deux peintures n'existent plus.

Sceau des échevins d'Anderlecht et Berchem Sainte Agathe. Document de la Chambre des comptes, contribution de guerre 1696.

Sceau des échevins du Duc de Brabant, à Anderlecht et Berchem-Sainte-Agathe, acte de 1475, aux archives des Hospices civils de Bruxelles.

Sceau du chapitre Saint Pierre d'Anderlecht, acte de 1586, aux Archives du chapitre de Sainte Gudule.

Sceau de l'Eglise Saint Pierre d'Anderlecht, d'après la matrice conservée au Cabinet des Médailles, employé en 1509.

Sceau de Walter, doyen d'Anderlecht, acte de 1211 de l'Abbaye de Ninove.

---

Nous devons à M. Bolsée, des Archives du Royaume, cette page où sont réunis les sceaux les plus caractéristiques intéressant la commune d'Anderlecht.

Façade principale de l'Hôtel de ville d'Anderlecht.



autour d'une tige ronde jaunâtre, le tout se découpant sur un fond rouge.

Deux clefs de voûte sont décorées, l'une d'un nimbe crucifère sur lequel se détache une figure du Christ, l'autre d'un agneau mystique placé debout et tenant un drapeau.

Quant aux anges, la demande de restauration dit que les deux panneaux « contre le mur sont abîmés par l'ancienne restauration » et que le « mieux conservé est celui de droite contre la fenêtre ».

Nous avons donc déterminé ainsi la partie la plus propice à l'étude. Sur le fond rouge de la voûte l'ange se détache en clair, éployant ses ailes, traitées de manière décorative.

## EXAMEN DE LA RESTAURATION.

La restauration de ces figures a été exécutée dans une tonalité très juste et en harmonie parfaite avec les parties anciennes.

Il faut cependant remarquer une erreur commise lors de la restauration de la voûte : le peintre a cru devoir terminer le corps des anges en leur mettant des pieds qu'il a dessinés dans les derniers plis du vêtement, alors qu'à cette époque on représente toujours les anges sans pieds (comme le fait remarquer M. Hulin de Loo).

D'autre part, dans le registre I de la fresque derrière l'autel, les bas côtés sont pavés en damier noir et blanc. Or, dans le bas côté droit qui est ancien, on remarque un très vif désir de représenter le carrelage en perspective comme le montre le dessin.

Au contraire, dans le collatéral gauche, qui est l'œuvre du restaurateur, on ne trouve plus ce désir. Le carrelage y est représenté par des carrés réguliers, sans tenir compte de la direction fuyante du bord du bas côté (voir fig. 9).

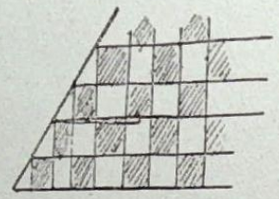

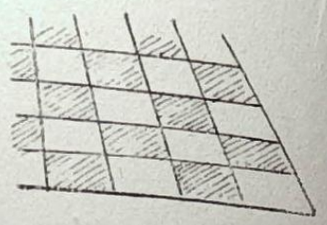

Il en est de même à la partie gauche du registre II où le pavement présente des joints fuyants et la partie de droite (partie restaurée) ne montre aucun effort dans ce sens. Il y a donc là probablement une inattention du restaurateur, car tous les pavements du mur du fond de la Chapelle sont exécutés également sans perspective.

La comparaison des peintures de la voûte s'impose avec celle de la « Transfiguration » qui est de la même époque. Nous y retrouvons les beaux visages allongés et calmes, les mêmes attitudes tranquilles et ces plis longs et en volutes descendant avec grâce jusqu'à terre. Le même fond rouge met en valeur leur coloration délicate et la technique même est semblable.

Il est à remarquer que certains anges sont vêtus de longs voiles formant de larges manches pendantes se terminant en pointe, alors que d'autres ont des manches étroites et serrées aux poignets.

Cette voûte décorée d'anges musiciens oblige aussi la comparaison avec la décoration de même sujet de la Chapelle de Jacques Cœur, à Bourges.

Mais à Bourges, l'ordonnance d'abord est différente, plus touffue, moins claire. La voûte est divisée en douze panneaux, dont 4 grands. Ceux-ci contiennent des groupes de 3 anges placés en triangles, deux à la base et un plus haut. Cette composition se répète de façon absolument symétrique, ce qui donne à la composition une allure plus rigide. Dans les petits compartiments on n'a pu placer qu'un seul ange et de plus, ses proportions sont réduites. Cela donne à la voûte un aspect moins agréable qu'à celle d'Anderlecht.



Le fond, qui est bleu parsemé d'or, a moins de simplicité, de même que les vêtements des anges sont décorés d'ornements qui accentuent encore les proportions plus lourdes, moins élégantes qu'à Anderlecht.

De plus, à l'église Saint-Pierre, la position de chaque ange est déterminée par la forme même du panneau épousant sa ligne extérieure, de telle sorte que le corps de l'ange remplit à lui seul tout l'espace.

L'artiste est parvenu à ce résultat par le fait que les ailes des anges s'éploient soit dans le sens horizontal, soit dans le sens vertical. Les dessins accompagnant ce travail n'ont d'autre prétention que de montrer les positions différentes des ailes et des corps et l'heureux parti que l'artiste a su tirer de la forme des panneaux.

D'une façon générale, les anges d'Anderlecht sont plus gracieux que ceux de Bourges et leur attitude rappelle plus encore certains anges de la Tapisserie d'Angers et surtout le bel ange du Chapitre X de l'Apocalypse.

(« Je vis ensuite un autre ange fort et puissant qui descendait du Ciel, étant couvert d'une nue. »)

Nous retrouvons dans cette œuvre exécutée d'après le dessin d'Hennequin de Bruges ce bel éploiement d'ailes et cette merveilleuse ordonnance plastique des plis de la tunique.

Des caractères d'analogie peuvent aussi être trouvés dans certaines figures de la tapisserie de Saint-Eleuthère et Saint-Piat à Tournai. Ce fait est important, car la tapisserie nous fournit une date. Elle fut, en effet, exécutée à Arras en 1402. Les dessins devaient donc avoir été faits aux environs de 1400.

Il convient également d'étudier les œuvres exécutées dans les pays voisins. Le procédé de la fresque s'est surtout introduit chez nous grâce au grand mouvement artistique provoqué par l'installation du Pape à Avignon et par l'intermédiaire d'artistes flamands travaillant là aux côtés de peintres italiens.

Alors jusqu'au XII[e] siècle on remarque qu'en France les fresques présentent un fond clair, ocre, blanc ou gris. Ensuite, lorsque les vitraux se généralisent dans les églises, la tonalité des fresques doit changer et dès le XIII[e] siècle, comme on le voit par exemple à la décoration de la Sainte

Chapelle, à Paris, le rouge et le bleu sont avec l'or les couleurs les plus employées. Les fonds sont le plus souvent d'un bleu azur relevé et éclairci par des étoiles ou des liserés d'or.

Au cours du XIVe siècle on remarque l'existence de nombreux fonds rouge-brun aux tonalités plus chaudes, comme le prouvent des documents relatant des scènes de combats de Chevaliers exécutées sur les murs des Châteaux de Mahaut, comtesse d'Artois et aussi la décoration de la Chapelle de la Vierge à l'église du Mans, où on a représenté également des anges musiciens, mais dont malheureusement il reste trop peu de chose pour pouvoir les comparer à ceux de Saint-Pierre d'Anderlecht.

Dans un article paru dans la « Fédération artistique » le 10 novembre 1895 et signé Vurgey, l'auteur, après avoir fait l'éloge du travail de Frans Meert, termine en disant « qu'à cette époque tous les fresquistes étaient religieux » et que sans doute l'auteur de ces fresques était un prêtre d'Anderlecht.

Cette hypothèse est d'autant plus admissible qu'à ce moment Anderlecht était un Chapitre. Mais pourtant aucune preuve matérielle ne vient l'appuyer.

C'est pourquoi il est intéressant de chercher d'autre part quels étaient les peintres laïques renommés en ce dernier quart du XIVe siècle.

La cour de Wenceslas et de Jeanne jetait à ce moment sur Bruxelles et le Brabant un vif éclat. Le palais du Caudenberg, où ils résidaient, était souvent le cadre de fêtes, de tournois. Ils aimaient tous deux s'entourer d'artistes, poètes, peintres, musiciens, de tailleurs d'images et leur donnaient de nombreux travaux à exécuter.

Grâce à eux, le mouvement artistique dans le Brabant était fécond. La duchesse s'intéressait à la décoration du palais, comme le prouve un texte où il est question « d'un bassin de pierre livré « pour la nouvelle fontaine des jardins de l'hôtel de Caudenberg, par un certain Colard Garnet ». Suivant Pinchart, ce Colard serait l'auteur d'un des principaux travaux exécutés pour Jeanne, le tombeau de son père Jean III, pour le chœur de l'Abbaye de Villers (exécuté de 1363-1367).

Quant aux peintres, enlumineurs et calligraphes, employés



par la duchesse de Brabant, les « archives » de Pinchart nous donnent des noms :

Le premier connu par le texte est :

Henri. — A la fois miniaturiste, calligraphe et relieur. Il travaille pour la duchesse en 1373. En 1376 il exécute des enluminures et des reliures.

Jean Nicaise. — En 1375-76 il exécute les enluminures d'un exemplaire de « Lancelot du Lac ».

Mais l'artiste qui semble de beaucoup le plus important est:

Jean van Woluwe (scilder). — De 1378-1380, il décore deux livres. Jeanne est tellement satisfaite de son travail, qu'au lieu de lui donner les 100 livres promises, elle lui en alloue 130 et ajoute encore une paire de souliers.

En 1380 il décore un livre des sept psaumes.

En 1381 il peint une image de la Vierge sur un rouleau sur lequel le poète Jean de Malines avait écrit des stances sur l' « Ave Maria ».

En 1382 il illustre un manuscrit contenant les Vigiles des morts. Mais van Woluwe n'est pas seulement enlumineur.

En 1384 il peint un diptyque destiné à la chapelle du château.

En ceci nous intéresse encore davantage. En 1386 il reçoit 14 francs pour avoir exécuté les peintures « *dans le corridor conduisant de la cour à la Chapelle du Palais* ».

Cette décoration était probablement à fresque, puisque pour la chapelle on avait mentionné qu'il s'agissait d'un diptyque.

Malheureusement nous ne possédons aucun document prouvant qu'il y a eu des rapports entre la cour du Brabant et le Chapitre d'Anderlecht; nous ne pouvons donc rien conclure de précis. Mais cette indication prouve que l'auteur de la fresque des anges peut très bien être un laïque.

D'autres noms de « scilder » sont d'ailleurs cités dans le petit registre de la confrérie Saint-Jacques de Compostelle, des archives des hospices civils de Bruxelles intitulé : « Dit es et boec van der broederscap ... », comme Jean de Coene (inscrit à la gilde en 1387).

Imbrecht van der Noet (1393), Van Evere (1396), Jean de Scrivere (1397). Mais le plus important est certainement Jean van Woluwe.

Nous avons ainsi, après avoir désigné les parties anciennes des fresques, déterminé non pas leur auteur, mais assigné des auteurs possibles de ces fresques. Mais une étude complète nécessiterait bien d'autres comparaisons, seulement, elle dépasserait alors le cadre de ce travail.

Il serait surtout intéressant de les replacer parmi les œuvres de peintures décoratives conservées en Belgique et de découvrir ensuite les influences produites par les fresques et les fresquistes des pays voisins, surtout de France, d'Angleterre et d'Allemagne. Il ne conviendrait pas de se limiter à des rapports entre fresques, mais il faudrait aussi unir dans cette étude des comparaisons constantes entre les œuvres des trois grands genres décoratifs de cette époque : la fresque, la tapisserie et le vitrail, d'une part et la peinture proprement dite d'autre part. On découvrirait ainsi que notre peinture décorative, tout en s'instruisant aux écoles étrangères, garde pourtant sa saveur, son ordonnance, son style personnel.

Charles Smets.
Licencié en Art et Archéologie.

# Historique des Maisons communales d'Anderlecht

Pendant quatre siècles, de 1394 à 1794, Anderlecht a fait partie de la cuve de Bruxelles et participé aux libertés et privilèges de la Ville. Les magistrats de la capitale, chargés de l'administration de notre village, abandonnèrent toutefois aux maîtres d'églises, aux maîtres des pauvres et aux répartiteurs des impôts le soin de certaines affaires purement locales.

Un arrêté du Préfet du Département de la Dyle, en date du 28 frimaire, an IV (19 décembre 1795), met fin à cette situation. Il érige Anderlecht en commune distincte et en chef-lieu d'un grand canton municipal. Chacune des onze communes dont ce canton est composé élit, chaque année, un agent municipal et un adjoint. La réunion de ces agents municipaux constitue le Conseil municipal du canton, qui a son siège et ses bureaux en la maison commune, située à l'angle de la place de la Vaillance et de la rue du Chapitre (fig. 1). Lors de la fermeture des églises, 1798, la maison commune et la justice de paix sont transférés à l'ancien presbytère se trouvant en face de l'entrée de l'église (fig. 2).

La loi du 17 février 1800, supprimant les municipalités de canton, rétablit les anciennes communes; Anderlecht connaît son premier maire, Van Soust, assisté d'un adjoint et de conseillers municipaux.

Cette administration locale et réduite retourne à la première maison commune (fig. 1), devenue l'estaminet «La Cave du Chapitre », et y occupe une chambre au loyer annuel de trente florins, feu et lumière compris. Par esprit d'économie, elle se contente jusqu'en 1824 de ce local exigu, comme la justice de paix doit se contenter d'un local également situé dans un estaminet.

Le Gouvernement des Pays-Bas, en vue du progrès de l'enseignement, invite la commune, dès 1817, à établir une école primaire et à fournir, à cet effet, un local convenable.

Troisième maison communale.
(Propriété Van Parys, rue Edmond Delcourt). 1824.

Quatrième maison communale.
De 1844 à 1872, actuellement clinique scolaire.

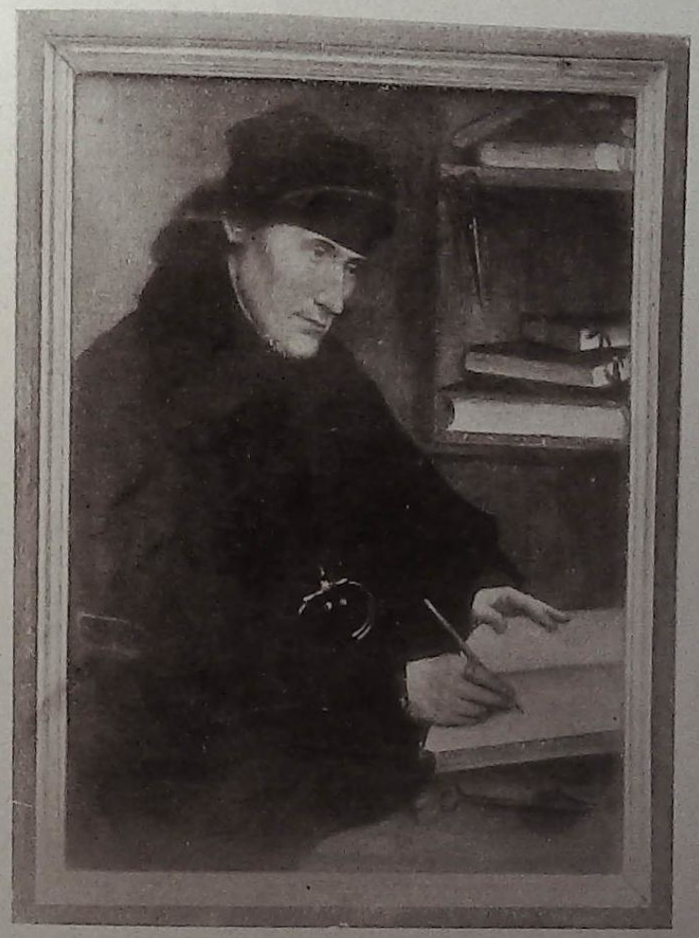

Erasme, d'après le portrait peint de Quentin Metzys.

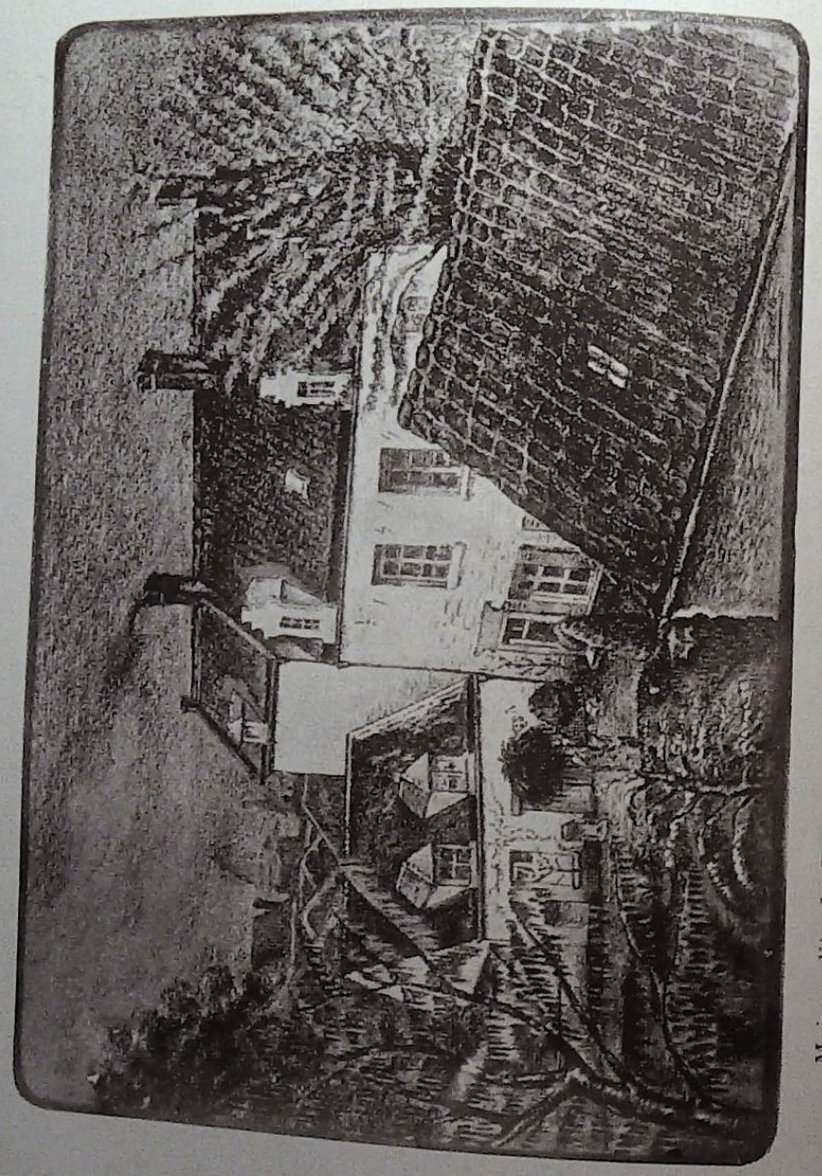

Maison dite de Zwane, occupée par Erasme lors de son séjour à Anderlecht.
(Dessin de l'artiste Friadt, décédé.)



Quatre années plus tard, le bourgmestre Hoorickx, homme d'action et administrateur éclairé, propose au Conseil la construction d'une nouvelle maison communale avec bâtiment d'école, à quelques pas de la maison Van Parys. Le baron de Viron, gouverneur du Brabant, pose en 1844 la première pierre du nouvel édifice (fig. 4), devenu plus tard l'école n° 1 et actuellement la Clinique scolaire.

Vers 1870, le faubourg de Cureghem prend une grande extension. Un nouveau quartier s'y crée, composé de larges rues formant agglomération avec la ville.

En 1872, le Conseil communal décida la construction d'un hôtel communal à Cureghem. Ce bel édifice, en style renaissance flamande, est l'œuvre de l'architecte Van Ysendyck. Il est remarquable par ses proportions harmonieuses et son fier beffroi portant sur un perron de beaucoup d'élégance.

Le Roi Léopold II et la Reine Marie-Henriette l'ont inauguré le 21 septembre 1879, en présence des membres du Conseil communal composé comme suit :

MM. Van Lint, bourgmestre; Rauter, Moreau, échevins; de Fiennes, Van Leeuw, Herbos, Bollinckx, Verbeek, De Lellio, Granshoff, chevalier Clément de Cléty, Carpentier, Baeghe, Fichefet, conseillers communaux; Van Lier, secrétaire communal.

Rendons hommage à la mémoire de ces anciens administrateurs, dont aucun ne survit à ce jour.

G. VANDEN BERGHE.
Directeur d'école honoraire.

Pierre encastrée dans la Maison communale
(Dessin de E. Narcisse.)

# Erasme en Brabant

On risque autant à croire trop
Qu'à croire trop peu.

DIDEROT.
(Pensées philosophiques, p. 38.)

Vers 1517, Erasme, voyageur infatigable, quitta l'Angleterre pour le Brabant où l'attiraient les offres flatteuses de Jean Sauvage, seigneur d'Escobeke, chancelier de Bourgogne.

A cette époque, Erasme avait déjà donné l'essentiel de son œuvre, qui lui valait, en même temps qu'une renommée prestigieuse, de redoutables inimitiés. Si le rôle d'innovateur fut toujours ingrat au moyen-âge, il était d'abord dangereux. C'est pour se prémunir qu'Erasme, comme tant d'autres, ne négligea pas de puissants appuis.

Le mécenat, pendant la Renaissance, eut un rôle vraiment social. Tant par son aide matérielle (on n'avait pas encore inventé le dogmatique isolement des arts et de la pensée, ni le moyen de subvenir par des travaux purement intellectuels) que parce qu'il autorisait, moralement, les talents les plus divers, les plus sincères et originaux à s'affirmer, il favorisa le développement et l'évolution des idées. Tandis que les Beaux-Arts, sous sa devise, atteignirent à une splendeur inégalée en même temps qu'ils apprenaient admirablement l'art de feindre, les lettres, au contraire, s'efforçant d'échapper aux contraintes extérieures, se réclamaient de l'intégrité de la pensée qu'elles servirent avec un égal souci d'élégance et de sévérité. L'écueil, que posait ce régime de protections, était de ne pas se livrer, de ne pas s'asservir à d'étroits appétits, car la nature des Princes trop puissants, était alors quelquefois moins de protéger que de soumettre. « De tous les oiseaux, lit-on dans les adages (1), l'aigle est le seul qui ait paru aux sages représenter dignement la royauté; il n'a ni beauté, ni ramage, ni bon goût, mais il est carnivore, rapace, pillard, dévastateur, querelleur, solitaire, haï de tous; il a un immense pouvoir de nuire et plus de volonté encore que de pouvoir ».

(1) Erasme, Adages., chil. III, cent. VII, 1. Cité par E. ROTTIER, dans « La Vie et les Travaux d'Erasme ».



Mais on ne pourrait reprocher au mécenat l'utilité même de cette inévitable condition : suprême épreuve à laquelle quelques talents seulement surent résister en affirmant de la sorte leur valeur et leur importance.

Erasme usa de la formule avec beaucoup d'habileté. Ce n'était qu'avec infiniment d'adresse et de prudence, qu'il acceptait les louanges qu'on lui prodiguait de toutes parts.

Editait-il un ouvrage sur lequel on pouvait se méprendre, il le dédiait à quelque grand et le faisait approuver par les plus hauts dignitaires. Lui faisait-on en retour des propositions avantageuses, il n'y cédait que pour aussitôt s'échapper dès qu'on voulait le retenir.

La cour d'Henri VIII, ce roi à la fois intelligent, cruel et débauché (1), n'était pas faite pour rassurer sa sagesse et son souci d'indépendance. C'est ainsi qu'il se décida à quitter l'Angleterre et entreprit de répondre aux avances du chancelier de Charles d'Autriche (2) en qui il escomptait trouver un monarque généreux et pour le moins tolérant.

A peine fut-il arrivé en Brabant que quantité d'amis et d'admirateurs s'emploièrent à honorer son mérite. On lui procura d'abord un cannonicat à Courtrai, on s'efforça même de lui faire avoir un évêché, on parla beaucoup de le nommer précepteur du roi Charles, puis de son frère le prince Ferdinand (3), mais Erasme préféra se contenter de quelques générosités pécuniaires et de la dignité de Conseiller, titre honorifique et presque sans fonction.

Accueilli partout avec empressement et sympathie, Erasme, par affinité, se mêla d'emblée au monde savant et n'entretint avec la cour que juste ce qu'il fallait de relations pour en obtenir de menus avantages. Il ne la suivit même pas, malgré les insistances, lors du voyage qu'elle fit en Espagne. Il n'avait de raison autre que celle de ne pas trop s'engager, car il ne ressentait aucune aversion pour la domination étrangère. S'il fut en Italie indifférent (4) aux splendides créations artistiques qui le sollicitaient de tous côtés, il demeura, dans

(1) En 1535, pour avoir refusé de signer l'acte du Parlement qui déclarait nul le mariage de Henri VIII avec Catherine d'Arragon, Thomas Morus, chancelier du Royaume, fut décapité, à la grande douleur d'Erasme, qui avait pour lui la plus grande amitié.

(2) Roi d'Espagne, fils de Philippe-le-Beau, Empereur d'Allemagne en 1519.

(3) Conf. Burigny. *Vie d'Erasme*. T. 1, p. 222 à 227.

(4) Conf. Cesar Cantù. *Les Hérétiques d'Italie*, p. 525.

nos provinces, complètement étranger à la rancune de ses concitoyens pour les maisons de Bourgogne et d'Autriche. Son idéal le plaçait bien au dessus des agitations des partis. Le latin, véritable portique du savoir, était la seule langue qu'il pratiqua et cette particularité ajoutait encore à sa dénaturalisation, pour ne le rattacher qu'à la grande famille des humanistes de tous pays. On peut considérer que par rapport à l'esprit de sa patrie, Erasme fut comme un événement excentrique, arbitraire, « imprévisible » comme dirait Bergson. Dépassant l'ambiance immédiate, son génie répondait aux aspirations, aux désirs spirituels de toute une époque.

Avant tout et totalement, Erasme était un « Erudit » avec le sens large et vivant que ce titre avait au XVI[e] siècle. Son savoir étendu n'était ni stérile, ni emphatique. Sous une apparence froide et détachée, il était passionnément au service de ces grandes questions éternelles que sont la destinée de l'homme et la recherche des causes. Pour lui la philologie n'était pas seulement une étude toute en précision et minutie, il la considérait comme une méthode généreuse, propre à rendre l'humanité plus noble et plus heureuse.

« Un grand homme, dit Nietzche, n'a pas seulement son esprit, mais aussi celui de tous ses amis ... » Ceux-ci créent autour de lui l'atmosphère où son talent s'épanouira librement. C'est ainsi qu'en Brabant, quelques intelligences éclairées se groupèrent autour d'Erasme, qui prit bientôt la direction du mouvement intellectuel.

Recherché partout, c'était à qui se prévaudrait de son amitié. Pour répondre à tant d'affectueuses sollicitations, son séjour fut une suite de déplacements continuels. Tantôt il était à Anvers chez son ami Pierre Gills (1), tantôt à Louvain chez Paludanus, tantôt encore à Anderlecht, chez le chanoine Pierre Wichman, qui, dans sa modeste demeure, lui offrait la plus charmante hospitalité (2). L'air de cette campagne lui était si favorable qu'il ne se passait pas d'année qu'il n'y alla ou n'eut envie d'y aller.

Mais Louvain, centre universitaire important, devint sa résidence coutumière. Les magistrats de la ville lui offrirent,

(1) Metzys peignit Gilles et Erasme dans un même portrait, le premier tenant en main une lettre de Morus. — Conf. Rottier, cit. p. 92.
(2) Epist. 604, 612. — Conf. Burigny, p. 220 et 224.



dès son arrivée, une chaire en leur célèbre faculté, mais il déclina cet hommage, arguant de son incompétence pédagogique. Tout à sa vocation d'initiateur, il préféra, étant libre d'engagement, entreprendre de gagner les docteurs aux idées nouvelles.

On peut regretter que le mot de Renaissance consacre en somme une injustice à l'égard du moyen-âge. Plus personne à présent ne nie les services que, chaînon nécessaire à l'histoire de l'esprit humain, la scholastique a rendu aux philosophies modernes, en leur léguant après un labeur ardu, tout un vocabulaire abstrait aussi précis et parfait que possible. Mais il faut bien admettre que cette dialectique poussée à l'extrême pouvait amener un véritable malaise.

Dans l'impossibilité où ils étaient d'entrevoir l'utilité future de cette richesse verbale, les humanistes s'attaquèrent courageusement aux arguties, car l'étude de la logique formelle s'embarrassait malheureusement, au déclin des âges médiévaux, de tout un fatras éloquent, dont les modes et figures du syllogisme, la recherche de problèmes « insolubles » ou « exponibles », des commentaires à l'infini sur les sophistes et les gothiques, de vaines querelles sur les « quidités » et les « formalités », constituaient habituellement le programme obscur et infécond.

La découverte d'anciens manuscrits vint secouer cette torpeur. Un irrésistible courant d'espérances et de curiosité vivifia les esprits. Quelques auteurs anciens qu'on n'ignorait pas, mais qu'on avait délaissés, furent sortis de l'oubli. Au début, il y eut une avalanche de traductions et de commentaires (1). Mais au contact de la philosophie antique, les esprits les plus vigoureux firent mieux que de s'en étonner : ils s'inspirèrent bientôt de systèmes qui, en dehors de la foi, permettaient des attitudes nouvelles devant les problèmes humains.

Après avoir étudié ces philosophies pour elles-mêmes, comme on n'osait pas s'affranchir, on entreprit normalement de les concilier avec la religion. C'est ce grand mouvement de l'intelligence qu'Erasme entretint et présida dans nos provinces, avec une incontestable maîtrise.

Tandis qu'il était à Louvain, pour familiariser avec la litté-

(1) Erasme traduisit et commenta en latin : Lucien, Xenophon, Libanius, Gallien, Pline l'ancien, Origène, etc.

rature grecque les fervents d'érudition, il publia de nombreuses traductions latines d'Isocrate, d'Euripide, de Démosthène, de Plutarque et de la grammaire grecque de Théodore de Gaza; ces traductions parurent entourées de tout un appareil critique, qui ne manqua pas de surprendre par sa nouveauté.

Mais dépassant la portée de ces savants travaux, le fait primordial du passage d'Erasme à Louvain est sans contredit la part importante qu'il prit à la création du « Collège des Trois Langues » (1), fondé par Busleiden, et qui répondit aux vœux des grands esprits de la Renaissance, curieux de pénétrer les secrets de la langue hébraïque.

En ce temps-là, entourées de censures, les universités exerçaient une surveillance inquiète sur toutes les productions de l'esprit. A l'affût des hérésies, dénonçant les erreurs et les impiétés, elles se livraient, en quelque sorte, à une inquisition spirituelle qui asséchait, et paralysait tout effort intelligent.

Aux imaginations, aux initiatives tant soit peu originales, elle opposait toute une nomenclature de préjugés austères, tristes et étroits. Leur ferveur dévote se confondait avec une superstition qui s'exaspérait parfois jusqu'au fanatisme, en leur faisant avoir à la fois une déférence bornée pour tous les ordres religieux et une frayeur absurde des Belles-Lettres dont le réveil leur semblait menacer la foi.

Pour dissiper une atmosphère aussi étouffante, Erasme, résolut de donner, par la persévérance et la sévérité de ses principes, un caractère plus élevé et plus serein au nouvel Institut.

Pour cela, il lui fallu tour à tour combattre l'hostilité de certains docteurs, s'assurer des concours d'élite, maintenir dans la bonne voie les nouveaux adeptes, enfin parer aux accusations que lui attiraient un enseignement aussi osé. Les soucis de tout ordre que ces difficultés lui amenèrent, figurent au premier plan de ses préoccupations tant qu'il demeura en Brabant. L'ouverture même du Collège n'alla pas sans mal. Il fallut vaincre d'abord les hésitations et l'indolence de Gilles Busleiden, exécuteur testamentaire de son frère, mort peu auparavant.

Gilles, adulateur des moines, faisait ce qu'il pouvait pour

(1) Le Collège des Trois Langues était situé au Marché au Poisson. (E. Rottier, cit. p. 180).



retarder la réalisation des généreuses volontés fraternelles. Après de nombreuses sollicitations, on parvint enfin à le persuader et il n'y eut plus qu'à trouver des professeurs assez émérites pour donner tout l'éclat qu'il fallait à la fondation.

Quelques célèbres philologues, sur qui l'on comptait, se récusèrent. Finalement la chaire de latin fut confiée à Goclénius, celle de grec à Rutger Rescius et la première leçon d'hébreu put être donnée par Mathieu Adrian le 19 décembre 1518 (1). La charge de principal fut tenue par Josse Sasbouth (2). Mais les débuts du Collège s'annoncèrent laborieux. Tantôt le prétentieux Rudger se montrait plus avide de gains que soucieux de sa dignité et il fallut même qu'Erasme, qui détestait le contretemps, le supplia, certain jour où il s'était crû offensé, de bien vouloir poursuivre ses cours; tantôt il fallait s'assurer de nouveaux titulaires pour combler les défaillances. Plus d'une fois l'entreprise faillit échouer et ne dut qu'à l'impulsion optimiste d'Erasme de résister à bon nombre d'avatars, qui ne l'empêchèrent pas d'étendre sa renommée.

A l'étranger, Guillaume Budé, humaniste français, se prit d'admiration pour l'œuvre d'Erasme. Il le lui fit savoir en même temps que son espoir d'attacher à son pays un aussi brillant humaniste. François Ier, poussé par Budé, alla même jusqu'à écrire de main propre à Erasme, pour l'inviter à sa cour où il lui promettait la plus grande considération. L'auteur de « Colloques », bien que très flatté, ne se laissa pourtant pas séduire par des offres qui ne furent d'ailleurs jamais très précises. Le roi catholique ayant été élu à l'empire, en dépit des revendications de François 1er, cet événement vint à point lui donner de bonnes raisons de s'excuser.

On lit dans sa correspondnace (1) : « Quoique le roi de France m'invite à aller chez lui, je n'ai garde de me rendre à ses propositions; ceux qui me veulent du mal ne manqueraient pas de me reprocher de m'être retiré chez un ennemi de l'empereur ».

Ses relations avec François Ier demeurèrent cependant fort

(1) Conf. E. Rottier. Cit. chap. IX.

(2) Tous ces Professeurs étaient renommés : Goclénius pour ses notes sur Cicéron, Lucain et Lucien, Rudga pour ses éditions des « Institutes de Théophile », ses « Aphorismes d'Hippocrate », et Sasbouth pour sa connaissance de l'hébreu.

(3) Burigny. Cit. p. 251, T. 1.

courtoises. Après la bataille de Pavie (1525), où ce prince fut fait prisonnier, Erasme ne craignit pas de conseiller publiquement à l'empereur d'user de la victoire avec générosité (1).

Quant au Collège des Trois Langues, on sait que Budé s'en inspira pour obtenir, en 1530, l'institution des « Lecteurs Royaux » qui, plus tard, devinrent le « Collège de France », la noble et trilingue académie, comme dit Marot.

Il ne faut pas conclure, que pour avoir préféré nos provinces, Erasme n'y trouvait qu'à se louer de ses concitoyens. Parmi ceux-ci, plusieurs trahirent leur amitié. Soit qu'ils crurent découvrir réellement à reprendre dans ses écrits, soit qu'ils eurent peur de s'associer tacitement à ses audaces, on vit plusieurs docteurs passer au clan redoutable de ses ennemis les moines qui ne lui pardonnaient pas d'avoir ridiculisé dans ses « Adages » leurs ordres et leur habit : Il existe, y lit-on, une race d'homme du plus bas étage, mais pétrés de malice, aussi noirs, aussi infects, aussi abjects que le scarabée...; leur noirceur effraye, leur bourdonnement assourdit, leur odeur dégoute .... » (2)

L'enseignement de l'hébreu fut le signal d'une nouvelle offensive. On se souvint, à propos de violentes diatribes dont on avait accablé Erasme, lors d'anciennes publications et plus spécialement à l'occasion du Nouveau Testament.

Parmi ses travaux, ce dernier fut en effet certainement le plus significatif et le plus fertile en influence.

Sollicité à la fois par le sacré et le profane, Erasme, qui avait l'esprit philosophique, en était bien vite arrivé à considérer comme un droit, comme un devoir, l'interprétation des écritures selon sa conscience et partant de fixer sur la parole de Dieu ce regard à la fois curieux et critique qu'il portait sur les philosophes de l'Antiquité.

La Vulgate, s'écartant parfois sensiblement des textes originaux, Erasme, inspiré par les remarques de Laurent Valla (3), avait donc édité le texte grec le plus authentique du Nouveau Testament en y joignant une traduction latine et de nombreuses notes où il justifiait le sens de ses interprétations. Il n'échappa pas à ses ennemis, que tant de

(1) Conf. E. Rottier, p. 77.
(2) Conf. E. Rottier, p. 77.
(3) Philologue, historiographe du roi d'Espagne (1405-1457).



probité cachait, en réalité, un but singulièrement plus grave. C'était, en effet, mettre à la portée de tous les trésors de la révélation divine (1). Erasme s'en expliquait d'ailleurs clairement dans sa préface adressée à Léon X : « Le plus sûr moyen de rétablir et de consolider la religion, est que les fidèles, par toute la terre, adhèrent pleinement à la sagesse du Christ et qu'avant tout ils apprennent à connaître la pensée de leur maître d'après les livres où la parole céleste vit et respire encore ».

Si Léon X lut et approuva ce livre entre tous lourd de sens (2) — sans soupçonner que l'étude des Testaments allait révéler par la suite les plus dangereuses hérésies, qui à leur tour se réclameront des Textes contre la tradition, contre ce que Montaigne appellera la « coutume » — il n'en fut pas de même des moines et des théologiens, auxquels semblable innovation enlevait ce qu'ils entendaient leur être réservé comme un privilège.

La création, à Louvain, d'un cours d'hébreu — aboutissement logique des idées d'Erasme — activa les hostilités. Les invectives devinrent publiques : tel carme, dans un prêche, le désignait comme un précurseur de l'antéchrist, tel docteur épluchait ses ouvrages et le sommait de justifier les plus infimes détails, tel « théologastre », après avoir en vain sollicité une controverse, ne le jugeait même pas digne d'une accusation formelle, mais d'une indulgence méprisante. On ne négligea ni les injures, ni la calomnie; on s'en prit à ses mœurs — et ses amis le défendirent avec quelqu'excès en assurant, à l'encontre de ses propres aveux, qu'il n'eut jamais de commerce avec les femmes (3), — on lui reprocha d'user d'un ton futile pour traiter les sujets les plus sacrés, enfin on l'accusa de corrompre et d'empoisonner la morale.

L'acharnement de ses contempteurs porta surtout sur son aptitude au paradoxe, car sous une froide ironie, ses ouvra-

(1) Rongier. — La scholastique et le Thomisme.
(2) Sous le pontificat de Paul IV, le livre fut mis à l'index en 1559. Léon X l'avait approuvé par un bref le 10 septembre 1518. — Conf. Burigny, cit. T. 1, p. 356.
(3) Il est utile de rappeler qu'Erasme fut ordonné prêtre en 1492. Malgré qu'il n'eut plus ensuite aucun lien avec le clergé, il obtint un bref qui lui permit de troquer son habit de chanoine régulier de Saint-Augustin, pour celui d'ecclésiastique qu'il conserva désormais. Il obtint également une dispense de se conformer au jeûne. « Si mon âme est chrétienne, mon estomac est Luthérien », disait-il.

ges étaient tout en insinuation, en propositions où il avançait avec subtilité, sans jamais se montrer très catégorique.

Semblable à ces penseurs, qui fuient la contrainte, qui ne souffrent pas de s'enfermer en un système unique — parce qu'ils les pénètrent et les comprennent tous sans s'arrêter à aucun d'eux, — Erasme affirmait rarement. La dignité pour lui était bien moins de résoudre des problèmes que d'y penser, d'y faire réfléchir, parfois même de provoquer, par certaines exagérations, le sens critique de son lecteur, sans qu'on puisse lui attribuer d'opinion trop nettement arrêtée. Certes, il avait des préférences, des affinités presque naturelles, qui l'attachaient à des philosophies plus positives, mais elles n'apparaissaient que comme malgré lui, à l'abri d'un masque plaisant, soucieux qu'il était, que les ayant précisées, on lui en eut imposé, après coup, les limites.

C'est le sort commun de ces penseurs d'être pris à partie, à la fois, par les orthodoxes de toutes nuances — les uns, au nom de l'idée qu'ils ont de l'ordre, leur reprochent de troubler les consciences; les autres, d'abord conquis par l'audace, en viennent bien vite à mépriser leur timidité. Il n'y a guère de doctrine sans certitude.

Au XVI[e] siècle les lois religieuses prescrivaient : « Si quelqu'un fait usage d'expressions douteuses, obscures et incertaines, elles seront entendues et relevées contre lui » (1).

De nos jours encore je ne sais quel Thomiste, à peine plus tolérant, affirmait : « Dites oui, oui, oui .... où non, non, non.... et tout le reste vient du diable. »

Soupçonné, calomnié, harcelé sans répit, le sentiment du danger joint à celui de sa bonne foi, firent d'Erasme un polémiste, mais qui se justifiait bien plus qu'il ne frappait ou bousculait, qui argumentait plutôt qu'il n'abattait : c'était un « Polémiste de la connaissance », qui trouva rarement adversaires à sa taille.

En vain, à leur réquisitoire, ceux-ci s'efforcèrent-ils de faire état de ses compromissions avec Luther.

On sait, que tandis qu'il était en Brabant, Erasme entretint avec le futur hérétique une correspondance assez bienveillante. En mars 1518, Luther lui écrivait ces louanges étonnantes (1), toutes à l'image de son tempérament exhalté et courageux : « Quel est le coin de terre où n'a retenti le nom d'Erasme? ... Qui ne reconnaît Erasme pour son maître? ... Vous avez reçu de Dieu les dons les plus magnifiques et je reconnais toute la splendeur de votre génie... Mon cher Erasme, mon tout aimable, tournez donc les regards, je vous en conjure, sur un petit frère qui vous aime si tendrement d'amour... ».

(1) Conf. Propos de Table, de M. Luther, traduits par G. Brunet, p 345.



De son côté, Erasme ne craignait pas encore d'approuver publiquement Luther qui n'en était pour lors qu'à dénoncer les abus. « Ce que je vois, écrivait-il au cardinal archevêque de Mayence (2), c'est que plus on est honnête homme, moins on est offensé de ses écrits. »

Non pas qu'on approuve tout ce qui y est, mais parce qu'on le lit avec les mêmes dispositions que nous lisons Saint-Cyprien, Saint-Jérôme, Pierre Lombard : c'est-à-dire avec indulgence.

Quelques-uns ont eu la folie d'interpréter mes expressions comme si je favorisais Luther : je suis le premier qui lui ai donné des avis de modération; je ne suis ni son accusateur ni son juge; je n'oserais pas juger de ses intentions. Il a osé douter des indulgences, mais on les faisait trop valoir; il a osé parler avec peu de pondération du pouvoir du Pape, mais on l'exagérait; il a osé mépriser les décisions de Saint-Thomas, mais c'était parce que les Dominicains les préféraient presque à l'Evangile.

C'est à ces excès qu'il faut attribuer ceux de Luther.

Pour lui comme pour Reuchlin (3), la colère de leurs ennemis vient de ce que les bonnes lettres refleurissent, de ce qu'on lit les anciens auteurs; condamnés autrefois à être mangés par les vers dans la poussière.

Présentement, si quelqu'un ne pense pas comme Saint-Thomas, c'est un hérétique; on donne même ce nom à ceux qui ne s'accommodent pas de quelque raisonnement sophis-

(1) Conf. Propos de Table, cit. p. 343.

(2) Lettre du 1 novembre 1519. Conf. Burigny. Cit. p. 42, T. II.

(3) Pendant son séjour en Brabant, Erasme prit, auprès de Léon X, la défense de Reuchlin, érudit allemand, qui s'était élevé contre la destruction que l'on voulait entreprendre de tous les ouvrages juifs. Reuchlin avait écrit sur ce sujet un livre, le « Speculum oculare », qui fut mis à l'index par Paul IV et Clément VIII. — On trouve l'éloge de ce savant dans les « Colloques ».

tique inventé depuis deux jours; ce qui ne plait pas, ce qu'on n'entend pas est une hérésie; c'est une hérésie de savoir le grec et de parler avec élégance.

L'affaire de Luther est renvoyée aux facultés de Théologie, c'est à elles de décider. Elles répondront de leur décision, qui ne me regarde point. Pour moi, j'ai toujours eu attention qu'il n'y eût rien de séditieux, rien d'opposé dans mes écrits à la doctrine de Jésus-Christ. Je ne sache pas que j'aie jamais enseigné d'erreur, ni causé de tumulte : je m'exposerais plutôt à tout, qu'à exciter une sédition ».

On chercherait inutilement à séparer Luther et les humanités : comment savoir s'il eut fait son schisme sans eux. où bien si ceux-ci eussent rien suscité d'essentiel sans Luther?

Il apparait bien que ces hommes se complètent, demeurent indispensables l'un à l'autre dans le sens religieux — en l'occurence le plus significatif — dussions-nous, par ailleurs, les découvrir intellectuellement aussi opposés que l'absolu l'est du conditionnel. Les propos de Luther ne cachent pas que la réforme participa, à l'origine, d'un « étincellement » de l'intelligence qui la rendit possible. Le siècle qui vit naître l'hérésie Luthérienne avait subi les transformations les plus profondes : les sciences fortifiées par l'imprimerie, répandaient une ferveur nouvelle; les Etats s'affranchissaient de plus en plus du pouvoir temporel et introduisaient le sentiment national dans la politique; le doute tourmentait les consciences qui, jusque là, n'avaient eu d'autres convictions que celles qui leur avaient été communiquées par la révélation; aux inquiétudes, aux souffrances morales, l'Eglise décadente apportait de moins en moins de réconfort; les splendeurs profanes du Pontificat, la prévarication des moines, les scandales, les excès de toutes sortes, avaient amenés une véritable indifférence des sentiments religieux. Les conciles de Latran et de Constance, s'étaient tous montrés impuissants à réformer la discipline ecclésiastique, encore que les personnalités les plus sincères s'accordassent pour souhaiter que les ministres de Dieu retrouvassent leur empire sur les âmes, en se montrant plus simples et plus pures comme l'enseigne la puérilité divine de l'Eglise primitive.

Au XIV[e] siècle déjà, on trouve les germes de ces vœux chez les Nominalistes, dont ce n'est d'ailleurs pas la seule particularité qui nous intéresse. Durand de Saint-Pourçain est resté célèbre pour avoir osé dire dès cette époque « Exister c'est être individuellement ». Guillaume d'Occam ne s'était pas, alors, montré moins audacieux en disant « Il n'y a de réel que l'individu. La science appartient à Dieu, aux hommes la foi ».



Deux siècles plus tard, les esprits étaient encore comme subordonnés, soumis tacitement à ces vagues idées d'indépendance qui allaient se développant, s'appliquant sans cesse à de nouveaux objets. C'est ainsi que les humanistes, et parmi eux Erasme, préparèrent — fut-ce inconsciemment — la réforme.

Les adversaires d'Erasme ne manquèrent pas de le lui reprocher, car malgré qu'il assurait ne pas vouloir fournir de prétextes à la révolte, il n'en continuait pas moins son œuvre d'émancipation.

Dans la préface à ses « Dialogues philosophiques » Renan dit quelque part : « Pour penser librement, il faut être sûr que ce que l'on publie ne tirera pas à conséquence ».

Erasme en avait certainement l'inquiétude, s'offrant même, parfois, à atténuer ou à retirer certaines propositions qu'il reconnaissait trop audacieuses. Le plus souvent il se contentait d'ailleurs de les regretter.

Qu'il ait bravé parfois les conséquences ne prouverait pas, d'ailleurs, qu'ayant conscience de provoquer les habitudes, il se souciait peu de semer le désarroi. Il apparaît plutôt qu'il n'écrivit pas pour les conséquences et qu'il n'escomptait d'autres effets que purement intellectuels. On pourrait, plus justement, attribuer à Erasme le nom de réformateur que l'on applique généralement à son témoin Luther. Cet antiphilosophe, en recueillant les idées de son siècle tumultueux et mouvementé, ne fit le plus souvent que les interpréter avec outrance et frénésie, en les déformant d'autant.

Tout en certitude, sa nature pratique et impulsive ne s'attarda pas longtemps aux spéculations spirituelles. Obstiné, exhalté, il trancha, condamna, proclama bientôt sans hesitation, sa doctrine, son « moi » universel. Peu lui importait les scrupules qui tourmentaient ses contemporains, il suppléait à tout par une assurance aveugle, il était l'homme de Dieu.

« Ce ne sont pas les clairvoyants qui mènent le monde, — dit quelque part Joseph Conrad —, les grandes actions s'accomplissent dans un chaud et bienheureux brouillard mental, brouillard que le souffle impitoyable et glacé de l'analyse

avait chassé ». Dans les « Souvenirs », du même auteur, on trouve encore ce saisissant raccourci : « Rien d'humainement grand n'est né directement de la réflexion ... » Entre elle et les importants mouvements de l'humanité, se place toujours au moins une sensibilité, une audace, un enthousiasme contagieux, qui, partis de l'idée, la compromettent, l'exagèrent, la trahissent bientôt dans la chaleur de l'action. Pour ces raisons, il est rare qu'une estime réciproque persiste entre l'influenceur et celui où ceux qui expérimentent, réalisent ses idées.

En 1520, une bulle malencontreuse vint frapper et bannir Luther. Erasme s'en montra vivement contrarié et s'en ouvrit au Duc de Saxe (1). J'ai toujours cru que ce n'était que par le silence qu'on pouvait assoupir cette affaire; et c'est aussi le sentiment des cardinaux et des grands qui ont le plus de prudence. Il a paru une bulle très sévère; elle n'a point produit d'autre effet que d'augmenter l'incendie ». C'est que dès cet instant Erasme pressentit bien que tôt ou tard les événements le forceraient à prendre parti.

A Rome déjà ses ennemis lui causaient grand tort et l'obligeaient à répondre, auprès du Pape, de son attitude. Ce qu'il fit à son avantage, car il avait grand crédit auprès de Léon X.

D'autre part, le trouvant le 5 décembre 1520 à Cologne où, après le couronnement de Charles-Quint se tenait une Diète célèbre, il put avoir un entretien avec Frédéric, Electeur de Saxe et zêlé protecteur de Luther. On note (2) qu'après avoir dit sur un ton de plaisanterie « Il n'y a aucun sujet d'être surpris que Luther ait fait tant de bruit : il a fait deux grandes fautes, la première en touchant la Théorie pontificale, la seconde en attaquant le ventre des moines ».

Erasme insinua que le protégé du prince se montrait trop emporté dans la dispute et que les affaires de l'Evangile devaient être traitées conformément à l'esprit de l'Evangile. Ces sages avis furent transmis à Luther qui s'en montra extrêmement courroucé et répondit avec véhémence.

Cette réponse affecta Erasme, qui se décida enfin à écouter les sommations qu'on lui faisait de combattre la réforme, s'il ne voulait être à son tour soupçonné d'hérésie. Le maître et l'ancien disciple entamèrent alors une retentissante que-

(1) Epist. 107. L. 19. — Conf. Burigny, cit. p. 57, T. II.
(2) Conf. Burigny, cit. p. 67, T. II.



relle; celle-ci éclaire singulièrement les deux antagonistes, mais son exposé dépasserait le cadre de cet article qui doit se limiter au passage d'Erasme en Brabant.

C'est fatigué par les luttes incessantes, les controverses jamais épuisées, qu'Erasme vint, durant l'été de 1521, terminer son séjour par un repos à Anderlecht.

Il nous a appris qu'il s'y plaisait infiniment, qu'il n'y avait aucun endroit où il étudia avec une aussi grande tranquillité.

Mais il n'y demeura pas longtemps hors de la fureur de ses ennemis. Ceux-ci n'eurent de cesse, que les libelles, les calomnies, les propos les plus insensés, ne le décidassent enfin à s'expatrier.

Son départ eut lieu à l'automne de cette même année; en novembre il était à Bâle.

Ses lettres nous disent qu'il chargea le professeur Goclénius de lui louer à Louvain une maison commode entourée d'un jardin. On ne sait s'il se proposait d'y revenir où s'il entendait se ménager une retraite pour le cas où il lui faudrait quitter Bâle.

*
* *

La Renaissance, pour s'exprimer, eût besoin de plusieurs hommes. Mais tant par le langage que par de communes aspirations, les Budés, les Morus, les Agricole, les Reuchlin, les Colet, les Etienne ont des mérites personnels.

Mais parmi ces esprits directeurs, Erasme eut un rôle prédominant. Sa science est plus vaste, son regard plus large, son ironie plus sereine (1). De son vivant déjà, son prestige en faisait un véritable chef d'école. A nos yeux encore, son époque n'offre pas de rôle égal au sien.

Cependant son œuvre doit, aux mêmes qualités qui, à l'origine, lui donnèrent sa valeur, de ne plus vivre parmi nous que par l'influence qu'elle a exercée sur son temps.

On a vu, par les réactions qu'elle appella, que son influence fut grande aussi dans nos provinces. Loin de diminuer Erasme, les critiques qu'il eut à subir constituent, à nos yeux, plus souvent un éloge qu'un blâme et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il a servi la philosophie avec générosité et bonne humeur.

R. DUBOSCQ.

(1) Bedier et Hazard. — Litt. franç., p. 310, T. I.

# Gielis van Bredeycke

**Fondateur de couvents au XIVe siècle.**

(Traduction.)

---

Le faubourg d'Anderlecht était jadis un simple village et, suivant les anciennes voies de communication, situé à quelque distance de Bruxelles, au milieu d'une région inculte. Là les habitations étaient environnées de parties boisées et qui offraient l'aspect d'une nature sauvage.

Au XIVe siècle, la Cour de Brabant était divisée en huit mairies principales, à savoir : Vilvorde, Capelle au Bois, Gaesbeek, Rhode, Grimberghen, Merchtem, Campenhout et Assche.

A cette époque, Anderlecht se trouvait sous l'autorité de la mairie de Rhode-Saint-Genèse. En 1394, le siège d'Anderlecht fut transféré à Berchem (Sainte-Agathe); nous pouvons donc considérer que Berchem, ayant Anderlecht comme dépendance, faisait partie au XVe siècle de la mairie principale de Rhode et cela jusqu'au moment où Anderlecht fut placé sous la juridiction de Bruxelles.

Au moyen âge un enfant célèbre vit le jour dans la vieille commune d'Anderlecht. Son nom, son œuvre personnelle, son énergie indomptable méritent d'être mentionnés dans les annales.

J'ai nommé Gielis van Bredeycke.

Dans quelques livres on le cite à tort sous le nom francisé de Gilles Bredeyck.

J'emprunte l'orthographe correcte de son nom flamand à un acte de la duchesse Jeanne, par lequel Son Altesse céda le terrain sur lequel Gielis van Bredeycke bâtit le couvent des Sept-Fontaines, sous Rhode-Saint-Genèse (4 novembre 1388).

La copie de cet acte paraît dans mon opuscule « de Kloostervoogdij van Zevenborren » (La Prieuré des Sept-Fontaines) dans lequel j'énumère quelques-uns de ses ouvrages de valeur.

A la fin du XIIIe siècle vivait le grand'père de notre h rable Jean van Bredeycke (surnommé Van Volkegem). ci eut un fils qu'il nomma Corneille.



D'autre part, Jean Sneps, de Nederbeke, avait une fille nommée Gertrude.

Durant leur jeunesse, Corneille et Gertrude se rencontraient fréquemment et se courtisèrent quelque temps; après que l'amour se fut emparé de leur cœur, ils se promirent une fidélité mutuelle et éternelle.

De ce mariage de Corneille Van Bredeycke et de Gertrude Sneps naquit, en 1340, un fils auquel ils donnèrent le nom populaire de Gielis (Gille). A cette époque ils habitaient Anderlecht.

Ce fils, Gielis van Bredeycke, deviendra plus tard un homme pieux et plein de zèle.

Nous ne désirons point nous étendre sur ses années de jeunesse, c'est pourquoi nous entrons directement dans les détails de sa vie.

Gielis Van Bredeycke était chapelain de l'église d'Anderlecht et possédait alors un grand savoir. Durant deux ans il étudia la philosophie à l'Université de Paris.

Un jour il prit la ferme résolution de se retirer du monde pour vivre dans la retraite et la solitude. A l'âge de 40 ans il se retira, accompagné de ses amis, dans un quartier isolé de Bruxelles.

Après y avoir vécu quelque temps, cet asile lui parut trop peu simple pour y mener en paix une pieuse existence.

Accompagné d'un nombre toujours croissant d'amis, il se rendit dans la mystérieuse forêt de Soignes, à la recherche d'un lieu favorable et définitif pour y vivre tranquillement. Après avoir erré péniblement dans la sombre forêt et avoir traversé des contrées agréables, il continua son chemin à l'aventure. Enfin il déposa à terre, hardes et bagages dans un coin admirable de la forêt. Fatigués et exténués, tous se jetèrent sur l'herbe au milieu de la forêt pittoresque. Quelques-uns d'entre eux promenaient avec curiosité leurs regards aux alentours et pensèrent avec émotion aux difficultés qu'ils auraient à surmonter à l'avenir; d'autres, avec moins de réflexion, se contentèrent d'admirer, avec des yeux avides, les beautés de la nature aux alentours.

La place où ils se trouvaient et qui leur était inconnue reçut le nom de Sept Fontaines, étant donné que sept sources jaillissaient du sol. Plus tard ils y firent un vaste étang au moyen de digues.

Il nous est donc impossible de déterminer si Gielis Van

Bredeycke donna le nom à ce lieu ou à cette partie de forêt ou bien s'il était nommé ainsi, avant lui, par les gens des environs.

Sept Fontaines se trouvait dans la mairie principale de Rhodes (Rhode-Saint-Genèse) et est de nos jours un endroit attrayant et très fréquenté.

Après s'être consultés sérieusement, les amis de Gilles Van Bredeycke décidèrent de s'y fixer. Celui-ci était visiblement satisfait de sa découverte, car ce point pittoresque lui plaisait particulièrement pour adresser au ciel ses pieuses prières dans la solitude, avec une profonde piété.

Ils commencèrent par édifier des bâtiments très simples, qu'après le travail de plusieurs années ils transformèrent en un couvent important.

Gielis Van Bredeycke supplia la duchesse Jeanne de Brabant de lui faire don de cette contrée dans le but d'y édifier un hospice et un couvent. La duchesse acquiesça sous la condition qu'on dit une messe annuelle à son intention (4 novembre 1388).

Gielis Van Bredeycke et les autres pères instruits s'adonnèrent à l'étude de multiples sciences : les autres firent le travail pénible suivant leurs forces et leurs habitudes.

Je ne répèterai pas les particularités de cette fondation que je décris dans la monographie « de Kloostervoogdij van Zevenborren » pour ne pas nous éloigner de la personnalité du fondateur. A la suite des instances de Thomas de Visdomme auprès du chapitre de Cambrai, celui-ci se décida à reconnaître le nouveau couvent. A cette fin, l'évêque coadjuteur de Cambrai, Jacques de Civita-Nova, vint à Sept Fontaines pour y bénir la première chapelle qui fut dédiée à la Sainte-Vierge Marie et à Saint-Augustin. Ceci arriva le 11 avril 1388. A cette occasion, Gielis Van Bredeycke fut accepté comme prieur de l'ordre et le lendemain il fut installé dans ses fonctions par Thomas de Visdomme, délégué du chapitre de Cambrai.

Les parents de Gielis Van Bredeycke lui donnèrent le 6 mars 1388-89 trois bonniers et un journal et demi de terre comme cadeau; cette terre était située à Anderlecht. Ceci est également la preuve que Van Bredeycke ne provenait pas de parents pauvres. Cet héritage, il le céda au couvent le 22 mars 1401-1402.

Par un travail ardent, le fondateur prieur de Bredey



et ses compagnons développèrent brillamment leur ordre et lui assurèrent une grande prospérité : car plus tard de puissants monarques vinrent visiter cet établissement (voir mon opuscule, de Kloostervoogdij van Zevenbronnen).

Après que le vieux chapelain d'Anderlecht eut administré le couvent de Zevenborren pendant vingt-huit ans, il alla, à la demande de sir Jean de Huldenberg, fonder un second couvent à Bois-Seigneur Isaac (vulgairement appelé Boschneurzak) qui lui fut donné par ce chevalier en 1416.

Par une activité ininterrompue, il amena son couvent dans un état de contemplation divine et vécut de longues années au milieu de ses heureux confrères.

Gielis Van Bredeycke resta encore huit ans dans sa nouvelle fondation de Boschneurzak et mourut finalement le 16 octobre 1424, à l'âge béni de 84 ans, entouré de ses chers frères qui l'aimaient et lui obéissaient avec profonde soumission. Ils l'admiraient pour sa direction intelligente, sa science, sa piété et sa profonde humilité.

Le prieur Gielis Van Bredeycke se distingua par ses nombreux travaux : il écrivit entre autres quelques sermons, la règle de son ordre *statuta canonicorum regularium liber unus* et de multiples lettres de valeur, spécialement à Gérard de Groote, avec qui il était très intime.

Nous rendons hommage à son souvenir.

A VANDERSTICHEL.

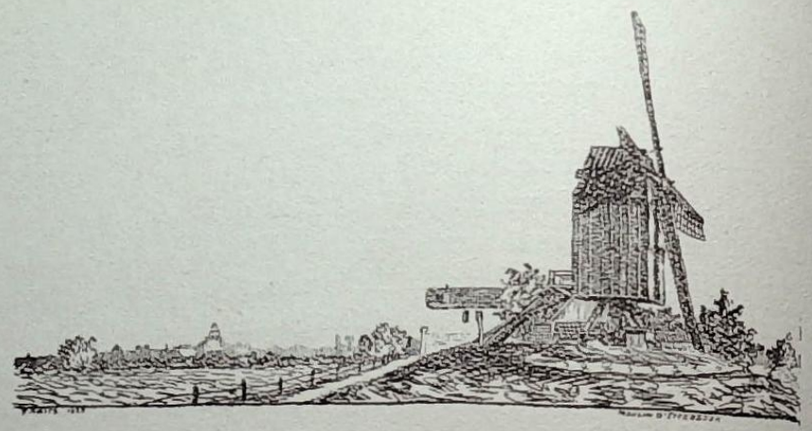

# APPEL
# pour le Folklore d'Anderlecht

Nous aurions voulu compléter ce numéro du Folklore brabançon par une monographie folklorique d'Anderlecht, étude-type répondant aux points de vue nouveaux dans la science en formation.

Malheureusement, le temps a été trop court pour mener à bien les enquêtes, forcément très patientes, auxquelles doivent coopérer un grand nombre d'observateurs. Aussi avons-nous ajourné la publication de cet ouvrage, beaucoup trop incomplet encore, et nous bornerons notre effort du moment à préparer le travail, en sollicitant tous les habitants de la commune de nous envoyer tout ce dont ils se souviennent ou ce qu'ils pourront recueillir concernant ce sujet. *Tout* est utile et le questionnaire qui suit n'a d'autre but que d'éveiller l'attention sur certaines questions, en laissant à nos correspondants futurs l'initiative d'y ajouter ce qui pourrait leur paraître plus ou moins intéressant.

Ce que nous désirons, c'est de caractériser la population anderlechtoise, tant urbaine que rurale, sous ses aspects les plus divers, et les moindres données, même celles qui sont les plus banales en apparence, trouveront très vraisemblablement leur emploi; surtout que l'on ne se dise pas, telle coûtume, telle croyance, est par trop absurde ou trop triviale pour être consignée.

Mais, avant tout, il faut que chaque fait soit noté avec précision et exactitude, qu'on indique approximativement l'âge



des personnes, leur sexe, leur situation sociale, leur profession, leur culture intellectuelle.

Il nous intéresse de savoir comment le populaire interprête les enseignements de l'Eglise, ce que sont dans son esprit la Divinité, la Vierge, les Saints et le diable, le sens personnel qu'il donne à toutes les expressions de la vie religieuse, comment il conçoit le Ciel et l'Enfer, quelles sont les prières étranges ou spéciales qu'il dit et comment on parodie les sermons.

Il importe de collectionner tout ce qui peut préciser le sentiment moral, comment on juge les fautes et les crimes contre les personnes et les propriétés, comment on apprécie les actes de désintéressement et de solidarité, comment on exprime les sentiments d'amitié, d'amour et de famille, d'amour du clocher et de la patrie, comment on qualifie les contraintes qu'entraîne la vie collective (impôts, service militaire, etc.), comment on subit les autorités constituées, civiles ou ecclésiastiques, comment on juge les fous et les infirmes et aussi comment on leur vient en aide, comment on les maltraite ou comment on les surnomme.

Rue St-Guidon. — Vieille porte, entrée de la cité Swinnen, baptisée du nom de « Schytpoort » par la fantaisie populaire. (Dessin de E. Narcisse.)

L'homme raisonne en somme assez rarement suivant une logique rigoureuse. Il serait utile de noter des cas de raisonnement faux au paradoxal sur les sujets les plus divers.

Il y a une sagesse populaire. Décrire, si on le peut, un type de philosophe populaire, noter ses opinions et comment on le juge.

Collectionner les jugements sur le ciel et sur le temps, sur les phénomènes de la vie et la médecine, en un mot les lieux communs scientifiques. La médecine populaire est un champ très fécond pour tous les chercheurs.

Il importe d'avoir une collection de proverbes, de dictons, d'adages, de conseils de conduite, etc.

Noter les jugements sur l'intelligence et la sensibilité des animaux, les cas d'affection ou d'amour pour les bêtes.

Il est utile de recueillir les manifestations d'amour-propre de toute nature et sous toutes leurs formes : dignité sociale ou professionnelle, sentiment de supériorité sur l'autre sexe, vanité de la puissance sexuelle ou de la force musculaire, de l'intelligence, de la malice ou de la fourberie, de la capacité de boire ou de manger, de l'opulence.

Indiquer les formes de courtoisie ou de grossiéreté envers les inférieurs, les égaux ou les supérieurs.

Faire un répertoire des injures et des jurons.

Décrire les scènes de ménage auxquelles on a assisté et indiquer les jugements portés sur les femmes.

Dresser la liste des sobriquets et des surnoms et dire leur origine.

Décrire les sentiments que nourrit la population envers les étrangers en temps de paix ou de guerre et la façon dont on les exprime.

Noter les scènes de marchés ou de foires. Usages, débats, boniments.

Recueillir les cris des marchands ambulants. S'ils sont chantés en noter la mélodie.

Recueillir les chants populaires de toute espèce, anciens ou récents, ne pas omettre, si la chose est encore possible, les chants nés durant l'occupation, les rondes enfantines, les récits et les motifs des chanteurs publics, notamment ceux qui stationnent à la porte des églises ou aux foires.

Décrire les fêtes d'enfants : Saint-Nicolas, Noël, Nouvel an, anniversaire, fête patronymique, fête des Rois, Pâques. Signaler comment les enfants fêtent leurs parents.

Décrire les jeux de cabarets et éventuellement les dessiner ou les photographier. De même pour les jeux qui se pratiquent à domicile, les jeux publics et les jeux interdits



neteurs, par exemple), noter les diverses expressions utilisées.

Collectionner les histoires comiques: traditionnelles, vécues ou inventées.

Raconter les farces, les plaisanteries de toute espèce, les zwanzes bruxelloises, les scènes de carnaval et les intrigues que l'on y a entendues.

Faire de même pour les scènes des bals populaires.

Relater les coutumes matrimoniales et nous envoyer les discours prononcés à l'occasion de noces. De même pour les fiançailles, cérémonies à l'occasion des noces d'argent, d'or ou de diamant. Jubilés sacerdotaux.

Décrire les charivaris.

Recueillir les éloges funèbres, officiels ou autres.

Noter les coutumes électorales et y joindre les journaux

La cité Swinnen vue de l'intérieur.

locaux qui paraissent ou ont paru à l'occasion des élections communales.

Observer les interprétations, inexactes ou étranges, que l'on donne aux œuvres d'art de la commune, aux chants officiels ou religieux, annoter les parodies ou les critiques.

Indiquer les particularités des sociétés d'agrément et des confréries, de leur règlement ou de leur fonctionnement. Copier les discours que l'on y prononce.

Notamment à l'occasion des enterrements, écouter les jugements que les assistants prononcent sur les défunts. Si pos-

sible décrire les scènes qui se sont passées à l'occasion des héritages. Cérémonies et usages du jour des morts.

Rappeler les scènes du tirage au sort, du départ pour l'armée et du congé.

Décrire la vie de cabaret ainsi que les us et coutumes des consommateurs; l'influence du patron, occasions de boire, scènes d'ivrognerie et discours d'ivrognes.

Relater toutes les croyances relatives au surnaturel, à la sorcellerie et au spiritisme, tous les faits qui ont suscité des craintes ou des terreurs non justifiées, tous les récits ou contes ayant trait à ce sujet, ainsi qu'aux sortilèges ou aux présages.

Signaler les incidents des voyages en groupe, la transformation des mœurs depuis l'introduction de l'auto, et décrire les scènes vécues à l'étranger.

Dire comment on affirme la vérité de ce que l'on déclare, les serments, les sanctions que l'on invoque en cas de mensonge, etc.

Tacher de retrouver les déformations que subit un fait en se transmettant de bouche en bouche, et recueillir les versions populaires de faits historiques.

Inscrire les déformations qu'ont subies les noms de rues et les termes spéciaux pour désigner certains endroits de la commune, les noms donnés aux animaux et aux plantes.

Citer des exemples de littérature populaire et surtout les essais étranges ou baroques.

Recueillir les usages religieux orthodoxes, mais non imposés par l'Eglise.

Décrire les coutumes actuelles et passées pour la première communion, comment on interprête les trois cérémonies. La première, préparatoire, qui se faisait la veille de la première communion et pour laquelle l'enfant endossait un costume nouveau, mais de moindre prix que celui de la communion. La deuxième, où les enfants portent le brassard blanc, qui est dite actuellement la solennelle et n'a en fait qu'un caractère extérieur. (Anciennement la réelle se faisait à 11 ou 12 ans, actuellement elle se fait à 7 ans); la communion préparatoire semble avoir disparu. Envoyez les photographies des cérémonies et des costumes d'époques diverses.

Inscrire les chansons des mères ou des nourrices pour endormir les enfants.

Décrire les guinguettes existantes encore ou disparues.



Signaler les rapports entre citadins et ruraux.

Recueillir les mots d'argot ou les expressions propres aux divers métiers : abatteurs, bateliers, déménageurs, maroquiniers, forgerons, menuisiers, etc., ainsi que les usages spéciaux à chacun des métiers.

Indiquer les coutumes quand on découvre un noyé, un pendu ou tout mort à la suite de violence ou d'accident.

Décrire les jeux des enfants, à domicile, à l'école et en rue. Termes de mépris qu'ils adressent à de plus jeunes qu'eux. Saillies spirituelles des enfants à l'égard des adultes.

Usages agricoles lors des semailles, de la fenaison ou de la moisson. Superstitions relatives au bétail.

Cette nomenclature pourrait évidemment être allongée sans fin. Nous nous sommes basés en ordre principal sur les données que nous possédons déjà et puis nous avons recherché ce qui avait chance de se rencontrer dans un grand faubourg de la capitale.

Notre but est uniquement de montrer ce qui peut être intéressant de manière à engager nos futurs correspondants à observer leur milieu sous tous ses aspects et à nous en informer.

Notre tâche consistera à coordonner l'ensemble.

Paul HERMANT.

Cureghem

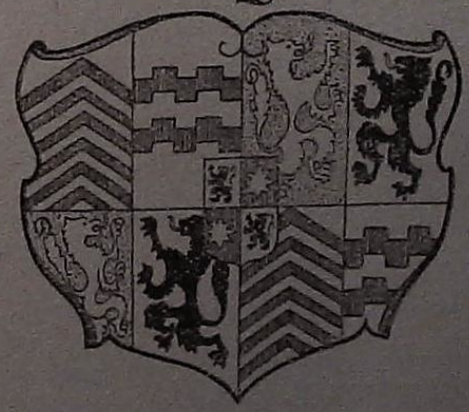

Ancienne armoirie de Cureghem.

(Dessin de E. Narcisse)

# Les noms de lieux d'Anderlecht

On ne conçoit plus aujourd'hui une étude d'histoire locale sans un chapitre consacré aux noms de lieux. Celui que nous présentons ici n'est pas un répertoire complet, un de ces glossaires toponymiques communaux que nous voyons se multiplier si heureusement dans notre pays. Le temps mis à notre disposition était très limité; nous avons tenu cependant à répondre à l'appel du Comité organisateur, et nous nous sommes assigné un but restreint. Seules les sources imprimées et quelques cartes et plans ont pu être explorés. Nous avons constitué ainsi un petit recueil de 278 noms de toute espèce. Beaucoup de notices devront certainement être l'objet d'une mise au point ultérieure; tel qu'il est, notre travail fera saisir au lecteur, nous l'espérons, le caractère, la variété, l'intérêt de la toponomastique de la vieille commune d'Anderlecht.

Voici les abréviations employées dans les références bibliographiques :

BCRH = *Bulletin (Compte rendu des séances) de la Commission royale d'Histoire.*

Bod. = J.-B. Bodumont. *Caerte figuralief van een deel goederen onder de prochie van Ste-Petrus t'Anderlecht.* 1750 (redessinée par J.-B. Bodumont junior en 1787). Grand plan encadré (Archives générales du Royaume).

C. Affl. = *Cartulaire d'Afflighem*, publié par E. de Marneffe, Louvain, 1894 (*Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.* IIe section. Cartulaires).

CRH = *Commission royale d'Histoire.*

De Wautier = De Wautier. *Carte manuscrite des environs de Bruxelles*, 1818 (Bibliothèque royale).

Ferraris = Ferraris. Carte dite de Cabinet (manuscrite), 1777 (Bibliothèque royale).

Gal. = *Le livre des feudalaires de Jean III, publié par* L. Galesloot. Bruxelles, 1865.

HW = Henne et Wauters. *Histoire de la Ville de Bruxelles.* Brux., 1845, 3 vol.



L = Jan Lindemans. *Brabantsche plaatsnamen verzameld en toegelicht.* (*Eigen Schoon en De Brabander*, XI, 1928, nos 8, 9, 10; à partir de la p. 214).

Plan parcell. = Province de Brabant. *Plan parcellaire de la commune d'Anderlecht avec les mutations jusqu'en* 1836. Etablissement géographique de Bruxelles (Atlas cadastral de la Belgique publié sous les auspices de M. le Baron d'Huart, ministre des Finances).

Popp = Popp. *Atlas cadrastral parcellaire de la Belgique.* Milieu du XIXe siècle (1850-1860 environ).

W = Alph. Wauters. *Histoire des environs de Bruxelles.* Bruxelles, 1855, 3 vol.

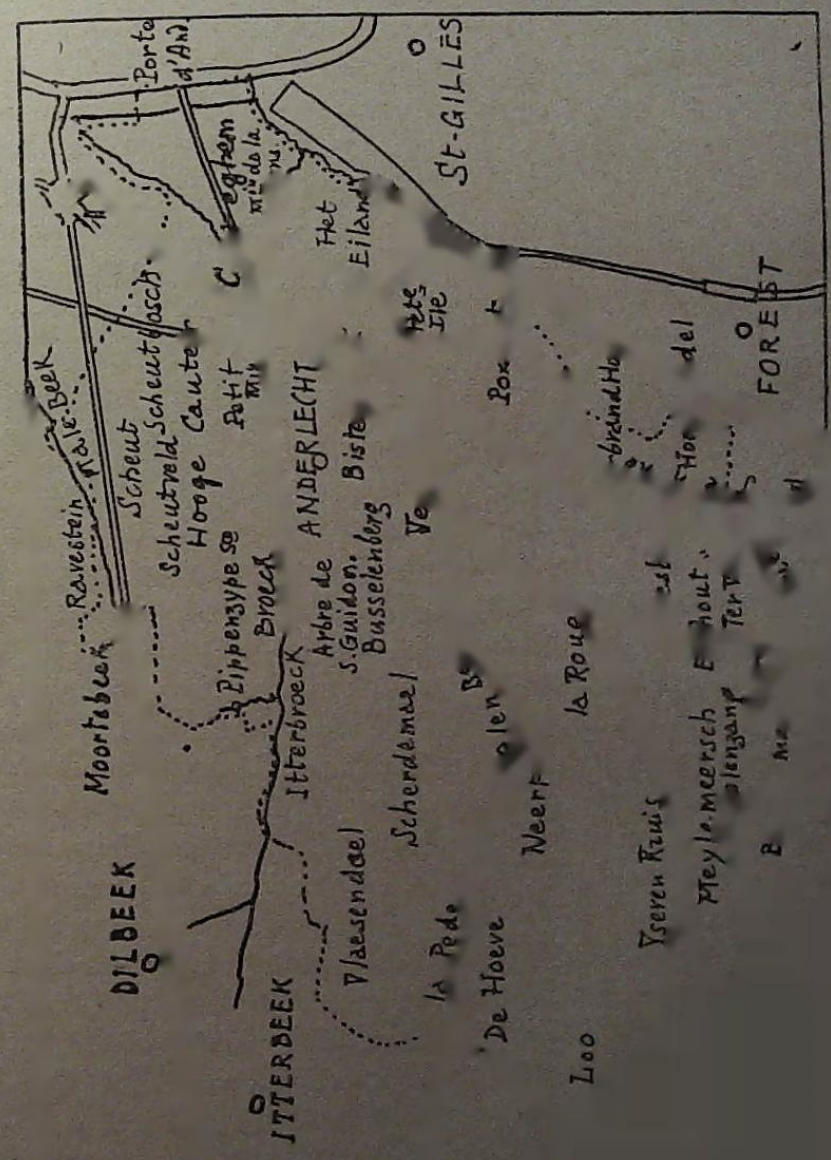

La commune d'Anderlecht est divisée en 8 sections : A. Anderlecht, Scheut, Broeck; B. Cureghem; C. Bistebroeck et l'Ile (Petite-Ile), Poxcat (Paepsem); D. Aa; E. Vogelenzang, Meylemeersch, Dorenveld; F. Tweeputveld; G. Vlaesendael, Neerpede; H. Veeweyde, Busselenberg, Scherdemael.

Notre recueil comprend, en une seule série alphabétique, tous les noms anciens et modernes que nous avons pu recueillir; à l'exception des voies de communication, qui feront l'objet d'un autre travail. Pour plusieurs noms, nous n'avons pu retrouver la forme originale, mais seulement une traduction latine ou française.

---

## LISTE

1. **Aa.** 1057 in villa Aa tertiam partem (Miraeus-Foppens, Opera diplomatica, I, 662), v. 1130 Leonius de A (W, I 4), 1168 Ego Walterus de Brusselle filius Leonii de A (C. Affl.), 1240 Arnoldus de Ha (C. Affl.) 1245 de A et de Obbruxella C. Huria (BCRH. 4° s. VIII, 1880, p. 39; Obb. = St-Gilles), 1290 inter Zoene et Sennam, apud Aa (W, I 75). Le mot germanique *aha*, apparenté au latin *aqua*, signifie « eau », « cours d'eau »; il s'agit ici de la Senne. Le hameau moderne s'appelle Straat van Aa : 1777, Hameau Straete van Aa (Ferraris).

2. **Aavelt** (opt), 1365, 1406 (L. 14); à Aa.

3. **Achter den molen van Aa,** 1836 (Plan parcell.); région de la rive droite de la Senne, en amont d'Aa.

4. **Acker van Mirakel** (Den), ou *het mirakuleus bunder*, ou *Sinter-Weyen-bunder*, 1762 (W.). Champ situé dans la plaine de Scheut, près du chemin des Mendiants; il aurait appartenu au doyen d'Anderlecht Wonedulphe, contemporain de saint Guidon, et se serait miraculeusement couvert de fleurs et d'épis à l'époque des semailles. — *Bunder* = « bonnier » (mesure agraire).

5. **Anderlecht.** 1046 pro duobus mansis apud Andrelech qui sun in pago Brachantensi (Miraeus-Foppens, Opera diplomatica, I, 55); 1057 in villa quae dicitur Anderlecht (ibid., I, 662): 1075 altare de Andrelech cum appendicio suo Delbecha (W, I 24); 1078 in villa quæ dicitur Anderlecht (Miraeus-Foppens, Op. dipl., I, 665), 1080 tradidi allodium meum ad



altare S. Petri Apostolorum principis in loco qui dicitur Anderlecht (ibid., I 666), 1086 Sigerus Anderlectensis (W I 4), 1123 altare de Anderlech (W I 24), 1126 altare de Anderleth cum appendiciis suis (BCRH, 4° s. X, 1882, p. 39, acte original), 1133 Anderlecht (C. Affl.), 1154 Johannes de Anderlecht (BCRH, 4° s. VII, 1880, p. 341), 1160-68 S (igillum) Reinardi de Anderleth (Actes et doc. intér. la Belg., nouv. s., par Ch. Duvivier, 1903, p. 62), 1168 in parochia Anderlechtensi, 1169 Johannes de Anderlec (C. Affl.), 1172 ad conservandum igitur quod Elizabeth de Andrelet ecclesie in Bona Spe in eleemosinam contulit (Actes et doc., nouv. s., p. 71), v. 1180 de Anderlec et Mallinis (BCRH, 4° s., XIII, 1886), 1187 decimationes omnes quos in Anderleth et in Dilbeke habuit (W I 9), 1195 Sigerus beati Petri Anderlectensis ecclesie prepositus... altare de Anderlech, 1214 in parrochia Anderlectensi... capitulum Anderlectense (BCRH, 4° s. VII, 1880), 1496 tot Anderlecht. Bewoende 133. Arme 25. Ombewoende 7; 1526. Onder Anderlecht met sijnen appenditien bynnen der vriheyt van Bruessele sijn bevonden : Bewoende huysen 132. Ombewoende 4. Arme 27 (J. Cuvelier, Les dénombrements de foyers en Brabant, p. 286), 1761 Anderleght (Le guide fidèle, Bruxelles). — Ce nom reste obscur. Le second élément est écrit, dans les documents anciens, avec ou sans *l* (*lech*, *lecht*). Il est difficile de le rapprocher de *lake* « fossé rempli d'eau », ou de *legede* « dépression ». Quant à *ander*, que l'on retrouve dans le nom d'Anderlues, Hainaut (973 Anderlobia), Foerstermann y a vu *andor*, néerlandais *andoren* « marrube » (sorte de labiée); A. Carnoy (Origine des noms de lieux des environs de Bruxelles, p. 63) propose « la basse terre avec les gens qui habitent près de l'Eau » (il y voit *legede*, et * *ahan-warja*, de *aha* « eau », en pensant à *Aa*), ce qui paraît trop compliqué comme nom de lieu. Il convient d'attendre de meilleurs éléments de comparaison; il est certain que le nom est très ancien.

6. **Anderlecht coutere** (op), 1406 (L. 15). Les noms de ce genre désignant des terres cultivées depuis une époque ancienne et appartenant à la communauté (L. 15). De « culture, terre cultivée ».

7. **Arbre de St. Guidon**, 1863 (Projet de publique; carte); sur le chemin de Bod à Bruxelles, au sud-ouest du village; v. ch. gén. du Roy. Carte ms. 3027; le

chapelle et un arbre. D'autres cartes placent à cet endroit la chapelle de St-Hubert. — V. *Sinte-Wijden-Eyck*.

8. **Asschevaneput** (aen den Vleeschput, nu geheeten den), 1625 (W. I. 33). Sur le champ de bataille de 1356; c'est là que le seigneur d'Assche aurait jeté l'étendard (vaan) brabançon qui lui était confié, provoquant la débandade des Brabançons et la victoire des Flamands. Tradition évidemment suspecte, d'autant plus que le changement ne paraît pas de beaucoup antérieur à 1625.

9. **Baysgate velt** (opt), 1406 (L. 16). *Gat* = « passage », souvent « ruelle »; *Bays* — provient-il du génitif de *Bado*, nom propre germanique, comme le suppose Lindemans?

10. **Béguinage.** Le terrain fut acheté en 1252, en vue de la création de ce béguinage. (HW, III 632). 1496 een beghijnhof mit achte armen ouden beghijnen levende bij der aelmoessenen (Cuvelier, Dénombrements, p. 287), 1750-87. Het Bogeijn-Hof (Bod.; contre l'église, au nord). — Déjà au XVII[e] siècle, il était converti en hospice pour vieilles femmes (HW). — V. *Bogeijnen Broeck*.

11. **Beslotene beemde** (bi Pedebroch in de), 1365 (L. 20). « Prairie clôturée ».

12. **Biesbrugge** (paludem de Anderlech a Superiori fonte usque Cuerenghem et) in eleemosinam, 1229 (HW., III, 629. n° 2; don du duc de Brabant au chapitre); 1365 een halfdachwant gelegen tusschen die Biesbrugge ende Paepsem (L. 21). « Pont aux joncs » — A Cureghem.

13. **Biest** (Hof ter), 1855 (W., I, 70); 1863 (Projet de travaux d'utilité publique, carte). Sur l'ancien chemin de Hal à Bruxelles, au sud de Bistebroeck; ferme déjà citée en 1418 et 1626 (W., I, 70). 1818 Terbist (De Wautier).

14. **Bistebroeck**, « marais (prairie humide) aux joncs ». Espace entre le village d'Anderlecht et la Senne, à la hauteur de la Petite-Ile : « Le canal coupe ensuite (après avoir traversé la chaussée de Mons) le Bistebroeck » (XIX[e] siècle).

15. **Bisten Blok**, 1865, 1871 (Carte au 20.000[e] de l'Institut cartogr. militaire); au sud-ouest d'Anderlecht. *Blok* = « terrain clôturé ».

18. **Bistenbrucke** (Pont dit), 1818 (De Wautier); sur la Senne; menant aux maisons de la Petite-Ile.

17. **Bister Block**, 1836 (Plan parcell.), 1866 (Projet C. Mommaerts... Plan défin.); au sud-est d'Anderlecht. Confusion avec Bistebroeck?



18. **Blauwen Bergh** (Den), 1750-87 (Bod.); partie du cimetière située devant l'église.

19. **Boesdaei** (Seigneurie de), à Neerpede. Au XIV[e] siècle fief tenu du Duc de Brabant ((W., I. 15).

20. **Bogeijnen Broeck** (Het), 1750-87 (Bod.); prairie sur la rive droite du ruisseau, et attenant au côté nord du Béguinage.

21. **Bolendriesch** (Ane den), 1756 (L. 17). *Bool* en dialecte brabançon = bol, « tronc d'arbre ». *Driesch* = « endroit où poussent des broussailles », friche.

22. **Bolus Veld,** 1836 (Plan parcell.). Région au N.-E. de Neerpede, sur la rive gauche du ruisseau.

23. **Boomgaerden** (Hof ter), 1850 (Plan des env. de Brux., Beelaerts), 1853 (Carte par Van der Maelen). Entre la route et le canal, près de la limite sud de la commune.

24. **Borcht** (De) 1682 (HW., III, 627), nom d'une grande pâture signalée par Wauters (W., I, 71) au nord des anciens moulins seigneuriaux d'Aa, et où se trouvait, croit-il, l'ancien manoir d'Aa (dont toute trace avait disparu déjà au XVIII[e] siècle; v. *Huys van Aa* et *Oudt Hoff*). Cette pâture était appelée *de Ghemeynte* en 1845 et en1855 (HW, W).

25. **Borre Veld,** 1836 (Plan parcell.); « champ, plaine du puits »; région formant l'angle entre la chaussée et le Vogelenzang Beek, à la limite sud de la commune.

26. **Borreken** (Bovent) te Aa, 1765; onder de wech daer men van Waedsebroeck te Anderlecht uut gheet, 1365; te Borrekene, 1365 (L. 24). « Le petit puits ».

27. **Bortelenbergh** (partije Landts, gelegen op de parochie van Anderlecht, op den), 1766 (Arch. gén. du Roy. Plan ms. 831).

28. **Brede Broech** (Int) ... ter Zennen wert, 1365 (L. 25).

29. **Breden Beemt,** 1260 (L. 25); même endroit que *Brede Broech?*

30. **Brembosch,** bois (XV[e] siècle?). Nom primitif, semble-t-il, du *Scheutbosch*, qui était situé au nord des prairies bordant au nord la chartreuse de Scheut (W., I, 43; passage peu précis). « Bois aux genêts ».

31. **Broeck,** hameau, sur la rive gauche
seau venant d'Itterbeek, en amont d'Ar
Brouck (Ferraris), 1836 Het Broek (Plan
De Broeck H (Poppau).

32. **Busselenberg,** région élevée au sud-ouest du village : 1818 Gr. Boschelen berg (De Wautier), 1836 Busselen Berg (Plan parcell.), ± 1850 Brusselen Berg (Popp.).

33. **Bijgaert** (eenen beemt die men heet de) dat de Coebeemt es geleghen tusschen de Zenne en de Zuene (1365), de Bigaerden (1406 ; L. 23). *Bijgaard* = terrain enclos joint à (*bij*) un terrain habité; comparez les mots à peu près synonymes comme *bijloke*, *bijvank*, *bijland* (L. 23).

32. **Cackenbroech** (Te) onder den Steenpoel neven des jonghen Aerts van Cackenbroech woninghe, 1356 ; te Cattembroec aent broec onder den bosch van Wachelgem, 1406 (L. 51). *Kaak* « joue » se dit d'un talus (bordant un chemin); « pré marécageux bordé d'un talus ». *Cattembroec* est une déformation (L. 51).

35. **Cadol** (Zekel speel goed genaemt het) 1750-87 (Bod.) ; propriété située entre le doyenné et le ruisseau, à l'est de la Motte. — De cadul « gentil enfant » (terme caressant)?

36. **Calver eusel** (Een eusel dat) heet, 1356. *Eusel* = « pré maigre »; dérivé de *ooi* « mouton » (L. 52).

37. **Cammaert** (op de hoechcouter jegen den vivere die de) heet, 1406 ; probablement de *kam* « vanne », et du suffixe, fréquent, — *aard* : « étang à vanne » (L. 53).

38. **Capelle-Hof,** 1439-40 (W., I, 72) ; à Aa.

39. **Capuijnen Bergh** (Straete naer den), 1750-87 (Bod.). Au sud-est de Scheut. « Montagne des chapons. ».

40. **Carolus Plas,** 1750-87 (Bod.). Lieu dit sur la rive droite du ruisseau, juste en amont d'Anderlecht. *Plas* = « mare ».

41. **Carpe** (La), 1850 (Plan des env. de Brux., Beelaerts). Cabaret sur le canal, au sud-ouest de Poxcat.

42. **Cauweghem** (Den molen te) langs de beke, 1399 (W., I, 63). Autre nom de Op-Cureghem ; sur le ruisseau, en aval d'Anderlecht.

43. **Cerf** (Au), 1818 (De Wautier) ; 1850 le Cerf (Plan des env. de Brux., Beelaerts). Cabaret sur la route, à Veeweyde.

44. **Chapelle de Notre-Dame,** à Scheut. La première chapelle fut construite en 1450-1454 (la chartreuse s'éleva seulement en 1456). Au XVIII[e] et au XIX[e] siècle, ce que l'on appelait la chapelle de Scheut était un vestige de la Chartreuse (Notre-Dame-de-Grâce était l'invocation de la Chartreuse), mais non de la chapelle de 1450-54 . v. 1750 Scheut Capelle (Arch. gén. du Roy. carte ms. 3028), XIX[e] Chapelle



de Scheut, Scheutkapel. En 1855, elle servait de grange à une petite métairie (W., I, 54).

45. **Chapelle St-Bruno.** S'élevait autrefois près de la source dite Pippenzype, au sommet de la colline; les habitants d'Anderlecht et de Dilbeek s'y rendaient en procession le jour des Rogations. Elle fut détruite par les paysans après la deuxième invasion française (W., I, 69-70).

46. **Chapelle St-Hubert,** 1818 (De Wautier); sur la hauteur, au sud de Broeck (au sud du ruisseau); d'autres cartes indiquent à cet endroit l'Arbre de St-Guidon.

47. **Chapelle St-Martin,** 1326 bi der capelle te Aa, over de Zenne (W., I, 71).

*Chapitre (Maison du)*; v. *Mierenberch*.

48. **Chartreuse** : v. *Scheut*.

49. **Chasseur** (Le), 1850 (Plan des env. de Brux., Beelaerts). Cabaret sur la route, à Veeweyde.

50. **Chat** (Le), Cab., v. 1850 (Carte au 20.000[e], de Van der Maelen). Au sud-ouest du village.

51. **Claphuys** (Het), « maison où l'on bavarde », 1631-2. Het Geesthuys alias het Claphuys van Anderlecht (W., I. 69). « Maison du Saint-Esprit » est le terme ancien pour « Bureau de bienfaisance ».

52. **Claterbosch** (In den), 1406 (L.). *Klaterabeel* = « peuplier tremble », populus tremula.

53. **Cleijn Casteel** (Het), 1750-87 (Bod.); 1855 le Petit-Château (W., I, 63) ; 1866 Le Petit-Château (Projet C. Mommaerts...). Construction sur la rive droite du ruisseau, en aval des propriétés des Minimes. « Au début du bourg, en face de la tannerie qui a remplacé le couvent des Minimes », dit Wauters en 1855.

54. **Coebeemt** (Eenen beemt die men heet de Bijgaert, dat de) es geleghen tusschen de Zenne en de Zuene, 1365; den beempt die de Bigaerden heet en de die oec de Coebeempt heet, 1406 (L. 23, 59). « Pré à vaches ».

55. **Cortwondere** (Inter) et Neepe, 1220 (L. 60), 1274 inter Cortevondere et Neepe (L. 80) ; te Cortvondere 1356, 1406 ; Cortvondere 1406 (L. 60) ; te Cortvondele aen den Roelof, 1406 (L. 100). *Vonder, vondel* = « petit pont de planches ». Opposé à *Langebrugghe*. Voyez *Hoogvondel*.

56. **Crainhem.** (Pachthof van) Etait située à Schervelt ou Schaervelt : 1500 (?) t' pachtl La famille de Crainhem, qui tire son du

Crainhem, Brab., sur la Woluwe, hérita du domaine de la famille d'Anderlecht dans la 2e moitié du XIIe siècle; en 1494 le chapitre acheta cette ferme, qu'il revendit en 1500 (W., I, 14, 16). La seigneurie de Crainhem s'appelait aussi seigneurie de Walcourt (W., I, 15); les Walcourt ont des intérêts à Anderlecht depuis le XIIIe siècle, par mariage (W., I, 8); la cour féodale de Walcourt subsista jusqu'au XVIIIe siècle.

57. **Crommen Wiele** (ter Zennen wert bi den) 1356; ter Crommen Wiele 1356, 1406; geleghen tusschen den Crommen wiele en de Langebrugghe, 1356 ; ten Crommenwile, 1464 (L. 61, 66). Etait près d'Aa. Wiel = « mare résultant d'une inondation ».

58. **Cruysvelt** (opt), 1406 (L. 62).

59. **Cureghem.** 1130-40 Curengem (W., I, 62), 1229 Cuerenghem, (HW., III, 629, n° 2), 1280 molendinum de Curenghem, 1297 Curegem, 1304 apud Cureghem inter duos pontes (W., I, 62), 1366 (le chemin de) Cueringen (allant vers Anderlecht et Veeweyde; W., I, 60); fin XVIIIe Kureghem (Carte). — Ce nom est d'un type qui remonte aux temps de la colonisation franque dans notre pays. Le radical est un nom d'homme * Curo qui existe également dans le nom d'une commune du Limbourg, *Curange*, fl. *Curingen*, mais qu'aucun texte ne donne isolé. Combiné avec le suffixe *ing*, il forme un adjectif pris substantivement : « ceux de Curo », « les gens de Curo ». *Hem* signifie « habitation ». On peut donc par analogie avec d'autres noms connus depuis une époque fort ancienne, reconstituer un nom franc * *Curingaheim*, « la maison des gens de Curo ».

Wauters dit que jadis, le long du ruisseau passant près d'Anderlecht, se trouvait **Op-Cureghem,** appelé aussi **Cauweghem :** 1399 den molen te Cauweghem langs de beke. (W., I, 63). Wauters ne donne pas d'autres références. D'autre part, De Wautier marque, à la Petite-Ile : Kureghem entre les deux Senne; et Wauters nous apprend que l'endroit où se trouvait le Moulin de la Consolation, sur le bras transversal en aval de la Petite-Ile, s'appelait **Quaet-Cureghem** ou « mauvais Cureghem » (on connaît quelques autres localités portant ce surnom) : XIVe siècle, bi der molen te Quaet Cureghem, neven de middelste Zenne (W., I, 63).

60. **Dal** (int) 1406 (L. 26).

61. * **Dam,** 1366. Henne et Wauters, Hist. de la V. de



Brux., III, 1845, 626 : « le chemin de Cueringhem, commençant hors de la ville au petit pont en pierre et allant jusqu'à Veeweyde jusqu'au delà de *la digue*».

62. **Dorent** (In de), 1365 (L. 27). « Lieu où poussent des épines » (doorn), des buissons épineux.

64. **Dorenveld,** lieu dit aux environs de Meylemeersch.

64. **Dreij Huijsen** (Eene erve genaemt de), 1750-87 (Bod.) Terrain avec trois habitations, au nord des propriétés des Minimes.

65. **Drooge Wijer,** 1818 (De Wautier). Champ situé non loin de la rive droite de la Senne, à la hauteur du confluent de la Senne. « Etang asséché ».

66. **Dry Hoek** (Den), « le triangle ». Nom que donnent des cartes du XIXe siècle à l'angle compris entre le bras droit de la Senne (vers St-Gilles) et la Senne du milieu (près de l'endroit où se joignent la rue de l'Instruction et la rue Bara). Cartes de Vander Maelen, 1853, 1865; Carte dans Ch. Mersch, avant-projet d'un réseau de rues, 1880.

67. **Ecole Vétérinaire et d'Économie rurale.** Etablie en 1833 (HW., III, 626). Actuellement à l'extrémité sud du boulevard de la Révision; au XIXe siècle, était non loin du boulevard d'Anderlecht.

68. **Eect** (een beemt... heet de), 1365 ; in d'Eect, 1406"; op de Heect, 1464 (L. 28); « endroit où poussent des chênes.

69. **Eect Haghe** (tusschen de) ende sgasthuusbeemt (1365), boven d'Eect ane de Haghe (1356); « bois (le taillis), près de la chênaie » (L. 29) ou « près d'Eect ».

*Eiland* : v. Petite-Ile.

70. **Elpenstrate** (aen de), 1406 (L. 31).

71. **Elsenpoel** (op den), 1540 (L. 32); « la mare aux aunes ».

72. **Elshout** (Ferme d'). Le nom fut porté d'abord par un grand bois s'étendant au sud d'Aa et appartenant aux seigneurs de l'endroit; ceux-ci en vendirent une partie à l'abbaye de Forêt, qui reçut en don d'autres terrains voisins, et y bâtit la grande ferme : 1232 juxta Aa in Hillenshout (W
I, 10), 1232 quatuor bonaria silve mee que vocatur
hot (W., I, 72 ; probablement le même acte que
et mauvaise copie ou erreur typographique, car
pas compte de cette forme pour l'étymologie);
minus Walterus de A... Vendidi eciam
restensi) pro debito solvendo quo
silve mee que vocatur Hillenshout (C.

te Hellishout (W., I, 10), 1777-78 Elesaout (Ferraris, carte gravée par L. A. Dupuis), 1810 Eleshout (De Wautier, Rens. curieux, carte), 1855 Eleshout, Elshout (W., I, 72), milieu du XIX[e] s. Elis Haut Ferme (Popp), 1864 Elshaut F[e] (carte par Van der Maelen). Le sens est « bois de Hillin, Hellin ».

73. **Elterken** (ten), XV[e] siècle ; sur le Hooghe-Cauter, à Scheut; appelé « petit autel » parce que la procession s'y arrêtait (W., I, 36).

74. **Etang des Sources** (L'); remplacé à un certain moment par un jardin, et donné par le duc d'Aumale, en 1621(?), aux Minimes d'Anderlecht; il était situé à l'est du couvent (W).

75. **Etangs de Scheut.** Dans les prairies au nord de la chartreuse. On commença à les creuser en 1460 (W., I, 43).

76. **Eyland** (Het) : v. Petite-Ile.

77. **Eyxkene** (ten), 1356 (L. 30); « petit chêne ».

78. **Fontaine supérieure.** En 1228-29, Henri (plus tard Henri II duc de Brabant) céda à la communauté des habitants d'Anderlecht la propriété des marais s'étendant depuis la Fontaine supérieure (source dite plus tard *Pippezype;* v. ce nom) jusqu'à Cureghem et le Pont-aux-Joncs (W., I, 32); v. *Biesbrugge.*

79. **Cansebec** (Op den), 1356, 1406. *Bek* = « terrain en triangle, à l'endroit où se rejoignent deux chemins. Celui-ci servit sans doute de pâture aux oies (L. 34).

80. **Ceeraertsveld** (XVIII[e] s.; W., I, 3). Wauters émet la supposition — toute gratuite — que ce nom rappelerait Gérard I[er], évêque de Cambrai, en 1046, qui avait des possessions à Anderlecht.

81. **Ceesthuys** (Het) alias het Claphuys van Anderlecht, 1631-2 (W., I, 69). Bureau de bienfaisance (toujours sous le patronage du Saint-Esprit, Heilige Geest).

82. **Cemeente Broeck** (Het), 1836 (Plan parcell.); région entre Poxcat et le canal.

83. **Chemeynte** (De), 1845 (HW., III, 627), grande pâture au nord des Anciens Moulins d'Aa. « Pâture commune ». En 1682, était appelée de Borcht (W., I, 71); v. ce nom.

84. **Cheraerts dal** (onder den toren in), 1365, 1406 (L. 35).

85. **Cigot** (Le), v. 1850 (Carte au 20.000[e] de Van der Maelen) ; maison appelée ailleurs *Negenmanneken* (v. ce nom).

86. **Coed Veld,** 1836 (Plan parcell.); région à l'est de Vlaesendael.



87. **Crande Ile :** v. *Petite-Ile.*

88. **Crawen beempt** (aen den), 1406 (L. 37). «Prairie grise».

89. **Crechtmolen** (De), à Paepsem (Poxcat), à côté des deux moulins de la Ville de Bruxelles. Vers 1185, Walter d'Aa le donna aux chanoines d'Anderlecht; acheté le 19 mars 1588 par le métier des Tanneurs de Bruxelles, il fut transformé en moulin à écorces. Il fut incendié le 18 décembre 1804. 1863 Moulin aux écorces (carte, par Van der Maelen).

90. **Croot Cassteel** (Het), 1750-87 (Bod.). En aval d'Anderlecht, sur la rive droite du ruisseau, en aval du Petit-Château; appartenait en ce moment aux héritiers de Villegas.

91. **Croot Scherdemael** : v. *Scherdemael.*

92. **Croot Scherdemael Veldt,** 1766 (Arch. gén. du Roy. Plan ms. 830).

93. **Croot Stuck** (Het) bij Scheut Capelle op den hooge Cauter, v. 1750 (Arch. gén. du Roy., Carte ms. 3028).

94. **Culdekens Hocht** (op), 1356, 1406 (L. 38). *Hocht*, forme brabançonne pour hacht, = « morceau » (détaché d'un tout), pièce de terre.

95. **Halsberch** (op den), 1406. Le mot germanique *hals* = « colline »; *hals* en *berg* sont deux synonymes apposés, ce qui se voit assez souvent (L. 39).

93. **Hangelborre** (boven den), 1406. « Puits » pourvu d'un appareil à puiser, « *hangel*, *haal* (L. 41).

94. **Hase poel** (ten), 1356; ten Hasepoele op de Dielbeke couter, 1406 (L. 42). « Mare au lièvre ».

96. **Hepperbroeck** (W., I, 2), étang à Veeweyde.

97. **Hermitage** (Les R. P. Minimes y ont un couvent qu'ils appellent l') bâti en 1618 (1761; Le Guide fidèle); 1810 le cidevant couvent des Minimes, dit l'Hermitage... a été acquis par M. Carton, et converti par lui en blanchisserie (De Wautier, Rens. curieux, p. 1).

98. **Hermolen :** v. *Nieuwmolen.*

98a. **Hoeghe Bloc,** 1464 (L. 77); à Neerpede. Comp. Nederbloc.

99. **Hoencort** (hofstat... te) ane de linde, 1356 (L. 45). *Cort* est une forme ordinaire de *court* (curtis), au moyen âge, « ferme »; *Hoencort* semble donc être un nom roman transporté ici du pays wallon.

100. **Hoering** (Pr[airies] dites den), 1818 (De Wautier); vers Forest, sur la rive droite de la Senne, en face de Waesbroeck.

101. **Hoeve** (De), 1836 (Plan parcell.). Région au sud de

Vlaesendael, sur la rive droite du ruisseau. Mentionnée aussi sur la carte au 40.000e de l'Institut cartographique.

102. **Hoghe Coutere** (Op de), 1356; op de Hoechcoutere, 1406 (L. 47); Hooghe-Cauter, XVe s. (W., I, 36); by Scheut Capelle op den Hooge Cauter, v. 1750 (Arch. gén. du Roy. Carte ms. 3028); Het Scheut Veld oft 't Hoog Couter, 1750-87 (Bod.) Hoogen Kauter, 1836 (Plan parcell.); la hauteur s'étendant au nord de Broeck et d'Anderlecht, et vers Scheut.

103. **Hoogvondel** (Pont d'), 1810 (De Wautier, Rens. curieux, carte); Pont de Hoogh Vondel, 1818 (De Wautier); 1853 Hoog Vondel Brug (Carte, par Van der Maelen); 1864 Hoog Vondel (Carte). Pont sur la Senne, un peu en aval du confluent de la Zuene, et en face de Waesbroeck. En 1777, il s'appelait Mastelle-Brugge (Ferraris). *Vondel* = « pont léger, en bois », équivalent du français « planche ». Voyez *Cortwondere*.

104. **Horen** (Molen achter den), genaempt trogers molen oft troyes molen (W., I, 62); le Moulin de la consolation. Horen = « pièce de terre en pointe ».

105. **Huisdoeren Velt** (Opten Steenberch nu geh. d'), 1546 (L. 48). « Champ, campagne au houx ». Au nord de Scheut: v. *Steenberch*.

106. **Huys van Aa** (Een huys geheeten 't), wesende een volle leene, gehouden van den heere van Gaesbeke, 1526 (Cuv., Dén., p. 286). V. *Borcht* et *Oudt Hoff*.

*Ile* . v. *Petite-Ile*.

107. **Ile-Ste-Hélène,** guinguette sur une petite île, à côté du moulin de Paepsem.

108. **Incxhem** (Jan van), die te Incxhem woent, 1356; aent Yncxhem velt (L. 49).

109. **Itterbroeck,** ferme, vers Itterbeek : 1353 't hof te Ytterbroec (W., I, 69), 1356 't hof te Itterbroeck, 1406 te Ytterbroec (L. 50), 1406 boven 't hof teytterbroec, (L. 79), 1449, 't hoff van Itterbroec, 1458 curtim d'Etterbeke (W., I, 69). Appartenant primitivement aux ducs de Brabant, donnée et revendue à la fin du XIIIe siècle, cette ferme appartint à Philippe-le-Bon, avec la fontaine de Pippezype (1458 fontem qui dicitur ad curiam (ferme) domini ducis); elle semble s'appeler aussi à cette époque ferme de Kesterbeek : 1463 (Philippe le Bon cède aux chartreux de Scheut sa) fontaine de Pippenzype gisant sur le champ au-dessus de la court (ferme) de Kesterbeque, en la paroisse



d'Anderlecht (W., I, 69). Cette ferme est située sur le ruisseau qui vient d'Itterbeek (même radical) et qui, au XIXe siècle, est aussi appelé Molen Beek (1853), Broeck beek (1863 ; d'après le hameau de Broeck).

110. **Karreveld ;** cet endroit a été réuni à la commune de Molenbeek-Saint-Jean en 1855 (W., I, 2). 1385 te Karlevelt, 1487 apud Carrevelt (L. 54), v. 1750 Careveld (W., I, 2; il y avait alors 13 habitants). — « Champ de Charles »; transformé en « champ des charrettes ».

111. **Kempenbroeck cautere** (super campo dicto), 1417 (L. 55).

112. **Keppersbroec** (te) 1271; te Pede op Keppenbroec 1469 (L. 56).

113. **Kerke Veld,** 1836 (Plan parcell.); région au nord du croisement de la route et du canal.

114. **Kerpenninks Veld,** 1836 (Plan parcell.) ; région au nord-ouest de Neerpede.

115. **Kerselerenbosch,** 1546 (L. 57). « Bois des cerisiers ».

116. **Kesterbeque** (La court de), 1463 (W., I, 69); v. *Itterbroeck*.

117. **Ketelveld,** 1836 (Plan parcell.); région à mi-chemin entre Vlaesendael et Meylemeersch, au nord du chemin de Vlesenbeek.

118. **Kettelbrouck,** 1836 (Plan parcell.) Région au sud de Neerpede.

119. **Kleine-Scherdemael :** v. *Scherdemael*.

120. **Kleyne-Hoeve** (De), 1836 (Plan parcell.); région au sud de Vlaesendael, sur la rive droite du ruisseau.

121. **Laeyers lochten** ('s), 1356, 1406 (L. 65). Locht=« jardin ».

122. **Lange Trappen** (De), 1750-87 (Bod.). Escaliers descendant du cimetière au sud-est, et donnant dans une ruelle.

123. **Langebrugghe** (de), 1356; ter Langerbrugghen... die onder den molen te Aa leecht, 1356 (L. 61, 66).

124. **Leesput Veld,** 1836 (Plan parcell.); au sud de Neerpede.

125. **Loo** (De), 1836 (Plan parcell.); région à l'extrême pointe vers Vlesenbeek, au sud-ouest de Vlaesendael; *loo* est un vieux mot signifiant « bois », et fréquent en Belgique.

126. **Lovelt** (opt) 1356 (L. 68). « Champ situé près de l'endroit appelé Loo » (le précédent, sans doute.) Dans la même région, à Vlesenbeek, existait un lieu dit *Looborre* (L.).

127. **Loyenbempt :** 1626-7 van den Royen bempt lancx den

Loyenbempt van t' hoff te Hellishoudt (W). (Elshout, ferme ; v. plus haut). Comparez, un peu en amont : 1432 pratum apud Obbigarden per cujus medium pars fluvii Zenne appellati vulgariter Loyezenne defluit (W., I, 98).

128. **Luyzen Molen,** fin XIX^e^ s.,( Plan). Moulin à vent au nord-ouest de Broeck.

129. **Male Beek,** 1863 (Carte, par Van der Maelen); le Molenbeek, ruisseau descendant de Moortebeek et Ravestein vers Molenbeek.

130. **Marstborre,** 1228 (W., I, 3 ; près de la via publica allant de Lennick à Bruxelles); 1226 inter Martii fontem et terram Bauchonis, 1227 inter Martii fontem et Pedam (W., I, 3) 1356 ter Meertsborre; 1406 opt Meertsborre op de hoechde, 1406 op Meerstborre aent Valveken (L. 69) W. I, 2) dit : « en latin Marcii fontem ou la fontaine de Marcius, nom qui est peut-être celui d'un ancien possesseur du sol, d'origine romaine ». Nous devons voir plutôt dans cette forme, avec Lindemans, une traduction latine approximative, hasardée. Lindemans y voit un dérivé en *t* de *meersch* « marais »; mais l'*a* de 1228 est gênant.

131. **Mastelle-Brugge,** 1777 (Ferraris); pont sur la Senne en face de Waesbroeck; c'est le *Hoogvondel* (v. ce mot).

132. **Mayt^s^** (?) **Wyde** (De), XVIII^e^ s. (Arch. gén. du Roy. Carte ms. 857). Pré au sud de la Savel Zenne (Coupure), à l'ouest de la route de Mons.

133. **Meer** (De), 1836 (Plan parcell.); région au nord de Veeweyde. On écrit aussi *Meir*.

134. **Melck Velt** ('t), 1818 (De Wautier). Au sud de la ferme d'Elshout.

135. **Meylemeersch :** 1548 aenden Myllemeersch (L. 70), v. 1750 Mylen-Meersch (W., I, 2), 1836 Meilenmersch H^au^ (Plan parcell.), ± 1850 Meylemeerschen H^au^ (Popp). Faut-il voir dans le 1^er^ élément mijl « mille », mesure de longueur? C'est ce que croit Lindemans.

136. **Middelste Molen :** l'un des moulins seigneuriaux d'Aa au XIV^e^ siècle (W., I, 71).

137. **Middelste Zenne :** v. *Senne*.

138. **Midden ham** (in den), 1356; in midden den ham, 1403 (L. 40). Opposé à Nedersten ham (1356, 1406); sur le ruisseau de Moortebeek. *Ham* = terrain situé dans le méandre d'un cours d'eau.

139. **Mierenberch** (Die) 1469, « la fourmilière », maison



sitée à l'ouest de l'église, et donnée par Jean die Proefst pour servir d'habitation au doyen (W., I, 19-20).

*Minimes :* v. *Hermitage*.

140. **Mirakuleus Bunder** (Het), 1876 (Plan parcell.); au sud-est de Scheut. Voyez *Acker van Mirakel*.

141. **Moesen** (Een bunder gheleghen ter)... aen de Mosestrate, 1356; opt Aavelt ter Mosen aen de strate, 1406 (L. 74). Moos = « boue ».

142. **Molen Beek,** 1836 (Plan parcell.); le ruisseau de Neerpede; v. ce nom.

143. **Molenbeek :** le ruisseau venant d'Itterbeek, appelé aussi *Broeckbeek*, du nom du hameau de *Broeck*, près duquel il passe. Il se jette dans la Senne à Cureghem. 1406 een hofstad... daer de Molembeke op d'een side doer gaet ghelyc datse gelegen es te Cuereghem over de brugghe (L. 71); 1750-1787 tegens de Maelbeke naer het Kleyn Moleken (Bod.).

144. **Molenbeek,** ruisseau naissant à Moortebeek et descendant vers Molenbeek; v. Male Beek.

145. **Moortebeek.** Hameau s'étendant sur Dilbeek, Molenbeek et Anderlecht. A la naissance du Molenbeek (v. le n° précédent). 1276 Gosuinus de Mortenbeke, 1280 Mortenbeke (L. 73), v. 1350 apud Mortembeke... infra parochiam de Anderlecht (Gal.), 1406 Mortembeke (L. 73), 1850 Mortelbeek (Plan des env. de Brux., éd. J. Beelaerts). Le premier élément est probablement un nom d'homme germanique *Morto (non attesté) au génitif faible (en--*en*). On y a vu *moorte*, collectif de *moor* « marécage » (Carnoy, p. 46); ou un nom primitif du ruisseau *Mortana, *Mortene, apparenté à *Murta*, *Morta*, formes anciennes du nom de la Meurthe (France); v. Lindemans, 73.

146. **Mot** (Eene erve genaemt De), 1750-87 (Bod.). C'est la pièce ronde, entourée d'eau, sur la rive gauche du ruisseau, au nord de l'église d'Anderlecht.

147. **Moulin de la Consolation,** 1855 (W., I, 162), 1863 (Projet de travaux d'util. publ.); sur la Senne du Milieu, à Cureghem, bordant vers l'aval la Petite-Ile. Autrefois Troesmolen, Rosmolen, Srosmolen ; molen achter den horen, genaemt Trogers molen of Troyes molen (W., I, 62). On en a fait ensuite Troostmolen. En 1836 et en 1855, une partie de la rue des Goujons actuelle s'appelait chemin du Moulin; en 1877, le restaurant occupant l'emplacement de l'ancien

moulin s'appelait la Grande Ile (en 1880, une carte donne : A l'Ile, Est.).

Voyez aussi *Sprinckhaut Molen*.

148. **Moulin aux Ecorces,** 1863; l'un des moulins de Poxcat (Projet de travaux d'utilité publique). V. *Grechtmolen*.

149. **Moulin Traînant.** Cité au milieu du XIX^e^ siècle : 1855 (W., I, 63); 1863 (carte), 1866 (Projet C. Mommaerts... Plan définitif). Etait sur le Molen Beek, plus bas qu'Anderlecht, avec le Petit Moulin (celui-ci en amont, à l'ouest du canal, le Moulin Traînant en aval, à l'est du canal). Au XIV^e^ siècle, ce sont deux moulins à huile : inter duos molendinos dictos Slachmoelne (W., I, 63).

150. **Moulins d'Aa:** au XIV^e^ siècle, étaient trois (dont un double) : le *Vercrancke Molen*, le *Middelste Molen*, et le *Vorste Molen* (v. ces noms). En 1565, il n'y en avait plus qu'un, récemment reconstruit. En 1840, on cite le « moulin du sieur Dekeyzer, ci-devant moulin d'Aa » (Minist. des Travaux publics. Inondations de la vallée de la Senne aux abords de Brux., p. 15); en 1845, on l'appelle fabrique d'étoffes de laine, (HW) et en 1855, fabrique de couvertures de laine de MM. De Keyzer et Willems (W., I, 71).

151. **Moulins de Paepsem** ou **Poxcat.** 1777 Papfermeulen (Ferraris) « L'un fut donné, v. 1185, au chapitre d'Anderlecht par Walter d'Aa. Les tanneurs firent construire, en 1711, une chaussée conduisant au moulin qu'ils possédaient à cet endroit, moulin qui fut brûlé le 18 décembre 1804 ». La ville possédait, en 1443, 2 moulins « près du moulin de Jean de Vrieze »; elle les convertit plus tard en moulin à fouler. Au XVII^e^ s., il était d'ordinaire loué aux tisserands. La ville l'a vendu en 1818. (HW., III, 1845, 627).

150. **Nat** (Een bunder beemts in Pedebroch in de) gheleghen, 1356 (L. 75). *Nat* (subst. fém.) se retrouve ailleurs en Brabant ; mot ancien = « endroit humide »?

153. **Nederbeke** (in loco qui dicitur ad salices apud) 1220: inter Nederpede et Nederbeca, 1230; 't veldeken voer Nederbeke, 1406; op Meertsborre aent Valveken... aen den wech die van Nederbeke te Bruessel weert gaet, 1406 (L. 76).

154. **Nederbloc** (Te Nederpede int), 1464 (L. 77); opposé à *Hoeghe Bloc*, au même endroit. *Bloc* = « terrain clôturé ».

155. **Neder Paepsem,** 1356; Nederpaepsem, 1406; v. *Poxcat*.

156. **Nedersten Ham** (In den), 1356, 1406 (L. 40); v. *Midden Ham*.



157. **Nedervelt** (anderhalf dachw(ant) beemps... gel. boven 't hof teytterbroec... metten anderen ynde aent), 1406 (L. 79).

158. **Neerpede,** hameau : 1281 apud Nederpede (L. 78), 1307 in campo ubi itur versus Neerpede (W., I, 2), 1356 te Nederpede (L. 78). On trouve aussi le nom simple : 1154 Geldulfus de Pedhe (cité avec Johannes de Anderlecht; BCRH., 4^e^ s., VII, 1880, 341); v. 1350 apud Pede juxta Anderlecht (Gal.), 1406 aen de strate die van Anderlecht te Pede waert gaet (L. 78). *Neerpede*, c'est-à-dire « Pede situé en aval » est opposé à Pede-Ste-Anne, hameau d'Itterbeek, 1223 apud Pede, 1250 in superiori Peda... dedi capelle beatissime Anne in Peda (C. Affl.), 1250 capella beate Anne in parrochia de Itterbeka, in vico de Peda, 1259 apud Pede, juxta nova capella (W., I, 200). Plus à l'Ouest encore on trouve *Pede-Ste-Gertrude*, à Schepdael. Ces trois petites localités tirent leur nom de la *Pede* (v. ce nom), ruisseau qui se jette dans la Senne, rive gauche, à la hauteur de la Petite-Ile.

159. **Neerpyp Veld,** 1836 (Plan parcell.) région à l'ouest de la Roue.

160. **Negenmanneken** (Cense het), 1777 (Ferraris). Maison située sur la route de Mons, côté ouest, à la hauteur de la ferme ten Boomgaerden; dite aussi le *Gigot*, (1855, W.; milieu du XIX^e^ s., Van der Maelen, carte au 20.000^e^, feuille 8^14^). *Negenmanneken* est le nom d'une petite monnaie brabançonne (XV^e^-XVIII^e^ s.), qui valait au début *neuf* mites. En français, on employait comme équivalent *gigot*, nom d'une monnaie de Flandre, de valeur à peu près égale.

161. **Nepe** (ad locum dictum ten), inter Cortevondere et Neepe, 1274; op den Nepe, ten Nepe, op den Nepe velt, 1356; op den Nepe, opt Nepe velt 1406 (L. 80). *Neep* = forme dialectale de *eep* = *iep*, *ijp* « ulmus campestris », orme.

162. **Nieuwen-Scheut,** (De) v. 1850 (Van der Maelen, carte au 20.000^e^). Sur la route de Ninove, à l'est de Scheut, à la limite de Molenbeek.

163. **Nieuwmoien,** moulin sur le bras droit de la Senne, jadis Zenne van de Blijckerije, qui fait la limite avec St-Gilles: 1286 inter Novum Molendinum et Quakenbeke (moulin
ruisseau venant de Forest, en aval de ce village);
plateam (rue; à St-Gilles) quae ducit versus N
(HW, III, 1845, 619). Ce moulin appartenait
fut engagé à la ville de Bruxelles en 1453,
en 1460; il redevint la propriété de la

vendu à un particulier, M. De Ridder, en 1818. A la fin du XVIII[e] s., on l'appelle aussi Hermolen (corruption de Nieuwmolen, sans doute; Arch. gén. du Roy. Carte ms. 1404). Au milieu du XIX[e] siècle, le bassin formé à cet endroit par la Senne attirait de nombreux baigneurs (HW., W., III).

164. **Noodt Codts,** chapelle; s'élevait à l'endroit où la chaussée de Mons traverse le canal (W., I, 70). Détruite en 1682 par la chute d'un hêtre, elle fut rebâtie par la fabrique d'église.

165. **Nuwen Bosch** (Achter onsen lochten tusschen den) ende den beemt van Vorst, 1356 (L. 81) int Rot boven den Nuwenbosch, 1356 (L. 99); vers Forest.

166. **Nuwen Dike** (opt velt voer Obbijgaerden... ghestrect neven de strate die van den) te Rusbroeck wert gheet, 1356; op den nuwen Dijc, 1356,1406 (L. 82).

167. **Oeden Broeck** (boven) 1356; boven Oedenbroec op den heerwech, 1406 (L. 83). Probablement moyen néerlandais *oode* « de peu d'importance. »

168. **Omrinck van Aa.** (Den) 1836 (Plan parcell.); région à l'ouest de la Senne, à la hauteur d'Aa.

169. **Op-Cureghem,** en amont de Cureghem sur le ruisseau venant d'Anderlecht (W., I, 63; sans références). Voyez *Cureghem.*

170 **Ophem** (Hof t') (W., I. 63; sans citations anciennes); 1818 Cense d'Ophem (De Wautier). De Wautier la place, sur sa carte, en amont du village : Wauters paraît la confondre avec *het Withuys* (v. ce nom). Au XIV[e] siècle, elle appartenait à Giselbert Taye; elle passa à sa fille, qui épousa en secondes noces Daniel de Hellebeke, et devint veuve une seconde fois : XIV[e] siècle juxta curtim dominae de Heelbeke, inter duos molendinos dictos slachmoelne (W., I, 63; le second moulin était le Moulin Traînant; v. ce nom, n° 34); en 1360, elle la donna à Daniel van Ophem, appartenant à une vieille famille locale (on cite en 1175 Arnoul et Gautier d'Oppem. W., I, 63, en 1233, Henricus de Ophem, C. Affl.; v. 1350 Johannes de Ophem filius Henrici de Anderlecht, Gal.).

**Opstal,** 1750-87 (Bod.). « Terrain communal ». Bande de terrain avec arbres entre les Minimes (au sud) et les Dreij Huijsen (au nord).

172. **Ossen Hooft,** (Herberg het), XVIII[e] siècle (Arch. gén. du Roy. carte ms. 857). Sur la route de Mons. à Cureghem



(bord est), au sud de la Coupure de la Senne. — « Tête de Bœuf ».

173. **Oudt Hoff,** 1440 (W., I, 71); le manoir d'Aa. Voyez aussi *Huys van Aa.* Toute trace en avait déjà disparu au XVIII[e] siècle. Wauters croit en retrouver un souvenir dans *De Borcht*, nom d'une prairie au nord d'Aa.

174. **Ouwe Bogaert** (Den beempt die d') heet, 1406 (L. 85).

175. **Oversneste** (Te), 1271; *ooievaar*, « cigogne » (L. 87).

176. **Oyenbroec** (opt velt geheten) an de Elpenstrate 1406 (L. 84). — Peut-être le même que *Oedenbroec* (v. ce nom).

177. **Paepsem;** aujourd'hui *Poxcat* (v. ce nom).

178. **Paepsem veldeken** (int); opt Paepsem velt... beneden up de Zenne, 1406 (L. 89).

179. **Pampole** (Ten), 1356; ten Panpoele, 1406 (L. 90). « *Pannepoel :* oude pannenbakkerij ». Comparez plus bas *Steenpoel.* Ces mots désignent les dépressions (avec dépôt d'eau) sur l'emplacement d'une ancienne fabrique de tuiles, ou d'une (ancienne) carrière de pierres.

180. **Passchaers Velt** (eertyts gezeyt), 1500 (?); à cette époque on disait *Schervelt* ou *Schaervelt* (par abréviation du premier nom, sans doute); près de Neerpede; là se trouvait la ferme de Crainhem (W., I, 16).

181. **Pede** (La), ruisseau qui se jette dans la Senne, rive gauche, à la hauteur de la Petite-Ile : 1164 Pythia, 1175 super rivum Pithe (L. 91). Le sens de ce nom de rivière est inconnu. Il a passé à trois hameaux riverains, notamment *Neerpede;* v. ce nom, ainsi que *Pedebroec.*

182. **Pedebroec,** « marais près de la Pede » (v. ce nom, au n° précédent); nom disparu : 1175 in Pithebruc super rivum Pithe (L. 92), 1210 Henricus de Pedebroec (C. Affl.), 1365 bi Pedebroch (L. 20), 1406 nevent Pedebroec (L. 107).

183. **Pei Velt,** 1836 (Plan parcell.); en aval de Neerpede, sur la rive droite du ruisseau.

184. **Peter Bosch Veld,** 1836 (Plan parcell.); au nord-est de Broeck.

**Petit-Château** (Le); v. *Cleyn Cassteel.*

185. **Petit-Moulin** (Le) : 1750-87 het Kleyn Moleken (Bod.). Sur le Molenbeek, près du Moulin Traînant, en aval d'Anderlecht : XIV[e] s. juxta curtim dominæ de Heelbeke, inter duos molendinos dictos Slachmoelne (W., I, 63), 1356 boven den slachmolen te Cuerenghem (L. 108). *Slagmolen* = lin à huile ». Devient ensuite moulin à aiguiser :

Sclipmolen, slijpmolen; puis moulin à grains (1579-1588). En 1818, il est appelé *Rood-Meulen* (v. ce nom). Le grand étang qui lui servait de réservoir a été asséché en 1811 (W., I, 63).

186. **Petite-Ile** (La). En 1853, ce nom, connu plus tard surtout à cause de l'hippodrome, et qui est aujourd'hui le nom d'une gare de marchandises, était porté par le groupe de maisons situé sur la rive droite du bras gauche de la Senne, en aval de Poxcat (en face de l'embouchure de la Veeweyde beek ou Pede). De même en 1865 (carte du dépôt de la guerre, au 20.000e). Nous n'avons trouvé nulle part ce nom appliqué à l'île (située en amont du bras transversal, l'ancienne «Senne du milieu »), qui porte le nom simple : 1855 Het Eyland, 1880 Het Eiland. En 1877, le « chemin de la Petite-Ile » va de la rue de France au groupe de maisons (c'est l'actuelle rue des Deux-gares); la rue de la Petite-Ile actuelle va de la Petite-Ile à la Digue du canal. Le cabaret-restaurant établi, sur la « Senne du Milieu », à l'emplacement de l'ancien Moulin de la Consolation, au passage de la rue des Goujons, est appelé en 1877 « Grande Ile, restaurant », et en 1880 « A l'Ile, est.».

187. **Pippezype** (Le). Tel est le nom que Wauters donne à tout le ruisseau depuis Itterbroeck jusqu'au village d'Anderlecht au moins (W., I, 1, 72). En réalité, il semble qu'il faille réserver ce nom au petit ruisseau dont la source se trouve presque au sommet d'une colline, près de la ferme d'Itterbroeck, et qui se joint au ruisseau venant d'Itterbeek. « L'Itterbeek, dit Wauters (I, 195), grossi par le rivelet qui sort des étangs du château [de Dilbeek], va se joindre à la Pippezijpe ». La source est sans doute celle qui est appelée en 1229 a Superiori fonte (HW., III, 629 n2), 1458 fontem qui dicitur ad curiam domini ducis (W., I, 69; le nom a été oublié, semble-t-il); 1463 (Philippe le Bon cède aux chartreux de Scheut sa) fontaine de Pippenzype (W., I, 69); 1750-87 ende degene (la rue allant du Scheut Veld) naer den Pippenseijk (Bod.); 1863 Pippensyp source (Carte, par Van der Maelen). En aval d'Itterbroeck, le ruisseau s'appelle, en 1853 Molen Beek, en 1863 Molen Beek en Broeck Beek (Carte par Van der Maelen). Zijpe = « petit canal, rigole »; le 2e élément, pipe (pijp), « conduite, tuyau » rappelle sans doute des travaux ayant pour but d'amener l'eau de la source à un endroit déterminé (il ne s'agit pas de l'autorisation donnée à la chartreuse de Scheut en 1463 (W., I, 69) et qui ne fut



du reste pas suivie d'exécution; cet acte emploie déjà l'expression « fontaine de Pippenzijpe ».

188. **Pommier** (Au), v. 1850 (carte au 20.000e, Van der Maelen); cabaret isolé, à l'est de Vlaesendael.

189. **Porte d'Anderlecht :** 1496 aen d'Anderlechsche poerte, 1526 ter Anderlechster poirten wairt... aen de voirs. Anderlecsche poirten (Cuv., Dén., p. 235). Etait une des grandes portes de la ville au XIVe siècle. Démolie en 1784; la construction actuelle date de 1834-1836.

190. **Poxcat,** avant le XIXe siècle, *Paepsem :* 1185 molendinum apud Papshem (Miraeus-Foppens, Op. dipl., II, 979), 1273 Papsem secus Sennam (L. 21), 1356 te Paepsem, tusschen Neder Paepsem ende de molen te Paepsem, 1406 achter de molen te Nederpaepsem (L. 88), 1365 Paepsem (L. 21), 1777 Papfermeulen (Ferraris), 1818 Papsem (De Wautier), 1845 Paepsem ou Poxcat (HW., III, 627), 1850 Poxcat (Plan des env. de Brux., Beelaerts), v. 1850 Poxcet (Popp). Dès 1443, la ville de Bruxelles y possédait deux moulins à grains (l'un fut ensuite moulin à fouler); près de là était le Grechtmolen, appartenant aux tanneurs bruxellois; en 1711, ceux-ci construisirent, pour y accéder, la rue qui conserve aujourd'hui l'ancien nom (rue de Paepsem). — Ce nom, composé de *hem*, est donc fort ancien (époque franque). Le premier élément doit être, comme le pense Lindemans (88), un nom propre d'homme *Papo, plutôt que *pape* « prêtre ». Pour expliquer la bizarre transformation en *Poxcat*, L. pense à un composé comme *Paepsem-gat (gat = « passage, ruelle », mais aussi « écluse »). Il s'agit plus probablement d'une transformation due à un cartographe comprenant mal les habitants.

191. **Preeterbeempt** (den), 1417 (L. 94). *Preter* = « garde champêtre ».

192. **Quare ? Quia !** Nom d'une belle habitation qui existait à Cureghem entre 1566 et 1585, et qui fut incendiée lors des troubles; elle fit place à un pâturage (W., I, 53). Le signifie « Pourquoi? Parce que! »

193. **Raep Block** (Het), 1836 (Plan parcell.); au sud hameau de Broeck, sur la rive droite du ru

194. **Raesputte** (Boven den), 1356; opt velt putte, 1406 (L. 95).

195. **Rantpoele** (Op de Hoghe Coutere bi v. le suivant.

196. **Rantputte** (Bi den) 1406 (L. 96 ; le donne comme désignant le même endroit que le précédent).

197. **Ravestein,** ferme à Moortebeek; formait jadis un fief tenu de la cour féodale de Brabant (W., I, 62).Milieu du XIX^e^ s. : Ravestein (W., Popp.); 1853, 1863 Ravensteen (cartes).

198. **Relai d'Arconati :** v. *Roue.*

199. **Reysembroec** (Te) 1406 (L. 97).

200. **Rinck ;** nom du centre du village d'Anderlecht au XVIII^e^ et au XIX^e^ siècle (W., I, 2); « anneau, cercle ».

201. **Ringghe velt** (Opt cleine), 1356 ; opt Ringel veldeken, 1406 (L. 98).

202. **Roelof** (Boven den), 1356; te Cortvondele aen den Roelof, 1406 (L. 100). Nom propre d'homme *Roelof.*

203. **Rood Meulen** (M^lin^ dit), 1818 (De Wautier); en aval du village; le moulin est d'ordinaire appelé le *Petit Moulin* (v. ce nom).

204. **Rot** (Int) boven den Nuewenbosch, 1356 (L. 99) ; vers Forest (v. *Nuwenbosch*).

205. **Roue** (La), à l'angle de la route de Mons et de la chaussée de Lennick : 1853 la Roue (carte), 1855 het Nieuw Rad (W., I, 73); dit aussi,au XIX^e^ siècle, le *Relai d'Arconati* et *Tournebride d'Arconati,* parce que ce cabaret « fut bâti par le célèbre marquis de ce nom » (W), en face du moulin à vent où Dumouriez combattit les Autrichiens en 1792.

206. **Roy d'Espagne** (Le), 1818 (De Wautier); cabaret sur le grand chemin au sud-ouest du village.

207. **Royenbempt** (Van den) lancx den Loyenbempt van 't hoff te Hellishoudt, 1626-7 (W., I, 10). «Pré rouge »; le long de la Senne.

*Saint-Guidon :* v. *Arbre de St-Guidon.*

208. **Saint-Hubert** (Auberge), sur la chaussée de Mons. Trois chariots autrichiens, chargés de poudre, y firent explosions le 9 août 1793, tuant 50 personnes (W., I, 59).

209. **Salices** (ad), 1220; « aux Saules »; v. *Nederbeke.*

210. **Satroose weyde** (De), XVIII^e^ s. (Arch. gén. du Roy. Carte ms. 857). Prairie à l'est de la chaussée de Mons, contre les remparts. « Pré des chartreux ».

211. **Savoorkene** (de gracht die om 't hof ter Vlest gheet met den), 1 d(achwant) 60 r(oeden) waters, dit es een snoecwater ende witvesch, 1356. Du vieux français *sauvoir* (= sauveur),



parc à poisson constitué par des branchages entrelacés (L. 101).

212. **Schaepshoofd** (Het) : v. *Tête-de-Mouton.*

213. **Schaervelt :** v. *Passchaers velt.*

214. **Schaillien-Huys** (Het), « maison aux ardoises »; contiguë au couvent des Minimes, et acquise par ceux-ci, par échange avec le chapitre, peu après 1621 (W., I, 56).

215. **Scherdemael,** région au sud d'Itterbroeck : 1442 super campum dictum de Scherdemale, 1465 desuper locum dictum de Scherdemael (L. 102), 1818 Schermael velt (De Wautier), 1836 Scheerdemael, Kleyn Scheerdemael (plus au nord ouest; Plan parcell); 1904 Scheerder-Maelen (Dict. des communes, Bruxelles, Guyot). On distingue encore aujourd'hui Groot- et Klein-Scherdemael. Doit signifier « largeur (*mael*) d'un pas (scherde = *schrede*) »; désignation ironique sans doute (L. 102).

216. **Scherp Schrans,** XVIII^e^ s. (Arch. gén. du Roy. Carte ms. 857). Saillant du rempart entre le bras droit de la Senne et la chaussée de Mons. *Schrans* est une déformation courante pour *schans* « fort, fortin ».

217. **Schervelt :** v. *Passchaers vell.*

218. **Scheut,** hameau, jadis Chartreuse (fondée 1456). 1401 foris portam exteriorem dictam de Vlaemsche porte, inter vivarium et dictam portam, contigua vico quo itur versus locum dictum ten Scote (W., I, 36), 1406 gelegen boven den Scuete, beneden den heerwech (L. 103); 1496 vijf geestelike huyse... toebehoerende die drije daer af den goidshuyse van den Chartroisen tot Schuete, 1526 't goidshuys van den Cartrosen geheeten tot Schuete (J. Cuvelier, Les dénombrements de foyers en Brabant, p. 286-7), 1550-65 Scueten (Jacques de Deventer). *Schot, schoot* = « clôture » (v. *Scoetboom*). Comme on a confondu le mot, sorti de l'usage, avec *schot* signifiant « coup » (d'une arme lançant un projectile), on a créé la légende explicative de l'archer qui lança une flèche des murs de la ville jusqu'à Scheut; Juste-Lipse assure que l'on conserva longtemps l'arbalète à l'Hôtel de ville de Bruxel
V. *Scheutbosch, Scheutveld, Nieuwe Scheut.*

219. **Scheutbosch,** bois, disparu, situé au nord bordant au nord la chartreuse de Scheut (W., une carte de Van der Maelen indique enc ferme de Ravestein, un bouquet d'arbres Scheutbosch.

Travaux Publics. Inondat. de la vallée de la Senne p. 15). C'est le *Moulin de la Consolation* (v. ce nom).

238. **Steenberch** (opten) nu gh. d'Ulsdoeren velt 1546 (L. 110). Voyez *Schoonenberghe.*

239. **Steenpoel** (te Caeckenbroeck onder de) 1356 (L. 111). « Carrière de pierre ».

240. **Steynen Brughsken** (aen 't) 1366 (A. Henne et A. Wauters, Hist. de la ville de Brux., III, 1845, 626). A l'endroit où la chaussée de Cureghem sortait de la ville.

*Superior Fons :* v. *Pippezype.*

241. **Svos lochten** (op de Nepe, 1 1/2 d(achwant) & 16 r(oeden) lants dat) heet, 1365; aen Svos lochten, 1406 (L. 123). « Les jardins du renard » (ou de l'homme appelé Vos).

242. **Swartenbosch** XV^e^ s. (?), bois situé au nord-ouest des prairies au nord de Scheut (W., I, 43).

*Terbist :* v. *Biest.*

243. **Terram Bauchonis** (inter Martii fontem et) 1226 (W., I, 3).

244. **Tête de Mouton** (La), vieille auberge sur la route, entre la porte d'Anderlecht et le canal : 1711 Het Schaepshooft (Plan de la ville de Brux., Brux., E. H. Fricx ; est isolée ; possède un grand verger). A laissé son nom à la rue de la Tête de Mouton, aujourd'hui rue du Sergent de Bruyne. Du 13 au 15 août 1695, l'artillerie de Louis XIV, bombardant Bruxelles, était placée entre la Tête de Mouton et la ferme de Ransfort, à Molenbeek (W., I, 58).

245. **Tombe** (apud Anderlecht... in campo ubi itur versus Nederpede, prope terram dictam de), 1307 (W., I. 2). Tombe antique, tumulus sans doute.

246. **Tompt** (ter), 1356; ter Tompt (une main postérieure a ajouté : nu Oyenbroeck genoempt), 1406 (L. 114). *Tompt= tombe* + suffixe *t* « endroit où se trouve une tombe.

247. **Tournebride d'Arconati,** 1818 (De Wautier); v. *Roue.*

248. **Trois Rois,** 1818 (De Wautier); cabaret sur la route, à Veeweyde.

249. **Tweeput Veld,** région au sud de Neerpede.

249a. **Valveken** (aent) 1406. V. n° 130.

250. **Vande Veld** (Het), 1836 (Plan parcell.); région entre la route et le ruisseau, en amont de Veeweyde.

251. **Veeweyde.** « prairie à bétail » : 1233 Gozuinus de Vewede (C. Affl.), 1356 inter Anderlecht et Veweiden (L. 116), 1389 van Veweyden (La grande enquête de 1389 en Brabant, p.p. J. Bolsée, 1929, p. 226), 1406 te Veeweiden boven den vivere op de mere (L. 116). v. 1750 Veeweij (Arch. gén. du Roy. Carte ms. 3027.).



252. **Veeweyde Beek :** v. *Pede.*

253. **Verbrand-Hof.** 1406 t'Aa... onder 't verbeerde hof (L. 117); 1855 Verbrand-Hof (W., I, 72); Popp. : Verbrandhof, Fe. Contre le canal, à l'ouest de celui-ci. L. (117) pense que ce nom rappelle le château (incendié) des seigneurs d'Aa; W. suppose qu'elle a remplacé la tour de Jean Blanckaert, qui fut rasée au XIV^e^ siècle, v. 1342. Le nom signifie simplement « Ferme brûlée ».

254. **Vercrancke Molen** (« moulin ruiné »), un des moulins seigneuriaux d'Aa, au XIV^e^ s. (W., I, 71).

255. **Vis Beek,** ruisseau formant la limite de la commune vers Forest, à la hauteur de Poxcat (carte de 1863). « Ruisseau au poisson ».

256. **Vlaesendael,** hameau : 1777 Vlaesentael (Ferraris), 1836 Vlasendael (Plan parcell.), 1865-71 Vlasdael (Carte au 20.000^e^, Dépôt de la Guerre.). Le premier élément ne peut être *vlas* « lin » (comme le propose Wauters, I, 73); c'est plus probablement le vieux mot *vlaesch* « bois » cité par par Kilianus (L. 119).

257. **Vleesch Gracht,** 1853 (Carte); fossé formant la limite de la commune vers Forest, à la hauteur de Waesbroeck.

258. **Vleeschof.** *Ferme :* v. *Vlest (Ter).*

259. **Vleeschput** (aen den) nu geheeten den Asschevaneput, 1625 (W., I, 33); voyez ce nom.

260. **Vlese** (La) 1896 (Carte au 40.000^e^ de l'Inst. cartogr. milit.), la *Vlees*, nom employé pour désigner le ruisseau venant de Vlesenbeek; ne serait-ce pas un découpage récent de ce nom de village? Voyez aussi *Vogelenzang Beek.*

261. **Vlest** (Ter), ferme. 1356 tolhuusken (maison du péage) ter Vleest (L. 112); 1356, 1406 bi der vlest; ane de nuwe strate ter vleest; 't hof ter vleest; de beemt die men heet de vleest; neven den beemt van der vleest (L. 120); 1777 C[en]se Vlest (Ferraris) 1836 Het Vleeschof (Plan parcell.); 1855 't hof ter Vlest, Vleeshof (W., I, 73); Popp. : Vleeschof Fe. A l'embouchure du ruisseau de Vlesenbeek (« la Vlese »; mais ce nom a-il jamais existé isolé? les cartes du milieu du XIX^e^ siècle l'appelent de Vogelenzang-Beek) dans la Zuene. Lindemans (120) dit : « Vlees + het gewoon suffix *l* = « waar de Vlees is ». Nous ne connaissons pas d'autre

du suffixe *l* (employé avec des noms communs, de plantes, etc) combiné avec un nom propre (de rivière). Or, nous trouvons v. 1350 decima de Vleest, (Gal.) au quartier de Bois-le-Duc; et en 1389, Willem van der Vlaest, Jan van der Vlaest (La grande enq. de 1389 en Brab. p.p. J. Bolsée, 1929, p. 546, 548; lieu non déterminé). Il semble donc que nous ayons à faire à autre chose qu'à Vlese —; peut-être au vieux mot *vlaesch* « bois », cité par Kilianus. La ferme de (ter) Vlest fut construite par l'hôpital Saint-Jean, sur un terrain qu'elle acheta en 1227 à Walter II d'Aa, et qu'elle agrandit par un autre achat en 1282 (W., I, 73). La chaussée fut prolongée jusque là entre 1366 et 1447 (W., I, 60).

262. **Vorschpoel** (in den), in de Vorschpoele, 1356 (L. 122); « mare aux grenouilles ».

263. **Vorste Molen,** « moulin antérieur »; un des moulins seigneuriaux d'Aa au XIV^e^ siècle (W., I, 71).

264. **Vogelzang, cabaret** (Popp); sur le ruisseau venant de Vlesenbeek, rive gauche, en aval de Meylemeersch; v. le suivant. L'enseigne est peut-être récente; mais elle a peut-être repris un nom déjà usité à l'endroit; les noms poétiques de ce genre ont eu un succès considérable dans les régions germaniques à partir du XII^e^ siècle et sont fréquents dans la toponymie.

265. **Vogelzang beek** (de), 1836 (Plan parcell.), Vogelzang beek, 1845 (H W III 627); Vogelzang beek, 1850 (Plan des env. de Brux., éd. Beelaerts), 1855 (Wauters); milieu du XIX^e^ siècle De Vogelenzang Ruisseau, Vogelenzangbeek (Popp.). C'est le ruisseau venant de Vlesenbeek, dit parfois la Vlese, la Vlees.

266. **Voor het nieuw Fabrick.** (1836) (Plan parcell.). Ce nom désigne la région au nord des maisons de la Petite-Ile, sur la rive gauche de la Senne, à l'ouest de la Fabrique Prévinaire.

267. **Vroenbrugghe** (te Neder Pede ane de), 1356; te Pede aen de Vroenbrugge, 1406 (L. 124). — Pont donnant accès à la *Vroon* ou « propriété communale ».

268. **Waesbroeck,** château, entre la route de Mons et le confluent de la Zuene et de la Senne : 1356 te Waetsbroch, Waedsebroech (L. 125), 1365 Waedsebroeck (L. 24). 1406 te Waetsbroec (L. 125), 1777 Cense Vaesbroeck (Ferraris), 1810 Waesbroeck (De Wautier, Rens. curieux, p. 1), 1855 't hof te Wasbroecke (W., I. 72). Des cartes de Van der



Maelen (en 1853, p. ex., dans la brochure Agrandissement de Bruxelles. Rapport et programme de la Commission) écrivent château de Waesbrack, mais le second *a* est généralement surchargé d'un *o;* cependant, le dictionnaire de Guyot continue à écrire Waesbrak, et la carte de l'Institut cartogr. milit., au 1:40.000^e^, écrit Château de Waasbrak. Pour l'histoire de ses possesseurs depuis le XIV^e^ siècle, v. W. I. 72. *Broeck* = « endroit marécageux »; le 1^er^ élément est obscur (nom d'homme Wado, comme le suggère Lindemans?).

*Walcourt:* v. *Crainhem.*

269. **Watermolen** (de), 1836 (Plan parcell.); région en aval du village, près du Petit-Moulin.

270. **Weertbeke,** te Weertbekestrate, 1356, 1406 (L. 126). Au hameau de Moortebeek. Weert=«pré endigué ».

271. **Weldenberch** (den), lieu dit (rue) au sud de la Motte, entre le Béguinage et le ruisseau, et où se trouvait la fontaine de St-Guidon, Sinte-Weyen Borre (W I 20); 1750-87 Den Wilden oft Welden Bergh... met de hellight van de straet of Welden Bergh (Bod.).

272. **Willichken** (ten), 1406, L. 128). « Au petit saule ». Comparez 1220 in loco qui dicitur ad salices apud Nederbeke (L. 76).

273. **Winkel** (achter Moeye Helen hof... op den), 1356 (L. 129). « Coin ».

274. **Withuys** (Cense dite het), 1818 (De Wautier); en aval du village, près du Petit Moulin.

275. **IJzeren Kruis, La Croix de Fer.** Cabaret sur la route de Lennick. Arrêt du tram vicinal.

276. **Zavelzinneken**; la *Petite-Senne;* v. *Senne.*

*Zenne :* v. *Senne.*

277. **Zuene** (La), ruisseau, affl. g. de la Senne. Voyez plus haut, à *Senne,* diverses citations. De plus : 1406 tusschen de Zenne ende de Zoene (L. 131). Le nom de ce ruisseau a été emprunté, comme il arrive fréquemment, par un hameau riverain, *Zuen* (Leeuw-St-Pierre) : 1176 (Paridan de) Sone, 1197 (Boldenoi de) Sone (W I 93), 1356 de wech van Zuene te Brucele wert (L. 131), 1836 Zuer Beek (Plan parcell.) milieu XIX^e^ s. de Zonne beek Ruisseau (Popp).

278. **Zwane** (De), maison où séjourna Erasme; la partie qu'il avait occupée servait au XIX^e^ siècle de remise, et fut démolie en 1844 (Messager des Sciences historiques, 1846, 289; W I 28).

Mars 1930. Auguste VINCENT.

# Scheut

TRADUCTION (1)

Si nous voulons aller, par d'anciens chemins, de Cureghem à Scheut, nous devons partir de l'endroit où commençait jadis Le Dam. La rue du Constructeur passait sur le « Hoogen Kouter » champ étendu au plateau) et se dirigeait directement vers Scheut; il n'y avait pas une seule maison le long de ce chemin; on l'appelait le « chemin des mendiants ». Pourquoi? Sans doute parce qu'aux jours des pélerinages beaucoup de mendiants allaient se poster au bord de cette route, quoique ce ne fût pas la voie principale vers la ville.

Pendant des centaines d'années, Scheut a été un lieu de pélerinage très suivi; l'article suivant relate les motifs de cette renommée.

L'affluence des pélerins devint si grande à cet endroit à la suite du miracle qui se produisit, qu'il fallut à la hâte ériger des tentes pour loger les visiteurs venant de bien loin et que le magistrat de Bruxelles dut désigner des personnes de confiance pour recueillir les offrandes.

D'accord avec l'évêché de Cambrai, dont nos églises dépendaient à cette époque, l'administration communale de Bruxelles résolut de consacrer l'argent des offrandes à la construction et à l'entretien d'une belle chapelle en style gothique. Le jeune Charles le Téméraire, fils de Philippe le Bon, en posa la première pierre.

**Le couvent des Chartreux.** — Trois ans plus tard, on commença la construction d'un couvent dont on fit don à l'ordre des Chartreux. Ces religieux en prirent possession en 1456, c'est à dire cent ans après la bataille de Scheut. Philippe le Bon et son épouse, Charles le Téméraire, le Dauphin de France, qui plus tard devint roi sous le nom de Louis XI et qui alors était venu se réfugier à la cour de Bourgogne, firent de riches dons à la chapelle et au couvent. Des nobles, des évêques et surtout le magistrat de Bruxelles suivirent leur exemple. Dans la chapelle on admirait l'éclat de sept vitraux d'art. Le couvent en comptait 43 et il était considéré comme le plus beau et le plus grand du Brabant. Indépendamment de vingt cellules pour les moines (il ne pouvait

(1) Du manuscrit : Proeve eener geschiedenis van Anderlecht.

Les ruines de l'ancienne Chartreuse de Scheut.

(D'après un dessin de Drury en 1834.)

Cuivre gravé de N.-D. de Grâce à Scheut,
appartenant aux Musées d'Art et d'Histoire.

Anderlecht et les environs, d'après la carte de Ferraris (1777).

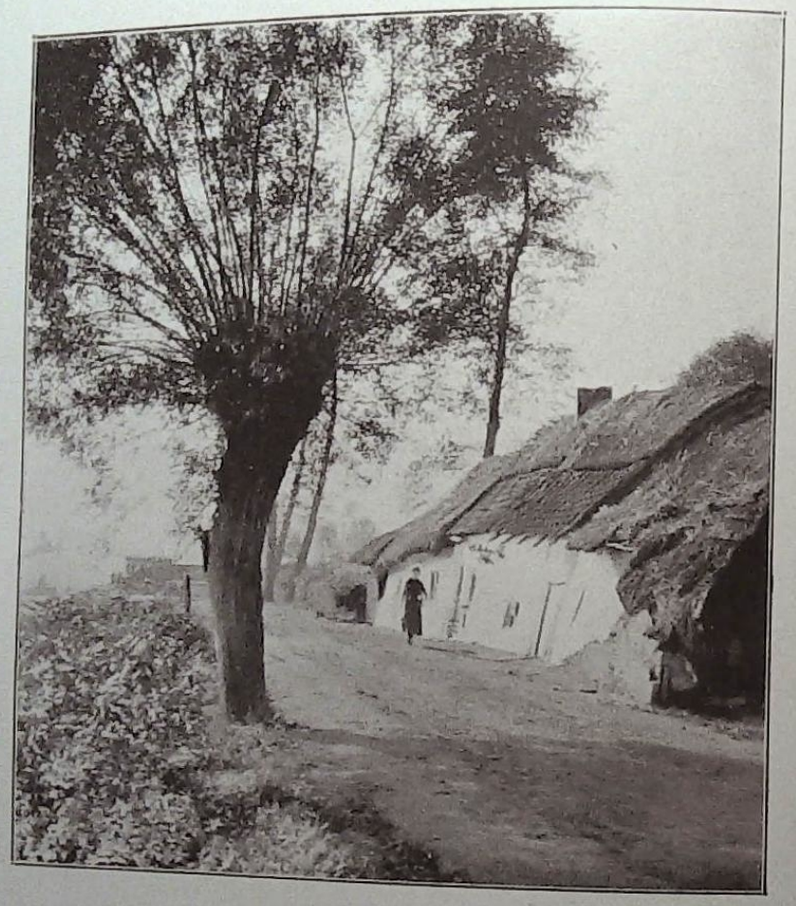

Masure d'Anderlecht, dite masure Mussche,
qui se trouvait à l'extrémité de la rue de Goujons,
détruite en 1917. (Photo de Ch. Lefébure).



pas en avoir plus), il y avait là une salle du Chapitre, une riche bibliothèque, un bâtiment pour les étrangers, une brasserie. plus tard une ferme avec un toit en ardoises, connu sous le nom de « Scheuthof ».

Pour faire plaisir à Philippe le Bon, on annexa à la chapelle un oratoire, d'où il put, sans être dérangé par les pélerins, assister souvent aux services divins.

**L'église du couvent.** — La chapelle existait depuis 18 ans, quand les Chartreux résolurent d'ériger une grande église conventuelle, séparée de la chapelle. Au nom de Charles le Téméraire, qui était engagé dans beaucoup de guerres, la première pierre fut posée en 1489 par le baron de Ravestein, seigneur de la ferme de ce nom, qui, autrefois, entourée d'un vivier et de fossés, se trouvait à proximité, dans la direction de Moortebeek.

Cette église était très belle, dans le style gothique de la dernière période. En 1531, elle était achevée, grâce à des dons généreux de souverains, surtout de Charles-Quint.

Les chartreux pouvaient tranquillement s'adonner à l'étude, sans se soucier du lendemain : ils avaient un riche domaine. Dans la vallée de la Molenbeek, de Moortebeek à la chaussée de Gand, ils possédaient 94 bonniers. Sur ces bonniers il y avait deux bois, dont l'un, le Scheutbosch, existe encore en partie et quatre viviers dont deux étaient dénommés Etangs Noirs.

Les collines au nord-ouest du couvent étaient riches en sources. Leur eau était conservée dans des puits maçonnés et, moyennant de grands frais, elle était conduite par des tuyaux au couvent.

Nous lisons dans un document qu'une nuit le frère Herman Coolsmet était plongé dans une profonde méditation, quand il fut troublé par le coassement de grenouilles.

Il leur commanda de se taire ou de quitter la contrée et tant que les chartreux résidèrent à Scheut, on n'y eut plus de grenouilles.

**Révolution du XVI^e^ siècle.** — Cela dura cent ans. Entretemps la révolution du XVI^e^ siècle avec ses guerres civiles avait éclaté; ce furent des temps troublés pour le peuple.

A Anderlecht, on mit le feu en plusieurs endroits et des maisons furent détruites. Les moulins de Paepsem devinrent la proie des flammes et à Cureghem un beau bâtiment, qui

portait le nom singulier de quare-quia (pourquoi-parce que) fut brûlé.

Le sort des religieux surtout fut pénible. Ils se trouvaient entre deux feux. D'un côté ils craignaient les Calvinistes, qui se vengeaient des persécutions religieuses par des actes de violence et par des pillages de tout ce qui appartenait au culte catholique. D'un autre côté, ils craignaient les soldats espagnols qui ne recevaient pas régulièrement leur solde. Ceux-ci vivaient de pillages et maltraitaient le peuple.

En 1576, les troupes espagnoles d'Alost avaient poursuivi leurs déprédations jusqu'aux portes de Bruxelles et elles avaient enlevé des chevaux aux Chartreux.

La panique qu'ils répandirent était si grande que les Chartreux quittèrent Scheut pour chercher la sécurité en ville.

**La destruction du couvent des Chartreux.** — En 1579, les Calvinistes prirent le dessus à Bruxelles. Des iconoclastes vinrent en bande vers Scheut, enlevèrent et vendirent des meubles, des bijoux, des matériaux et brûlèrent ce qu'ils ne purent emporter; le couvent des Chartreux fut détruit.

En 1585, quand les esprits furent apaisés et que les Chartreux furent revenus de Liége où ils s'étaient réfugiés, ils ne trouvèrent plus à Scheut que les ruines de leur couvent et de leur église. Leurs fermes aussi étaient détruites, leurs terres étaient incultes et leurs viviers ne contenaient plus de poisson.

Ils allèrent fonder un nouveau couvent en ville au lieu où, en 1805, fut tracée la rue des Fabriques et ils utilisèrent dans ce but les fondations du couvent.

**La chapelle après le pillage.** — Seule la chapelle avec l'oratoire étaient restés debout. Les Chartreux restaurèrent le toit et les vitraux et apportèrent à Scheut une copie de l'image originale de Notre-Dame. Le long de la chaussée de Ninove, vers la porte de Flandre, ils érigèrent de distance en distance de petites chapelles avec des sculptures, qui représentaient la passion.

Grâcé à ces travaux, la chapelle de Scheut resta un lieu de pélerinage très fréquenté jusqu'en 1783, date à laquelle Joseph II abolit plusieurs ordres religieux, notamment celui des Chartreux. Depuis ce moment la chapelle resta fermée. Sous la République française, elle fut vendue comme bien national en même temps que le « Scheuthof ».



**La chapelle au XIX^e^ siècle.** — Qu'advint-il plus tard? En 1828, la belle chaussée de Ninove fut tracée à travers l'endroit où s'était trouvé le couvent des Chartreux. On laissa d'un côté le Scheuthof, dont l'habitation fut transformée en une charmante villa par le notaire Schoeters, qui est actuellement la propriété de la famille Matheusens; on la voit à côté de la nouvelle Drève des Missionnaires; de l'autre côté il y a la chapelle et l'oratoire qui pendant longtemps avaient servi de grange et d'habitation. En 1863, la chapelle fut rouverte au culte.

Actuellement elle est devenue le chœur de la nouvelle grande église avec la double tour des missionnaires. Leur grand et beau séminaire contient un riche musée d'objets intéressants de l'Extrême-Orient et du Congo.

Dans la bouche du peuple, la dénomination de « Scheutkapel » subsiste toujours et l'on sait communément que la chapelle de 1450 a été réunie a un nouveau temple. Mais sait-on bien aussi que la même chapelle a attiré, aux siècles passés, des rois, des princes et des masses de croyants et que l'église et le couvent furent détruits en un jour par la populace excitée? Et rien n'en reste malheureusement, pas un dessin, pas une pierre, pas même un souvenir. Une nouvelle avenue fut tracée tout récemment à travers l'endroit où était son emplacement. On aurait dû la dénommer avenue de la Chartreuse et une inscription aurait dû évoquer le souvenir de l'église et du couvent, mais on a négligé de le faire et ainsi un fait remarqualbe de notre histoire est tombé dans l'oubli.

G. VANDEN BERGHE.

Armoiries de Scheut.
Dessin de E. Narcisse

# Un souvenir de Notre-Dame de Scheut

Une antique dévotion, remontant à des temps lointains, est encore vivace à Anderlecht; c'est celle en l'honneur de Notre-Dame de Grâce, à Scheut.

Son origine se reporte au XV^e^ siècle.

Si nous en croyons le « Familier discours de la restauration de la Chapelle de Notre-Dame de Grâce à Scheut » (1), écrit « Tout à la plus grande gloire de Dieu et l'honneur de la glorieuse Vierge-Marie, Mère de Jésus-Christ, notre Sauveur et Seigneur », ainsi que les auteurs qui s'occupèrent de cette question (2), Pierre Van Assche, originaire de Moortebeek, planta, en 1443, au sommet du Hooghecauter, à Scheut, un tilleul et deux aubépines (3), puis, quelques années après, en 1446, ayant acheté une image de Notre-Dame, il la pendit à l'une de ces dernières.

Bientôt des habitants du voisinage, des passants, vinrent invoquer la Vierge à cette place.

En 1449, la nuit de la solennité de la Pentecôte, l'image fut enveloppée d'une clarté miraculeuse « et le Saint-Esprit alluma dans les cœurs une dévotion si ardente et si spontanée que ce jour-là même, et pendant toute l'octave, plus de dix mille pélerins vinrent honorer Marie et lui offrir leurs vœux et leurs dons » (4).

La nuit de Pentecôte, dans une apparition à une dame, la Vierge fit connaître sa volonté d'être honorée à Scheut sous le vocable de « Mère de Grâce » (5).

Par la suite, de nombreux pélerins se rendirent à la chapelle où était exposée la statue de Marie, et dont la première

(1) « Familier discours de la restauration de la Chapelle de N^re^-Dame de grâce, à Scheut, avec ce qui s'est passé depuis iusques a present poursuivant ce qui a esté dit des Evenements advenue devant sa ruine. » Bibliothèque Royale. Ms 3885, datant du XVII^e^ siècle.

(2) Notamment: Vranckx (François). Le Sanctuaire de Notre-Dame de grâce à Scheut-lez-Bruxelles. Bruxelles 1876.
De Cock (A.) — Teirlinck (I.). Brabantsch Sagenboek. II., p. 70 sq. Gent 1911, où l'on trouvera une bibliographie relative à cette dévotion.

(3) Vranckx, op. cit. p. 9.

(4) Id. p. 10.

(5) Pour certains auteurs, il planta un chêne.



pierre fut posée, au XV^e^ siècle, par le Comte de Charolais (1).

Ils venaient y demander l'intercession de la Vierge pour obtenir la guérison de leurs maux, dont beaucoup disparurent de façon miraculeuse (2), et la consolation dans les épreuves. Même, au dire de Vranckx, les jeunes mariés des bonnes familles de Bruxelles venaient y prier la Mère du Sauveur pour obtenir, grâce à son intervention, l'heureuse délivrance de la future maman.

Il est certain que la plupart des pélerins rapportaient, comme cela se pratique encore aujourd'hui dans tant de sanctuaires, des souvenirs de leur pieux voyage.

Par bonheur, les Musées Royaux d'Art et d'Histoire ont pû se rendre acquéreurs d'un cuivre ancien qui servit à les imprimer.

Ce cuivre est aciéré, preuve qu'il servit encore au XIX^e^ siècle, et non daté; il mesure 0 m. 093 × 0 m. 064. Finement gravé, il représente divers pétitionnaires, vraisemblablement les miraculés auxquels nous avons fait allusion, portant tous des vêtements du XVII^e^ siècle, venant implorer la bonne Mère.

Nous ignorons tout de l'origine et de l'histoire de cette plaque, mais nous sommes heureux d'avoir pu recueillir un souvenir intéressant pour le Folklore d'Anderlecht et se rapportant à une dévotion qui connut une si grande célébrité (3).

Lucien CRICK.

(1) Nous ne retracerons pas ici l'histoire de cette chapelle, ni celle de la Chartreuse de Scheut, ni les aventures que la statue eut à subir. Nous renvoyons aux divers auteurs qui se sont occupés de la question.

(2) Le « Familier discours » et Vranckx, op. cit. p. 10 sq. citent de nombreux miracles.

(3) Nous renvoyons également le lecteur à notre article: « Plaque ayant servi à imprimer les images de dévotion du Pélerinage de Scheut», paru dans le « Bulletin des Musées Royaux d'Art et d'Histoire », 3^e^ série. Première année. Bruxelles. Juillet 1929, p. 84 sq.

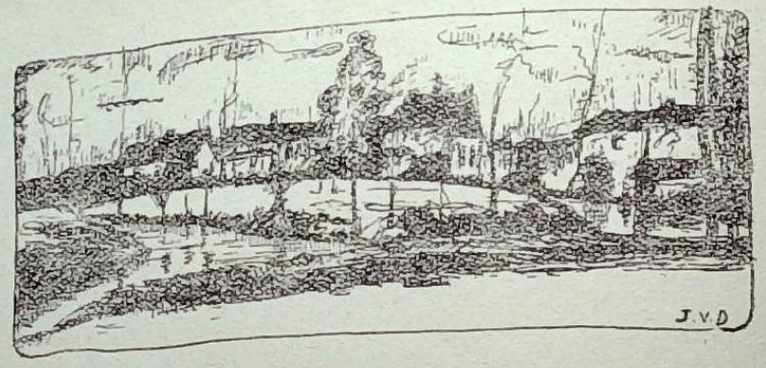

La Senne divisée pour alimenter les moulins de Paepsem.
(Dessin de Julia Van Damme.)

# Deux promenades préférées des vieux bruxellois (1)

(Traduction)

---

On comprend aisément qu'Anderlecht, ayant été incorporé pendant de nombreuses années à la cuve de Bruxelles, ait entretenu les meilleures relations avec la ville. C'était à Bruxelles que les Anderlechtois allaient vendre tous leurs produits agricoles. Les Bruxellois, de leur côté, venaient à Anderlecht exercer leur profession. Les tisserands y mettaient à blanchir leur toile dans les prairies de Cureghem. Au hameau Vlaesendael (vlasdal ou vallée du lin), les foulons trouvaient une argile presque pure qui, diluée dans l'eau, dégraissait le drap et lui donnait de l'éclat. A Paepsem, ou Poxcat, à proximité de la Senne, la ville possédait un moulin à fouler et la corporation des tanneurs un moulin à tan. Le chemin pavé qui conduit des deux moulins à la chaussée de Mons, à Veeweyde, fut construit par les tanneurs. On l'appelle actuellement « Paepsemstraat », mais sur les anciennes cartes il est désigné sous le nom de « Volmolenstraat ». Pourquoi « Volmolenstraat? Vous ne le trouveriez pas, si je ne vous disais que la vieille rue des Foulons, à Bruxelles, était appelé par le peuple « Volle straat ». « Volmolenstraat » était donc la rue vers le « vollersmolen » (moulin à fouler).

---

(1) Du manuscrit: Proeve eener geschiedenis van Anderlecht.



Pour ces travaux les Bruxellois devaient venir à Anderlecht. Ils y venaient bien plus souvent encore pour s'y promener.

Anderlecht était un grand et beau village. Les auberges de la chaussée avaient de l'attrait et plus encore les restaurants le long de la Senne, dans la rue des Goujons et aux bords de la Broeckbeek. Des gloriettes y donnaient de l'ombre; toutes sortes de jeux y apportaient des distractions variées et quand, après ce qu'on appelait alors une longue excursion, l'appétit était aiguisé, on pouvait se délecter de tartines au fromage blanc, de jambon et d'œufs, de fricadelles ou encore d'anguilles et de goujons qu'on pêchait en abondance dans la Senne.

**La fermeture des portes.** — Mais au milieu de la joie, le soir venait et l'on devait penser au retour. N'oubliez pas que les portes étaient fermées de bonne heure : en été de 9 heures du soir pour se rouvrir à 3 h. 1/2 du matin; en hiver à 5 heures de l'après-midi jusqu'à 6 heures du matin. Vous l'entendez: en été à 9 heures, en hiver à 5 heures on sonnait la cloche avant de fermer les portes et tous les Bruxellois devaient se décider à retourner en ville. Celui qui arrivait trop tard, devait passer la nuit à l'extérieur.

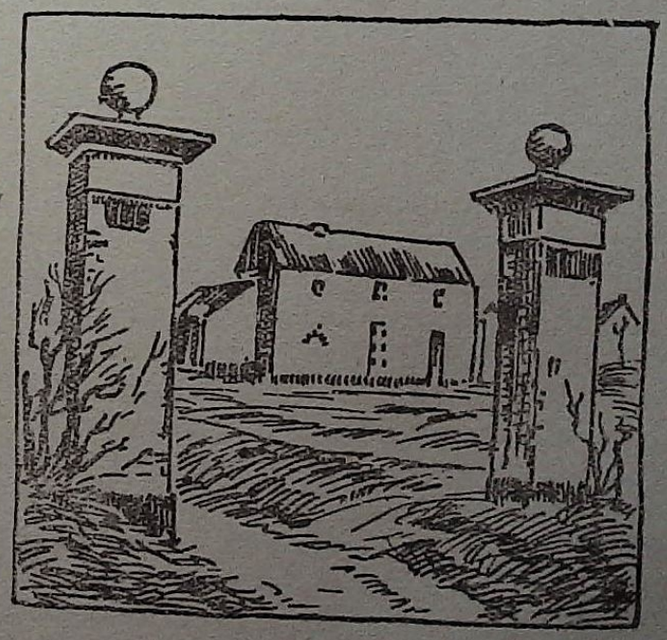

Entrée d'une vieille ferme du Broeck.
(Dessin de E. Narcisse.)

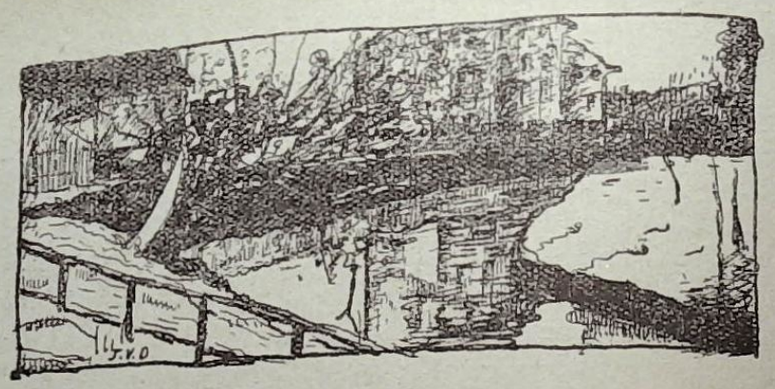

La Senne rue des Goujons.
(Dessin de Julia Van Damme.)

**La rue de la Petite-Ile.** — Nous connaissons la rue des Goujons : une rue à fabriques, à l'aspect triste et peu attrayante. Comme la rue de la petite Ile elle était la promenade préférée des citadins et des Anderlechtois.

A peine avait-on quitté la chaussée qu'on atteignait la Senne du milieu. L'attention était attirée par l'activité du moulin à tan et par le bruit de l'eau écumante du Troostmolen (moulin de la Consolation). En tournant le coin, on n'avait plus qu'une dizaine de pas à faire pour arriver à la guinguette « Het Eiland » (l'Ile). avec sa vaste cour pleine de l'ombre des vieux tilleuls et avec ses tables couvertes de propres nappes à carreaux. L'établissement fut exploité dans la 2e moitié du 19e siècle par une ancienne famille très connue. L'échevin Crickx y est né. On y restait ordinairement longtemps. On y était assis bien tranquillement et l'on y mangeait si bien!

Après avoir quitté cet endroit, on cheminait à travers des prairies, qui offraient une vue très vaste sur la large vallée de la Senne. Comme tout y était calme! Le regard reposait sur les prairies émaillées de fleurs; sur le nombreux bétail qui y paissait et sur les arbres où les oiseaux chantaient. On arrivait à la Senne de Ransfort. En tournant à gauche et en suivant le Mierenweg (chemin des fourmis), dénommée plus tard rue Verte et actuellement rue du Dr Kuborn, on pouvait arriver par le Nieuwmolen à la porte de Hal. Mais on préférait suivre la Senne avec son eau claire où le poisson abondait. Mais jusqu'à la Révolution française, la pêche était interdite dans la Senne, à moins d'obtenir l'autorisation des seigneurs d'Aa ou de Walcourt, qui en avaient le droit exclusif.

La Masure Mussche détruite en 1917.

Ancien relai d'Arconati.

Photo prise il y a cinquante ans par M. Jean Vander Borght, brasseur à Bruxelles.

L'immeuble, complètement transformé, existe encore aujourd'hui à La Roue. Remarquer sur la gravure les anciens bicycles.

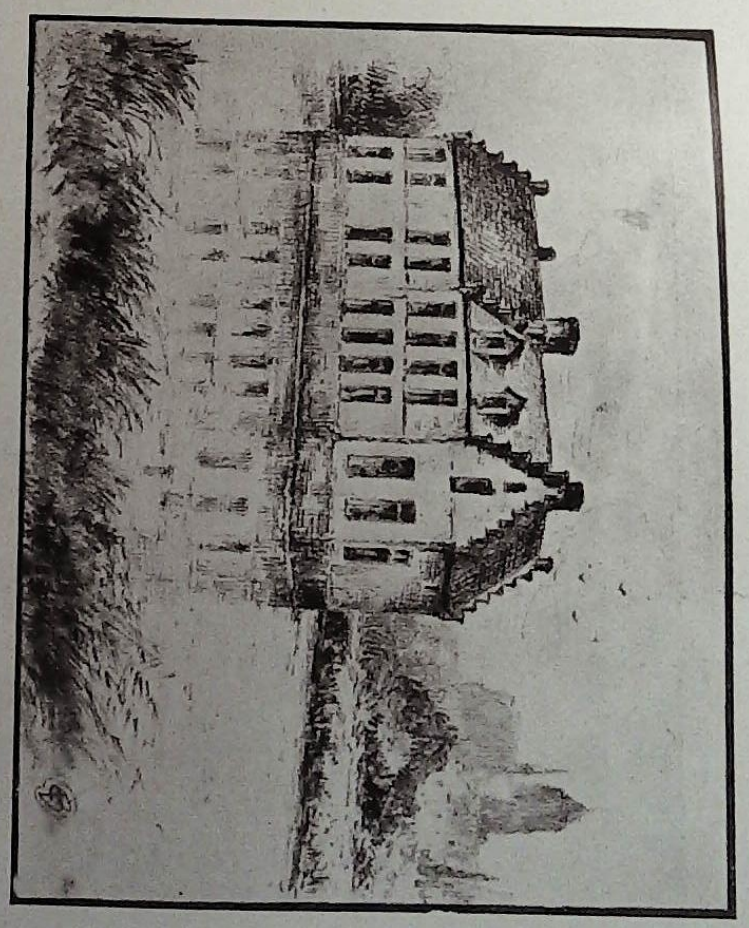

Ancien château d'Aumale, à Anderlecht,

reconstitué par Bytebier,

d'après un relevé des anciens vestiges et des documents.

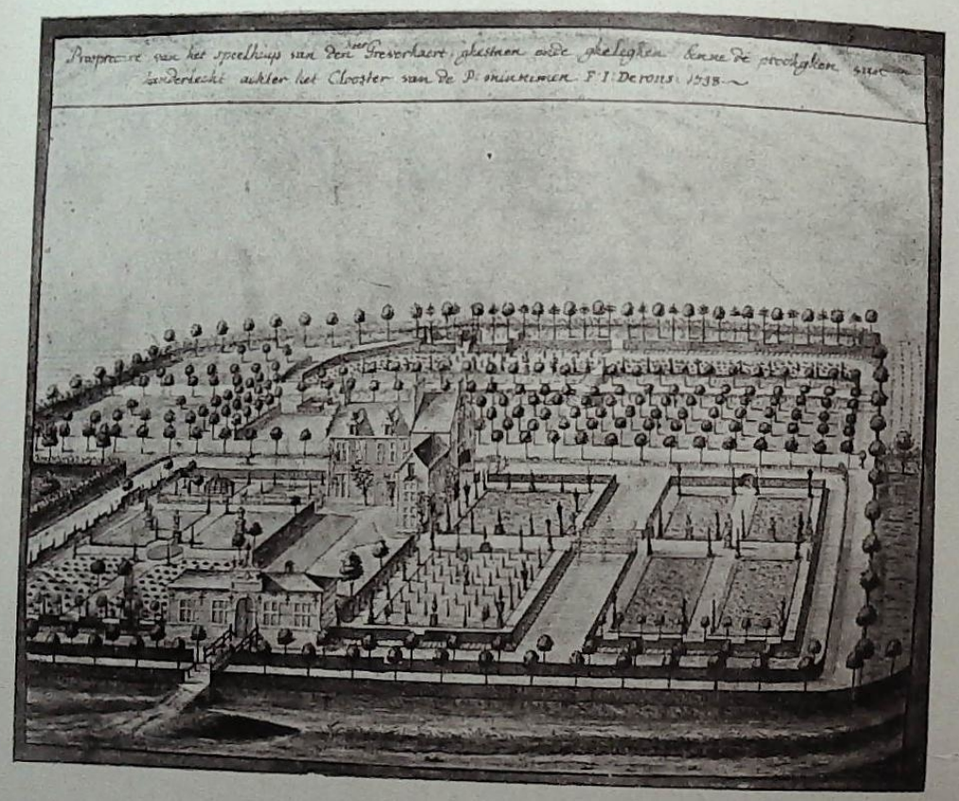

Ancienne maison de plaisance, dite « Kathol »,
qui se trouvait derrière le couvent des Minimes.
(Dessin de Derons. 1738. L'original appartient à M. Saintenoy.)



Et l'on arrivait au deuxième estaminet champêtre très fréquenté « Het klein Eiland » (la petite île), propriété de la famille Van Lint et dont l'ancien bourgmestre de ce nom fut patron. Le vieil établissement va disparaître aussi, parce qu'il empêche le développement du nouveau quartier.

Ensuite on passait le pont de la Senne, qui est signalé sur la carte de 1811 sous le nom de « pont isolé » et en quelques minutes on était dans la rue Bistebroeck, pour retourner par la chaussée.

Quelques promeneurs endurants poursuivaient leur chemin par la vallée de la Senne vers la troisième guiguette : « Het eiland Sint-Helena », qui se trouve encore d'une façon si pittoresque au moulin de Paepsem, entre deux bras de la rivière et où l'on suit si bien le mouvement tumultueux de l'eau qui met en mouvement la roue.

Que nos ancêtres devaient avoir du plaisir de leur promenade le long de la belle vallée de la Senne et de leur visite à chacune des trois îles. Cette promenade était si attrayante que de nos jours on n'en trouve pas une équivalente aux environs de la capitale.

**La vallée du Broeckbeek. — La digue.** — La vallée étroite du Broeckbeek offrait tout autant d'attraits et plus de diversité.

Connaissez-vous le Broeckbeek? Des village Itterbeek et Dilbeek il porte à la Senne l'eau de plusieurs sources qui jaillissent dans la vallée.

Au hameau de Broeck on peut suivre son cours, mais plus bas que le village il disparait. Sur son cours ultérieur il est voûté à l'avenue Auber, puis à la rue du Collecteur: Il passe sous la chaussé de Mons pour se déverser dans la Senne de Ransfort, près de l'usine à gaz.

Son premier nom fut Pippezijpe. C'est ainsi qu'on nomme encore l'abondante source qui jaillit à l'extrême limite d'Anderlecht et pourvoit l'hôpital d'eau riche en chaux. Le nom actuel de Broeck était fort employé au moyen-âge; il indique la nature marécageuse du sol.

Un sentier très fréquenté suivait le ruisseau depuis la chaussée de Mons jusqu'à proximité de l'église Saint-Pierre; c'était le « Dam ». Ce mot Dam, petite digue, dit suffissamment que le chemin était exhaussé pour le tenir sec et accessible.

Le Dam commençait à l'entrée de la rue du Collecteur. Il y avait là, avant le voûtement du ruisseau, un moulin à eau, que des personnes d'un certain âge ont encore connu sous le nom de moulin de Gobert. Sur un plan de 1811, il figure comme « moulin traînant » alimenté grâce à un étang servant de réservoir et situé à quelques mètres de là.

Que la promenade devait être belle le long du Dam, bordé de buissons, à l'ombre de hauts arbres, au murmure du ruisseau. A droite s'étendaient de riantes prairies; à gauche il y avait des champs cultivés très fertiles.

Bientôt l'on arrivait au *Moleken* (petit moulin), à l'endroit où est construite la brasserie de l'Atlas. Ce mot de «moleken» éveille de doux souvenirs chez beaucoup de vieux Anderlechtois, car le Moleken fut très fréquenté, longtemps encore après la dégradation de la vallée, au temps où la maison était tenue par la famille Bruné.

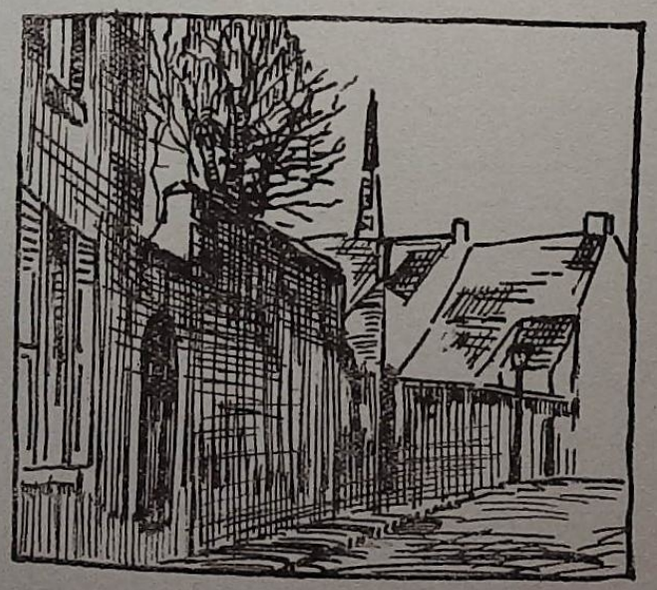

Ancienne rue de la Porcelaine.
(Dessin de E. Narcisse.)

Par le bâtiment du moulin on arrivait dans l'estaminet. Rarement les visiteurs s'attardaient à regarder les roues bruissantes et les pierres grinçantes. Ordinairement ils ignoraient que le vieux moulin avait été la propriété du Chapitre



et qu'il avait servi successivement de moulin à huile, de moulin à aiguiser et enfin de moulin à grain.

De même à l'estaminet on n'avait pas l'habitude de s'asseoir, si ce n'était le soir ou par le mauvais temps. On montait quelques marches et l'on se trouvait devant un grand vivier, où la jeunesse prenait ses ébats dans de petits bateaux. A gauche on jouait aux boules; du côté opposé les archers tiraient à la perche et allaient de temps en temps vider une pinte dans l'estaminet « In Sebastopol ». Autour des tables on jouait aux cartes, aux dominos et les consommateurs trouvaient l'occasion de manger délicieusement. Comme ce petit moulin avait le don d'attirer jeunes et vieux!

Avec l'établissement voisinait l'ancien « Hof 't ophem ».

Son nom rappelle une lignée de nobles, qui depuis les temps les plus reculés sont cités dans les documents de la seigneurie d'Aa et qui, plus tard, prirent même le titre de seigneurs d'Aa.

Le vivier de « Moleken » était le plus petit des trois et se trouvait au niveau le plus bas. Les trois viviers s'étendaient jusqu'à l'endroit où actuellement l'avenue Auber débouche dans la rue d'Aumale. Ils étaient séparés l'un de l'autre par une coquette digue avec écluse et chute d'eau et étaient entourés d'arbres et de buissons.

Au milieu du troisième vivier se dressait le grand *Château d'Aumale*, bâtiment caractéristique du 17e siècle dont les pignons à degrés et les nombreuses croisées se reflétaient dans l'eau claire.

Et le promeneur qui, avec ravissement, avait suivi le Dam le long des viviers entourés de poésie, s'arrêtait ici pour admirer le château, son parc avec ses fontaines et son labyrinthe.

Et plus loin un spectacle tout aussi beau l'attendait. Le « Petit Château », bien connu, une maison de plaisance d'une beauté exceptionnelle.

Il y a peu de temps, il se trouvait encore là, entouré de profonds fossés. Il servait de demeure à Van Wingen, lorsqu'il fut élu bourgmestre en 1830; il y avait aussi le *couvent des Minimes*, avec sa solide chapelle et avec un vivier qui avait été creusé dans le « Sinter-Wijdenboomgaard ».

Au « Kasteeltje » le chemin bifurquait et de nouveau l'on passait sur des ponts avec de petites écluses; on voyait l'estaminet « Het Zwaantje »; l'on passait à côté de deux autres viviers pour arriver enfin à une maison particulière, « speelhuis » disait-on à cette époque; elle était entourée d'eau et portait le nom de « Kathol ».

On avait atteint la Broeckstraat à l'endroit où, descendant du village, elle tourne vers la Pippezijpe et où aboutissait le Dam. Le citadin qui était venue jusqu'ici ne poursuivait ordinairement pas son chemin le long du ruisseau, quoique celui-ci fût encore beau et pittoresque. Il tournait à gauche pour monter vers l'église. A côté du ruisseau et maintenant à sa droite, son attention était attirée par un bâtiment du 16e siècle, qui dépendait du chapitre; à gauche il trouvait la « Sinter Wijden-Borre » qui était ornée jadis de la statue de Saint-Guidon en pélerin, statue qui a été transférée dans la chapelle de Saint-Guidon à l'église Saint-Pierre.

En quelques instants il était au « Rink ou village », un endroit très intéressant où, quatre fois par jour, il trouvait un omnibus attelé de chevaux qui l'amenait à l'hôtel « De Leuvensche Vaart », près de la Grand'Place.

La vallée du Broeckbeek était à cette époque comparable à la vallée de Josaphat, actuellement disparue, mais plus récemment, ce qui fait que de nombreux Bruxellois en ont conservé le souvenir. Si elle ne possédait pas de fontaine d'amour (minneborre), elle avait deux fontaines sacrées : la Sinter Wijden-Borre, près de l'église et la « Sinte-Alenaborre », sur le territoire de Dilbeek. La vallée était si ravissante qu'un artiste italien, qui en 1612 fit un voyage en Belgique et peignit ce qui lui semblait intéressant, fit de notre vallée deux dessins, qui sont conservés au Musée des Beaux-Arts.

Pourquoi a-t-on détruit tout cela? Le creusement du canal, en 1830, a coupé la vallée et la digue et plus tard, pour la construction de rue de Birmingham et de la rue de Douvres l'on a fait combler les viviers et l'on a dégradé la vallée à un deuxième endroit. Ce fut le coup de grâce.

Pourquoi n'a-t-on pas même conservé le nom du « Dam »? Pourquoi ne l'a-t-on pas donné à l'avenue où autrefois les

L'Eglise d'Anderlecht et le Béguinage en réfection.
(Dessin de Piryns.)

L'ancien emplacement du Chapitre à Anderlecht.
(Dessin de Pirgns.)

# ERRATUM

Les photographies suivantes : Sainte Catherine d'Alexandrie, monument du chanoine Ditmar, monument d'un chanoine (1527), monument Barthold de Barthoulz, monument de Hornes, sont dues à M. Paul Becker.

# TABLE DES MATIÈRES


A Marinus. — Préface . . . . . 5

G. Vanden Berghe. — Courte introduction historique . . . 9

J. Breuer. — Anderlecht depuis les temps préhistoriques jusqu'au moyen âge. . . . . 12

G. Vanden Berghe. — La famille d'Aa . . . . . 24

J. Lavalleye. — Le Béguinage d'Anderlecht . . . . . 33
» La Recluserie d'Anderlecht . . . . . 36
» Les statuts du Chapitre d'Anderlecht . . . 40

F. Mortier. — La légende de Saint-Guidon . . . . . 46

Abbé Thibaut. — L'architecture de l'Eglise Saint-Pierre d'Anderlecht . . . . . 56

Comte J. de Borchgrave d'Altena. — Le mobilier de l'Eglise Saint-Pierre . . . . . 66

Ch. Smets. — Les fresques de la légende de Saint-Guidon à l'Eglise Saint-Pierre . . . . . 72

G. Vanden Berghe. — Historique des Maisons communales d'Anderlecht . . . . . 95

R. Duboscq. — Erasme en Brabant . . . . . 98

A. Vanderstichel. — Gielis van Bredeycke . . . . . 112

P. Hermant. — Appel pour le Folklore d'Anderlecht . . . . 116

A. Vincent. — Les noms de lieux d'Anderlecht . . . . . 122

G. Vanden Berghe. — Scheut . . . . . 152

L. Crick. — Un souvenir de Notre-Dame de Scheut . . . . 156

G. Vanden Berghe. — Deux promenades préférées des vieux Bruxellois . . . . . 158